



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
20 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	Pouvoir de Claire COCHET
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Départ après la délibération 18
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
30 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
31 MERY	T FONTAINE Nathalie	Départ après la délibération 7
32 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN et arrivé après la délibération 6
33 MOUXY	T PERSON Amelle	
34 MOUXY	T BONICI José	
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Arrivé après la délibération 6
37 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
38 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Arrivé après la délibération 6
40 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
41 VOGLANS	T BERNON Martine	
42 VOGLANS	T MERCIER Yves	Pouvoir de Robert AGUETTAZ

22 communes présentes

Absent excusé :

LE BOURGET-DU-LAC Sandrine RAMEL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 juillet 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2024
Exécutoire le : 15 JUIL. 2024
Publiée / Notifiée le : 15 JUIL. 2024
Visée le : 15 JUIL. 2024

HOMME ET BIOSPHERE

Approbation du projet de candidature au titre de « Réserve de biosphère » sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que le projet « Réserve de biosphère - Grand Lac » a pour finalité principale, à travers la candidature à une désignation internationale (programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO), de définir une trajectoire de développement territorial basé sur la recherche d'un équilibre entre développement socio-économique et préservation de la biodiversité. Depuis 2 ans, Grand Lac et ses partenaires portent cette candidature.

La désignation d'un site au programme « Homme et Biosphère » :

- Met en lumière la richesse environnementale et culturelle d'un territoire ;
- Permet de sensibiliser les populations locales, les citoyens et les autorités gouvernementales aux questions d'environnement et de développement durable, et d'engager à l'action ;
- Peut contribuer à obtenir des financements supplémentaires en provenance de sources variées notamment les aides européennes ou nationales pour la mise en œuvre d'actions ;
- Favorise les échanges avec d'autres territoires au niveau national et international en testant et partageant des approches à la conservation et au développement durable.

Le périmètre concerné par le projet de Réserve de Biosphère est le Lac du Bourget et les 28 communes de Grand Lac. Les structures concernées par la candidature sont la Communauté d'agglomération de Grand Lac (pilote de la démarche), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie, le CISALB, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, l'Office National des Forêts, le Département de la Savoie, le Conservatoire du Littoral, en tant que gestionnaires d'espaces naturels des aires centrales.

Cette future Réserve de biosphère possède toutes les qualités requises pour prétendre à une telle reconnaissance, notamment au regard des espèces, des écosystèmes et de la biodiversité d'importance locale, régionale et internationale.

Ce territoire est aussi sur la voie du développement de pratiques économiques durables compatibles avec la préservation du patrimoine naturel (usages agricoles respectant l'environnement, activités touristiques orientées vers une offre écotouristique...).

La future réserve de biosphère se donne pour ambition de poursuivre et accompagner les démarches initiées par les collectivités territoriales, les établissements publics et privés.

Cette candidature s'inscrit d'une part dans la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées. Elle traduit d'autre part une volonté locale citoyenne.

Enfin, un tel patrimoine naturel témoigne d'une sensibilité environnementale forte, que la réserve de biosphère viendra renforcer grâce à l'accompagnement et la structuration en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement.

La recherche scientifique sera fortement sollicitée pour apporter des clés de compréhension aux problématiques locales et aux enjeux globaux.

Au regard de tous ces éléments, le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la candidature de Grand Lac et de ses partenaires au titre de Réserve de Biosphère, et s'engage à soutenir les futures actions menées au sein de son périmètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le périmètre proposé pour la candidature, c'est-à-dire les 28 communes constituant le périmètre administratif de l'agglomération de Grand Lac, situées autour du Lac du Bourget,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le formulaire de candidature, tous les documents y afférents et d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour déposer la candidature auprès de l'UNESCO le 30 septembre 2024.
- S'ENGAGE à participer activement à l'entité de pilotage de la gouvernance de la réserve de biosphère.
- S'ENGAGE à soutenir la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la réserve de biosphère pendant la période de désignation.

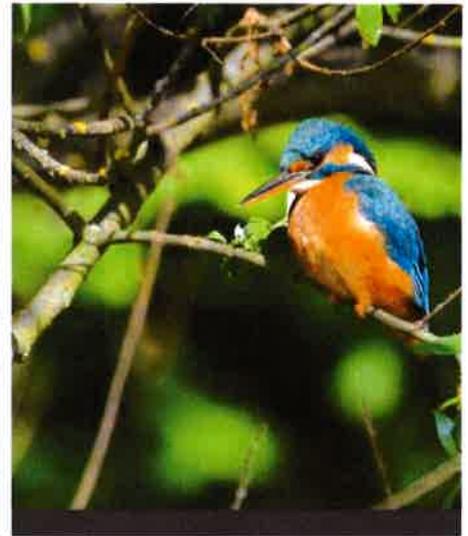
Aix-les-Bains, le 9 juillet 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 40
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



PRÉ-FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE GRAND LAC AU TITRE DE RÉSERVE DE BIOSPHERE UNESCO

MARS 2024

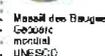
Avec le soutien
technique et
financier de



PORTEUR DU PROJET



PARTENAIRES



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



Avec le soutien de



CONCEPTION ET COORDINATION

Marine ALIX, Chargée de mission du programme UNESCO Man and Biosphere, à la CA Grand Lac

CONTRIBUTIONS

Régis DICK, Agence A la Nature [anciennement directeur du CEN Savoie]

Léna SYKORA, André BOCH et Steven PEUDON, étudiants en M2 Géographie et Aménagement de la Montagne à l'Université Savoie Mont Blanc

André MIQUET, Responsable Biodiversité et Territoires au CEN Savoie

Nicolas MIGNOT, Responsable du système d'information au CEN Savoie

Frédéric BIAMINO, chargé de communication – documentation au CEN Savoie

Guillaume COSTES, responsable SIG à Grand Lac

Sébastien CACHERA, Responsable du pôle Gestion de l'eau et des milieux aquatiques au CISALB

Aurélie BRUN, Responsable Commercial et Développement à l'Agence Savoie Mont Blanc de l'Office National des Forêts

Mathilde PANTALACCI, Chargée de mission biodiversité et Natura 2000 au PNR du Massif des Bauges

Fabrice BURDIN, responsable du service agriculture à la CA Grand Lac

SOMMAIRE

PARTIE I : RESUME.....	11
1. Nom Propose pour la Reserve de Biosphère.....	12
2. Nom du Pays	12
3. Les Trois Fonctions des Réserves de Biosphère	12
Le territoire proposé réunit toutes les conditions pour remplir les trois fonctions d'une réserve de biosphère :.....	12
3.1 Conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.....	12
3.2. Développement – encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique.....	15
3.3 Appui logistique	17
4. Critères de Désignation en tant que Reserve de Biosphère.....	19
4.1. "Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines".....	19
4.2. Être importante pour la conservation de la diversité biologique.	23
4.3. "Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional"	29
4.4. Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère.....	30
4.5. Grâce à un zonage approprié.....	31
4.6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié d'acteurs à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère	33
4.7. Mécanismes de mise en œuvre.....	34
5. Approbations.....	37
PARTIE II : DESCRIPTION	38
6. Situation	38
6.1 Coordonnées géographiques standard de la Réserve de Biosphère.....	38
6.2 Emplacement et délimitation des trois zones de la Réserve de Biosphère	38
7. Superficie et justification du découpage par rapport aux fonctions de la RB.....	38
7.4 Brève justification de ce découpage par rapport aux fonctions respectives de la Réserve de biosphère.....	40
8. Région Biogéographique.....	45
9. Utilisation des Terres	45
9.1 Historique de l'utilisation des terres sur le territoire.....	45
9.2 Quels sont les utilisateurs principaux de la Réserve de biosphère.....	51

10.	Population Humaine de la Reserve de Biosphère Proposée.....	57
10.4.	Brève description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée	57
10.5	Bassins de vie, mobilités et flux	58
10.6	Intérêts culturels du territoire	59
11.	Caractéristiques Biophysiques.....	64
11.1	Description générale du site et de la topographie de la région.....	64
11.2	Variation en altitude	65
11.3	Climat.....	66
11.4	Géologie, géomorphologie, sols	67
11.5	Zone bioclimatique.....	68
11.6	Caractéristiques biologiques	68
12.	Services Ecosystémiques.....	68
12.1	Identification des principaux services écosystémiques sur le territoire de projet... 68	
12.2	Une première démarche d'évaluation des services écosystémiques sur le territoire	70
13.	Principaux Objectifs pour la Création de la Reserve de Biosphère	72
13.1.	Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels.....	72
13.2	Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère	73
13.3	Description de la procédure consultative / de concertation	73
13.4	Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée	77
13.5	Principales ressources attendues (financières, matérielles, et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère : disponibilité des salariés de chaque structure, mise à disposition de salles, partage de données, financements.....	79
14.	Fonction de Conservation	79
14.1.	A l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat)	79
14.2.	A l'échelle de la diversité des espèces.....	111
14.3.	A l'échelle de la diversité génétique ?.....	120
15.	Fonction de Développement	122
15.1	Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique	122
15.2	Si le tourisme est très développé.....	123
15.3	Agriculture	127
15.4	Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local	130

15.6. Valeurs culturelles et spirituelles, pratiques coutumières	133
16. Fonction D'appui Logistique	135
16.1 Recherche et surveillance	135
16.2 Education au développement durable et sensibilisation du public.....	136
16.3 Contribution au réseau mondial des RB.....	139
16.4 Canaux de communication interne et externe et médias utilisés dans la RB	140
17. Gouvernance, Gestion et Coordination de la Reserve de Biosphère	141
17.1 Structure de gestion et de coordination.....	141
17.2 Conflits au sein de la RB	146
17.3 Représentation, participation et consultation de la population.....	146
17.4 Le plan ou la politique de gestion / coopération	147
17.5 Gouvernance	153
18. Autres Classements du Site.....	156

TABLE DES CARTES - TABLEAUX - ILLUSTRATIONS

Carte : Situation géographique de la réserve de biosphère	11
Tableau : synthèse de l'articulation des dispositifs réglementaires, fonciers et contractuels pour garantir la fonction de conservation.	14
Illustration : de haut en bas et de gauche à droite - Les paysages de plaine - Lac du Bourget ; Méandre du Rhône et banc de sable ; Marais de Chautagne ; Forêt alluviale de la Deysse, prairie de l'Albanais ; Pelouse sèche de la Buffaz. Source : CEN Savoie	20
Illustration - de gauche à droite et de haut en bas : Les paysages de montagne - Boisements de l'épine ; falaises du Revard, Ruisseau tuffeux sur les pentes du Revard, Forêt d'épicéa et prairie d'altitude dans le massif des Bauges ; Paysage enneigé sur le Mont Revard. Sources : CEN Savoie ; Photothèque Grand Lac.....	22
Tableau : Récapitulatif des principaux écosystèmes, habitats, motifs paysagers, enjeux faune/flore du territoire de projet.....	27
Tableau : Coordonnées géographiques standards de la réserve de biosphère - WGS84.....	38
Tableau : Superficie des zones de la réserve de biosphère - WGS84.....	38
Illustration : croquis d'un village palafittes. Source : Autourdulacdubourget.fr.....	45
Illustration : Nuits sur le lac (François Cachoud, 1903. Source : Jacqueline, 2000).....	49
Illustration : La plaine de Chautagne et le Rhône dans les années 30. Source : Etude des ressources paysagères du Lac du Bourget, CEN Savoie, 2017.....	49
Illustration : Affiches de la destination Aix les Bains élargie, fin 19 ^e début 20 ^{ème} siècle. Source : Photothèque des thermes nationaux.....	51
Tableau : Prélèvements de gibiers sur le territoire de Grand Lac sur la saison 2023-2024. Source : Fédération des Chasseurs de Savoie	52
Carte : sites palafittiques du Lac du Bourget, de haut en bas : Châtillon ; Saint Pierre de Curtille, Baie de Grésine, Tresserve (Source : Grand Lac).....	61
Illustration (de gauche à droite et du haut vers le bas : Doves du Château Thomas II ; Prieuré du Bourget du Lac (Source : CEN Savoie) ; Château de Châtillon ; Abbaye d'Hautecombe ; Site palafittique de Châtillon (panneaux de mise en valeur) ; Centre d'interprétation Aqualis (Source : Photothèque Grand Lac).....	63
Carte : variations altitudinales au sein du territoire. Source : IGN & ALTI. Réalisation : SYKORA Léna Université Savoie Mont Blanc, 2024.....	66
Tableau : Stations météorologiques du territoire. Source : Info climat ; Réalisation : Peudon Steven, Université Savoie Mont Blanc, 2024.	67
Tableau : grands types de milieux naturels, les principaux services écosystémiques identifiés sur le territoire.....	69
Illustration : Sonde météorologique installée sur le site du marais de Chautagne / Crédit : J. Porteret / CEN Savoie.....	70
Illustration : Modèle « fourniture-demande-flux » présentant la situation du service écosystémique de régulation « recharge de la nappe » sur le territoire de la Vallée d'Aoste. CEN Savoie	72

Illustration : Evènement de lancement de la candidature, le 12 juin 2023. Source : Grand Lac.....	74
Illustration : Intervention des trois étudiants du M2 GAM dans une école primaire du territoire. Source : Grand Lac.....	75
Tableau : Propositions des jeunes suite aux concertations. Source : PEUDON Steven, USMB, 2024.....	75
Carte : Synthèse de la carte coccinelle formulée dans le cadre de la concertation des jeunes collégiens du territoire. Réalisé par les étudiants du M2 GAM de l'USMB.....	76
Illustration : GT Scientifique sur le zonage de la réserve de biosphère, le 6 octobre 2023. Source : Grand Lac.....	77
Illustration : Motifs paysagers lac et montagnes. © Bruno CAGNON.....	80
Illustration : Motifs paysagers « Paysages d'eau ». © Bruno CAGNON.....	81
Illustration : Motifs paysagers « Paysages forestiers ». © Bruno CAGNON.....	82
Illustration : Motifs paysagers « Paysages agricoles ». © Bruno CAGNON.....	83
Illustration : Motifs paysagers « Paysages artificialisés ». © Bruno CAGNON.....	85
Illustration : Occupation du sol sur le territoire proposé. Sources : RGD Savoie Mont Blanc, 2019. Réalisation : CEN Savoie.....	86
Carte : Réseau hydrographique du territoire proposé.....	88
Carte : zones humides du territoire proposé.....	90
Tableau : Grands types de peuplements forestiers du territoire de Grand Lac. Source : Inventaire Forestier National (IFN), 2021.....	91
Carte : Grands massifs forestiers du territoire : 1. Massif de l'albanais ; 2. Massif de Chautagne ; 3. Massif du Clergeon ; 4. Massif du Revard ; 5. Massif du Sud Lac ; 6. Massif de l'Epine. Source : Grand Lac, réalisé par Steven PEUDON.....	92
Carte : Milieux forestiers du territoire proposé.....	93
Carte : Milieux prairiaux et pelouses sèches du territoire proposé.....	95
Illustration : Evolution des apports et des concentrations en phosphore dans le lac du Bourget. Source : CISALB.....	96
Carte : Zonages de protection règlementaire sur le territoire proposé.....	104
Carte : Zonages de protection foncière sur le territoire proposé.....	108
Carte : Zonages de protection contractuelle sur le territoire proposé.....	110
Tableau : Répartition des espèces par groupes sur le CA Grand Lac. Source : Observatoire de la Biodiversité de Savoie.....	111
Tableau : Principales espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Oiseaux ») qui nichent dans le territoire de projet. Source : CEN Savoie.....	113
Illustration : de gauche à droite et du haut vers le bas : cuivré des marais, l'azuré de la sanguisorbe, fadet des laïches, l'azuré des paluds ; lucane cerf-volant, cétoine, ampedus elongatulus, aigle royal, martin pêcheur, grèbe huppé. Source : CEN Savoie.....	115
Illustration : de gauche à droite et du haut vers le bas – lynx boréal, muscardin, castor d'Europe, chamois des Alpes, sonneur à ventre jaune, triton alpestre, lote de rivière, lavaret, truite lacustre, omble chevalier.....	116

Illustration : de gauche à droite du haut vers le bas– sanguisorbe, grande douve, liparis de loesel, hypne brillante, violette élevée ; cistude d’Europe.....	117
Carte : trame verte et bleue du territoire proposé	121
Tableau : Sites touristiques majeurs de fréquentation.....	125
Illustration : de gauche à droite et de haut en bas : village de Chanaz ; Promenade au fil de l’eau ; Musée gallo-romain ; Belvédère du Revard ; Station de ski la Féclaz ; Les gorges du Sierroz ; la Plage d’Aix-les-Bains ; le Musée Faure (Sources : Grand Lac, patrimoinessavoie.fr ; Aix-les-Bains Riviera des Alpes).....	126
Graphique : Proportion des exploitations par production. Source : Chambre d’agriculture Savoie Mont-Blanc, 2017.....	127
Illustration : lots de pêche sur le Lac du Bourget. Source : CISALB.....	130
Illustration : Répartition des établissements inscrits au RCS/RM par type de secteur d’activités en 2021. Source : Grand Lac	131
Four à pain de Lachat. Source : Commune de Chindrieux.....	134
Carte : Aire de répartition de la langue franco-provençale. Source : Centre d’études franco-provençales.....	135
Illustration : sortie terrain avec les enfants de l’école du Sierroz, visant à présenter la truite lacustre dans le cadre du projet Fauna Flora 30/30. ©Régis DICK.....	139

GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

AB : Agriculture Biologique

ADEME : Agence de la transition écologique Auvergne-Rhône-Alpes

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APB : Arrêté de protection de Biotope

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AURA : Auvergne Rhône-Alpes

CA : Communauté d'Agglomération

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CEREMA : Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CISALB : Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du lac du Bourget

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

CNR : Compagnie National du Rhône

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOCOB : Document d'Objectifs du site

DPF : Domaine Public Fluvial

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FNADT : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FSC : Forest Stewardship Council

GAM : Géographie et Aménagement de la Montagne

IGP : Indication Géographique Protégée

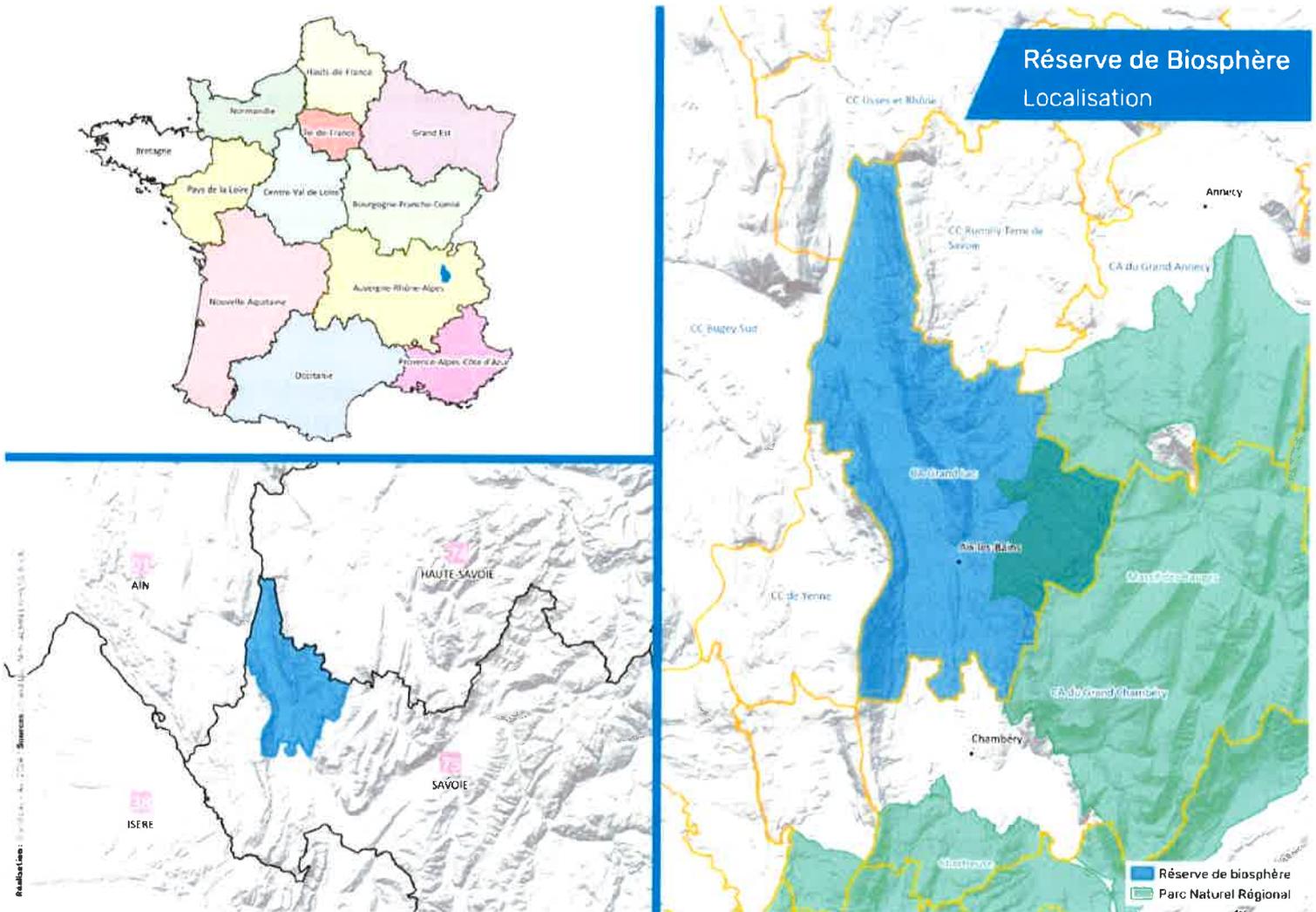
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAB : Man And Biosphere
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ODD : Objectifs de Développement Durable
OFB : Office Français de la Biodiversité
OMM : Organisation Météorologique Mondiale
ONF : Office National des Forêts
PAT : Plan Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PNRMB : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
RMRB : Réseau Mondial des Réserves de Biosphère
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
TEPOS : Territoire à Énergies Positives
ZAN : Zéro Artificialisation Nette
ZPS : Zones de Protection Spéciale
ZSC : Zones Spéciales de Conservation



PARTIE I : RESUME

Carte : Situation géographique de la réserve de biosphère



1. NOM PROPOSE POUR LA RESERVE DE BIOSPHÈRE

Réserve de biosphère du Lac du Bourget (nom temporaire).

2. NOM DU PAYS

France.

3. LES TROIS FONCTIONS DES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Le territoire proposé réunit toutes les conditions pour remplir les trois fonctions d'une réserve de biosphère :

- Un patrimoine naturel exceptionnel, une diversité d'écosystèmes et d'habitats allant du lac aux marais, de la forêt de plaine à la forêt d'altitude, des alpages aux prairies bocagères... et des outils pour les conserver.
- Un territoire attractif à la vitalité économique démontrée, réunissant des acteurs conscients de la richesse et de la beauté de leur cadre de vie et qui souhaitent s'engager vers un développement humain plus respectueux de leur environnement.
- Un véritable terrain propice à la recherche scientifique, avec la présence de l'Université Savoie mont Blanc et de laboratoires de recherche d'importance.
- Des acteurs déjà engagés dans les actions d'éducation au développement durable et motivés pour les développer davantage.

3.1 Conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique

Le territoire proposé dispose d'une véritable mosaïque d'écosystèmes, reconnus à l'échelle locale, nationale et internationale.

Afin d'assurer la conservation sur le long terme de ces écosystèmes, habitats et espèces (cf 4.1, 4.2 et 14), le projet de Réserve s'appuie sur l'articulation entre trois grands types de dispositifs de conservation :

- Les dispositifs réglementaires ;
- Les dispositifs fonciers de conservation ;
- Les dispositifs contractuels ;

Le territoire de la Réserve de Biosphère possède un important réseau d'acteurs (cf. partie 17.) permettant de mettre en œuvre et suivre ces dispositifs de conservation, parmi lesquels :

- Le Conservatoire du littoral (CDL) ;
- Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) ;
- Le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB) ;
- La Direction Départementale des Territoires de Savoie (DDT) ;
- L'Office national des forêts (ONF) ;
- Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ;
- Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR)

Les dispositifs réglementaires mobilisés sur le territoire sont :

- Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) :
 - APPB du Sud du Lac
 - AIPB des îles de Chautagne Malourdie ;
 - APPB des marais du Parc et du Villard ;

- La **Réserve biologique mixte** : Une réserve biologique mixte (pour moitié intégrale et pour moitié dirigée) est en cours de création en Chautagne (validation de niveau régional prévue en 2025). Elle concerne des milieux forestiers humides de Chautagne (aulnaie-frênaie), parfaitement connectés aux prairies humides gérées par le CEN Savoie.
- Les forêts en libre-évolution, y compris les **réseaux d'îlots de senescence (ILS), en forêt publique**. Le réseau est développé sur différentes communes et concerne les 3 massifs forestiers montagneux avec le massif de l'Épine (54,42 ha d'ILS en forêt communale du Bourget-du-Lac), le massif de la Chambotte (10ha en forêt communale de Brison Saint-Innocent, 102ha à la Biolle, 47,47 ha à Aix-les-Bains dont 7ha en ILS) et sur le massif du Revard (19,37 ha à Méry, 10,32 ha à Drumettaz-Clarafond dont 4ha d'ILS, et 25,79 ha à Saint-Offenge dont 10,63 ha d'ILS). A noter que les îlots de senescence en forêt publique bénéficient d'un cadre réglementaire bien défini reposant sur la soumission au régime forestier et l'arrêté préfectoral d'aménagement.

Les dispositifs fonciers mobilisés sur le territoire sont :

- Le **Conservatoire du littoral (CDL)** : compétent sur les lacs de plus de 1000ha, le CDL a acquis de nombreux terrains autour du lac du Bourget, principalement sur 3 secteurs : le Sud du Lac (domaine de Buttet), le massif de la Chambotte (site de la ferme Gigot) et au Nord du Lac (marais de Chautagne). Il faut ajouter l'affectation par l'Etat au CDL des roselières du lac du Bourget. Le CDL est par ailleurs le principal bénéficiaire, par délégation, d'un **droit de préemption ENS** instauré en 2012 par le Département de la Savoie, dans différentes communes autour du Lac du Bourget.
- Le **Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie)** : en complément de l'action foncière du CDL dont il est le gestionnaire exclusif des terrains maîtrisés, le CEN Savoie a obtenu la maîtrise foncière de nombreux sites (marais Vuillerme, marais et étangs de Crosagny...) dont il assure la gestion, en partenariat avec différents acteurs locaux, notamment des agriculteurs.

Les dispositifs contractuels mobilisés sur le territoire sont :

- Le **Parc Naturel Régional du massif des Bauges (PNRMB)** : la charte du PNR intègre plusieurs objectifs liés à la préservation du patrimoine naturel et culturel. Le parc est par ailleurs animateur du site Natura 2000 S10 (réseau de zones humides de l'albanais).
- **Natura 2000**. Le périmètre de la Réserve de Biosphère contient tout ou partie de 4 sites Natura 2000, majoritairement centrés autour des zones humides et alluviales :
 - Site « Lac du Bourget et Chautagne » (FR8202010) animé par le CEN Savoie ;
 - Site « Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » (FR8201771) animé par le Syndicat du Haut-Rhône ;
 - Site « réseau de zones humides de l'Albanais » (FR8201772) animé par le PNRMB ;
 - Site « réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard (FR8201770) animé par le Syndicat mixte de l'avant-pays savoyard.
- Le **site inscrit « lac du Bourget et ses abords »**. Ce vaste « site inscrit » a été désigné en 1974. Ce classement oblige au dépôt d'un dossier de déclaration donnant lieu à un avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DREAL.

Tableau : synthèse de l'articulation des dispositifs réglementaires, fonciers et contractuels pour garantir la fonction de conservation.

Ecosystème	Zones/sites du projet de Réserve	Dispositif réglementaire de conservation	Dispositif foncier de conservation	Dispositif contractuel de conservation
AQUATIQUE	Lac du Bourget et canal de Savières		Propriété domaniale (intégrée au périmètre de la concession CNR pour ce qui est du canal de Savières)	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR Site inscrit
	Roselières du Lac du Bourget	APPB Sud du Lac	Affectation au CDL	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR Site inscrit
	Rhône et ses îlons	APPB îles de Chautagne Malourdie	Propriété domaniale Conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8201771) RAMSAR (projet extension)
	Marais du Sud du Lac	APPB Sud du Lac	Propriétés CDL	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR Site inscrit
HUMIDES	Marais de Chautagne	Réserve biologique forestière (projet)	Propriétés CDL Propriétés et conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8202010) RAMSAR
	Marais de Bange et du Puits d'enfer		Propriétés et conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8201770)
	Marais Vuillerme		Propriétés et conventions CEN Savoie	
	Marais de l'Albanais	APPB des marais du Parc et des Villards	Propriétés et conventions CEN Savoie	Natura 2000 (FR8201772)
	Massif de l'Épine	Forêts communales en libre-évolution		Site inscrit
	Massif de la Chambotte	Forêts communales en libre-évolution	Propriétés CDL (ferme Gigot) Propriétés et conventions CEN Savoie ENS de la forêt de Corsuet (projet)	Site inscrit
	Massif du Revard	Forêts communales en libre-évolution		PNR du massif des Bauges
	Pelouses sèches de la Buffaz		Propriétés et conventions CEN Savoie	

3.2. Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique.

Un territoire tourné vers les loisirs et sports de plein air propice au développement du tourisme durable

Le **tourisme fait partie intégrante de l'économie locale**. La collectivité comptabilise près 3 102 425 nuitées touristiques lors de l'année 2022 sur l'ensemble des lits professionnels, de particulier à particulier et de résidences secondaires.

Les **activités sportives de plein air sont fortement pratiquées du fait des richesses naturelles** : sports nautiques (kayak, paddle, voile, plongée, etc), randonnée, escalade, VTT, ski, etc. De manière générale, les pratiques changent, se multiplient (location de bateaux, paddle...) et nécessitent un renforcement de la sensibilisation sur le respect de l'environnement. Des formations ont d'ailleurs été engagées en ce sens auprès de professionnels par le CEN Savoie et l'OTI. Par ailleurs, certaines pratiques sportives vont être amenées à disparaître du fait du changement climatique (notamment la pratique du ski, du fait de la baisse conséquente du niveau d'enneigement prévue sur la station du Revard). Cela nécessite de développer de nouvelles approches de mise en tourisme de la station à l'avenir. L'offre d'activités touristique en forêt n'est à ce jour, pas structurée sur le territoire et mérite d'être organisée à l'avenir, ces milieux étant de plus en plus fréquentés. L'activité thermique est également importante sur le territoire et a contribué au développement touristique.

La coopération entre plusieurs communautés de communes depuis plus de 10 ans a abouti à la création d'une marque touristique territoriale à la suite de la fusion en 2017 (Loi Notre). La marque Aix Riviera des Alpes est portée par l'Office de Tourisme Intercommunal, renommé « Agence Aix Riviera des Alpes ». Cette marque repose sur le positionnement suivant : **prendre soin de soi, des autres et de son environnement**. Ces dernières années ont marqué un tournant dans le positionnement de l'agence et du territoire sur le tourisme. **L'enjeu n'est plus d'augmenter l'activité touristique, mais plutôt d'étaler le tourisme sur l'ensemble de l'année** (pour éviter les effets de pression et saturation en période estivale), et s'engager sur une forme de tourisme raisonné et respectueux de l'environnement (des pistes sur le tourisme régénératif sont par exemple abordées). Les premiers touristes doivent devenir les habitants du territoire. Mais l'agence a aussi une stratégie d'attractivité exogène : **donner envie, notamment aux plus jeunes, de venir s'installer** sur le territoire. L'agence dispose de son propre **projet de transition écologique**, qui s'est inspiré des fiches actions du PCAET de l'agglomération.

Un patrimoine culturel riche à valoriser via la future Réserve de biosphère

Sur le plan culturel, le territoire abrite 4 **sites palafittiques classés au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Ce sont des vestiges de villages datant de la préhistoire, bâtis autour d'un grand nombre de lacs alpins, qui ont été immergés avec le temps. Les hommes quittaient ces villages lorsqu'ils avaient épuisé les ressources de leur territoire, ils y revenaient bien plus tard lorsque les ressources étaient restaurées. Les lacs du Bourget, Annecy, Aiguebelette, Léman et Paladru abritent quelques sites. A ce jour, la CA de Grand lac a aménagé un seul **site, à Châtillon**. La chargée de mission MAB a engagé des échanges avec les 4 autres lacs alpins pour mener une réflexion commune de valorisation de ces sites.

Le territoire abrite aussi plusieurs **bâti remarquables** : l'Abbaye d'Hautecombe (premier site visité en Savoie en 2022), le Château de Thomas II, le Prieuré du Bourget-du-Lac, le Château

de la Roche du Roi, le Château de Bonport... Tous contribuent à la renommée du territoire et à sa richesse historique. Le château de Thomas II dispose d'un observatoire ouvert 24h/24 et 7j/7, permettant de contempler des dizaines d'espèces d'oiseaux. Un autre observatoire est présent sur le sud du lac, il peut être visité de manière organisée avec une association de protection de la nature (CEN, LPO, FNE). Mais certains sites mériteraient d'être mis en valeur, ou rénovés, en intégrant des dimensions en lien avec la découverte du patrimoine naturel et culturel.

De nombreuses **animations culturelles** ont lieu (concerts, festivals, marchés de producteurs locaux), notamment en période estivale. Des animations dédiées à la découverte de la nature sont progressivement portées. Le musée Aqualis (CISALB) est un acteur emblématique en la matière : il organise par exemple des « escape game » dédiés à la découverte du lac du Bourget. Des associations locales se structurent depuis quelques années pour proposer des animations en lien avec la transition écologique sociale et solidaire, augurant des perspectives intéressantes pour développer des actions d'éducation au développement durable au travers de la culture et du lien social (projets citoyens de végétalisation de ruelles, jeux de pistes découverte de la biodiversité, réemploi de matériaux...).

Une économie locale dynamique, qui s'engage vers la transition

Une forte croissance des nouvelles entreprises est observée depuis 2017. Au total, le territoire génère 28 450 emplois en 2019 et une augmentation de 8000 emplois est prévue d'ici 2030. **L'économie du territoire repose majoritairement sur les services** et dans une moindre mesure, sur l'agriculture. Des filières emblématiques se sont développées ces dernières années, notamment la **filière énergies décarbonées** (solaire, hydrogène, méthanisation).

Une **demande croissante émerge sur la mise en place de lieux de partage** autour du « fait main », des cosmétiques, de la décoration, de médecines alternatives. Des tiers lieux existent déjà en ce sens pour valoriser ces pratiques.

Les démarches **d'économie circulaire** se développent et sont traitées au niveau des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry avec l'association SOLUCIR. Le collectif ENFIN! RÉEMPLOI, porté par Les Chantiers Valoristes, Nantet Locabennes, Trialp, ENSAM et Kayak architecture, a aussi pour ambition de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie, afin de participer à réduire la part de déchets et de consommations générés par le secteur du BTP.

Sur la période 2021-2022, Grand Lac a mis en place le référentiel Economie Circulaire. Il y a une réelle demande **pour développer l'économie circulaire dans les filières agriculture, alimentaire, matériaux** (bois fer, fabrication et récupération du bois), mobilier, textile. Le syndicat mixte « Chambéry Grand Lac Economie » (CGLE) travaille au développement d'une zone d'économie circulaire sur le territoire. Les **filières les plus développées sur l'économie circulaire** sont le prêt-à-porter, les bijoux, les accessoires, les friperies, la restauration.

Sur le plan agricole, **26% du territoire est recouvert de parcelles agricoles**. Une grande partie des exploitations agricoles sont situées au nord-est du territoire et au sud. Les zones agricoles sont soumises à de fortes contraintes, avec des piémonts au nord, des zones montagne à l'Ouest, et de ZSCN au Sud-Est.

Le territoire s'est développé autour d'un **modèle d'agriculture de niche** : principalement de la production laitière, à élevage extensif, avec de petites unités. 100% du lait produit sur le territoire est transformé en fromage. Le bio n'a pas connu un développement important (il représente 15% des exploitations) car d'autres démarches qualitatives l'étaient déjà depuis

longtemps (AOP, HQE, etc.). D'autres filières (bovin viande, viticulture, céréales...) sont développées dans une moindre proportion (cf partie 15.3). Le territoire n'est pas autonome en matière de viande et légumes. Dans un contexte de **forte pression foncière** et de **besoin de diversification** pour pérenniser certains élevages, les productions maraîchères représentent une opportunité intéressante.

Les agriculteurs du territoire fonctionnent beaucoup **sous forme de coopératives**, notamment sur la filière du lait. La Chambre d'Agriculture dispose d'un lien étroit avec ces structures. 35% des exploitations du territoire représentent un enjeu de transmission et renouvellement des actifs à court terme, notamment dans la filière viande bovine.

La CA Grand Lac s'est engagée dans un **Projet Alimentaire Territorial** en 2019. Le processus de concertation engagé dans cette démarche a abouti à plusieurs thématiques clés (foncier, agriculture, changement climatique, diversification des productions, volet social et cantines, restauration et distribution, communication transversale). Ce Plan est en cours de révision et les enjeux liés au MAB ont été intégrés dans les concertations.

Plusieurs **actions en faveur de la transition du secteur agricole** sont déjà menées :

- Des tests en agroforesterie ont été conduits sur une parcelle de Chautagne depuis 3 ans.
- Une étude « eau et agriculture » sur les secteurs prioritaires a été engagée (en lien avec le CISALB, dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau) pour identifier les secteurs sur lesquels l'eau est en tension, en coopération avec l'ADA BIO.
- Le CEN définit des mesures éligibles, explique les mesures aux exploitants, les accompagne au montage de contrats, et procède à une vérification et un rapportage annuel (réunion de restitution des résultats des suivis).
- Une première rencontre entre les producteurs des métiers de bouche a eu lieu en 2023 pour développer des circuits locaux (épicerie, restaurants / agriculteurs)...
- Le PNRMB met en place un projet agro-environnemental et climatique sur la période 2023/2027 (en partenariat avec plusieurs acteurs tels que le CEN Savoie), construit en articulation avec les PAEC voisins.
- La LPO accompagne les agriculteurs à la prise en compte de la biodiversité (diagnostic environnementaux et accompagnement sur la plantation de haies).

Sur le volet foncier, **des comités locaux à l'installation et au foncier** ont été mis en place avec la Chambre d'agriculture. L'objectif est d'éviter le rachat systématique des terres des agriculteurs partant à la retraite de manière non contrôlée, cela aboutit à un morcellement des parcelles agricoles, et limite aussi l'installation de nouveaux agriculteurs.

3.3 Appui logistique

Des actions d'éducation au développement durable initiées, et à renforcer

Le CISALB est un acteur clé du territoire autour des actions d'éducation au développement durable sur les enjeux de l'eau. Il a mis en place un **laboratoire dans lequel sont reçus des écoliers et étudiants** sur le traitement de l'eau. Le **musée Aqualis** offre une compréhension de l'écosystème lacustre à travers des expériences interactives et ludiques (conférences tous les mercredi soir, expositions sur la biodiversité du lac). Le CISALB a également noué des partenariats avec les associations de pêche ou des écoles de voile pour organiser des ateliers découverte du lac et des rivières.

Le PNRMB conduit un programme annuel d'éducation vers les publics scolaires (28 825 élèves touchés dans les 64 communes du Parc), publie une lettre d'information biannuelle pour les enseignants, anime et forme un réseau d'éducateurs à l'environnement (réseau RePERE). Il est le pilote de la mise en œuvre des Atlas de Biodiversité Communale (pour le moment, seulement une commune a engagé ces actions sur le territoire : Le Bourget du Lac).

Par ailleurs, certaines associations telles que France Nature Environnement (FNE) ou encore la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) mènent des actions de sensibilisation auprès du grand public (observation des espèces, animation d'ABC, 50 à 60 sorties par an autour du Lac, intervention auprès d'établissements scolaires, intervention dans le cadre d'évènements sportifs). La LPO conduit également un programme de labellisation « refuge LPO » pour les particuliers, les communes et les entreprises.

Grâce à l'expertise de ces acteurs, mais aussi aux concertations menées dans le cadre de la candidature, des enjeux prioritaires sont identifiables sur cette thématique. Il y a, par exemple, un manque d'appropriation des enjeux naturalistes par le grand public (mais aussi les acteurs économiques) : il convient de développer les sciences participatives sur le territoire, en renforçant les projets existants ou en développant d'autres projets. En ce sens, le projet Fauna Flora 30x30, conçu par l'ancien directeur du CEN Savoie et porté par Grand Lac (via la chargée de mission MAB) a été développé en 2023. Il vise à former les élèves sortant du niveau primaire à reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales locales, via des sorties terrain et des analyses en classe (loupes, microscopes). Il sera déployé auprès de toutes les écoles du territoire d'ici 2026. Les données d'observation recueillies alimenteront l'inventaire du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Un grand nombre d'acteurs de la recherche présents sur le territoire

Plusieurs instituts de recherche et laboratoires sont localisés sur le territoire, notamment lié au pôle économique de Technolac (230 entreprises et 1000 chercheurs), incluant l'un des campus de l'Université Savoie Mont Blanc, sur la commune du Bourget du Lac. La recherche est portée par des laboratoires reconnus, labellisés et distingués, acteurs de partenariats étroits avec de grands organismes (CNRS, CEA, INRAE), des organisations internationales (CERN) ou d'autres structures (INES, Institut de la Montagne).

Parallèlement, plusieurs systèmes d'information sont d'importants relais sur les données scientifiques : l'Observatoire de la biodiversité de Savoie, l'Observatoire écologique du Lac du Bourget, l'Observatoire du littoral.

D'autres partenaires participent activement à la recherche scientifique sur le territoire : l'ONF, le CEN Savoie, le Conservatoire Botanique National Alpin, le CISALB, le Conservatoire du Littoral, le PNRMB, la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, ou encore le Syndicat du Haut-Rhône (cf. partie 16.1).

Plusieurs chercheurs de ces structures ont été intégrés au groupe de travail scientifique constitué dans le cadre de la candidature. Ils ont notamment travaillé sur l'axe « recherche scientifique » du plan de gestion, en déterminant les thématiques de recherche prioritaires pour la réserve de biosphère. Cette dynamique positive démontre le potentiel du territoire à répondre à la fonction d'appui logistique d'une réserve de biosphère.

4. CRITÈRES DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHERE

4.1. "Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines".

Le territoire de projet de Réserve de Biosphère présente un concentré de richesses naturelles. Cette diversité est notamment le fruit de rencontres, de transitions, de brassage :

- Transition entre les régions biogéographiques océanique et alpine...avec des influences de la région méditerranéenne.
- Rencontre entre 2 grands massifs français : le Jura et les Alpes.
- Transitions entre différents étages de végétation : collinéen, montagnard et début du subalpin.
- Rencontres entre la roche, la terre et l'eau.

Ainsi, le vivant s'épanouit dans une mince « tranche de biosphère d'environ 1,5 kilomètre d'épaisseur », depuis les larves de chironomes dans les abysses du lac du Bourget, jusqu'aux falaises du Revard, où niche l'aigle royal.

Plaine et collines

Avec ses 44,5 km², le **lac du Bourget** est l'un des principaux éléments structurants du paysage, ainsi qu'un refuge de biodiversité. La reconquête de la qualité de ses eaux, aujourd'hui oligotrophes, est favorable aux cortèges d'espèces caractérisant les grands lacs alpins. Relique de l'époque glaciaire, le lac est entouré de 6 massifs de roselières aquatiques, parties émergées d'une flore aquatique très diversifiée et qui constitue un habitat naturel particulièrement prisé. Outre une activité de pêche professionnelle et amateur, le lac accueille également de nombreuses activités touristiques (nautisme, baignade, promenades sur les rives). La bonne organisation voire maîtrise de ces activités touristiques constitue un enjeu majeur de préservation. La régulation des niveaux du lac, essentiellement pour les activités touristiques, a quant à lui un impact majeur sur le fonctionnement de l'écosystème des roselières.

En limite septentrionale du territoire, le lac est indissociable du **Rhône**, auquel il est relié par le « cordon ombilical » du canal de Savières, cours d'eau d'origine naturelle au tracé sinueux. Avec ses îlons (bras morts), ses méandres et ses bancs de graviers, le Rhône et ses rives offrent de nombreux habitats d'intérêt pour la flore et la faune. Outre la pratique d'activités touristiques (navigation), le Rhône est fortement marqué par son usage à des fins de production d'hydroélectricité (usine hydroélectrique de Chautagne).

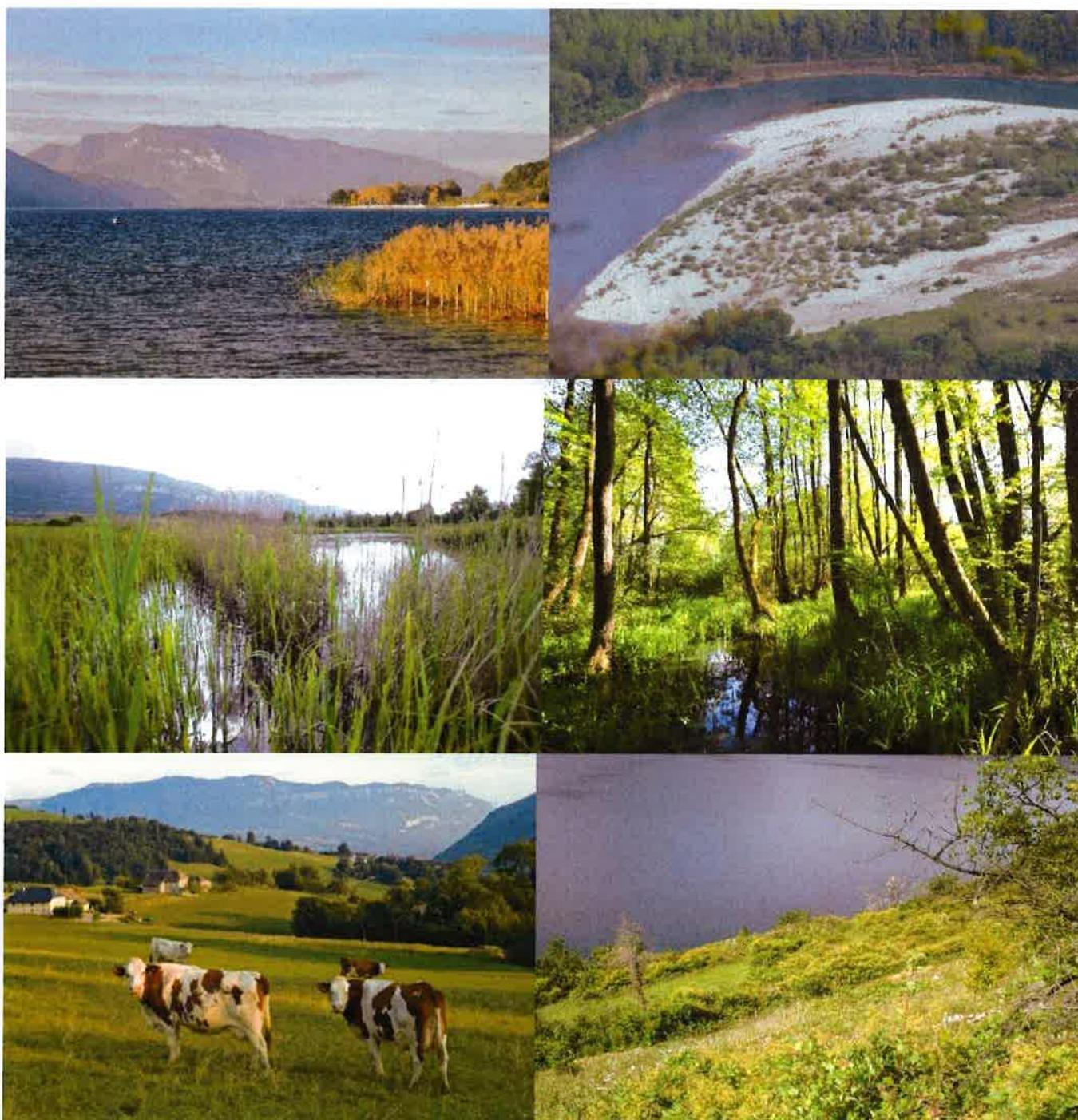
Le territoire compte également de nombreux **marais et tourbières**, dont l'emblématique zone humide de Chautagne, inscrite avec le lac depuis 2003 sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar). La gestion des marais et tourbières est fortement marquée par la pratique de la fauche et du pâturage. Avec des étés de plus en plus secs, ils constituent en effet une réserve fourragère précieuse pour les éleveurs. Cette activité agricole bénéficie également au milieu naturel en évitant sa colonisation par les ligneux.

La plaine est aussi le domaine des **boisements humides et alluviaux**, le long du Rhône et des principaux affluents du lac. Ces milieux, particulièrement fragiles, sont menacés par la conversion en terres agricoles (défrichement) ou encore par la réalisation de coupes rases à des fins de bois-énergie.

Au Nord-est du territoire de projet, la petite région de l'Albanais présente un paysage singulier et diversifié constitué de collines, de prairies, d'étangs, de haies et de boisements. Ce territoire comprend notamment un important réseau de zones humides (étang de Crosagny, marais de la Deysse, marais du Parc et des Villards...) regroupés dans un site Natura 2000.

Enfin, sur les rebords des massifs des Bauges ou de l'Epine ainsi que sur la butte des Essarts (Viviers du Lac), des « **petits paysages agricoles** » (prairies de fauche, pelouses sèches, côteaux viticoles) témoignent d'un équilibre homme-nature aujourd'hui fragilisé par l'extension urbaine que subissent ces zones. A noter la spécificité des pelouses sèches, habitat de nombreuses espèces, qui sont issues d'une activité pastorale sur les versants ensoleillés et pour lesquelles un maintien de cette activité constitue un enjeu majeur.

Illustration : de haut en bas et de gauche à droite - Les paysages de plaine - Lac du Bourget ; Méandre du Rhône et banc de sable ; Marais de Chautagne ; Forêt alluviale de la Deysse, prairie de l'Albanais ; Pelouse sèche de la Buffaz.
Source : CEN Savoie



Montagne

A l'horizontalité des paysages de plaine répond la verticalité de ceux de montagne.

Le territoire du projet de Réserve de Biosphère est ainsi charpenté par 3 reliefs montagneux : la chaîne de l'Épine et le massif de la Chambotte (Jura), le massif des Bauges (Alpes). Le point culminant est le Mont Revard, à 1563 mètres.

Ces paysages de montagne offrent également une grande diversité de milieux naturels et d'espèces.

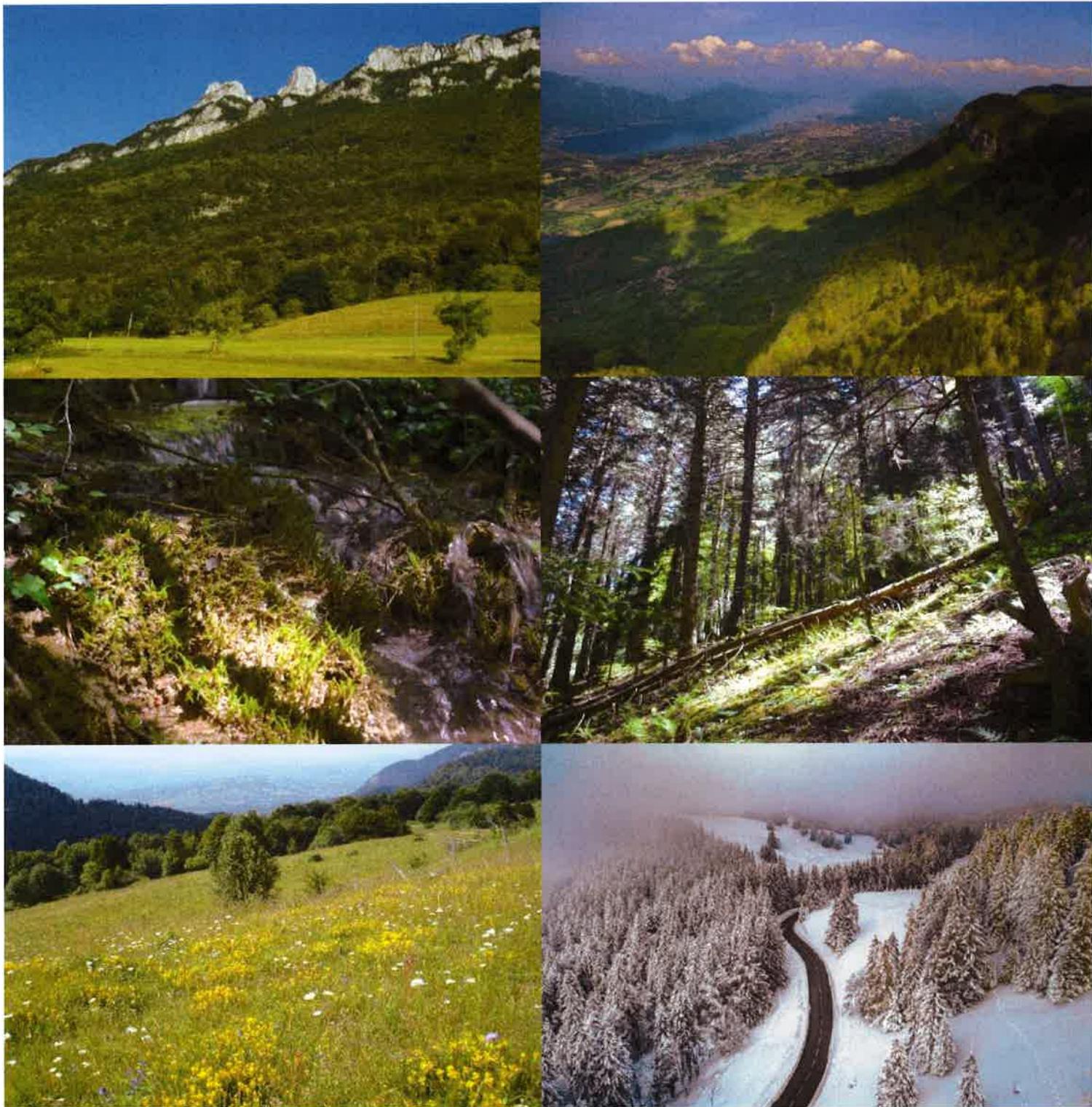
Les **boisements de pentes**, majoritairement feuillus, forment l'élément principal du paysage. Ils constituent tout à la fois un réservoir de carbone et un réservoir de biodiversité. Ces boisements font également rempart contre l'érosion des sols. Les principaux usages sont la sylviculture et la randonnée pédestre.

Le territoire est aussi marqué, et cela est particulièrement visible depuis le lac, par de nombreuses **falaises de roches nues et éboulis**. Bien que leur surface projetée au sol soit assez réduite (environ 130 ha), leur étendue réelle est beaucoup plus importante. Ces milieux constituent un habitat pour la reproduction de plusieurs oiseaux emblématiques du territoire : hibou grand-duc, faucon pèlerin, martinet à ventre blanc, aigle royal... Les activités humaines principales sur ou à proximité immédiate de ces falaises sont des activités de loisirs (vol libre, escalade).

Par ailleurs, le paysage de montagne est caractérisé par un important chevelu de **torrents et ruisseaux, localement appelés « nants »**, qui viennent alimenter les principaux cours d'eau du territoire, lesquels alimentent à leur tour le lac du Bourget. Ces ruisseaux et torrents abritent différentes espèces (truite fario, chabot, écrevisse à pied blanc), d'une part dans leurs eaux de bonne qualité, d'autre part sur leurs berges humides et parfois escarpées.

Enfin, le paysage de montagne comprend quelques petites **prairies d'altitude**, notamment sur le nord du plateau du Revard (Communes du Montcel, de Trévignin, de Saint-Offenge). Leur **alternance avec des forêts de sapin et d'épicéa** constitue un milieu naturel en mosaïque, favorable à de nombreuses espèces. Ce paysage sert de support à une sylviculture de production résineuse. Il accueille aussi une très forte fréquentation liée au belvédère, aux activités de pleine nature et aux sports d'hiver (Savoie Grand Revard).

Illustration - de gauche à droite et de haut en bas : Les paysages de montagne – Boisements de l'épine ; falaises du Revard, Ruisseau tuffeux sur les pentes du Revard, Forêt d'épicéa et prairie d'altitude dans le massif des Bauges ; Paysage enneigé sur le Mont Revard. Sources : CEN Savoie ; Photothèque Grand Lac



4.2. Être importante pour la conservation de la diversité biologique.

Le territoire de la future Réserve de Biosphère présente une importance considérable pour la conservation de la biodiversité, comme en attestent les quelques chiffres suivants :

- Une zone humide d'importance internationale (RAMSAR) ;
- 43 ZNIEFF de type 1 totalement ou partiellement incluses dans le périmètre ;
- 4 sites Natura 2000 intégralement ou partiellement inclus sur le territoire de la Réserve ;
- 6 119 espèces animales et végétales recensées, issues de 369 300 observations réalisées lors de 55 882 prospections ;
- 82 espèces végétales inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN ;
- 5 espèces d'amphibiens inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN ;
- 50 espèces d'oiseaux inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN ;
- 19 espèces de mammifères inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN, dont 7 chiroptères ;
- 4 espèces de reptiles inscrites sur la liste rouge nationale de l'UICN.

Dans ce résumé, nous proposons un rapide tour d'horizon de quelques espèces phares du site de la Réserve de Biosphère, par grand type d'écosystèmes. Une description plus détaillée est proposée au chapitre 14.

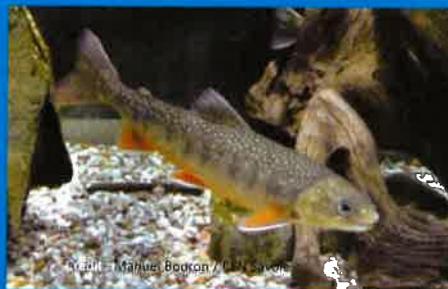
Ecosystèmes aquatiques

ESPÈCES

PHOTOGRAPHIE

DESCRIPTION

Poissons : omble chevalier



Salvelinus alpinus (Linnaeus, 1758), poisson emblématique des lacs naturels alpins, classé en danger (EN) sur la liste rouge régionale des poissons et écrevisses. La consommation des spécimens pêchés sur le lac du Bourget est interdite, en lien avec une pollution ancienne aux PCB.

Reptiles : Cistude d'Europe



Emys orbicularis (Linnaeus, 1758), tortue d'eau douce protégée au niveau national et inscrite sur les annexes II et IV de la directive habitat, classée en danger critique (CR) sur la liste rouge de Savoie, a fait l'objet d'un succès de réintroduction et d'un renforcement progressif des noyaux de population.

Crustacés :
Ecrevisse à pieds
blancs

Credit : Manuel BOURON, CEN Savoie



Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858), classée en danger (EN) sur la liste rouge mondiale de l'UICN, elle est protégée au niveau national et figure sur l'annexe II de la directive habitats. Elle est présente sur quelques ruisseaux et torrents peu soumis aux pollutions.

Flore :
macrophytes du
lac du Bourget,
grande Naiade



Les macrophyte se développent sur des zones favorables (substrats fins, faible pente, faible agitation) et constituent la ceinture végétale du lac du Bourget. La grande Naiade (*Najas marina* L., 1753) est inscrite comme vulnérable (VU) sur la liste rouge départementale et bénéficie d'une protection au plan régional.

Ecosystèmes humides

Papillons de jour :
azuré de la
sanguisorbe



Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779) : papillon protégé au niveau national, inscrit aux annexes II et IV de la directive habitat et classé en danger (EN) sur la liste rouge régionale. Il est présent sur le marais de Chautagne

Odonates
sympetrum
déprimé



Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841), libellule inscrite comme en danger (EN) dans la liste rouge nationale, elle est présente sur différentes communes de Chautagne.

Amphibiens :
sonneur à ventre
jaune



Bombina variegata (Linnaeus, 1758), protégé au niveau national, inscrit comme en danger (EN) dans la liste rouge départementale et vulnérable (VU) au plan national, le sonneur est présent au nord du territoire de la Réserve de Biosphère.

Flore des marais :
violette élevée



Viola elatior Fr., 1828 [nom. cons.], plante protégée au plan national, classée en danger sur les listes rouges départementale, régionale et nationale, présente dans les prairies humides du Sud du lac du Bourget

Crédit : Virginie Bourgoin / CEN Savoie

Ecosystèmes terrestres

Mammifère : lynx
boréal



Lynx lynx (Linnaeus, 1758), félin protégé au niveau national, classé en danger (EN) sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine, présent sur les 3 massifs montagneux de la Réserve de Biosphère.

Oiseaux : aigle
royal



Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758), rapace protégé au niveau national, figurant sur l'annexe 1 de la Directive oiseaux, classée vulnérable (VU) sur les listes rouges nationale et de Savoie, niche sur les falaises du Revard

Insectes : lucane
cerf-volant



Lucanus cervus (Linnaeus, 1758), coléoptère saproxylique classé quasi-menacé (NT) sur les listes rouges européennes et régionale, espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive habitat, recensée sur différents massifs forestiers du territoire.

Flore
Ornithogale
penché



Honorius nutans (Gray, 1821), plante des champs, classée en danger (EN) sur la liste rouge en Savoie et protégée au niveau régional, inventoriée sur la Commune du Bourget-du-Lac.

Tableau : Récapitulatif des principaux écosystèmes, habitats, motifs paysagers, enjeux faune/flore du territoire de projet

Ecosystèmes	N°	Habitats	Motifs paysagers	Enjeux faune	Enjeux flore et fonge	Usages/pressions	Sites à enjeu
ECOSYSTÈMES AQUATIQUES	1	Eaux stagnantes (Lac)	Lac et montagne	Poissons (lavaret, truite lacustre, brochet, lote de rivière) Avifaune (nette rousse, grèbe huppé, hérons, limicoles...) Cistude d'Europe Castor d'Eurasie	Phragmites, scirpes, typhas Herbiers à characées, à potamots, Naiades	Tourisme Baignade Pêche	Lac du Bourget
	2	Eaux stagnantes (étangs, îlons)	Petites étendues d'eau « intérieures »	Avifaune, odonates, Cistude d'Europe		Tourisme	Etang des aigrettes Etang de Crosagny Lônes du Rhône
	3	Végétation aquatique	Roselières	Poissons (brochet...) Avifaune (canards, rousserolles, bruant des roseaux)		Tourisme Régulation des niveaux du lac	Herbiers aquatiques et roselières aquatiques du lac du Bourget et du Rhône
	4	Eaux courantes (rivières)	Cours d'eau et leurs abords	Avifaune (cincle plongeur, harle bièvre, martin-pêcheur...) Poissons (truite, chabot, vairon) Castor d'Eurasie Ecrevisse à pieds blancs	Consoude tubéreuse Iris des marais	Pêche	Leyse, Sierroz, Tillet, Terre-Nue, Grand canal de Chautagne, Deysse
ECOSYSTÈMES HUMIDES	5	Marais et tourbières	Petites étendues d'eau « intérieures »	Amphibiens (sonneur à ventre jaune...), odonates, avifaune	Flore des marais (Iiparis de Loësel, hypne brillante, écuelle)	Tourisme Chasse Drainage agricole Remblaiement	Tourbière de Chautagne Marais de l'Albanais

				Rhopalocères (cuivré des marais, azurés...) Avifaune (gorge-bleue à miroir)	fougère des marais, violette élevée, ail à tige anguleuse)		Marais du Sud du Lac du Bourget Marais Vuillerme
ECOSYSTÈMES TERRESTRES	6	Forêts de feuillus (y compris forêts alluviales du Rhône)	Forêt Peupleraie	Mammifères (lynx, chat forestier, chauves-souris, muscardin, chamois, cerf élaphe) Coléoptères saproxyliques Oiseaux (pics, Milan noir, Gélinotte des bois, chouette de Tengmalm) Salamandre tachetée	Fonge Erythrone dent-de-chien	Tourisme Exploitation forestière Création de pistes (DFCI)	Forêt alluviale des îles de Malourdie, Chênaie de Corsuet Massif du Revard Peupleraie de Chautagne
	7	Forêts mixtes	Forêt		Hêtre, épicéa, sapin		Massif de l'Épine
	8	Forêts de conifères	Forêt		Epicéa, sapin		Massif du Revard
	9	Prairies	Paysages agricoles de plaine, côtes et d'altitude	Avifaune (milan noir, pie-grièche écorcheur...)	Flore messicole (gypsophile murailles, fausse roquette), trèfle strié...	Agriculture	Prairies de fauche des coteaux du Revard, de l'albanais
	10	Landes et pelouses sèches	Paysages agricoles de côtes	Insectes : ascalaphes, criquet turquoise, azuré du Serpolet Reptiles : vipère aspic, lézard des murailles	Orchidées, aster amelle, bagueaudier arborescent, pistachier térébinthe	Agriculture (pâturage)	Pelouse sèche de la Buffaz
	11	Falaises et éboulis	Lac montagne Paysages agricoles de côtes	Oiseaux (hibou grand-duc, aigle royal, circaète Jean-le-Blanc, faucon pèlerin, hirondelle des rochers)	Daphné des Alpes Oreille-d'ours	Protection des infrastructures, escalade	Falaises du Revard, falaises du Clergeon, falaises de l'Épine

4.3. "Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional"

L'histoire humaine du territoire de Grand Lac est liée à la présence de l'eau, à la fois comme ressource (production rivière), comme source d'énergie permettant le développement d'activités économiques (scieries, papeteries, soieries, moulins etc.), comme support de déplacement (navigation du lac) et enfin à travers le développement du thermalisme. C'est donc un périmètre idéal pour développer des approches de développement durable sur le thème de l'eau.

Du fait d'un **fort développement démographique et économique**, le territoire connaît une grande pression foncière. Le développement économique local est essentiellement lié à la proximité immédiate de deux agglomérations (Grand Lac et Grand Chambéry) totalisant plus de 220 000 habitants. Outre ce développement intrinsèque, le territoire subit également l'influence du développement des agglomérations Genevoise, Lyonnaise et Grenobloise. Il s'ensuit un phénomène de périurbanisation et une saturation progressive des infrastructures.

Ainsi, les milieux naturels sont soumis à des pressions croissantes : l'urbanisation (artificialisation de zones naturelles, remblaiement de zones humides), le drainage agricole, les pollutions d'origine industrielles, domestique ou agricole et l'intensification des usages dans les milieux naturels (tourisme et sports de pleine nature). Les relations Homme-Nature sont déséquilibrées.

Néanmoins, les acteurs du territoire agissent depuis des années pour les rééquilibrer :

- Dans les années 80, la construction d'une galerie de 12km sous la montagne de l'Epine a permis de **juguler le phénomène d'eutrophisation du lac** en transportant vers le Rhône les rejets épurés des stations d'épuration de Chambéry, Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac.
- La **mise en œuvre de 4 contrats de bassins versants successifs** depuis 2003, a permis la reconquête de la qualité de l'eau, la restauration des milieux aquatiques, la gestion des crues, l'action pédagogique et le suivi environnemental des milieux.
- La **présence de l'université Savoie Mont Blanc**, mais aussi d'autres universités de la région (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne), favorise la conduite de nombreuses études sur le territoire. Sur le Lac du Bourget, l'une des plus récentes porte par exemple sur la pollution sonore engendrée par les activités nautiques et leur impact sur la faune (conduite par l'université de Saint-Etienne). Des synergies avec l'université sont déjà en place dans le cadre de la candidature au programme, via la création du GT Scientifique (cf. partie 13) et la présence d'un enseignant chercheur spécialisé sur les dispositifs de gouvernance des aires protégées (dont les réserves de biosphère) dans le COTECH de la candidature. Un échange avec le Président de l'Université Savoie Mont Blanc sur un partenariat éventuel avec la future Réserve de biosphère a également été organisé le 11 septembre 2023 (avis favorable).
- L'**agriculture locale, basée sur un modèle extensif**, est accompagnée progressivement vers le développement de pratiques en faveur de la biodiversité, de la préservation de la ressource en eau, de la mise en œuvre de circuits courts, du développement de nouvelles méthodes agricoles.
- La **politique d'urbanisme s'engage** progressivement vers un renforcement de la conservation des milieux naturels du territoire (désimperméabilisation des sols, création de zones agricoles protégées, démarche de zéro artificialisation nette...).

- L'agglomération Grand Lac s'est engagée récemment sur un **ambitieux PCAET** afin de favoriser les énergies renouvelables, la sobriété, les mobilités douces, ou encore la réduction des déchets et la qualité de l'air.
- **Le territoire est également un lieu touristique** à l'échelle régionale et internationale (tourisme Suisse, Allemand, Italien, Hollandais, Russe...). La volonté de l'office de tourisme intercommunal de s'engager vers un tourisme plus responsable et respectueux de l'environnement, associé à la présence de chercheurs sur cette discipline, augure des opportunités de tester des approches d'écotourisme ou encore de « tourisme régénératif ».
- **L'activité d'EDD reste à renforcer**, et devenir une réserve de biosphère est une bonne façon de travailler sur ce sujet. Nous envisageons de renforcer les partenariats entre les nombreuses associations sportives, de protection de l'environnement, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, et les acteurs économiques (ex : consommation d'espaces, pratiques en faveur de la biodiversité...), à l'image des actions menées dans le cadre des réseaux d'éco-acteurs existants.

La candidature au programme MAB vise à renforcer ces actions en faveur d'un équilibre Homme-Nature, dans un contexte de plus en plus incertain face au changement climatique. C'est donc un territoire propice à étudier différentes approches de développement durable, à plusieurs niveaux : hydrologique, sociologique, écologique, économique et historique...

4.4. Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère.

Sur ses 350 km², le territoire proposé possède des zones de protection à long terme importantes, dédiées à la conservation de la biodiversité. En effet, **le territoire compte 35,8% d'espaces protégés, soit 12 476 ha (7% règlementaire, 93% contractuel)**¹. Il compte un grand nombre d'acteurs dédiés à leur mise en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de son périmètre (CEN Savoie, ONF, PNRMB, SHR...), tout en bénéficiant d'un développement socio-économique et culturel majeur.

La superficie se situe en dessous de la moyenne des autres réserves de biosphère française (3775.9 km²), faisant de notre territoire l'un des plus petits du réseau, aux côtés du Marais audomarois (225km² sur l'ancien périmètre) et des Gorges du Gardon (455km²).

La décision de se baser sur le périmètre administratif de la communauté d'agglomération Grand Lac est motivée par :

- **La spécificité écologique, économique et culturelle du territoire** (milieux lacustres et zones humides, quelques zones urbaines et majoritairement rurales, à caractère très touristique et avec une identité culturelle particulière).
- **Un portage politique fort au niveau de l'agglomération** et la volonté d'engager des actions sur un périmètre plus modeste (favorisant une plus grande capacité d'action car un pouvoir décisionnel situé au niveau de l'agglomération, mais aussi un réseau d'acteurs travaillant efficacement ensemble), tout en engageant des collaborations avec les territoires voisins pour envisager une extension éventuelle lors de l'examen périodique (des entretiens avec les élus et techniciens de 3 Communautés de communes voisines² ont été conduits pour présenter la démarche et envisager les synergies).

¹ Source : Baromètre de la nature de Grand Lac 2023, CEN Savoie.

² CC Bugey Sud (20/12/2023), CC Rumilly Terre de Savoie (le 25/01/2024), CC de Yenne (20/02/2024).

- **La proximité avec les élus** et donc, une meilleure appropriation de la réserve et de la conduite des actions. La mise en lien avec les autres programmes politiques du territoire peut être plus aisée, du fait de la proximité du futur coordinateur avec les autres services de la collectivité (agriculture – forêt – alimentation, tourisme, ports et plages, air énergie climat...).
- Ce périmètre est aussi un levier **pour mobiliser plus aisément les financements** nécessaires à la vie de la RB (fonds européens, départementaux, régionaux, nationaux...). Le service en charge de la recherche de subventions de Grand Lac accompagne déjà la chargée de mission MAB en ce sens.

4.5. Grâce à un zonage approprié

De nombreuses aires protégées possèdent des statuts de protection suffisants pour devenir des aires centrales. Un fort potentiel de zones tampons s'observe sur le territoire. De même, les communes urbanisées comme Aix-les-Bains ou Le Bourget du Lac sont représentatives des attendus d'une aire de transition. En effet, de nombreuses initiatives de développement durable s'y multiplient, et sont à étendre et à valoriser.

Une ou plusieurs aires centrales

Les aires centrales représentent une surface de 17.3%, soit 6029 ha.

Ces zones accueillent la biodiversité la plus importante du territoire proposé. 3 types d'aires centrales sont proposées :

Une aire centrale représentative du milieu lacustre, emblématique du territoire : le Lac du Bourget, sa rive sauvage et ses massifs de roselières. D'une superficie de 44,5 km², ce lac domanial cumule plusieurs statuts de protection assurant une gestion de la part de différents acteurs (CDL, CEN Savoie, DDT de Savoie, CA Grand Lac...) : Site Natura (directives Habitat et Oiseaux), application de la loi littoral, APPB du Sud du Lac, site RAMSAR, site inscrit. Son inscription en zone centrale fait sens à plusieurs niveaux (cf. partie 14.).

4 aires centrales représentant les milieux forestiers des 4 grands massifs du territoire (Revard, Chambotte, Epine, Chautagne) :

- 3 aires centrales correspondent aux forêts en libre évolution (y compris îlots de sénescence) en forêt publique. Les surfaces en évolution naturelle ne font pas l'objet d'exploitation. L'objectif prioritaire y est donc la conservation de la biodiversité (fonction de conservation). Elles reposent sur un cadre réglementaire solide : soumission au régime forestier, désignation pour 20 années dans le cadre d'un aménagement forestier faisant l'objet d'un arrêté préfectoral.
- Une aire centrale correspond au périmètre de la future réserve biologique mixte de Chautagne. Située sur sol tourbeux, la réserve comprend un ensemble de 9 parcelles de forêt domaniale, dont certains secteurs sont depuis plusieurs décennies en libre-évolution tandis que d'autres ont fait l'objet, dans les 5 dernières années, d'importants travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide. Le plan de gestion de la Réserve sera finalisé en 2024, sa création attendue pour 2025.

Plusieurs aires centrales concernent les marais et les zones humides et aquatiques : le marais de Chautagne (sites CEN, CDL, parcelle communale de Chindrieux), le marais de Vuillerme (sous APPB), les étangs de Crosagny-Braille, le fleuve du Rhône (AIPB Iles de Chautagne-Malourdie)...

Une ou plusieurs zones tampon entourant les aires centrales

Les zones tampon représentent 49,7% du territoire proposé, soit 17291 ha. Cela est lié à la forte présence de dispositifs contractuels sur le territoire.

La grande majorité des zones tampon correspond aux 4 massifs forestiers du territoire. Même s'il est particulièrement marqué par son caractère lacustre, le territoire proposé est pourtant à dominante forestière (42% des milieux naturels). Leur mode de gestion, leur fragilité croissante et leur rôle majeur en matière de corridor écologique en font des zones tampon essentielles. Le territoire comprend 5 corridors d'importance régionale, répertoriés dans le SRCE de la région AURA, puis au SRADDET³. Une Charte forestière, établie en 2022 à l'échelle du territoire proposé par l'ONF et le CRPF vise à favoriser la gestion durable des forêts du territoire, et sera intégrée au plan de gestion de la réserve de biosphère. La « côte sauvage », massif forestier et falaises abrupts situés sur la côte ouest du lac du Bourget, est une zone ne bénéficiant d'aucune protection à ce jour, mais qui est reconnue comme un lieu d'importance pour la biodiversité par tous les acteurs concertés (scientifiques, habitants, socioprofessionnels). Des discussions ont été engagées entre les élus de l'agglomération et le CEN Savoie pour une éventuelle création de Réserve Naturelle Nationale. Cette zone pourrait à l'avenir, constituer une zone centrale supplémentaire si le projet aboutit.

Les 7 communes du territoire appartenant au périmètre actuel du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB) ont été considérées entièrement en zone tampon⁴. Le Parc y applique sa Charte, et poursuit des objectifs de développement durable compatibles avec la conservation des écosystèmes et des espèces. Les paysages de cette zone (côteaux et falaises du Revard, prairies d'alpage, massifs forestiers...) abritent des espèces importantes (ex : aigle royal), et constituent un corridor entre le massif des bauges et le massif de l'Épine, tout en étant soumises à des pressions (notamment sur le Mont Revard) qu'il est essentiel de travailler à l'avenir.

D'autres sites gérés par le CEN Savoie et le CDL (zones Natura 2000, ENS...) ont été désignés en zone tampon, notamment ceux autour des aires centrales citées précédemment (sud lac, marais de Chautagne).

Plusieurs zones tampon situées dans des zones urbaines ont également été définies, car elles constituent des lieux d'intérêt pour la biodiversité et l'éducation au développement durable :

- Le site classé des gorges du Sierroz, représentatif d'un autre milieu naturel.
- Le bois Vidal : propriété de la commune d'Aix-les-Bains et géré par l'ONF.
- Le jardin vagabond : créé en 2007 par la ville d'Aix-les-Bains, ce jardin est basé sur le principe de la « libre-évolution » : l'intervention de l'homme est réduite à son minimum, la culture biologique est privilégiée (pas d'engrais, pas de pesticides, pas de désherbage chimique). Il est géré par une association et un plan de gestion est en cours de rédaction avec le CDL.

³ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Les principaux réservoirs de biodiversité identifiés à l'échelle régionale sont représentés par : le massif des Bauges, le massif de l'Épine, la vallée du Rhône et milieux humides de Chautagne ainsi que le Lac du Bourget.

⁴ 3 communes supplémentaires ont été identifiées dans le périmètre de la nouvelle Charte. Leur intégration ou non sera confirmée en 2025.

Une aire de transition extérieure

L'aire de transition constitue 33,9% du territoire proposé, soit 11807 hectares. L'essentiel de la population y est présente (66 446 habitants). C'est sur cette zone que les actions d'éducation au développement durable devront être renforcées, étant donné l'interaction directe qu'elle peut avoir sur certaines zones centrales ou tampon (notamment via les zones urbaines d'importance telles que la ville d'Aix-les-Bains ou du Bourget du Lac).

4.6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié d'acteurs à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère

Zoom sur l'historique de la démarche

L'idée d'instaurer une réserve de biosphère dans le cadre du programme Man and Biosphère a été initiée par Régis DICK, l'ancien directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN), en 2012. Ce n'est qu'en 2017, sous l'impulsion de Typhanie DEGOIS (députée de Savoie), et de Philippe OBISSIER (conseiller municipal de la ville d'Aix-les-Bains), que le principe d'une candidature du Lac du Bourget, comme réserve de biosphère auprès de l'UNESCO a refait surface. A l'occasion des élections municipales de 2020, Renaud BERETTI a affiché l'obtention du label « Homme et Biosphère » comme l'action prioritaire n°1 du prochain mandat. Ce dernier a été élu maire d'Aix les Bains, puis Président de la Communauté d'Agglomération Grand Lac. Il est très vite apparu essentiel de porter la démarche du MAB à une échelle plus large que la ville d'Aix les Bains : l'échelle de l'agglomération.

Un premier comité d'échange a été formé à partir de 2021, composé des deux partenaires techniques principaux de la démarche (le CISALB et le CEN), de deux élus (Vice-Présidente environnement climat transition énergétique et lac & Vice-Président à l'urbanisme, l'habitat et la politique de la ville, également adjoint à l'environnement de la ville d'Aix-les-Bains), et du directeur du Service à la population de Grand Lac. Une étudiante du Master « Man and Biosphere » de Toulouse a été recrutée cette même année en stage pour étudier l'opportunité de création d'une réserve de biosphère.

L'idée d'intégrer l'ensemble du bassin versant a été posée sous l'autorité du CISALB, mais il est apparu plus pertinent d'opérer en deux temps : une première approche avec les 28 communes autour ou proches du Lac, puis une intégration de l'ensemble des communes du bassin versant à 10 ans. Le pilotage de la candidature se ferait donc à l'échelle de l'agglomération. En septembre 2022, la chargée de mission est recrutée pour conduire le processus.

Un processus de candidature ouvert

L'ADN du programme MAB implique une implication large des partenaires, dès le processus de candidature.

L'accompagnement technique du CEN Savoie et du CISALB a été formalisé par l'élaboration et la signature de 2 conventions de coopération entre acteurs publics en 2022 et en 2023. Le CISALB apporte son expertise en matière de gestion des problématiques lacustres et de gouvernance participative (animation des comités de lacs). Le CEN Savoie apporte une expertise sur la biodiversité (base de données, lien avec les acteurs, études...), et la cartographie. **Une nouvelle convention sera établie avec ces acteurs et d'autres partenaires (ONF, PNRMB) dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la réserve de biosphère.**

La candidature a mobilisé un grand nombre d'acteurs entre 2022 et 2024 :

- Conduite de plus de **80 entretiens individuels** avec les responsables de service internes de l'agglomération et les partenaires.
- Constitution d'un **Comité technique** réunissant les partenaires clés (CEN Savoie, CISALB, PNRMB, Conseil départemental, Agence Aix Riviera des Alpes, Université Savoie Mont Blanc, ONF, élus, directeur de cabinet...).
- Constitution d'un **Comité de pilotage** réunissant les acteurs institutionnels et financeurs (ANCT, Conseil départemental, DDT de Savoie, DREAL, Conseil régional, Agence de l'Eau...).
- Constitution d'un **groupe de travail scientifique** réunissant des chercheurs et experts de l'université Savoie Mont Blanc, de laboratoires, et de structures (ONF, CEN, CISALB...). Ce groupe se réunira à 5 reprises entre 2023 et 2024 pour réfléchir aux thématiques de recherche prioritaires de la RB, définir le zonage et le futur Comité scientifique.
- Organisation de **groupes de travail** thématiques réunissant agents de Grand Lac et partenaires externes. La gouvernance de la réserve de biosphère a été définie via deux groupes de travail réunissant les membres du COTECH. Le positionnement à adopter auprès des entreprises a été travaillé en mobilisant différents responsables de services de Grand Lac (économie, agriculture, tourisme) et l'OTI.
- **Mobilisation des élus porteurs** de la démarche et d'autres élus (agriculture) dans le cadre de deux voyages d'études dans d'autres réserves de biosphère (Luberon Lure en 2023 et Mont Ventoux en 2024).
- **Présentation des avancées de la démarche et du zonage auprès des élus** du territoire au cours de deux bureaux communautaires de l'agglomération (avril 2023 et mars 2024). Des échanges bilatéraux avec les maires auront lieu entre avril et juillet 2024 sur le zonage. Un bureau spécifique « MAB » sera organisé en mai 2024 avec l'ensemble des élus pour échanger sur la première version du plan de gestion. Le plan sera validé en septembre 2024.
- **Organisation d'un évènement de lancement de la candidature le 12 juin 2023** (155 participants, habitants et socioprofessionnels). Cet évènement a permis de présenter la démarche MAB (intervention de nos élus et du coordinateur de la RB du Marais audomarois) et des initiatives locales en lien avec la future RB.
- **Concertations des socioprofessionnels** au sens large (associations, agents de collectivités, syndicats mixtes, représentants de l'Etat, têtes de réseau d'entreprises, représentants de l'atelier citoyen...) sur les enjeux et objectifs de la future réserve de biosphère via l'organisation de 3 journées d'ateliers en novembre 2023 et en mars 2024. Ces journées ont réuni une cinquantaine d'acteurs.
- **Organisation de 7 rencontres habitantes** en octobre-novembre 2023 (une centaine de participants au total). Une deuxième série de rencontres est prévue entre avril et septembre 2024 pour présenter / ajuster le plan de gestion.
- **523 jeunes** du niveau primaire à universitaire rencontrés par les étudiants du Master 2 Géographie et aménagement de la Montagne, mobilisés pendant 6 mois sur le projet de candidature dans le cadre d'un atelier professionnalisant.
- **Deux consultations numériques** auprès des habitants et des jeunes ont complété les concertations.

4.7. Mécanismes de mise en œuvre

Mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines

Un grand nombre d'acteurs du territoire œuvrent ensemble :

Le lac du Bourget bénéficie d'une gouvernance opérationnelle via la création de 4 instances :

- Un Comité de lac : regroupant les maires des communes riveraines, les présidents des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, le CISALB, les services de l'Etat (préfet ou sous-préfet). Il se réunit une fois par an.
- Un Comité technique : animé par le CISALB, il est composé de techniciens des structures gestionnaires (techniciens de Grand lac ; CEN Savoie, CdL, Office de tourisme intercommunal, CISALB, et de la DDT de Savoie). Il est présidé par la VP Environnement de Grand Lac. Un COTECH est organisé tous les trimestres (la chargée de mission MAB en fait désormais partie). Beaucoup de sujets y sont évoqués : installation de restaurants, autorisation de certaines pratiques, lancement d'études (l'étude prospective Lac du Bourget 2030 a été lancée via cette instance). Cette instance sera intégrée dans la gouvernance de la future réserve de biosphère.
- Un Comité des usagers : il est constitué de représentants des associations de protection de l'environnement ; de clubs sportifs et nautiques ; de commerçants (hôtels restaurants, camping)... Il permet de débattre avec ces acteurs des problématiques rencontrées sur le lac. Il se réunit une fois par an. Une présentation du programme MAB a été faite par la chargée de mission au sein de ce comité en novembre 2022.
- Un comité technique Savières : piloté par le CISALB, et dédié à la gestion du canal de Savières, ce COTECH réunit des acteurs similaires à ceux présents dans le COTECH Lac : VP et agents de Grand Lac, Maires des communes concernées, Office de tourisme intercommunal, CEN Savoie, DDT 73, Département, CNR). Il se réunit 3 fois à 4 fois par an.

Au niveau de l'agglomération : un Projet de Territoire, un Plan climat air énergie, un Projet alimentaire territorial, un Plan de Déplacement Mobilités et des projets d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et une Charte forestière. 3 PLU existent à ce jour sur le périmètre proposé. Un futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) va être élaboré à échéance 2027 et déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il est le vecteur majeur de retranscription du projet intercommunal et doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire. Il prendra en compte le zonage et le plan de gestion de la future réserve de biosphère

Un « contrat vert et bleu » 2022-2025 (outil contractuel et financier porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes), est mis en œuvre à l'échelle du bassin versant et de nombreux plans de gestion sur les espaces naturels du territoire (cf. parties 14 et 17).

La Charte du PNRMB s'applique sur 7 communes du territoire.

Plan ou politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère

Le Plan de gestion de la future Réserve de biosphère s'appuiera sur ces dispositifs et sur les concertations menées. A ce jour, il est constitué de 8 axes :
(chaque axe est constitué en moyenne d'une dizaine d'objectifs, déclinés en actions) :

- **AXE 1 : PRESERVER ET REVITALISER LA TRAME VERTE**
- **AXE 2 : PRENDRE SOIN DE NOTRE LAC, NOS MARAIS, NOS RIVIERES, ET NOS ZONES HUMIDES**
- **AXE 3 : VERS UN TERRITOIRE DE LOISIRS RESPONSABLES, VALORISANT SON PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL**
- **AXE 4 : AMENAGER DURABLEMENT POUR ÊTRE RESILIENT DEMAIN**
- **AXE 5 : DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES POUR TOUS**
- **AXE 6 : PENSER DES ACTIVITES ECONOMIQUES EN SYMBIOSE AVEC LA BIOSPHERE**
- **AXE 7 : DEVENIR UN TERRITOIRE DE REFERENCE SUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**
- **AXE 8 : RENFORCER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA PROSPECTIVE POUR MIEUX DECIDER DEMAIN**

La Communauté d'Agglomération de Grand Lac souhaite être la coordinatrice de la mise en œuvre du plan de gestion. Le Plan sera mis en œuvre aux côtés de partenaires clés : CISALB, CEN Savoie, ONF, PNRMB, CRPF, Université Savoie Mont Blanc, Département, DDT de Savoie, etc. Pour cela, une gouvernance organisée autour de trois instances est proposée en partie 17.

Des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation

De nombreux programmes de recherches sont développés sur le territoire. Pour citer quelques exemples :

- Le tour des grands lacs alpins naturels en 80 questions, lequel est né de la volonté de scientifiques de la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR), mobilisés en particulier au sein de l'Observatoire des Lacs Alpains, et des gestionnaires des 4 grands lacs alpins de s'engager dans une démarche de diffusion et de partage des connaissances acquises sur leur territoire de recherche ou de gestion.
- Projet RECIT'M² (GRESEC, IMSIC, PACTE) portant sur la place des récits et des imaginaires dans la construction du rapport à l'environnement (massif des Bauges, Pilat, Calanques).
- Le Projet Plastilac (EDYTEM), objectif principal est de mesurer les impacts et les transferts de micro plastiques dans les lacs alpins (Lacs de Merlet, Annecy et Bourget).
- L'étude menée par le CEN Savoie et la Réserve Naturelle du Marais de Lavours sur le stockage du carbone dans les tourbières du Marais de Lavours (Chautagne).
- Le Projet PolluSon (Université Jean Monet Saint Etienne), surveillance passive du paysage sonore et des activités nautiques, évaluation de l'impact écologique de la pollution sonore et évaluation de l'impact sociétal de la pollution sonore...

Il y a aussi un **enjeu d'adaptation au changement climatique**, prégnant sur le territoire proposé, pouvant nourrir de nouvelles recherches :

- **Le foncier** : le niveau d'artificialisation du lac est très important et les constructions croissantes impliquent des problématiques du maintien des corridors écologiques, notamment celui du sud du lac, « coincé » entre deux agglomérations. Il fait face à des menaces qui peuvent compromettre son avenir en 5 ans (construction d'un éco quartier sur la commune de la Motte Servolex ; projet d'extension de Savoie Technolac...).

- **La gestion des ressources en eau** : les précédents étés ont démontré la nécessité d'adaptation des usages de l'eau et le développement de solutions de lutte contre la sécheresse.
- **La gestion du tourisme** autour du lac doit être travaillée collectivement et un travail d'adaptation de l'économie touristique à la baisse drastique du niveau d enneigement doit être engagé ces prochaines années.
- **L'adaptation de l'agriculture** face au changement climatique : les exploitants agricoles sont confrontés à des sécheresses récurrentes, mettant en péril certains types de cultures. Les questions de maintien de la biodiversité et d'instauration de circuits courts sont à prendre en considération à l'avenir et peuvent faire l'objet de programmes de recherche.
- Par ailleurs, le **thème de la nature en ville** est peu traité selon certains partenaires du territoire. L'instauration d'un programme tel que le MAB serait une opportunité pour analyser l'impact de ce type d'actions.

Le programme MAB apparaît comme un outil adéquat pour multiplier les travaux de recherches et de prospective sur ces sujets d'adaptation au changement climatique, et mettre en lien les acteurs pour favoriser la compréhension et la mesure de l'impact de nos actions sur notre environnement.

Un **programme de recherche** à l'échelle de la réserve de biosphère sera formulé par le Groupe de Travail scientifique et le futur Conseil scientifique. L'axe 8 « Recherche Scientifique », du Plan de gestion constituera aussi les grands objectifs de la réserve de biosphère sur le volet. Les membres du GT Scientifique ont affirmé que la Réserve de Biosphère est l'opportunité de mettre en lien différentes disciplines de recherche au niveau local (sociologie, économie, communication sciences naturelles...) pour analyser les interactions Homme-Nature.

Education au développement durable

Plusieurs actions menées par les acteurs du territoire ont été détaillées en partie 3.3.

Le réseau d'éducation au développement durable mérite d'être développé et renforcé, tant en termes de moyens humains, logistiques que financier. Candidater au programme MAB est une opportunité pour organiser ce volet sur l'ensemble du territoire et coordonner les différents acteurs de mise en œuvre. D'autres désignations ou programmes ont pour mission de travailler ce volet (RAMSAR, Natura 2000, ENS, Géopark) il faudra donc se mettre en lien avec les acteurs porteurs de ces démarches pour approfondir davantage les actions mises en œuvre et identifier les points restant à travailler.

Le Plan de gestion de la réserve de biosphère sera le seul document proposant un programme d'action sur cette thématique à l'échelle de l'ensemble du territoire.

5. APPROBATIONS

A compléter pour le dossier final



PARTIE II : DESCRIPTION

6. SITUATION

6.1 Coordonnées géographiques standard de la Réserve de Biosphère

POINTS CARDINAUX	LATITUDE	LONGITUDE
Point central	5,89	45,75
Sud-Ouest	5,78	45,61
Nord-Ouest	5,75	45,94
Nord Est	6,04	45,94
Sud Est	6,04	45,61

Tableau : Coordonnées géographiques standards de la réserve de biosphère – WGS84

6.2 Emplacement et délimitation des trois zones de la Réserve de Biosphère

Cf la carte en page suivante.

7. SUPERFICIE ET JUSTIFICATION DU DÉCOUPAGE PAR RAPPORT AUX FONCTIONS DE LA RB

Type de zone	Surface en hectare	Nombre d'habitants
Aire centrale	6029	485
Zone tampon	17 291	9024
Aire de transition	11 807	66 446

Tableau : Superficie des zones de la réserve de biosphère – WGS84

Réserve de Biosphère

Proposition de périmètre

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

- 1 - AIPB Iles de Chautagne Malourdie
- 2 - Marais de Chautagne - Site CdL / CEN / RBI ONF
- 3 - APPB Marais Des Villards Et Du Parc
- 4 - Ilots de senescence - Réseau FRENE
- 5 - APPB Rives Sud Du Lac Du Bourget
- 6 - Marais de Vuillierme - Site CEN
- 7 - Etangs de Crosagny-Braille - Site CEN
- 8 - Lac du Bourget et complexe de roselières en gestion CEN
- 9 - APPB Marais du puit de l'enfer

-  Zone centrale
-  Zone tampon
-  Zone de transition

Réalisation : Grand Lac - Avr 2024 / Sources : Grand Lac, PLAN © IGN



Carte : Proposition de périmètre pour la réserve de biosphère

7.4 Brève justification de ce découpage par rapport aux fonctions respectives de la Réserve de biosphère.

La définition du zonage s'est fondée sur les mesures de protection et de gestion existant déjà sur le territoire, mais également de façon à assurer une homogénéité et une intention politique répondant aux préoccupations exprimées lors des concertations. Le zonage de la réserve de biosphère a été défini de façon concertée : avec les scientifiques du territoire, mais également les socioprofessionnels, et les élus (cf. partie 13).

Il est envisagé dans l'avenir de définir de nouvelles aires centrales, en particulier sur le secteur de la côte sauvage (création d'une Réserve Naturelle Nationale en cours de discussion), ou via la création de futurs « îlots de senescence ».

Aires centrales

Les aires centrales regroupent l'ensemble des zones naturelles bénéficiant des mesures de protection fortes au niveau national (article L.110-4 du Code de l'environnement), et sont représentatives des différents types de milieux du territoire proposé (marais, lac, forêts, prairies, rivières/gorges). Les spécificités des sites (intérêt écologique ; gestion ; fréquentation...) sont détaillées en parties 14 et 17. Ces zones répondent, chacune à leur façon, aux 3 fonctions d'une réserve de biosphère.

Ainsi, les aires centrales relèvent des mesures suivantes :

- **APPB/AIPB** : Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes. Sur le périmètre proposé, 2 APPB et 1 AIPB sont référencés : Sud du Lac du Bourget ; Marais des Villards et du Parc, et Iles de Chautagne et Malourdie.
- **Réserve biologique mixte** : située en Chautagne, cette réserve biologique porte sur une surface de 110 ha. Sa création est attendue pour 2025. Ce dispositif géré par l'ONF vise à protéger et gérer à des fins conservatoires des habitats naturels remarquables ou rares, d'espèces rares ou menacées (ex. castor d'Europe), ou d'autres ressources naturelles.

Il a été décidé d'ajouter d'autres sites, relevant de l'article 2. II. du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022⁵ pris en application de l'article L.110-4 du Code de l'environnement, et répondant aux critères pour être définis en zone centrale :

- **Les sites propriété du Conservatoire du Littoral** : le CDL a compétence sur l'ensemble des communes du pourtour du lac du Bourget, puisque la loi Littoral s'applique à ce lac de plus de 1000 ha. Il a acquis, au fil des années, environ 600 ha de propriétés autour du lac du Bourget (droit de préemption). Outre la majorité des terrains situés dans l'APPB des rives Sud du lac du Bourget, les principaux sites proposés en zone centrale la Réserve de biosphère sont :
 - Les Balcons de Brison Saint-Innocent : ce site abrite une faune et une flore exceptionnels par sa position de corridor écologique. Ainsi, les inventaires réalisés lors de l'élaboration du plan de gestion ont révélé la présence du Lynx boréal, du chat forestier ou encore du muscardin.
 - Les Marais de Chautagne : le CDL maîtrise un important parcellaire sur ce site (environ 113 ha). L'ensemble des prairies humides sont gérées en agroenvironnement avec des exploitants locaux, permettant d'une part

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000>

l'entretien des prairies par fauche et d'autre part, pour les éleveurs, la fourniture de fourrage et de litière.

- Les roselières du Lac du Bourget (gérées par le CEN Savoie). L'accès y est interdit. Ces sites font partie du site Natura 2000 Lac du Bourget et sont des lieux d'importance pour la faune piscicole et aquatique.
- **Sites en propriété du CEN Savoie, faisant l'objet de plans de gestion et d'un objectif de conservation prioritaire :**
 - Natura 2000 (ZSC). Elle relève en partie du domaine foncier de l'Etat.
 - Etangs de Crosagny-Braille (également site Natura 2000 et ZNIEFF 1).
 - Le marais de Vuillerme (site de 6 ha).

Enfin, il est proposé d'ajouter d'autres zones centrales ne relevant pas strictement de l'article 2 du décret cité précédemment :

- **Les forêts en libre évolution (y compris îlots de sénescence) en forêt publique :** Les surfaces en évolution naturelle ne font pas l'objet d'exploitation. L'objectif prioritaire y est donc la conservation de la biodiversité (fonction de conservation). Elles reposent sur un cadre réglementaire solide : soumission au régime forestier, désignation pour 20 années dans le cadre d'un aménagement forestier faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Trois zones centrales ont été définies sur les trois massifs représentatifs du territoire : les îlots de sénescence de la forêt communale du Bourget du Lac, deux groupes de boisements sur le massif du Revard & deux sur le massif de la Chambotte (ferme Gigot et forêt communale d'Aix-les-Bains). L'ONF souhaite porter à connaissance l'existence de ces îlots à l'avenir pour favoriser le respect par les usagers.
- **Le Lac du Bourget et sa « rive sauvage » :** Le lac du Bourget est incontestablement un espace d'importance majeure pour la conservation de nombreuses espèces, mais aussi pour la recherche scientifique. Il combine différentes formes de protection foncière (loi littoral) et contractuelle (zone Natura 2000, site inscrit, site RAMSAR) qui, articulés avec une gouvernance robuste, conduisent à le proposer en zone centrale. Enfin, la domanialité du lac du Bourget, intégré au DPF, constitue également une forme de maîtrise foncière. Cette domanialité s'accompagne à la fois de moyens dédiés au respect de la réglementation (police de la navigation, police de l'environnement, police de la pêche) mais également à l'organisation d'éventuels aménagements ou activités (charte et conventions d'occupation temporaire du DPF). Par ailleurs, les différentes concertations menées auprès des habitants et professionnels du territoire sont unanimes, que ce soit dans le cadre du MAB ou d'autres projets (Projet de territoire, Etude prospective Lac du Bourget) : il y a une volonté forte de préserver la naturalité du Lac du Bourget et sa « côte sauvage ». La candidature même à ce programme est basée sur cette entité naturelle, qui lie les habitants de ce territoire.
- **La parcelle D705 de la commune de Chindrieux :** cette parcelle publique appartient à la commune de Chindrieux. Elle dispose d'un plan de gestion du CEN Savoie. Elle a été ajoutée en zone centrale du fait de son historique, de sa gestion actuelle (cf. partie 14), et d'une volonté politique de pérenniser l'objectif de conservation des milieux qui lui a été assigné depuis quelques années. Par ailleurs, elle permet d'homogénéiser et de rendre cohérente la zone centrale des marais de Chautagne.

Ces sites ont un intérêt majeur pour les fonctions de conservation, et d'appui logistique (cf. partie 14).

Zones tampon

Le territoire proposé dispose d'un fort potentiel en zones tampon. Ont été classées en zones tampon :

- **Les 4 sites Natura 2000 :**
 - Réseau de zones humides de l'Albanais (directive Habitats, faune, flore, 606ha). Le territoire de projet de Réserve englobe la totalité de la partie savoyarde de ce site interdépartemental. Outre les marais classés en APPB et figurant dans la zone centrale (marais des Villards et du Parc), ce site intègre différents marais de grande importance patrimoniale : marais de la Deyse (Entrelacs, marais des Potis, des Bauches et des Saveux (Drumettaz-Clarafond) ou encore le marais de la Plesse (Saint-Offenge).
 - Lac du Bourget – Chautagne – Rhône (directives Habitats, faune, flore & Oiseaux, 5462 ha, également site RAMSAR, site inscrit, et ZNIEFF), pour les zones non comprises en zone centrale. Il englobe certaines zones prévues pour la zone cœur, par exemple les roselières du Lac du Bourget ou le marais de Chautagne.
 - « Forêts alluviales et îlons du Haut-Rhône » : ce site Natura 2000 au profil très longitudinal n'est que partiellement situé sur le territoire de projet
 - Site Natura 2000 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard » : le territoire de projet de Réserve contient une petite partie de ce site Natura 2000. Il s'agit de 2 marais de petite taille, le marais de Bange et le grand Marais.

- **Les grands massifs forestiers du territoire**, représentant 42% des milieux naturels, ont été désignés en zone tampon, en concertation avec les membres du groupe de travail scientifique. En effet, la préservation et l'adaptation des forêts, fortement soumises au changement climatique (multiplication des maladies, risques incendies, mortalité des résineux...), apparaît comme un enjeu fort. De plus, les massifs forestiers abritent des corridors écologiques d'importance régionale recensés au SRCE de la région AURA. Les forêts publiques domaniales et communales gérées par l'ONF bénéficient du régime forestier garant d'une gestion durable, et les usages de ces zones par les gestionnaires, les touristes ou la population sont de manière générale compatibles avec les objectifs de développement durable. De plus, en 2022, l'ONF a accompagné Grand Lac dans la rédaction d'une Charte forestière sur son périmètre. Cette Charte vise à appliquer plusieurs actions permettant de remplir les critères d'une zone tampon : préserver le puits de CO2 forestier ; maintenir et favoriser les services écosystémiques rendus par la forêt ; organiser la fonction sociale de la forêt... La Charte a été intégrée au Plan de gestion de la Réserve de biosphère. Pour ce qui est des forêts privées, le Centre Régional de la Propriété Forestière accompagne les propriétaires privés dans la gestion durable de leur forêt. Il a vocation à déployer différents accompagnements (développement d'indicateurs de biodiversité) à l'avenir, en cohérence avec les objectifs d'une réserve de biosphère. C'est également un acteur clé dans le domaine de l'adaptation des forêts au changement climatique (réalisation de diagnostics sylvo-climatiques, programmes R&D sur les services écosystémiques de la forêt...), permettant de répondre à la

fonction logistique. Le projet d'îlots de sénescence porté par le CEN Savoie s'accompagne d'une information et incitation aux bonnes pratiques auprès des propriétaires environnants.

Certains villages ruraux situés dans ces massifs ont été placés dans la zone tampon pour une question de cohérence du zonage, notamment ceux situés sur la côte sauvage (ex : Ontex, la Chapelle du Mont du Chat) : aucune artificialisation n'est possible sur ces communes à l'avenir.

- **Les prairies d'élevage extensif** en herbe / prairie d'alpage : cette pratique agricole du territoire est compatible avec les objectifs de développement durable, et la préservation de ces pratiques est un objectif partagé. Cela concerne par exemple l'alpage du Chalet de la Clusaz, se situant sur une propriété publique de l'agglomération.
- **Les Espaces Naturels sensibles** existants ont été définis en zone tampon. Un nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles sera formalisé à l'été 2024. Si de nouveaux sites sont créés, ils seront intégrés en zone tampon.
- **Les rives (bande de 100m) du Lac du Bourget** (exceptés les plages et zones artificialisées des zones urbaines) : étant un lac de plus de 1000 ha, le Lac du Bourget relève de la loi Littoral⁶, qui est opposable aux documents locaux d'urbanisme (les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (Scot)) (art. L. 121-1 du code de l'urbanisme), et régleme nte l'urbanisation des communes littorales. L'extension de l'urbanisation est interdite sauf exception dans la bande des 100 mètres en dehors des espaces urbanisés, et les routes nouvelles sont interdites dans une bande côtière de deux kilomètres sauf exception.
- **Les communes appartenant à la partie ouest du PNRMB** ont été classées entièrement en zone tampon. Ces communes bénéficient d'actions à la fois du PNR, du CEN et de l'ONF visant au développement durable.
- **Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO :**
 - Les 4 sites palafittiques du Lac du Bourget (intégrés à la zone centrale Lac du Bourget).
 - L'Abbaye d'Hautecombe.
- **Le site classé des Gorges du Sierroz** : cette procédure est engagée par l'Etat, une commission départementale de la nature des paysages et site ou une personne physique/morale. Elle est soumise à enquête publique puis décret ou arrêté. Toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet. Le territoire comprend un site classé : le site classé des « gorges du Sierroz ». Ce site a été désigné en 1910 pour une surface de 2,32 ha. Il cumule des enjeux de préservation du patrimoine culturel et naturel avec l'accueil des publics. Il est actuellement géré par l'association « Au cœur des gorges du Sierroz », créée en 2010 pour gérer durablement le site et sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement.

⁶ Elle a notamment pour objet la protection des « équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine » mais aussi la « préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau » (article 1^{er}).

- **Le périmètre du site inscrit du Lac du Bourget** (hors zone centrale) : depuis 1974, un périmètre important, comportant le lac mais aussi de larges pans de forêts en rive ouest du lac, constitue le site inscrit « lac du Bourget et ses abords ».
- **Les éléments naturels** : parois et zones abruptes des massifs du Revard, de Chambotte et de l'Épine, rivières.
- **Tous les sites gérés par le Conservatoire d'espaces Naturels de Savoie** disposant d'un plan de gestion (ces sites sont parfois inclus dans les zones citées précédemment) : Forêt et marais de la Deysse ; pelouses sèches de la Buffaz ; Marais des Ires Epersy Mognard ; Marais de Chevilly ; Etang et lône de Chautran Chanaz ; Iles de Vions ; cœur sauvage de l'Espace Nature et Fier ; Marais Billon Ontex ; bras de décharge de la Leysse ; Marais des Saveux ; Marais et bois des Bauches ; Marais de la Plesse.
- **Le bois Vidal** : ce bois d'environ 18 ha appartient à la commune d'Aix-les-Bains plus d'une dizaine d'essences : chênes, cèdres, tilleuls, érables, charmes, frênes... Le haut du site s'ouvre sur les falaises des Bauges, la dent du Chat et le lac du Bourget. La gestion durable est assurée par la ville avec l'aide de l'ONF, cherche à renouveler la forêt vieillissante en l'adaptant au changement climatique, entretenir les grandes prairies, et mieux connaître et préserver la biodiversité. Il est aussi composé de nombreux chemins pédestres et de parcours sportifs. Ce parc public est considéré comme le « poumon vert » de la ville d'Aix-les-Bains. Il apparaît comme « un lieu à préserver » dans la majorité des concertations menées, et permet un accès à la nature « proche de chez soi ». Ce bois est aussi un endroit idéal pour mener des actions d'éducation au développement durable.
- **Le jardin vagabond** : il se situe sur les bords du lac du Bourget, précisément dans la baie de Mémard, et il s'étend sur 5 ha. La ville d'Aix-les-Bains a créé ce jardin en 2007 (issu de l'Agenda 21), basé sur le principe de la « libre-évolution » : l'intervention de l'homme est réduite au maximum, la culture biologique est privilégiée (pas d'engrais, pas de pesticides, pas de désherbage chimique). C'est un jardin respectueux des caractéristiques de la faune et de la flore locales, dont l'intérêt pédagogique se renouvelle au fil des saisons et des années grâce à un travail qui favorise la biodiversité. Les tontes partielles tracent des cheminements à travers des zones d'herbes hautes, très appréciés des promeneurs. Les fauches générales à l'ancienne, de juin et d'automne, dans un esprit de partenariat, sont confiées à une association locale qui récupère ainsi le fourrage. Ce site est recouvert d'une prairie et de quelques zones arborées. S'ajoute la présence d'une grande roselière (située en zone centrale). Sur le plan floristique, il accueille 170 espèces végétales, dont des orchidées (inventaire réalisé par la Société d'histoire naturelle et de mycologie. Sur le plan faunistique, le site est peuplé par plusieurs espèces de libellules et de rousserolles, des lapins sauvages... Cette zone s'étend sur la nappe phréatique qui alimente la Ville une partie de l'année. Un plan de gestion piloté par le CDL est en cours de réalisation. C'est également un terrain d'expériences pédagogiques pour les écoles (semis, construction et installation d'abris, de nichoirs) et d'expérimentation pour les élèves du lycée.

Aires de transition

Le reste du territoire correspondant aux surfaces artificialisées, aux zones de culture, aux concessions de carrières, à l'aéroport, aux villes et villages compose les aires de transition.

8. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Selon la classification d'Udvardy, le territoire proposé se situe dans la province biogéographique des hautes terres d'Europe centrale au sein de l'écozone "Paléarctique". La région est subdivisée en trois grandes zones biogéographiques : continentale, méditerranéenne et alpine.

Le géographe Olson définit les caractéristiques de la terre en écorégions qui reflètent quant à elles les environnements physiques. Le territoire de Grand Lac se trouve dans celle des feuillus tempérés et forêts mixtes comme l'illustre la carte ci-dessous.

Kreft et Jetz définissent les "six grandes divisions biogéographiques mises en évidence dans le dendrogramme par de grands rectangles colorés : orange, australien ; rouge, néotropical ; brun, africain ; jaune, oriental ; bleu, paléarctique ; vert, néarctique." Le territoire étudié se trouve au sein de la division biogéographique paléarctique, et plus précisément dans l'espace intitulé Euro-Sibérie tempérée.

9. UTILISATION DES TERRES

9.1 Historique de l'utilisation des terres sur le territoire

Les premiers vestiges de présence humaine à partir de 5000 ans avant J.C

C'est à partir de 5000 an avant Jésus Christ que de premières communautés se sont installées dans la vallée en utilisant des abris naturels. Un peu moins de 4000 an avant Jésus-Christ, une petite communauté se fixa sur le rivage du nord-ouest du lac du Bourget (secteur St-Pierre de Curtille) en bâtissant un premier village lacustre : c'est l'apparition de premiers sites palafittiques, qui se développeront sur différents secteurs ensuite. Ces sites sont des villages lacustres avec des habitats construits sur pilotis.

Plus d'une vingtaine ont été recensés sur le territoire, certains occupaient près d'un hectare. Les habitants de ces sites pratiquaient l'agriculture, l'élevage, la céramique, puis la pêche. A partir de 1800 avant J.C ils devinrent de vrais métallurgistes (fabrication d'outils, d'armes, bijoux en bronze). A partir de 700 avant JC, la construction de palafittes a cessé sur les berges du Lac du Bourget, au profit d'habitats situés plus en hauteur. Les causes de l'abandon des rivages ne sont pas encore clairement déterminées, mais il est probable que se conjuguent, en relation avec une dégradation du climat, la remontée du niveau du lac et les faibles rendements d'un terroir surexploité. Les bouleversements sociaux dus à la mise en place des économies de l'âge du Fer sont également à prendre en compte. 4 sites palafittes sont à ce jour, reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2011.



Illustration : croquis d'un village palafittes. Source : Autourdulacdubourget.fr

L'époque Gallo-romaine

Les gallo-romains sont des celtes indigènes qui ont adopté la culture à la romaine à la fin du 1er siècle avant J.-C. Leurs anciens usages ont laissé quelques témoins archéologiques (à

Aix-les-Bains, fonds de cabanes et premier état du temple), religieux (culte de Borvo, des Comedovae, des Matrae), onomastiques (Valerius Camulatus, fils de Senorix). Au début du II^e siècle ap. J.-C. la cité reçoit le droit italique qui la dispense de payer l'impôt foncier. Ces conditions favorisent l'essor des « possessores » (propriétaires fonciers) locaux. Leur fidélité au régime s'affirme de diverses manières : culte de l'empereur (St-Innocent, Hautecombe), charges de flamines et de sévirs, romanisation des noms propres... Des vestiges « romains » se retrouvent sur les grands axes de circulation et dans tous les points accessibles des rives du lac : Brison, Chindrieux, Le Bourget, Bourdeau, Hautecombe, Conjux⁷.

C'est à cette période que le développement d'Aix-les-Bains commence (la ville se nommait Aquae) : une cité d'une vingtaine d'hectares dédiée au culte et à l'exaltation des eaux thermales. L'activité économique se perçoit aussi à travers le marché hebdomadaire et la foire à bestiaux d'Aix-les-Bains, la culture de la vigne, les pêcheries du tour du lac, les officines de potiers, les carrières.

Des axes de communication fluviaux et terrestres sont érigés (par exemple entre Aix-les-Bains et Seyssel ou encore Annecy). Drainant le marais de Chautagne depuis la Protohistoire, la Savière a été aménagée en « canal » pour favoriser les échanges commerciaux entre le Rhône et le Lac du Bourget à l'époque romaine. En effet, le transport en bateau coûtait moins cher que le transport terrestre, la voie du Canal a ainsi permis la diffusion des céramiques vers le Midi et la Gaule du Nord par le Rhône⁸. Ces échanges ont permis aux populations d'importer beaucoup d'objets : amphores, verrerie, monnaies, parures... Cela a motivé l'implantation de bourgs voués au contrôle du commerce aux marges du territoire (Albens, Chanaz...).

La mise en valeur de la source thermale a donc joué un rôle prépondérant dans la différenciation du territoire, en lui attribuant dès l'Antiquité une urbanité et une position de nœud dans le réseau des voies romaines. Mais le « Vicus Aquae » n'échappe pas au déclin de l'Empire Romain, et jusqu'à l'implantation du christianisme au V^e siècle, le territoire n'a laissé aucune marque majeure d'activité.

Un regain à partir du Moyen-Âge⁹

C'est à partir de l'an 1000 que le territoire va connaître une nouvelle période de développement, via l'installation des ducs de la Maison de Savoie. Au XI^e siècle, la maison de Savoie naissante établit un premier état dont le secteur du lac du Bourget se trouve en situation de marge. Plusieurs seigneuries y sont constituées, dont les châteaux sont encore visibles : Châtillon par exemple (X^e – XIII^e siècles), sur le « rocher » éponyme au nord du Lac, est le principal château de la Seigneurie de Chautagne. Au XIV^e siècle, une autre seigneurie sera établie à Bourdeau, dont le château existe toujours (remanié).

L'établissement monacal sur le territoire remonte également à l'an mil, où le Bourget-du-Lac est choisi pour l'implantation d'un prieuré clunisien, qui sera déplacé au XV^e siècle, du hameau de la Matassine, sur le coteau, à son emplacement actuel au voisinage de l'église qui lui préexistait. En 1101, des moines de l'abbaye d'Aulps (Haute-Savoie) font le choix d'un site reculé de la « haute-combe » de Cessens pour établir un oratoire, sur le piémont de la montagne éponyme, côté Albanais. Le secteur de Cessens devenant trop passant,

⁷ Conservation départementale du patrimoine, Le lac du Bourget, Chronique d'un lac, La Rubrique des patrimoines de Savoie, Hors série n°2, juillet 2003.

⁸ CASTEL R, ANDRE E, Le Lac du Bourget, 50 ans de recherche archéologique, 5000 ans d'histoire, La Fontaine de Siloé, Juin 2004

⁹ CEN Savoie, Étude des ressources paysagères naturelles du lac du Bourget, septembre 2017.

l'établissement est transféré à Saint-Pierre-de- Curtille vers 1125, implantation actuelle de l'abbaye d'« Hautecombe ».

L'ensemble de ces établissements (seigneuries, communautés religieuses, résidence princière) dynamise l'économie agricole du territoire. Si les marais ne sont encore exploités que pour la blache (végétation fauchée et utilisée comme foin, litière ou engrais), et dans une moindre mesure l'élevage, les secteurs plus secs du territoire sont l'objet d'usages multiples, qui remontent alors très haut sur les versants. Dans un agrosystème globalement dominé par la « polyculture-élevage », on note néanmoins l'importance des vignes, sur les coteaux de Chautagne, déjà, mais aussi au Bourget-du-Lac, principalement sur le secteur de Charpignat (c'est-à-dire jusqu'en bord de lac). Sur les secteurs de l'Albanais, des piémonts du Revard et de la Chautagne, les villages sont construits le plus densément possible sur les coteaux et à proximité des nants (petits cours d'eau), afin de maximiser la surface agricole utile sur les espaces à faible pente. Les villages sont reliés par une route de haut de coteau. Même si les héritages ruraux de l'époque médiévale sont difficilement visibles aujourd'hui, on note que sur ces secteurs, les enveloppes bâties les plus anciennes se trouvent effectivement en hauteur (Pugny, Clarafond, le Nandron à Trévignin). Quelques fermes isolées sont néanmoins visibles plus bas, en « plaine ».

Entre le XI^{ème} et le XVI^{ème} siècle, on assiste donc à la consolidation d'un territoire animé de polarités politiques, économiques et religieuses, mais aussi de développement agricole et urbain, puisque c'est à cette époque qu'ont été constitués la majorité des bourgs, villages et hameaux associés à la mise en valeur du terroir, et autour desquels le développement urbain s'accusera selon des temporalités différentes aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Le territoire reste toujours un pôle commercial d'échange majeur : alors que le sel était le seul moyen de conserver les aliments, Le Bourget du Lac était un important port marchand, terminal de déchargement des barges de « la voie du sel » en provenance de la Méditerranée, via le Rhône. Le lac était alors la principale voie d'accès en Savoie.



Zoom sur la Maison de Savoie

L'histoire du territoire est étroitement liée à celle de la Maison de Savoie¹⁰ : la Savoie est devenu un territoire identitaire avec Humbert Ier aux Blanches-mains, né vers 970, seigneur de différents fiefs et Comte de Maurienne. Vers l'an 1000, au milieu du Moyen-Âge, le terme Savoie désignait une simple contrée, partie d'une possession du royaume de Bourgogne. En 1032, la Bourgogne devenait l'un des états du Saint-Empire Romain de nation germanique suite au décès du roi Rodolphe III, sans descendance légitime. Humbert Ier, conseiller du roi et de la reine de Bourgogne, put prendre une position dominante en Savoie. Sa descendance adopta comme patronyme le nom de « Savoie » qui devint aussi celui de la Maison dite de « Savoie » et il devint le premier comte de la lignée. Entre 1032 et 1536, la Maison de Savoie fit preuve d'habileté dans ses tractations et su accroître ses territoires. La Savoie fut l'un des états les plus stables d'Europe et assura le contrôle militaire des différents cols des Alpes. Avant 1500, la Savoie représentait un large territoire occupant le nord du Lac Léman jusqu'à la ville de Nice, et de la vallée d'Aoste à celle du Piémont de l'autre versant. Après 1500, la France envahit à plusieurs reprises la Savoie (en 1536, puis en 1600). La capitale de la Savoie, Chambéry, fut même déplacée à Turin en 1562. En 1713 Turin devint la capitale du nouveau royaume de Piémont-Sardaigne.

¹⁰ PIGNIER, P.A., Lac du Bourget, le tour du plan grand lac naturel de France, Editions Derrier,

En 1858, le 1^{er} ministre Camille de Cavour rencontra en secret l'empereur français Napoléon III pour obtenir une aide dans le conflit qui opposait le Piémont à l'Autriche. Napoléon III engagea militairement la France aux côtés du Piémont avec une contrepartie : l'annexion par la France du duché de Savoie et du comté de Nice. Elle eut lieu en 1860 par le biais d'un plébiscite validé par le peuple savoyard : celui-ci partageait déjà avec la France la même langue et une culture similaire. Le duché de Savoie devint les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (après avoir été le département du Mont Blanc de 1792 à 1815 lors de l'annexion de la Révolution française).

De l'époque moderne à la « Belle Époque »¹¹

À l'époque Moderne (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles), le territoire affiche plusieurs signes de décadence. Au Bourget-du-Lac, les Savoie se dessaisissent du Château de Thomas II en 1427, qui changera encore plusieurs fois de propriétaire au cours des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Le Prieuré est fermé quant à lui en 1582.

Dans l'Albanais, l'économie agricole (cultures céréalières et élevage) s'essouffle. Ailleurs, elle reste néanmoins effective, mais la question de l'exploitation des marais commence à se poser... Du côté de la plaine de la Leysse (sud du lac), la rivière est déjà progressivement endiguée à partir du XIV^{ème}. Des travaux sont conduits sur les affluents et l'étendue de marais est progressivement réduite, offrant à l'agriculture de nouvelles potentialités. Ce n'est pourtant qu'après la Révolution française que de Buttet entreprendra les plus grands travaux d'assainissement du sud du lac. Des drains sont aménagés par la Compagnie des Canaux du Lac du Bourget, créée à cet effet. De nouvelles opportunités significatives s'offrent alors aux exploitants pour la mise en culture. Parallèlement, les secteurs agricoles les plus pentus du bas des versants sont délaissés et une exploitation forestière gérée s'y développe.

Des phénomènes de concentration des motifs viticoles sont visibles (à Charpignat au Bourget-du-Lac par exemple, qui se maintiendront jusque dans les années 1980) ; l'activité connaît néanmoins un déclin marqué à cette période.

Mais au XVII^{ème}, et surtout au XVIII^{ème} siècle, la renaissance de l'activité thermale va bouleverser la logique du territoire et renouveler radicalement son profil. En 1776, Victor-Amédée III lance la construction d'un Établissement Royal des Bains. Sous les Premier et Second Empires, l'installation est étoffée (Thermes Pellegrini dans les années 1860) et des équipements « parathermaux » sont établis dans la ville : casino (1849), parc thermal, grands hôtels...

Des liaisons par bateau avec Lyon se développent dans les années 1830, via le canal de Savières, le lac et Port Puer (actuel Grand Port d'Aix). Des notables lyonnais établissent leur résidence secondaire dans d'anciens bâtiments agricoles. Au début du XIX^è, avec la construction de grands bateaux à vapeur, il fallut une liaison entre le port du Bourget du Lac et Chambéry : le roi de Piémont Sardaigne inaugura en 1839 la première ligne de chemin de fer de la Savoie, longue d'une dizaine de kilomètres.

¹¹ CEN Savoie, Étude des ressources paysagères naturelles du lac du Bourget, septembre 2017.

Mais si les XVIIIème et XIXème siècles sont l'époque des « grands visiteurs » (Sissi l'Impératrice, Napoléon III et Eugénie...) qui contribuent aussi à faire la renommée de certains sites (le belvédère de la Chambotte a été rendu fameux par le lever de soleil dont témoigne Rousseau, dans *Émile* en 1762), le XIXème est aussi l'avènement des Romantiques, qui pour la première fois chantent les charmes du lac et de ses rives, qui retenaient jusqu'alors très peu l'attention de la (bonne) société locale : Balzac à la Chambotte (*La Peau de Chagrin*, 1831), mais surtout Lamartine, qui lui dédie un célèbre poème en 1817...



Illustration : *Nuits sur le lac* (François Cachoud, 1903. Source : Jacqueline, 2000)

Zoom sur les marais de Chautagne

Au XVIIIème siècle, le paysage chautagnard est une gigantesque plaine, dont le fuseau nord-ouest (Motz – Serrières – Anglefort) est occupé par des tresses et des îles, dont les plus stables sont exploitées pour le bois de chauffage ou pâturées. L'ouest de la plaine est mis en culture et en pâturages, ou fauché pour l'exploitation de la blache (prés marais).

L'histoire entre le fleuve du Rhône et les habitants de la vallée est une histoire de domination des eaux pour tenter de les maîtriser, de les franchir, de passer et de construire là où ses eaux ne peuvent atteindre les maisons. En 1744 est construite la digue de Chautagne, en aval de Serrières, premier jalon d'une vaste politique d'endiguement. En 1858, suite à une crue dévastatrice du Rhône, le secteur de la Chautagne est reconnu comme « réservoir » et la politique d'endiguement est ralentie. Mais celle-ci révèle déjà d'autres effets pervers : associée en amont à une politique de reboisement des versants, qui diminue la charge sédimentaire du fleuve et le rend plus érosif, la stabilisation du lit mineur du Rhône accentue son incision et en fixe le tracé.



Illustration : *La plaine de Chautagne et le Rhône dans les années 30*. Source : *Etude des ressources paysagères du Lac du Bourget*, CEN Savoie, 2017.

Au début du XXème siècle, le marais de Chautagne n'échappe pas à la déprise agricole. En 1936, plus des trois quarts de la surface du marais ne sont plus exploités. L'entretien diminuant, le marais perd en salubrité. Afin de le remettre en valeur, il devient nécessaire de « l'assainir » en le drainant autant que possible. Un réseau de plusieurs centaines de kilomètres de drains est ainsi creusé pour évacuer les eaux du marais et permettre son exploitation. De 1936 à 1939, la Direction Générale des Eaux et Forêts entreprend la plantation de ce qui est encore aujourd'hui la plus grande peupleraie publique d'Europe,

valorisée alors pour la production de pâte à papier. À partir des années 1970, la culture du maïs se développe également sur le territoire.

La construction de barrages hydroélectriques sur le Rhône a par la suite accentué les effets des modifications d'alimentation en eau du marais, consécutives à l'endiguement du fleuve et au drainage de la Chautagne : l'abaissement de la nappe, le tassement du sol et l'assèchement des milieux humides sus-jacents se poursuivent encore aujourd'hui.

Le lac du Bourget au XXème siècle : d'une attraction parathermale à un pôle touristique principal

C'est à partir de 1860 que le développement de l'activité thermique s'accélère, via l'ouverture de l'établissement thermal « Pelligrini » : avec ses équipements et ses nouvelles méthodes de soin, il devint le nouveau fleuron mondial du thermalisme. Les grands hôtels et palaces, le tramway, les clubs nautiques, des boutiques de luxe, des théâtres, et le Casino Grand Cercle (créé en 1897) se sont développés.

Curieuse, lassée du « tout thermal », la clientèle d'Aix-les-Bains s'intéresse à d'autres lieux et d'autres activités : découverte de la montagne au Revard (un train à crémaillère relie cette « porte des Alpes » à la ville en 1892), découverte du lac et de l'abbaye d'Hautecombe par des excursions en bateau à vapeur, ou pratiques plus sportives avec le Club Nautique créé en 1882. La route du Col du Chat est ouverte en 1825, le tronçon ferroviaire Culoz – Saint-Innocent en 1856. Un réseau de lieux est ainsi tissé depuis Aix-les-Bains et le territoire devient progressivement une destination touristique d'envergure nationale voire européenne.

Dans les années 1930 – 1940 s'opère une sorte de bifurcation : le lac s'autonomise progressivement par rapport à Aix-les-Bains (de même que la station du Revard) ; avec l'introduction de la cure thermique au régime de la sécurité sociale en 1945, le thermalisme se « banalise », ainsi que la ville d'Aix-les-Bains, dont les immeubles luxueux sont délaissés, et qui connaît un important développement pavillonnaire. C'est d'ailleurs le long de la récente « Route d'Aix-les-Bains aux Déserts par le Revard » (actuelle D913, ouverte en 1937) que se constitueront les principaux foyers de périurbanisation des communes des piémonts du Revard, très marquants dans le paysage actuel. En 1933 est inaugurée la plage d'Aix-les-Bains. Les rives du lac deviennent dès lors une attraction touristique, grâce aussi à d'importants travaux d'assainissement des marais littoraux. La plage du Bourget-du-Lac est aménagée dans les années 1950, et la construction de ports de plaisance, d'esplanades, de voies vertes, de bases d'aviron, et de complexes nautiques ou hôteliers s'accélère. Le secteur sud-ouest du lac bénéficiait depuis le XIXème siècle d'équipements touristiques associés à un tourisme viticole. Ainsi, le Lac du Bourget devient un référent structurant pour le développement touristique et territorial.

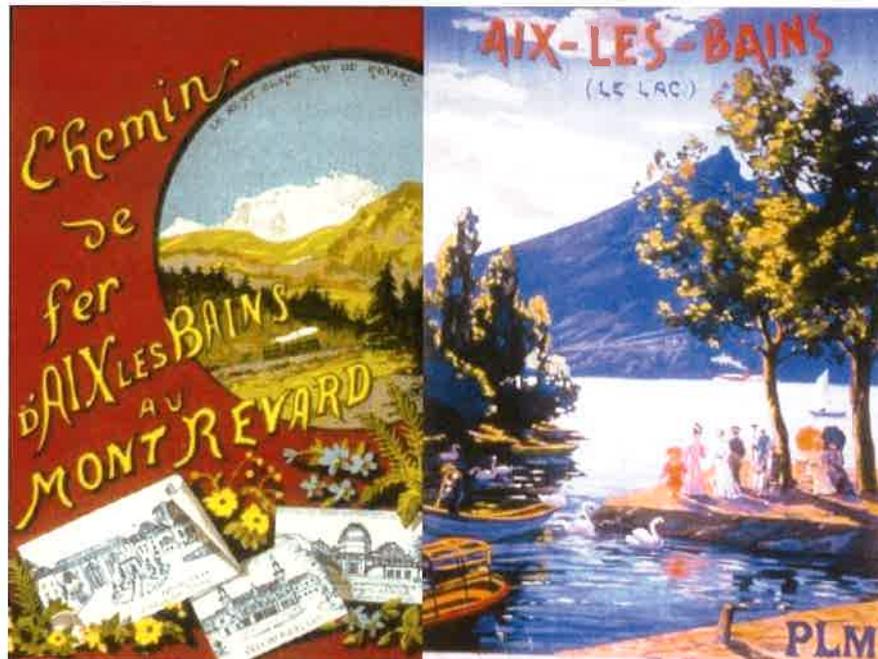


Illustration : Affiches de la destination Aix les Bains élargie, fin 19^e début 20^{ème} siècle. Source : Photothèque des thermes nationaux

9.2 Quels sont les utilisateurs principaux de la Réserve de biosphère

Ressources cynégétiques

La chasse est une pratique traditionnelle sur le territoire de Grand Lac et a une dimension « patrimoniale », notamment la chasse aux oiseaux d'eau et la chasse « de montagne ». Le territoire de Grand Lac compte 35 sociétés de chasse et environ 1095 chasseurs¹².

La chasse aux gibiers d'eau est devenue minoritaire (baisse des populations, développement des activités touristiques, espaces de protection...), et la chasse du petit gibier terrestre (lièvre, faisans) est en baisse. La chasse au grand gibier représente une grande partie de l'activité sur le territoire. Le sanglier est l'espèce la plus chassée (cf. tableau ci-dessous) causant 98% des dégâts sur les milieux naturels et espaces agricoles. Le territoire de Grand Lac – notamment la Chautagne – est l'un des territoires bénéficiant le plus d'indemnités des dégâts causés par le sanglier sur le département en 2022¹³. Le Lac du Bourget, autrefois lieu de chasse aux oiseaux d'eau, n'est plus un endroit privilégié pour la pratique : la chasse est encore pratiquée sur les Près Crottis, mais n'est plus possible à d'autres endroits (Pointe de l'Ardre, Domaine du Buttet). La régulation des grands ongulés (cerfs, chevreuils, chamois) par la chasse est indispensable à la survie de la forêt.

¹² Ce chiffre est à nuancer du fait de doublons des inscriptions de certains chasseurs dans plusieurs sociétés de chasse.

¹³ Fédération des Chasseurs de Savoie, Rapport d'actions 2022.

Prélèvements de gibiers en 2023-2024 sur le territoire de Grand Lac	
Chevreuil	218
Chamois	86
Sanglier	517
Cerf	9
Faisan	354
Lièvre brun	8
Lapin de garenne	316
Renard	66
Grives	33
Pigeon ramier	159
Merle noir	118
Corneille	88
Geai des chênes	19
Canard colvert	28
Bécassines et limicoles	13
Carnards de surface	7
Perdrix rouge	17
Fuligule milouins	12
Cailles des blés	12
Blaireau	1
Total	2081

Tableau : Prélèvements de gibiers sur le territoire de Grand Lac sur la saison 2023-2024. Source : Fédération des Chasseurs de Savoie

Les conflits d'usage entre pratiquants d'activités sportives ou de loisirs (équitation, VTT, trail, randonnée, parapente) et les chasseurs sont croissants sur Grand Lac, et sur certains sites en particulier : de Brison-Saint-Innocent jusqu'au Col du Sapenet. En 2022, la Fédération a développé une application de localisation des battues en temps réel (LandShare) sur le bassin Chambérien, Aixois, en Chautagne et sur le massif de l'Epine. Malheureusement l'application n'est pas assez connue et mériterait d'être communiquée davantage. L'instauration d'espaces d'échanges entre les usagers est un réel enjeu à l'avenir pour permettre de résoudre des conflits d'usage qui seront de plus en plus fréquents au vu de l'augmentation de la population prévue sur le territoire.

La Fédération des Chasseurs de Savoie mène des actions de replantation de haies (via un fond de la Région AURA) et anime des animations auprès des enfants sur les oiseaux du Lac du Bourget en coopération avec le CISALB, ou auprès des écoles de Grand Lac (découverte des milieux). La Fédération contribue également au Contrat Vert et Bleu piloté par le CISALB, ainsi qu'à l'Observatoire de Biodiversité de Savoie.

Il n'y a pas de politique de traitement des déchets de venaison en place en partenariat avec la communauté d'agglomération, malgré une première approche de la Fédération en septembre 2022 (sur le territoire, les déchets de venaison annuels représentent environ 180 tonnes par an entre 2016 et 2020¹⁴).

Ressources minières¹⁵

Le territoire comporte **3 carrières** en activité à ce jour sur les communes du Bourget du Lac, de Voglans (carrières alluvionnaires à sec) et de Grésy-sur-Aix (carrière de roche massive). Les matériaux sont principalement des minéraux / granulats à destination du BTP, et de la roche ornementale en partie sur la carrière de Grésy-sur-Aix.

Les carrières de Voglans et du Bourget du Lac ont vocation à ne plus être exploitées dans les dix prochaines années (respectivement 2022 et 2034). L'exploitant des carrières du Bourget du Lac s'est engagé à renaturer le lieu après l'arrêt de l'exploitation (boisement et prairies, cela fait partie du projet initial).

¹⁴ Source : Fédération des Chasseurs de Savoie

¹⁵ Source : Diagnostic approvisionnement en matériaux du territoire chambérien, Schéma régional des carrières, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.

Malgré les hypothèses visant à la réduction des matériaux neufs à l'échelle du schéma régional des carrières AURA (2032), les **besoins en matériaux se maintiennent** à un niveau élevé compte-tenu de l'augmentation de la population au sein de l'aire urbaine de Chambéry, dont le territoire fait partie. En plus des ressources secondaires consommées, les besoins supplémentaires en matériaux neufs sont compris entre 1 million et 1,3 millions de tonnes chaque année pour le seul territoire de l'aire urbaine de Chambéry. Cela implique potentiellement l'ouverture de nouveaux sites pour assurer les besoins en matériaux. Un site est actuellement à l'étude sur la commune de Vions.

Ressource en eau

Le territoire proposé comprend **3 nappes d'eau souterraines** : la nappe de Chambéry (de Challes-les-Eaux/Saint-Alban sur Leysse jusqu'à Voglans) ; la nappe du Sierroz / Tillet (Aix les Bains) et la nappe de Chautagne. Sur le bassin versant du lac du Bourget, les nappes sont, tous usages confondus, les ressources les plus exploitées avec en moyenne 9 millions de m³ prélevés par an entre 2017 et 2022¹⁶. On observe néanmoins une tendance à la baisse des prélèvements en nappe de 2017 à 2021.

Pour le territoire de Grand Lac, les prélèvements ont été en moyenne de 6,5 millions de m³ sur cette période, et sont dominés par ceux réalisés sur sources, destinés à la production d'eau potable et dans une moindre mesure, à des fins économiques (usages thermaux, eau potable commerciale, forages pour l'irrigation de l'hippodrome d'Aix-les-Bains, forages exploités par des entreprises ou pour l'irrigation de cultures). Il existe une seule usine de potabilisation à Mémard (lac/nappe), toutes les sources captées sont associées à un système de traitement (UV, filtration et/ou chlore).

Le bassin versant du lac du Bourget est identifié en **situation de déséquilibre quantitatif** dans les documents de planification de la directive cadre sur l'eau, confirmé par une étude réglementaire menée par le CISALB entre 2010 et 2013. Le retour à l'équilibre nécessite la mise en place d'un Plan de Gestion de la ressource en eau, lancé à partir de 2017 par le CISALB, Sur 3 sous-bassins (Leysse, Sierroz, Tillet) et 14 sources, des débits de restitution ont été définis en fonction des besoins des milieux aquatiques et des besoins d'alimentation en eau potable. D'importants travaux conduits par les services des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry visant à la lutte contre les fuites ont aussi été menés depuis 2017.

Un accompagnement a été proposé aux agriculteurs pour mettre en place des projets d'économies d'eau et de substitution (ex : montage de dossiers de subventions, réflexion sur les économies possibles). Sur le secteur de l'Épine concerné par les projets collectifs (secteur où l'usage agricole de l'eau est le plus important), les exploitants se sont constitués en 2016 en Association Syndicale Autorisée (ASA). Cette association vise à contribuer au maintien de l'agriculture locale dans un souci de préservation des ressources en eau de ce secteur déficitaire.

L'accompagnement des entreprises dans la réalisation d'économies d'eau et/ou de substitution de ressource est effectué au cas par cas par les agents des services des eaux de Grand Lac et Grand Chambéry (diagnostics de mise en conformité, récupération d'eau de pluie, stockage...), mais il convient de le développer davantage ces prochaines années.

Pour impliquer les communes elles-mêmes, les deux agglomérations ont lancé, conjointement avec le CISALB, l'opération « Eau-Climat on agit ! ». En 2023, 35 communes du bassin versant (dont une quinzaine sur Grand Lac) se sont engagées à mettre en œuvre leur plan d'action, recouvrant ainsi près de 85 % de la population du territoire du bassin versant. De nombreuses communes ont d'ores et déjà changé de façon structurante leur

¹⁶ Bilan du Plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant du lac du Bourget 2017-2022, CISALB, Mars 2024.

mode de gestion avec, à titre d'exemple, le retrait généralisé des bacs et du fleurissement hors au profit de vivaces et de plantations en pleine terre.

Par ailleurs, la ressource en eau est également utilisée pour la **production énergétique** : l'hydraulique est à ce jour la première source de production d'électricité sur le territoire de Grand Lac. En 1933 la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), société anonyme d'intérêt général à régime particulier, a été créée pour aménager et exploiter le Rhône du triple point de vue de l'énergie hydroélectrique, de la navigation et du développement de l'agriculture. Elle a réalisé les chutes de Chautagne (1980), Belley (1982), Brégnier-Cordon (1984) et Sault-Brénaz (1986). Les ouvrages consistent à établir sur le Rhône un barrage destiné à créer une retenue et à détourner la plus grande partie du débit vers une usine située sur un canal de dérivation, où l'eau est turbinée pour produire de l'énergie. En dehors des périodes de hautes eaux, il ne s'écoule alors dans le Rhône naturel qu'un « débit réservé » variable selon les saisons, de façon à préserver la faune piscicole, et à caler les nappes phréatiques. En cas de crue, le barrage s'ouvre progressivement et, pour des débits importants, l'usine est même arrêtée en totalité ou en partie, selon les ouvrages, pour retrouver des conditions naturelles d'écoulement des crues. Le canal de Savières se jetant dans le Rhône à l'aval du barrage de Lavours où les niveaux naturels sont abaissés du fait de la dérivation, il s'est avéré nécessaire de réaliser un ouvrage secondaire, le barrage de Savières, pour « contenir » le lac du Bourget. C'est la présence de ce barrage, muni de vannes de réglage qui a ainsi rendu possible la régulation des niveaux bas du lac du Bourget, et la suppression des étiages sévères que pouvait connaître le lac avant 1982. Enfin, en plus de ces deux barrages, le site de Chanaz est équipé d'une petite écluse destinée à la navigation de plaisance.

En 1980 est également mise en service la galerie de l'Épine. Cet ouvrage de 12 km de long permet de rejeter vers le Rhône les 20 millions de m³ d'eaux épurées produites aujourd'hui par les trois stations d'épuration des agglomérations chambérienne et aixoise. Véritable clef de voûte du dispositif anti-pollution, cette galerie a permis de diviser par six les concentrations en phosphate, et au lac de retrouver une eau de qualité, plus transparente permettant le retour d'une végétation aquatique diversifiée.

Enfin, il convient aussi d'évoquer l'exploitation de **sources thermales**. L'établissement thermal d'Aix-les-Bains est alimenté par deux sources¹⁷ : Alun et Soufre (abandonnée), dont les émergences sont liées à un affleurement de calcaire urgonien (Crétacé inférieur), partiellement recouvert d'alluvions de l'époque glaciaire. Ces eaux de type bicarbonatée calcique, sulfatées et sulfurées sont captées à une profondeur de 2200m (forage Chevalley) et 1100m (forage Reine Hortense).

L'analyse des données de la station Météo France de Voglans montre les premiers effets du changement climatique sur le bassin versant du lac du Bourget : réduction des périodes de froid ; augmentation des périodes chaudes et des vagues de chaleur ; modification de la répartition des précipitations ; généralisation des Arrêtés Préfectoraux Sécheresse... Il est donc indispensable de poursuivre les actions engagées par les acteurs du territoire dans le cadre du plan de gestion de la réserve de biosphère.

¹⁷ Bureau de recherche géologique et minière, Etude du système thermal et minéral d'Aix-les-Bains, 1987

Ressource en bois

Pour rappel, le territoire proposé compte 55% de forêt privée, dont 8000 propriétaires pour 0,77ha en moyenne¹⁸, et 45% de forêt publique (toutes ont le label PEFC¹⁹). La forêt est en extension. C'est le premier puits de carbone du territoire, et son plus gros stock. Les forêts publiques disposent toutes d'un plan de gestion établi par l'ONF. Leur mode de gestion est homogène, multifonctionnel et adapté à la forêt de montagne (futaie irrégulière avec mosaïque d'âge, sans grosses coupes ou coupe rase, avec un renouvellement en continu).

Les forêts du territoire proposé remplissent de nombreux rôles fondamentaux en sus du stockage carbone : biodiversité, tourisme et sport loisirs, protection contre les risques naturels, production de bois local, protection des captages d'eau potable, paysages, EEDD, îlots de fraîcheur... Cependant elles sont soumises au dépérissement de nombreuses espèces lié aux changements climatiques ; et la pression du gibier sur la régénération est une autre menace pour sa résilience.

Il y a une **bonne accessibilité de la forêt** sur le territoire (>50% de la surface), et 42% est inaccessible, ou inexploitable (7%)²⁰. La desserte est satisfaisante à l'échelle de la surface en sylviculture et des projets de requalification de pistes en route, ainsi que des projets de massifs (desserte de plusieurs forêts, notamment sur le Corsuet) sont en cours. Plusieurs enjeux sont relevés : desserte multifonctionnelles (dont accès du SDIS), gestion de la pénétration dans les massifs...

Toute la filière bois est représentée sur le territoire : en 2022, elle représente 251 entreprises (dont 200 entreprises aval – charpente, menuiserie, ameublement, négoce – et une scierie), et représente 530 emplois. Nous ne disposons pas de données pour la forêt privée, mais les données d'exploitation de la forêt publique affirment qu'environ 6000m³/an est exploité (résineux, peuplier). Un réseau de 27 acheteurs en circuit court existe pour le peuplier et les résineux (25% Savoie 75 % Ain Isère Haute Savoie). Le bois des autres feuillus, soit l'essentiel de la surface, est transformé en bois de chauffage, il n'y a pas de tradition de valorisation locale du bois d'œuvre du feuillu.

Les mairies du territoire proposé ont affirmé leur **intérêt pour un approvisionnement en bois** de construction local (bilan carbone, circuit court, sécurité approvisionnement, maîtrise des prix, emploi local filière, "bon sens"), le principal frein reste la disponibilité de la ressource, et le prix. Une demande est également manifestée pour développer l'approvisionnement en bois énergie local. Cependant ces filières ne sont pas structurées (et le même constat est valable à l'échelle de l'ensemble du PNRMB). De plus, le réchauffement des températures en lien avec le dérèglement climatique va probablement multiplier les risques de maladie dans des forêts constituées d'espèces similaires (sur notre territoire, ce sont notamment les frênes, les châtaigniers, les épicéas, les sapins...), pouvant ainsi faire « fluctuer » les volumes de coupes. Le renouvellement et la diversification des essences, y compris par plantation, semblent essentiels pour favoriser la résilience des forêts. Sur la CA de Grand Chambéry, la commune de la Motte Servolex (limitrophe au territoire proposé) expérimente la filière locale en bois énergie depuis plusieurs années.

¹⁸ Sources : Union des Forestiers Privés de Savoie-Chautagne ; CEN / CDL ; CNR

¹⁹ La certification PEFC repose sur deux mécanismes complémentaires : la certification forestière (atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt) et la certification des entreprises qui transforment le bois afin d'assurer la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

²⁰ Source : Diagnostic, Charte forestière de Grand Lac, Office National des Forêts

Pour ce qui est **des forêts privées**, le Centre Régional pour la Propriété Forestière AURA est un acteur majeur sur le territoire. En effet, il agit sur 3 volets :

- L'adaptation des forêts au changement climatique : diagnostics sylvo-climatiques, programmes R&D sur les services écosystémiques de la forêt (programme intereuropéen de 3 ans)... Le CRPF a été missionné par le département de Savoie pour accompagner les collectivités dans la réalisation de cartes de vulnérabilité climatique des massifs forestiers²¹. Le CRPF souhaite également accompagner les propriétaires forestiers ayant un plan de gestion durable à aller plus loin dans la mesure d'impact de leur gestion, via notamment l'instauration d'inventaires de biodiversité potentiel. Ces actions ont été reportées dans le plan de gestion de la réserve de biosphère.
- Le CRPF est au service de l'ensemble des propriétaires forestiers privés du territoire : 8 000 propriétaires, avec les visites conseils, les réunions d'information, les demandes d'intervention, l'animation de la bourse foncière : il compte environ 250 contacts/an pour la création d'association de propriétaires et l'accompagnement des propriétaires dans la gestion forestière. Il y a 137 adhérents à l'Union des forestiers privés de Chautagne. Il n'existe pas d'association syndicale libre de gestion forestière sur le territoire proposé, mais la question se pose en Chautagne, sur les coteaux (accès pour le risque incendie, bois de chauffage...).
- le développement d'actions autour du carbone : le CRPF établit des contrats label bas carbone (mais cela reste encore peu développé en Savoie).

La forêt est aussi un atout majeur pour l'économie touristique du territoire : il existe 205 km de PDIPR en forêt (1/3 du linéaire du territoire). Une offre sportive et touristique existe, mais sur les plans culturel et social, scolaires et jeunesse, elle n'est pas très structurée et mériterait d'être développée à l'avenir.

Par ailleurs, il existe seulement 2 sentiers thématiques valorisant la forêt en tant que sujet (commune du Le Bourget du Lac, sentier au Corsuet). Les forêts de proximité et les grands sites tels que le Mont du Chat et le Mont Revard ont un faible niveau d'aménagement, et par rapport à leur fréquentation, mériteraient d'être valorisés pour mieux canaliser et fixer le public, mais aussi limiter la mobilité des populations, passer de la consommation à la découverte pour alimenter le positionnement touristique du territoire : Prendre soin.

Enfin des **conflits d'usage**, notamment entre la chasse et l'activité touristique / de loisirs existent et ont été soulignés par les habitants lors des concertations. L'un des enjeux à l'avenir est de structurer un schéma des usages, y compris sur les sentiers forestiers²². Par ailleurs, il y a un enjeu d'acceptation de la société par rapport aux interventions sur les paysages forestiers.

Règles d'usage des terres

A compléter pour le dossier final

²¹ Cette analyse territoriale propose de croiser différentes sources d'informations : données du DSF* ; cartes météo, données pluviométriques, cartes des peuplements, données biologiques des peuplements, validés ou corrigés par des relevés terrain (Sol). La cartographie ainsi réalisée permettra de faire ressortir des zones de vulnérabilité où il est prioritaire d'agir pour maintenir les peuplements forestiers. Ces cartes seront également utilisables dans la mise en oeuvre d'une stratégie locale de lutte contre les incendies par la localisation des essences ou forêts qui risquent de sécher (combustible).

²² Plusieurs axes d'actions ont été proposés par la Charte forestière, pilotée par l'ONF en 2022.

10. POPULATION HUMAINE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE

Le tableau suivant reprend les paragraphes 10.1, 10.2 et 10.3 :

Type de zone	Population permanente	Population saisonnière (données disponibles à l'échelle de Grand Lac) ²³
Aire centrale	485	453 200 nuitées recensées au pic de la fréquentation (mois d'août) en 2022
Zone tampon	9024	
Aire de transition	66 446	

10.4. Brève description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée

Un territoire attractif mais vieillissant

La Communauté d'Agglomération de Grand Lac affiche actuellement une population totale d'environ 78 000 habitants pour une densité moyenne de 256 habitants/km²²⁴. A l'horizon 2030, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) métropole Savoie prévoit une population proche de 93 000. En outre, l'évolution démographique est inégale sur le territoire. Les communes de la Chautagne et du massif de l'Épine ne connaissent pas d'évolution démographique significative. Au contraire, l'Albanais connaît une nette dynamique démographique ; encouragée par une localisation et des infrastructures de transport la rapprochant des pôles d'activités.

Le territoire est sujet au vieillissement de la population, avec une part importante des 45 à 74 ans. Cela implique des spécificités dans la gestion des services de santé (notamment des soins à long terme et des programmes de santé publique), des services sociaux (aide à domicile et centre de jour) ou encore les services à la personne comme les maisons de retraites. A l'inverse les jeunes sont sous-représentés, ceci peut s'expliquer par un coût de la vie plutôt élevé, et l'attractivité des villes voisines (Chambéry, Annecy, Lyon, Grenoble). L'évolution démographique du territoire est supportée par une part importante du solde migratoire, mettant en avant la forte attractivité du territoire liée à la proximité de ces mêmes villes. Le cadre de vie contribue également à cette attractivité. Le territoire compte seulement 6.9% de chômeurs en 2020.

Sans être exhaustif, nous pouvons évoquer **plusieurs communautés présentes** sur le territoire proposé :

- La communauté israélo-juive d'Aix-les-bains est surtout connue pour sa Yechiva Chachmei Tsofat²⁵ (« La Yechiva des Sages de France ») créée en 1945 par le rabbin Moshe Leybel et le rabbin Ernest Weill afin d'accueillir de jeunes survivants de la Shoah qui se trouvaient alors dans la ville. Depuis, des milliers d'étudiants y ont été accueillis. A ce jour, de nombreux commerces et établissements sont présents (synagogues, épiceries, boucheries, Restaurants, Hôtels Cacher, Écoles, Yechiva d'Aix les Bains...)

²³ Source : Rapport d'activités 2022 de l'Agence Aix Riviera des Alpes

²⁴ Données INSEE, 2020.

²⁵ Source : Jacques RACHEL, « Les Juifs en Savoie du moyen-âge à nos jours », Gardet, 1984.

- La communauté italienne est très présente en Savoie de manière générale : la première vague d'émigration italienne en Savoie remonte à la fin du XIXe siècle, avec l'arrivée de paysans en provenance du Frioul, du Piémont, de Gênes, quittant des campagnes pauvres pour travailler comme ouvriers ou saisonniers en Savoie (les Italiens représentent 83 % de l'immigration du département en 1861). Après la Première Guerre mondiale, une nouvelle vague est formée de migrants chassés par la pauvreté et de réfugiés politiques. Pendant la seconde guerre mondiale, la Savoie fait partie de la zone d'occupation italienne. De nouveaux immigrants s'installeront dans les années cinquante et soixante, avant l'arrivée dès les années cinquante de nord-africains, embauchés sur les grands chantiers hydrauliques. En 2008, la Savoie comptait 23 000 ressortissants italiens (2 % de la population), mais on estime qu'un Savoyard sur trois a une origine italienne.
- À côté des composantes dominantes venues d'Italie, de Suisse, d'Espagne, de Grande-Bretagne, du Portugal, du Maghreb et de Turquie, des familles originaires d'Allemagne, des Balkans, du Caucase, d'Asie du Sud-Est, d'Afrique centrale sont également présentes sur le territoire savoyard depuis les années 80.

10.5 Bassins de vie, mobilités et flux

À l'échelle de l'agglomération, il existe cinq bassins de vie : Belley ; Seyssel ; Albens, et le bassin de vie d'Aix-les-Bains. Ce dernier demeure le pôle attractif le plus important, deux tiers de la population y réside, soit 31 000 habitants²⁶. Aix-les-Bains connaît une croissance démographique soutenue (+0,8% par an) et reste très attractive, avec un solde migratoire excédentaire en hausse par rapport à la période précédente. Néanmoins, la ville est de plus en plus touchée par le vieillissement de sa population.

Le bassin chambérien au sud du lac est maintenant relié à l'agglomération d'Aix-les-Bains par une urbanisation diffuse, caractérisée par la juxtaposition d'espaces agricoles, de poches résidentielles, de parcs d'activités et de grands équipements tels que l'aéroport de Chambéry. Cependant, l'expansion urbaine entre les deux agglomérations se heurte à des difficultés d'aménagement liées au relief et au sol. Dans l'ensemble de Grand Lac, cette urbanisation atteint 2,4 hectares par an et par commune, une moyenne supérieure à celle observée en Savoie (1 hectare).

La voie ferrée longeant la côte est du lac (construite en 1852 par le duc de Savoie, afin de relier le duché de Savoie à la France) est aujourd'hui très empruntée, reliant la ville aux autres centres urbains départementaux, régionaux et nationaux (Chambéry, Annecy, Genève, Paris). Cette ligne fait l'objet de débats depuis plusieurs années, dans le cadre du **projet de ligne à grande vitesse Lyon-Turin**. Le tube reliant l'Italie à la France sera finalisé aux alentours de 2035, mais les accès ne sont pas encore financés et fixés, et seraient livrés 10 ans plus tard, en 2045. Plusieurs tracés sont envisagés pour ces accès, dont l'un passe par cette ligne ferroviaire (par la Motte-Servolex au sud du Lac), mais il n'est à ce jour, pas privilégié. Cependant, durant le temps de construction des accès (soit de 2035 à 2045), la ligne historique « Dijon – Modane », passant sur le territoire, serait privilégiée. La Réserve de biosphère sera un outil d'importance dans les négociations si cette ligne temporaire est installée, notamment pour garantir des travaux de sécurisation sur la ligne longeant le lac du Bourget pour éviter toute catastrophe.

²⁶ Source : INSEE

Les **mobilités fluviales sont exclusivement touristiques** ou de loisirs (il n'existe pas de ligne fluviale destinée aux trajets domicile-travail, mais c'est une question récurrente dans les concertations habitantes). Aix-les-Bains comprend le plus grand port d'eau douce de France (1580 anneaux en 2022) répartis entre le grand Port, le petit Port, et Mémard. Plusieurs compagnies de bateau proposent des promenades découverte sur le Lac du Bourget, jusqu'au Canal de Savières.

L'**aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc** est une porte d'entrée vers les plus grandes stations de ski des Alpes, mais il n'est pas réellement utilisé par les « locaux ». Pendant la saison 2022-2023, près de 169 000 passagers (trafic en baisse) ont transité via les lignes régulières directes vers le Royaume-Uni, ainsi que les vols charters ski opérés par des tour-opérateurs, et le terminal dédié à l'aviation d'affaires. En raison de sa proximité avec les stations, l'aéroport est en troisième position pour le trafic d'aviation d'affaires en France en hiver (les vols ont lieu du 1^{er} décembre au 30 avril 7 jours sur 7). La concession pour l'exploitation de l'aéroport est attribuée par le Département de Savoie jusqu'en 2029.

La **mobilité est aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire**, la voiture individuelle restant le principal moyen de transport. Un Plan de déplacement mobilité est en cours au niveau de la communauté d'agglomération, et visera à étendre les aménagements pour la mobilité douce. La liaison entre les deux agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains reste à parfaire (les lignes de bus sont encore insuffisamment reliées, et les horaires de train pourraient être étendus). Grand Lac a développé un dispositif de gratification du covoiturage avec « Blablacar Daily » sur l'ensemble du territoire (et celui de Grand Chambéry) ayant permis d'inciter 29 000 trajets en 2023.

Par ailleurs, une « véloroute reliant les 5 lacs alpins (Bourget, Annecy, Paladru, Léman, Aiguebelette) est en cours de développement. 230 km de voies cyclables sont prévus par le schéma directeur des itinéraires cyclables (contre 89km actuellement)

10.6 Intérêts culturels du territoire

La Maison de Savoie a laissé plusieurs monuments d'intérêt sur le territoire, notamment des châteaux du Moyen-Âge

Au sud du Lac, subsistent les ruines du château Thomas II, situé près du site naturel protégé du Domaine du Buttet. Fondé par Thomas II de Savoie en 1248, ces terres et ce marais étaient un domaine seigneurial, le château avait une fonction de résidence et de lieu de réception. Classé monument historique et appartenant à la commune du Bourget du Lac, il a fait l'objet d'une restauration partielle (installation d'un musée sur la réserve naturelle). Le musée est vieillissant, et mériterait d'être rénové et revu. C'est un objectif inclus dans le plan de gestion.

Le Château de Bourdeau, l'un des plus anciens châteaux de Savoie, surplombe le lac depuis plus de 1000 ans. Appartenant à une famille de seigneurs, il avait pour fonction la garde du col du Chat ou passait « la voie du sel ». Il fut déclaré bien national lors de l'annexion de la Savoie et vendu par les révolutionnaires français à un acquéreur privé qui le rénova. Il devint un lieu d'accueil de grandes personnalités au 19^{ème} siècle (Lamartine, Sand). Il est aujourd'hui devenu un hôtel de charme.

Le Château de Châtillon, situé au nord du territoire, fut construit sur une longue période : la première tour de guet fut construite en l'an 100 par les romains, afin de surveiller les entrées

sur le lac via le canal de Savières. Devenu propriété de seigneurs, au VI^e siècle, une tour a été ajoutée, puis de hauts murs et des tours d'angle au XI^e siècle et fut remanié à plusieurs reprises au cours du XVI^e siècle. Le château est aujourd'hui une propriété privée.

L'Abbaye d'Hautecombe : fondée en 1137, c'est le haut lieu des visites du territoire. Ce monument historique classé en 1875 est une merveille architecturale : sa tour, un phare, est la figure de proue d'un superbe ensemble architectural dont le vaisseau royal est l'église abbatiale (nécropole royale de la Maison de Savoie). Fidèle à son origine, l'Abbaye abrite en son sein une véritable vie spirituelle et liturgique autour d'une communauté dédiée à la chrétienté. Actuellement, la communauté du « Chemin neuf » s'occupe de l'entretien et de la rénovation de l'Abbaye, elle a repris des activités artisanales des Bénédictins (reproduction d'icônes, fabrication de bougies, pâtes de fruits, confitures, miel...). Enfin, une grange batelière a été construite en 1250 près de l'Abbaye pour acheminer des marchandises, l'Abbaye générant une activité sur le bassin du lac et la grange était le carrefour de ces échanges.

Le Prieuré de la commune Bourget du Lac est un bâtiment classé monument historique fondé en 1030 par un abbé de Bourgogne (monastère de Cluny). Les extérieurs sont tout aussi remarquables : des jardins à la française (autrefois potager du prieuré, puis basse-cour) ont été fondés en 1910, par la duchesse de Choiseul. Accolée au prieuré, se trouve l'Eglise Saint-Laurent qui est aussi un trésor historique : on peut par exemple y contempler un vitrail du XV^e siècle et une crypte du X^e siècle.

D'autres bâtiments d'intérêt historique ou culturel sont présents sur le territoire :

- Un grand nombre d'édifices religieux, signes de la présence forte de la chrétienté, religion d'Etat du duché de Savoie : la chapelle de l'étoile, de Brison les oliviers, les églises, statues de la Vierge...
- Le moulin à huile de Chanaz, l'un des derniers en activité en Savoie
- Les thermes d'Aix-les-Bains

Ainsi que plusieurs musées :

- Le musée gallo-romain de Chanaz : inauguré le 29 septembre 2001 dans une ancienne chapelle gothique du XV^e siècle, dédiée à Notre Dame de la Miséricorde, le musée gallo-romain de Chanaz est consacré aux Potiers de Portout. Le musée abrite une collection permanente née des fouilles menées entre 1976 et 1987 sur le site de Portout et qui ont permis de mettre au jour les restes d'un atelier de potiers installé au bord du Canal de Savière dans la première moitié du Ve siècle après Jésus-Christ. On y retrouve des objets (céramiques, amphores), mais aussi des éléments sur l'histoire des grands comtes de Savoie, et la révolution de la vapeur.
- Le Musée Faure : situé à Aix-les-Bains dans la villa « les Chimères » ce musée renoue avec la période romantique de la ville : Pissarro, Degas, Boudin, Cézanne, Jongking, Bonnard, Marquet... autour de ces peintres, le guide présente toute l'histoire du mouvement impressionniste. Plus de 30 sculptures de Rodin sont aussi présentes, ainsi qu'une reconstitution de la chambre de Lamartine à la pension Perrier.
- Le musée Aqualis : ce musée dédié à la découverte du Lac du Bourget est un espace d'un genre nouveau (remplaçant l'ancien aquarium), accessible à tous, qui suscite de manière interactive et ludique le questionnement tout en apportant des éléments de

réponse. Comme une clé d'entrée du territoire, le parcours permet une réelle exploration grâce à l'immersion visuelle et sonore, la manipulation d'objets ou encore le jeu. Pour prolonger l'expérience lac, Aqualis propose toute l'année de nombreuses rencontres et ateliers thématiques, en partenariat avec les acteurs locaux de l'environnement (scientifiques, associations, photographes...). Dans et hors les murs, les actions pédagogiques d'Aqualis sont désormais un incontournable pour le grand public mais aussi les scolaires, les centres de loisirs et les vacanciers.

Les sites palafittiques, patrimoine du Néolithique

Les 4 sites palafittiques du lac du Bourget, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, constituent un patrimoine culturel emblématique du territoire proposé. Ces sites ont fait l'objet de nombreuses fouilles archéologiques depuis les années 60, et ont permis de recueillir des objets et mobiliers, mais aussi des informations sur les pratiques humaines de l'époque néolithique. Seul un site est aujourd'hui mis en valeur auprès du grand public (installation de panneaux didactiques reproduisant l'habitat et jeu de piste sur le site de Châtillon). Voici une brève description de chacun des sites :



Carte : sites palafittiques du Lac du Bourget, de haut en bas : Châtillon ; Saint Pierre de Curtille, Baie de Grésine, Tresserve (Source : Grand Lac)

1. Baie de Châtillon, Chindrieux

Le mobilier archéologique est remarquablement abondant et de qualité avec en particulier des céramiques très décorées où se combinent peinture, gravures et motifs encreux. Le site s'inscrit dans une organisation du territoire, les fonctions de production et de stockage étant déportées sur l'autre rive du lac, sur la station de Conjux. **C'est le seul site valorisé aujourd'hui sur le territoire**

2. Saint Pierre de Curtille, Hautecombe

Il s'agit de l'une des plus anciennes occupations des lacs de Savoie. La navigation est interdite dans la baie d'Hautecombe. La protection des niveaux archéologiques est assurée par 30 cm de sables et de sédiments lacustres. Ils ont livré du mobilier céramique indiquant une évolution locale d'influences Cortaillod et chasséennes.

3. Baie de Grésine à Brison Saint Innocent

Deux sites sont distants d'à peine 250 m. Leurs superficies sont de 8750 m² pour Grésine Ouest et de 6250 m² pour Grésine Est. Les travaux récents ont montré que les récupérations du XIXe siècle n'ont affecté que la partie superficielle des sites.

Au-dessous, des couches anthropiques sont parfaitement conservées sur des épaisseurs pouvant atteindre 50 cm. On y trouve des objets en bois (maillet, petit plat, grand récipient, fragments de manche de hache...) ou en matières périssables (vannerie, cordage à trois torons...). Les analyses carpologiques apportent de nouvelles données sur l'économie agricole et documentent diverses pratiques agricoles.

4. Tresserve

Le palafitte du Saut est un site majeur des lacs savoyards en raison de ses dimensions, de sa durée d'occupation et de son état de conservation. Recouvert par 3 à 6 m d'eau, le site s'étend sur 200 m de longueur pour 75 m de largeur. Le mobilier est abondant avec de grandes quantités de céramiques de belle qualité, des objets en bois (récipient, manche d'herminette, montant latéral d'un grand brancard...) et en matériaux périssables (vannerie, sparterie). Un four de type « Sévrier » a été découvert récemment et une grande structure de pieux en aulne a été mise en évidence et datée de La Tène ancienne (450-250 av. J.-C.).

La question de la mise en valeur de ces sites se pose, et la chargée de mission MAB a engagé un travail commun avec les 4 autres lacs alpins disposant de sites palafittiques (Léman, Aiguebelette, Annecy, Paladru) en 2023. Cette question constituera une action du plan de gestion de la future réserve de biosphère.

Illustration (de gauche à droite et du haut vers le bas : Doves du Château Thomas II ; Prieuré du Bourget du Lac (Source : CEN Savoie) ; Château de Châtillon ; Abbaye d'Hautecombe ; Site palafittique de Châtillon (panneaux de mise en valeur) ; Centre d'interprétation Aqualis (Source : Photothèque Grand Lac)



11. CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

11.1 Description générale du site et de la topographie de la région.

Le territoire de Grand Lac se compose de plusieurs milieux pouvant être découpés en plusieurs unités géographiques distinctes en fonction de leur localisation.

Les espaces de montagne du territoire

Le massif de l'Épine borde le lac du Bourget dans sa rive ouest, en partie sud du chaînon jurassien qui court du nord au sud. Le versant du Mont du Chat possède une pente régulière avec une évolution constante, sa partie basse comporte quant à elle une pente concave. Tandis que son sommet présente une pente convexe avec des irrégularités topographiques formant des abrupts comme la Dent du Chat, le Molard Noir et la Petite Dent. Les versants du Mont Chanaz sont caractérisés par différents plats et replats. Le point culminant de ce massif pour le territoire proposé est à 1480 mètres d'altitude en amont de la fontaine des Couailllets.

Le massif de la Chambotte situé à l'est du lac, est caractérisé par une asymétrie de ses versants. À l'ouest, il est possible d'observer un versant à forte déclivité avec la présence de nombreux escarpements rocheux. Le versant Est, moins pentu, favorise le développement de l'agriculture. Le point culminant se situe au Gros Foug à 1057 mètres d'altitude. Les caractéristiques topographiques et géologiques sont par ailleurs les mêmes que le massif de l'Épine cité précédemment.

Enfin, le massif des Bauges est constitué de plusieurs chaînons calcaires orientés nord-nord/est et sud-sud/est. Le territoire de la réserve de biosphère comprend uniquement les versants ouest au niveau du Grand Revard. Ils se caractérisent par une irrégularité du relief avec plusieurs escarpements rocheux en amont fortement dénivelé. En aval, le relief est caractérisé par une forte déclivité.

Les trois massifs sont caractérisés par une végétation dense de forêts de feuillus en partie basse et de forêts de résineux en partie sommitale.

Le Lac du Bourget et son réseau hydrographique

Le lac du Bourget, cœur du territoire, s'étend du nord au sud sur 18 km de long et 3,5 km de large, soit 4 450 ha. Présenté comme le plus grand lac d'origine glaciaire présent intégralement sur le territoire français, il s'est formé il y a environ 19 000 ans lors de la dernière glaciation de Würm. Se situant à 231 m, sa profondeur maximale est quant à elle de 147 m. En effet, avec ses 3,6 km³ d'eau, son bassin versant représente quant à lui 588 km², alimenté principalement par les cours d'eau de la Leysse, du Tillet et du Sierroz. Concernant son émissaire, c'est le Canal de Savières qui se jette à son tour dans le Rhône, situé au nord du lac.

La température annuelle moyenne du lac du Bourget est de 11,4°, mais atteint 15° ces dernières années. C'est au mois de janvier, que l'eau est la plus froide, tandis que les mois les plus chauds sont ceux de juillet et août. Le lac comporte une activité de navigation touristique et piscicole avec 8 ports principaux situés sur la rive est du lac.

Le réseau hydrographique du bassin versant du lac du Bourget avec les différents cours d'eau principaux et secondaires est représenté en partie 14.

Le lac est alimenté par plusieurs cours d'eau :

- **Le Sierroz** est une rivière de 19 km de long qui prend sa source dans le massif des Bauges et qui se jette ensuite dans le lac du Bourget sur la commune d'Aix les Bains. Cette rivière fait partie du site naturel classé « les gorges du Sierroz », situé sur la commune de Grésy-sur-Aix.
- **Le Tillet**, long de 12,8 km, est une rivière qui prend sa source dans le massif des Bauges et dont l'embouchure se situe dans le lac du Bourget sur la commune d'Aix les Bains.
- **La Leysse** est une rivière longue de 28,5 km qui prend sa source dans le massif des Bauges et qui trouve son embouchure au sud du lac du Bourget sur la commune du Bourget du Lac.
- **Le canal de Savières** long de 4,5 km traverse les communes de Conjux, Vions, Chindrieux et Chanaz, notamment à proximité des marais de Chautagne. Le canal a subi quelques modifications dans les années 1980 avec la mise en place des aménagements hydrauliques de Lavours et de Savières. Le barrage de Savières permet de réguler le niveau d'eau du canal en supprimant l'étiage du lac. En effet, ce canal peut être un exutoire du lac du Bourget mais aussi un canal de soutien d'étiage du lac ou d'écrêteur de crues pour le Rhône. Celui-ci se déverse par l'intermédiaire du canal lors de petites crues.

Les vallées et les marais

Les vallées sont caractérisées par des vallées en forme de U avec un fond plat. Trois grandes unités paysagères se dégagent sur le territoire : La Chautagne ; L'Albanais ; Chambéry - Le Bourget-du-Lac. L'ensemble des vallées sont parcourues par un important réseau hydrographique dense avec la présence de cours d'eau et de marais.

La partie nord du territoire, La Chautagne, se compose majoritairement de marais représentant une vaste zone alluvionnaire tourbeuse support de nombreuses peupleraies. Par ailleurs, le sud du lac du Bourget (domaine de Buttet) est un espace de prairies humides, de marais et de bosquets.

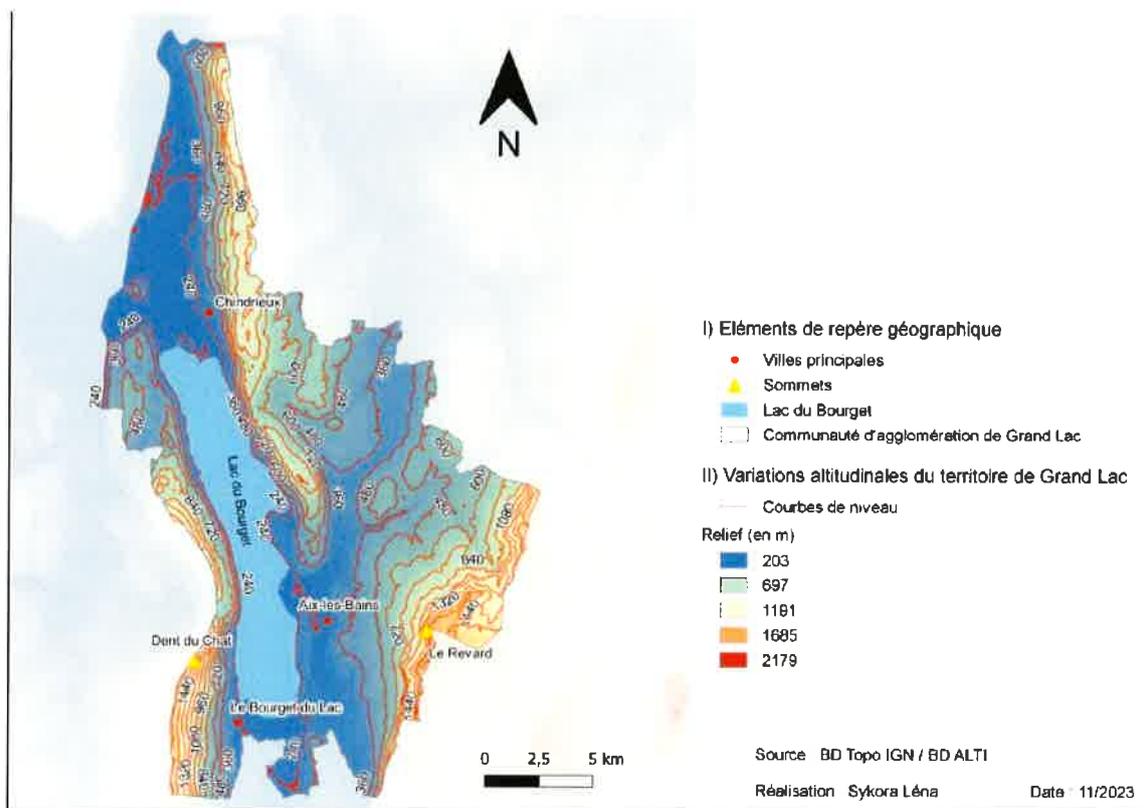
Au sein de ces espaces, la profondeur de l'eau est faible favorisant le développement de vastes herbiers subaquatiques avec de nombreux nénuphars et roselières assurant une continuité écologique et hydrologique importante. La localisation de ce site est un axe majeur pour les oiseaux migrateurs entre le sud et le nord de l'Europe.

Cependant, les rives du lac ont toutes leurs importances car elles établissent la transition entre le lac et les différents milieux terrestres.

11.2 Variation en altitude

Le point culminant du territoire proposé est le sommet de la Tour de l'Angle Est à 1563 mètres d'altitude (Mont Revard). Les points les plus bas en altitude se trouvent au niveau de la commune d'Aix-les-Bains à 224 mètres, et au niveau du lac du Bourget à 86 mètres.

Carte : variations altitudinales au sein du territoire. Source : IGN & ALTI. Réalisation : SYKORA Léna Université Savoie Mont Blanc, 2024.



11.3 Climat

Deux types de climats sont représentés sur le territoire :

Un climat de montagne, que l'on retrouve à l'est et ouest du territoire correspondant aux massifs de l'Épine, des Bauges et de la Chambotte. Caractérisé par un nombre de jours et un cumul élevé de précipitations, une température moyenne inférieure à 9,4°C et, corrélativement, plus de 25 jours au cours desquels la température minimale est inférieure à -5°C, et moins de 4 jours avec un maximum supérieur à 30°C. La variabilité interannuelle des précipitations de juillet et des températures d'hiver et d'été est maximale.

Un climat semi-continental, que l'on retrouve dans les plaines de l'Albanais, de Chautagne et de Chambéry. Les températures sont moins froides qu'en montagne (elles sont cependant, à altitudes égales plus froides que partout ailleurs), les précipitations sont légèrement plus faibles et moins fréquentes, mais la variabilité climatique sur la normale 1971-2000 est tout aussi élevée. Le faible rapport entre les précipitations d'automne et d'été est une autre caractéristique de ce type de climat.

Le territoire connaît également des **phénomènes météorologiques particuliers** du fait de sa topographie, de son orientation et de la présence du lac. Il est fréquemment touché par des vents spécifiques tels que « la traverse » qui apparaît en fin de journée, lorsque le massif de l'Épine passe à l'ombre et que le versant du Revard est bien ensoleillé. C'est ainsi qu'une combinaison de brises souffle en travers du lac depuis la côte sauvage vers Aix-les-Bains. D'autres vents spécifiques (les brises de vallée, le sirocco ou encore le foehn) aux territoires de montagne sont aussi présents.

Y-a-t-il une station météorologique à l'intérieur ou à proximité de la réserve de biosphère proposée ?

Les stations météorologiques présentes sur et à proximité du territoire sont décrites dans le tableau suivant.

	Chambéry - Aix-les-Bains (aéroport)	Aix-les-Bains (le grand port)	Ruffieux - Mont Clergeon	Saint-François-de-Sales
Altitude (m)	235 m	231 m	970 m	1300 m
Température moyenne du mois le plus chaud (°C)	23.3	23.7	19.4	17.5
Température moyenne du mois le plus froid (°C)	4.4	5.3	0.5	-1.6
Pluviométrie annuelle moyenne (mm)	1410.2	952	1287.4	1759.4

Tableau : Stations météorologiques du territoire. Source : Info climat ; Réalisation : Peudon Steven, Université Savoie Mont Blanc, 2024.

Les données météorologiques illustrent les différents climats évoqués précédemment avec une saisonnalité des températures (chaude en été - Juillet, froide en hiver - Janvier) et une variabilité des précipitations.

11.4 Géologie, géomorphologie, sols

La formation géologique du territoire qui accueille la réserve de biosphère illustre un caractère authentique. En effet, le territoire est à la rencontre entre le sillon molassique périalpin et le sud du massif jurassien.

Au départ, ce territoire était recouvert par deux fleuves de glace, l'un provenait de Chambéry à partir du glacier isérois et l'autre d'Aix-les-Bains par le nord-est après avoir traversé la dépression de l'Albanais. Le retrait de ces glaciers du quaternaire a permis la formation du lac du Bourget. Ce phénomène s'est déroulé lors de la dernière glaciation du Würm, il y a 19 000 ans.

Au nord du lac, de nombreuses roches sédimentaires s'étendent en direction de Seyssel. Des alluvions fluvio-lacustres ont été apportés par le fleuve du Rhône, entraînant la création des marais de Chautagne tel que nous les connaissons aujourd'hui. Durant le Miocène (durée d'environ 18 millions d'années) du Burdigalien au Tortonien (environ de 20,44 à 7,24 millions d'années), les roches sédimentaires comme le molasse miocène (roche tendre) se sont accumulées à l'est de cette vallée marécageuse.

Situé au nord-est du lac du Bourget, le chaînon de bordure orientale renferme le mont anticlinal du Gros Foug. Celui-ci se compose d'une alternance de roches tendres et de roches dures avec en affleurement des molasses rouges d'eau douce et des molasses marines miocènes. Cet anticlinal est constitué de calcaires massifs, de marno-calcaires ainsi que des calcaires bioclastiques et lités. Ainsi, le mont a été formé entre le jurassique supérieur (il y a environ 154 millions d'années) et l'oligocène (il y a 23,5 millions d'années). Le chaînon anticlinal du Gros Foug n'est pas considéré comme un mont jurassien car les calcaires massifs du pli anticlinal ne sont pas conservés dans leur totalité. Ils sont seulement observables sur le flanc est.

Plus au sud, un nouveau pli se dessine, l'anticlinal du Corsuet déforme le flanc oriental de celui du Gros Foug. Dans son ensemble, il est possible de voir un chaînon avec une sinuosité en S correspondant au synclinal de Brison-St-Innocent, qui établit un relais entre les deux plis anticlinaux exprimés précédemment.

Le territoire se trouvant à l'est du lac, l'Albanais, est composé dans son ensemble de molasses marines miocènes déposées lors du retrait du glacier au quaternaire. Ces roches sédimentaires formées de conglomérats abondants de grès ou de sables datent d'il y a environ 18 millions d'années.

En ce qui concerne le sud-est du lac, l'anticlinal du Revard, ce territoire est composé des mêmes roches que le chaînon décrit le long du lac en partie est du secteur.

Finalement, la zone sud du lac est elle aussi composée d'alluvions fluvio-lacustres ainsi que des molasses marines miocènes. Ces roches sédimentaires sont caractéristiques du dépôt de la Leysse. En effet, ces sédiments se trouvent sur l'ancienne extension méridionale du lac, ils ont donc comblé cette zone il y a de nombreuses années.

Enfin, le lac est bordé sur sa partie ouest de l'anticlinal du Mont du Chat ayant la même structure géologique que le chaînon est du territoire, avec en partie haute une dominance de calcaires lités (datant du jurassique supérieur).

11.5 Zone bioclimatique

Le territoire de Grand Lac se situe dans la zone bioclimatique appelée "subhumide et humide". Cette zone signifie que la pluviométrie moyenne annuelle se situe entre 800 et 1200 mm.

11.6 Caractéristiques biologiques

Le territoire proposé comporte une diversité de paysages et de milieux présents. Les principales occupations du sol sont représentées en partie 14 « description des écosystèmes et habitats », ainsi que la description de chaque milieu.

12. SERVICES ECOSYSTÉMIQUES

12.1 Identification des principaux services écosystémiques sur le territoire de projet

Tableau : grands types de milieux naturels, les principaux services écosystémiques identifiés sur le territoire

Ecosystèmes	Types de services	Service	Commentaires et exemples	
ECOSYSTÈMES AQUATIQUES (LAC DU BOURGET, RHÔNE, RIVIÈRES)	Régulation	Stockage d'eau	Rôle de réservoir du lac du Bourget (soutien du débit du Rhône en période d'étiage, écrêtement des crues)	
		Régulation du climat	Influence de la masse d'eau du lac sur le climat local	
	Approvisionnement	Nourriture	Pêche (8 pêcheurs professionnels sur le Lac du Bourget)	
		Energie	Hydroélectricité (usine hydroélectrique de Chautagne)	
		Eau douce	2 millions de m ³ sont prélevés au lac par an pour l'approvisionnement en eau potable	
	Culturel	Education à l'environnement	Connaissance / interprétation de l'écosystème lacustre (centre Aqualis)	
		Héritage culturel	Archéologie (Sites palafittiques)	
		Loisirs, détente	Ex : plaisance sur le lac, pêche amateur, paysage, sports de plein air (kitesurf), thermes, plages, cheminements...	
		Source d'inspiration	Lamartine, Balzac Organisation d'un appel à création littéraire en 2019	
	Soutien	Cycle de l'eau	Evapotranspiration	
		Habitat pour la faune	Poissons, plancton...	
	ECOSYSTÈMES HUMIDES (MARAIS, TOURBIÈRES...)	Régulation	Stockage d'eau	Petits milieux aquatiques, sols
			Régulation des écoulements	Épandage des eaux en période de crue dans la zone du Tillet (en amont d'Aix les Bains)
Stockage de carbone			Tourbière de Chautagne	
Pollinisation			Prairies humides de Chautagne	
Filtration de l'eau			Roselières aquatiques	
Approvisionnement		Eau douce	Nappe phréatique de Chautagne	
		Fourrage	Sécurité fourragère des prairies humides	
Culturel		Education à l'environnement	Observatoires de la faune, sorties pédagogiques dans les marais	
		Héritage culturel	Château de Thomas II et son marais, abbaye d'Hautecombe, châteaux, etc	
		Loisirs, détente	Sentiers sur pilotis, sentier lacustre...	
Soutien		Cycle de l'eau	Importante rétention d'eau	
		Cycle du carbone	Important stockage de carbone	
		Habitat pour la faune	Amphibiens, odonates, papillons...	
Régulation		Stockage de carbone	Sol, racines, bois	

ECOSYSTÈMES TERRESTRES (FORÊTS, PRAIRIES, PELOUSES SÈCHES...)		Pollinisation	Prairies sèches et mésophiles de Brison Saint Innocent, des côteaux du Revard ou de Chautagne
		Protection des sols	Fortes pentes des massifs de l'Épine, du Revard ou du Clergeon
	Approvisionnement	Bois	Ex : peupleraie de Chautagne, forêt de montagne
		Productions agricoles	Fourrage, viticulture, élevage, grandes cultures...
	Culturel	Education à l'environnement	Aires forestières éducatives (ex : bois Vidal)
		Héritage culturel	Forêts de Hautecombe
		Loisirs, détente	Promenades en forêt, VTT, chasse, ski de fond sur le plateau du Revard
	Soutien	Photosynthèse	Forêts, prairies
		Habitat pour la faune	Ex : grands mammifères forestiers, (lynx, chat forestier...) ; papillons des pelouses sèches calcicoles.
		Formation des sols	Humus forestier

12.2 Une première démarche d'évaluation des services écosystémiques sur le territoire

Au-delà de la simple qualification des différents services écosystémiques, le territoire de Grand Lac a été le cadre d'une importante démarche d'évaluation des services rendus par les milieux naturels, en particulier les zones humides. Ce travail a été conduit par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) lors de deux projets successifs de coopération transfrontalière (programme européen INTERREG²⁷), menés avec plusieurs partenaires français et italiens, dont le Conservatoire National Botanique Alpin (CBNA), l'Institut agricole Régional (IAR / vallée d'Aoste) ou encore le Parc National du Grand Paradis, entre 2016 et 2023.

Cette démarche a été réalisée sur différents sites naturels qui ont constitué autant de cas d'étude documentés. Ces sites ont été largement instrumentés et/ou ont fait l'objet d'études spécifiques :

- Services de régulation hydrologique : pose d'une quarantaine de piézomètres, utilisation de courantomètres/débitmètres pour l'évaluation de débits, installation de 2 sondes météorologiques permettant notamment d'évaluer l'évapotranspiration...
- Services de régulation du climat : évaluation du stock de carbone contenu dans la tourbe.
- Services culturels : pose d'éco-compteurs, analyse de la fréquentation, recensement des actions pédagogiques, enquêtes auprès des visiteurs...



Illustration : Sonde météorologique installée sur le site du marais de Chautagne / Crédit : J. Porteret / CEN Savoie

²⁷ Projets RestHAip et RestHAip+ : <https://www.interreg-alcotra.eu/fr/resthalp>

- Services d'approvisionnement : comptage des tonnages de biomasse valorisée en fourrage et en litière...
- Services de soutien : inventaires de la biodiversité...

Sur la douzaine de sites pilotes situés en Savoie et dans la Vallée d'Aoste, 3 sites naturels du territoire de Grand Lac ont bénéficié d'une évaluation non exhaustive mais très complète des services écosystémiques :

- les Rives Sud du Lac du Bourget (Le-Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac) ;
- le marais de Chautagne (Chindrieux, Ruffieux, Motz, Vions, Serrière-en-Chautagne, Conjux, Chanaz) ;
- le marais de la Plesse (Saint-Offenge).

Parmi les nombreuses données chiffrées issues de ce travail, on pourra citer :

- 415 millions de m³ d'eau stockés dans la plaine de Chautagne (1700 ha) lors de la crue de janvier 2018 (service de régulation des écoulements).
- 10 millions de tonnes de carbone stockés dans la zone humide de Chautagne (1700 ha), principalement dans sa partie tourbeuse (service de régulation du climat).
- 1300 visiteurs sur le site naturel de Thomas II en 2022 (service culturel), situé à la jonction entre les deux agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac.
- 800 tonnes de matière sèche, valorisée en fourrage et en litière, sur les 350 ha déclarés comme prairies dans le marais de Chautagne (service d'approvisionnement). Cette biomasse produite dans le marais possède une forte valeur sécuritaire dans un contexte de recrudescence des épisodes de sécheresse estivale lors desquels la biomasse est particulièrement recherchée.

Ce travail d'évaluation a donné lieu à la publication d'un guide technique²⁸ édité en 2020.

De nombreux résultats de ce travail ont été valorisés dans différents cadres :

- dans des instances locales (conseils municipaux ou communautaires) ;
- dans le cadre d'enseignements à l'Université Savoie Mont-Blanc (licence professionnelle restauration des milieux aquatiques) ;
- dans des cadres régionaux ou nationaux (colloques scientifiques, séminaires de réseaux de gestionnaires d'espaces naturels...).

Par ailleurs, le travail initial et les premiers jeux de données issus des cas d'études ont fait l'objet de deux prolongements innovants :

- Etablissement d'une note méthodologique pour appréhender les services écosystémiques dans un cadre de **restauration écologique**.
- Analyse des services écosystémiques dans une **perspective de changement climatique**.

La finalisation de ces travaux est en cours à la date de rédaction du présent dossier de candidature.

²⁸ Porteret J., Jaunatre R., Mainetti A., Pozzi F., Tempé A., Botti V., Chabloz D., Dick R., Huc S., Navillod F., Vallée S., Bassignana M., 2020.

Guide pour la promotion et l'utilisation des services écosystémiques dans les zones humides. IAR, Aoste, 79 p

Outre ce qui a déjà été réalisé à travers les cas d'étude, ces travaux de coopération transfrontalière franco-italienne offrent par ailleurs des perspectives pour la réserve de biosphère.

En particulier, une méthodologie d'évaluation territoriale des services écosystémiques a été développée par le Parc National du Grand Paradis et testée par le CEN Savoie dans le territoire savoyard du Beaufortain. Cette méthodologie mobilise et croise différentes couches d'information géographique (SIG) complétée par une analyse d'experts.

L'exemple ci-dessous illustre ces travaux sur le service écosystémique « recharge de la nappe » sur le territoire de la vallée d'Aoste (Italie). La couleur bleue intense correspond à une fourniture beaucoup plus élevée que la demande, tandis que la couleur rouge correspond à une demande qui dépasse de loin la fourniture de ce service écosystémique.

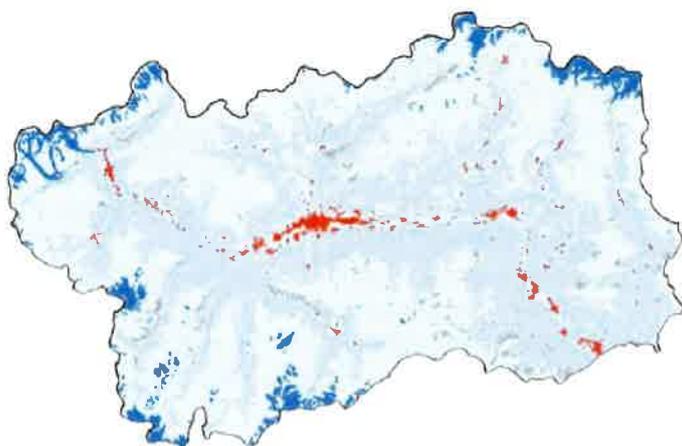


Illustration : Modèle « fourniture-demande-flux » présentant la situation du service écosystémique de régulation « recharge de la nappe » sur le territoire de la Vallée d'Aoste. CEN Savoie

La mise en œuvre d'une telle approche sur le territoire de Grand Lac pourrait constituer une contribution intéressante, notamment en termes d'aide à la décision.

Ainsi, en matière de services écosystémiques, les enjeux pour la réserve de biosphère pourraient être les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de données sur les sites d'étude existants ;
- Compléter par de nouveaux cas d'étude au sein du territoire, notamment en dehors du contexte « milieux humides ».
- Développer une approche territoriale, basée sur un croisement de couches d'informations géographiques.
- Poursuivre et amplifier la présentation aux acteurs du territoire des données et cas d'études afin de promouvoir la mise en œuvre de projets de préservation et de restauration de milieux naturels.
- Valoriser les connaissances acquises dans des programmes d'éducation à l'environnement du grand public sur le territoire.

13. PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

13.1. Décrivez les principaux objectifs de la réserve de biosphère proposée. Veuillez préciser les pressions indirectes et/ou les problèmes organisationnels.

L'ensemble du processus de concertation détaillé en partie 13.3 a visé à l'élaboration du plan de gestion de la réserve de biosphère. Au jour du dépôt du dossier intermédiaire, ce plan de gestion a été examiné par les socioprofessionnels lors des ateliers multi-acteurs. Il n'a pas

encore été présenté aux élus et aux habitants, la version jointe en annexe est donc une version non définitive. Un bureau communautaire exceptionnel réunissant les maires des 28 communes du territoire et les Vice-Présidents de l'agglomération sera organisé en ce sens au mois de mai 2024. Le Plan sera également présenté au cours de la deuxième série de concertation habitantes, entre mai et juillet 2024, pour ajustements.

A ce jour, le plan de gestion est constitué de 8 axes d'intervention (chaque axe est constitué en moyenne d'une dizaine d'objectifs, déclinés en actions) :

- **AXE 1 : PRESERVER ET REVITALISER LA TRAME VERTE**
- **AXE 2 : PRENDRE SOIN DE NOTRE LAC, NOS MARAIS, NOS RIVIERES, ET NOS ZONES HUMIDES**
- **AXE 3 : VERS UN TERRITOIRE DE LOISIRS RESPONSABLES, VALORISANT SON PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL**
- **AXE 4 : AMENAGER DURABLEMENT POUR ÊTRE RESILIENT DEMAIN**
- **AXE 5 : DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES POUR TOUS**
- **AXE 6 : PENSER DES ACTIVITES ECONOMIQUES EN SYMBIOSE AVEC LA BIOSPHERE**
- **AXE 7 : DEVENIR UN TERRITOIRE DE REFERENCE SUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**
- **AXE 8 : RENFORCER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA PROSPECTIVE POUR MIEUX DECIDER DEMAIN**

L'appropriation du plan par les élus, mais aussi les agents de la collectivité et les partenaires est un enjeu majeur. La prise en compte des autres documents cadres du territoire dans son élaboration vise à fixer un cap dans l'ensemble des politiques menées par l'agglomération et ses partenaires. La finalité est que l'ensemble des politiques menées à l'avenir prennent en considération les objectifs fixés collectivement dans le cadre de la réserve de biosphère et pensent « biodiversité ».

La première version de ce plan s'inscrit dans l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable. Cela sera justifié dans le dossier final.

13.2 Indiquez quels sont les principaux acteurs impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère

Les différents partenaires impliqués dans la gestion de la réserve de biosphère sont détaillés en partie 17.5. La gestion de la RB sera multi partenariale, et pilotée par la CA Grand Lac.

13.3 Description de la procédure consultative / de concertation

Le processus de concertation a été divisé en 2 grandes étapes :

1. La phase d'information et d'appropriation du concept MAB (*septembre 2022-août 2023*) : cette phase s'est traduite par un grand nombre d'entretiens individuels menés par la chargée de mission (80) avec les partenaires externes et les agents internes de la collectivité. Elle visait à expliquer le programme, les motivations de la candidature, et recueillir les attentes (cf. rapport de cadrage en annexes).

L'un des événements structurants de cette phase fut l'évènement de lancement, au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains, le 12 juin 2023. Cet évènement s'est tenu entre 18h et 20h, et invitait les socioprofessionnels, partenaires au sens large, et le grand public, à découvrir la démarche Man and Biosphere et les perspectives. L'évènement s'est attaché à faire intervenir des professionnels pour présenter concrètement ce qu'est ou ce que peut être une réserve de biosphère. Ainsi, Luc BARBIER, coordinateur de la réserve de biosphère du Marais Audomarois, a présenté l'apport de ce programme sur son territoire depuis 10 ans. De plus, l'évènement a aussi mis en avant des projets en cours ou à venir, qui pourrait s'intégrer dans la future réserve de biosphère (intervention de l'ONF, du club de Kayak du Bourget du Lac...). L'évènement a réuni 155 participants et a permis de recueillir de premiers avis sur le projet (cf. enquête de satisfaction en annexe).



Illustration : Evènement de lancement de la candidature, le 12 juin 2023. Source : Grand Lac.

2. Puis la phase de concertation autour du projet s'est déroulée entre octobre 2023 et juillet 2024 :

- Une première série de 7 rencontres habitantes, entre octobre et décembre 2023, s'est déroulée sur 6 communes du territoire : Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Entrelacs, Ruffieux, Le Bourget-du-Lac. Au total, 91 habitants ont été rencontrés.
- Deux journées d'ateliers multi-acteurs le 27 et 28 novembre 2023 ont rassemblé plus de 50 acteurs professionnels (acteurs publics, syndicats mixtes, associations, fédérations, représentants d'habitants, têtes de réseau d'entreprises...).
- Deux petits déjeuners avec les acteurs économiques ont également été organisés le 27 et 28 novembre, et ont permis de rencontrer une dizaine d'entreprises.
- Une deuxième série de rencontres habitants (même nombre et même commune) est prévue entre avril et juin 2024).
- Une nouvelle journée d'ateliers multi-acteurs a eu lieu le 6 mars 2024 pour définir les actions prioritaires du plan de gestion de la réserve de biosphère.
- Des groupes de travail vont être organisés avec un panel de jeunes du territoire pour construire un projet à développer dans le cadre de la réserve de biosphère pour les jeunes (ces groupes seront animés par l'un des étudiants du M2 Géographie et aménagement de la Montagne, en stage pendant 6 mois au sein du service MAB).
- Des rencontres bilatérales avec des agriculteurs sont prévues entre mars et août 2024.
- Un évènement de clôture de la candidature est prévu en septembre 2024, conviant tous les acteurs mobilisés et ceux intéressés, afin de présenter le plan de gestion.

Un prestataire externe (VIZEA) a accompagné la chargée de mission dans le processus de concertation, de juillet 2023 à juillet 2024.

Zoom sur la concertation des jeunes

Nous avons organisé des temps d'échange avec des jeunes issus des établissements scolaires du territoire de Grand Lac, dont les écoles primaires (niveau CM1/CM2), collèges, lycées et universités entre novembre 2023 et janvier 2024. L'enjeu : identifier les attentes des jeunes pour l'environnement et leur territoire dans 5 à 10 ans. Ces rencontres ont été animées par 3 étudiants du Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne de l'Université Savoie Mont Blanc. Au total 523 élèves ont été rencontrés.



Illustration : Intervention des trois étudiants du M2 GAM dans une école primaire du territoire. Source : Grand Lac.

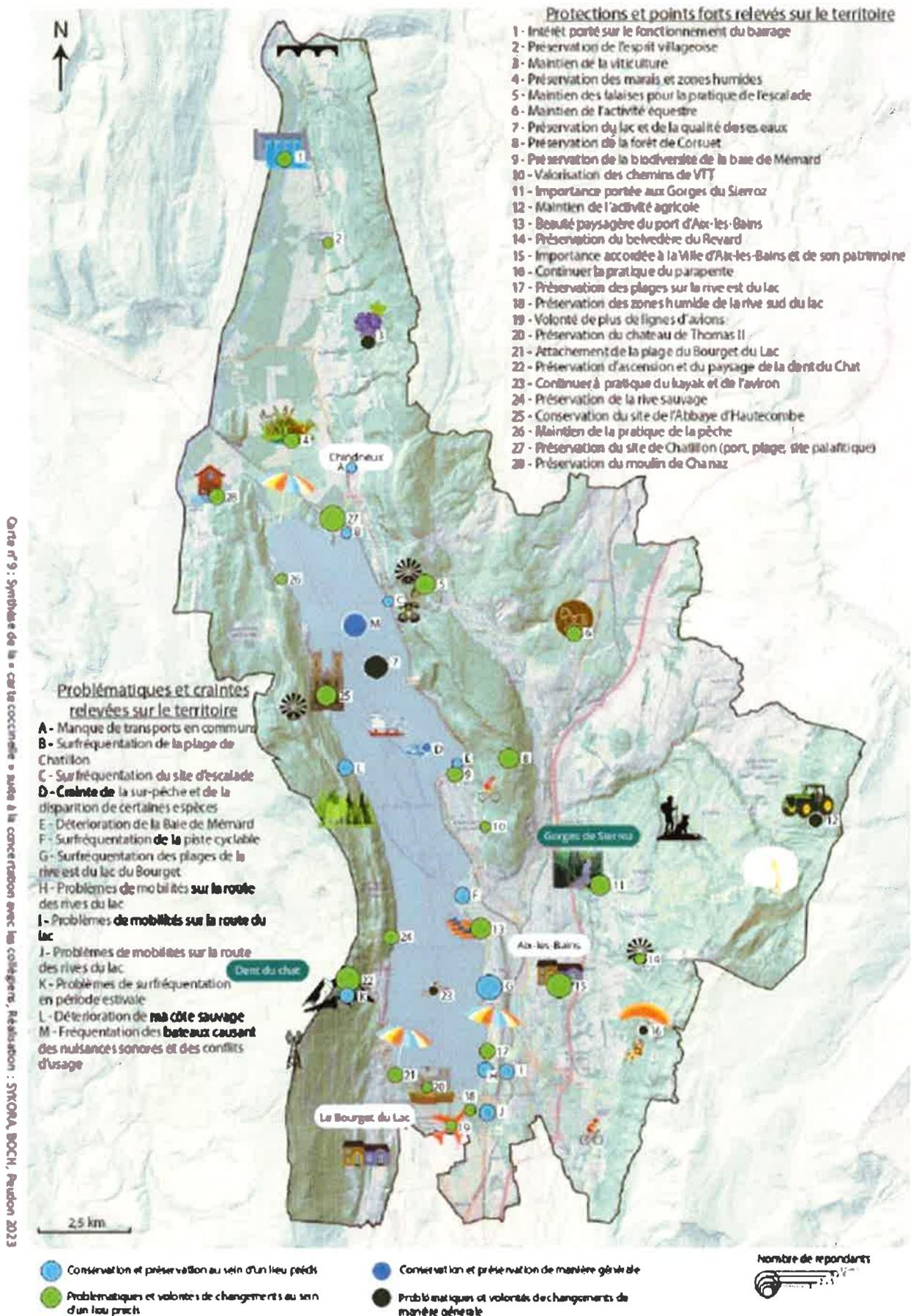
Par ailleurs, un questionnaire a été formulé pour compléter les rencontres, destiné aux jeunes de niveau lycée ou universitaire. 313 jeunes ont répondu. Les compte-rendu sont disponibles en annexes.

Plusieurs outils d'animation ont été produits : carte des usages (cf page suivante), memento, carte dessinée du territoire, arbre à problèmes... Ces outils pourront être réutilisés dans le cadre de futures animations sur le territoire. Plusieurs propositions ont été formulées à la suite de ces concertations, dans le tableau ci-contre :

Tableau : Propositions des jeunes suite aux concertations. Source : PEUDON Steven, USMB, 2024.

	Ecole primaire	Collège	Lycée	Université	Extra-scolaire
Trie au sein de l'établissement	X	X	X	X	
Ramassage de déchets	X	X	X	X	
Réalisation d'œuvre d'art avec des ressources naturelles	X	X	X	X	
Intervention par des professionnels	X	X	X	X	
Intervention + sortie terrain	X	X	X	X	
Plantation arbres fruitiers dans l'établissement scolaire	X	X	X	X	
Journée zéro déchet	X	X	X	X	
Pedibus/vélo-bus	X				
Apprendre les écogestes	X				
Livre et histoire sur l'environnement	X				
Bac d'observation d'insectes	X				
Polager	X	X			
Utilisation des films les énergivores et Greenpeace	X	X			
Atelier créatif de recyclage	X	X			
Utilisation des fiches éducatives à l'environnement et livre blanc de Greenpeace	X	X			
Classe d'environnement (voyage scolaire à thème)	X	X			
Jeux de sociétés en lien avec l'environnement par TOUKTOUK	X	X			
Hôtel à insecte	X	X			
Réalisation d'expérience sur des éléments naturels (glace, neige, sables, etc.)	X	X	X		
Land Art	X	X	X		
Bilan de la consommation d'énergie		X	X		
Reduction de la consommation d'énergie		X	X		
Ateliers DIY			X	X	
Organiser un vide dressing			X	X	
Ciné débat			X	X	
Dégustation et valorisation des produits locaux				X	
Parcours santé					X
Panneaux d'informations					X

Carte : Synthèse de la carte coccinelle formulée dans le cadre de la concertation des jeunes collégiens du territoire. Réalisé par les étudiants du M2 GAM de l'USMB.



Zoom sur le Groupe de Travail scientifique

La recherche scientifique est l'un des apports clés du programme MAB. Dans cette veine, il nous a semblé essentiel de constituer un « groupe de travail scientifique » représentatif de plusieurs disciplines dès le processus de candidature, chargé de :

- Réfléchir aux thématiques de recherche prioritaires en lien avec le territoire et les objectifs d'une réserve de biosphère,
- Définir un premier zonage de la réserve de biosphère (cf. photo ci-contre).
- Définir les missions et la composition du conseil scientifique à la création de la réserve de biosphère,
- Porter un regard et un avis scientifique sur le programme d'action.

Ce groupe est composé de :

- Chercheurs de l'université de Savoie Mont Blanc, issus des sciences sociales, naturelles et naturalistes (écologie, biologie, géographie...),
- De chercheurs des laboratoires et centres de recherche clés du territoire : INRAE, CNRS, CARRETEL, EDITEM.
- D'experts issus des instances territoriales de mise en œuvre des actions en faveur de l'aménagement, et de l'environnement : Syndicat du Haut Rhône, CISALB, PNRMB, ONF...



*Illustration : GT Scientifique sur le zonage de la réserve de biosphère, le 6 octobre 2023.
Source : Grand Lac*

Le GT Scientifique sera réuni à 5 reprises entre 2023 et 2024.

13.4 Comment l'implication des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion de la réserve de biosphère est-elle encouragée

La réserve de biosphère est un objet d'intérêt : en témoigne la diversité d'acteurs présents lors des concertations. La phase d'information a permis à la chargée de mission d'explicitier les enjeux d'une réserve de biosphère, et beaucoup d'acteurs en perçoivent l'intérêt :

- **Pour le CEN Savoie** l'instauration d'un tel programme est l'opportunité de renforcer ses actions de conservation, et de les ancrer dans le territoire à la fois via un meilleur lien à la recherche scientifique, et une meilleure transmission aux acteurs, élus et habitants.
- **Pour le CISALB**, le programme MAB s'inscrit pleinement dans l'ADN de la structure qui vise à mieux protéger les milieux aquatiques et humides, tout en favorisant l'Education au développement durable. C'est une façon de valoriser les actions mises en œuvre sur le territoire pour restaurer et préserver l'eau et les milieux aquatiques : réalisation de la galerie de l'Épine ayant permis le "sauvetage du lac", opérations de baisse exceptionnelle des niveaux du lac pour restaurer les roselières, actions de restauration des rivières et des zones humides du bassin versant, plan de gestion de la ressource en eau...Le programme doit permettre de renforcer la gouvernance autour du lac mise en place par le CISALB en 2013, et ainsi mettre en œuvre les orientations de l'étude prospective à l'horizon 2030. Des synergies pourraient également voir le jour avec le

conseil scientifique du CISALB pour développer des axes de recherche sur l'eau et les milieux aquatiques.

- **Pour l'ONF** la réserve de biosphère est un moyen d'inscrire la forêt dans les objectifs politiques du territoire pour favoriser une mobilisation durable et transversale à la hauteur des enjeux de ce milieu. L'intégration de la Charte forestière dans le plan de gestion de la réserve vise à renforcer les actions sur le volet forêt, encore peu structuré sur le territoire de Grand Lac, et mettre en place une gouvernance ad hoc.
- **Pour les associations environnementales** et d'éducation au développement durable, la réserve de biosphère est également un outil pour financer et déployer leurs actions sur le territoire, mais aussi homogénéiser les actions EDD.
- Pour les acteurs de la recherche scientifique, la réserve de biosphère est un outil de synergie entre disciplines de recherche, un lieu de réflexion et d'action pour la recherche, en témoigne la présence de différents chercheurs dans le GT scientifique. La présence de scientifiques dans la gouvernance de la réserve de biosphère permet également un contact plus important avec les élus, et donc, une influence sur les prises de décision.
- **Pour le PNR du Massif des Bauges**, instaurer une réserve de biosphère est l'opportunité de renforcer les synergies avec les acteurs situés sur son périmètre et au-delà, de mettre en commun les « bonnes pratiques » et les recherches scientifiques. C'est aussi une façon de valoriser ses actions et de les déployer : un certain nombre d'actions de la Charte ont été intégrées au plan de gestion de la réserve de biosphère. D'ailleurs, les trames de zones humides ressortent comme une priorité de la nouvelle charte. Le réseau de fonctionnement des zones humides de Grand Lac monte en altitude, donc d'un point de vue écologique, le PNR et la future RB sont liés. Cela implique une collaboration dans le cadre des actions du programme MAB et de la Charte. La collaboration d'un point de vue scientifique est également identifiée : le conseil scientifique du PNR dispose de membres spécialisés sur le volet hydrologique mais pas lacustre, il y aurait donc des synergies à effectuer avec le conseil scientifique du MAB. Enfin, le PNR dispose du label Géoparc : une synergie peut être construite.
- **Pour l'office de tourisme intercommunal**, la stratégie récente adoptée dans le cadre de la marque territoriale « Aix-les-Bains Riviera des Alpes » est en concordance avec les ambitions du programme MAB. L'enjeu pour l'office est de promouvoir les notions de « prendre soin » : de soi, des autres, et de son environnement. L'office souhaite également valoriser le patrimoine naturel culturel et économique local, et dispose d'ailleurs d'un fond dédié au financement de projets en ce sens.

Globalement, la candidature fait consensus auprès des différents acteurs impliqués.

Néanmoins, au moment du dépôt du formulaire intermédiaire, la sphère agricole reste moins impliquée dans la candidature : peu d'acteurs ont participé aux concertations, excepté la Chambre d'Agriculture de Savoie. Pour y remédier, **un temps dédié à la candidature MAB sera organisé dans le cadre des concertations des agriculteurs pour le bilan intermédiaire du PAT, le 9 avril 2024. Des entretiens individuels seront également conduits auprès d'agriculteurs entre avril et août 2024.**

13.5 Principales ressources attendues (financières, matérielles, et humaines) pour mettre en œuvre les objectifs de la réserve de biosphère : disponibilité des salariés de chaque structure, mise à disposition de salles, partage de données, financements

La communauté d'agglomération Grand Lac, en tant que porteuse de la démarche, assurera l'animation de la candidature et les dépenses liées jusqu'au verdict de l'Unesco en 2025. Après la désignation, il est attendu que les partenaires participent au projet d'un point de vue financier, matériel ou humain.

Ces financements seront dans un premier temps sous forme de disponibilité des salariés de chaque structure, pour animer le comité de gestion et travailler sur les différents projets. Une disponibilité des salles propres à chaque structure pour animer des événements est aussi attendue. La participation financière et ses modalités seront discutées à partir de septembre 2024, dans le cadre de la définition plus précise des modalités de chaque action du plan de gestion. Des conventions de partenariat pourront être envisagées avec les partenaires clés (CEN Savoie, CISALB, PNRMB, ONF...).

Dans un second temps, l'approche financière sera étudiée par projet/action du plan de gestion. Elle tiendra compte des opportunités du calendrier des financeurs locaux, régionaux ou nationaux, en fonction des actions prioritaires ciblées par le Comité de pilotage et le Comité de gestion de la RB.

14. FONCTION DE CONSERVATION

14.1. A l'échelle des paysages et des écosystèmes (y compris les sols, l'eau et le climat)

Décrivez et situez les paysages

Une étude paysagère a été conduite en 2017 (et actualisée en 2019) dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Savoie. Son périmètre recouvre exactement le périmètre du projet de Réserve de Biosphère.

Quatre grandes familles paysagères regroupant seize motifs paysagers ont été définies.

Lac et Montagne

Motifs paysagers	Éléments de caractérisation	Éléments d'analyse / enjeux
Lac et montagnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage étroitement lié à l'héritage géologique • Un lac situé au cœur d'un bassin charpenté par 3 axes montagneux • La rencontre montagne-eau constitue le principal marqueur paysager du territoire • Une diversité des formes montagneuses (falaises, monts arrondis...) et des interactions paysagères avec le lac (falaises tombant dans le lac, ligne d'horizon des Belledonne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage à forte dimension esthétique et patrimoniale • Un important facteur d'attractivité du territoire • Un paysage particulièrement vulnérable (covisibilités, pression immobilière, navigation...) • Un équilibre fragile entre aménagements à vocation de découverte (sentiers littoraux) et préservation.



Illustration : Motifs paysagers lac et montagnes. © Bruno CAGNON

Paysages d'eau

Motifs paysagers	Éléments de caractérisation	Éléments d'analyse / enjeux
Roselières	<ul style="list-style-type: none"> • Un motif paysager composé des massifs de roseaux (phragmitaies principalement) mais également des nénuphars et de la végétation aquatique de la frange littorale • Un rôle fonctionnel important (refuge, épuration...) • Un paysage vulnérable ayant enregistré un fort déclin (-50% en 50 ans) mais faisant l'objet de programmes de préservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un marqueur fort de l'identité lacustre et « romantique » • Fragilité d'un paysage d'interface • Fort potentiel pédagogique et récréatif nécessitant l'atteinte d'un équilibre
Petites étendues d'eau « intérieures »	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande diversité de configurations (bras morts du Rhône, étangs et marécages, gravières, délaissés de voirie...) • Grande valeur paysagère mais également patrimoniale 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages pour l'éveil des sensibilités • Des opportunités territoriales pour des paysages d'eau
Cours d'eau et leurs abords	<ul style="list-style-type: none"> • Grande diversité de configurations paysagères : tracés, encaissement, végétalisation des berges... • Des origines variées : cours d'eau de plaine et affluents du Lac (Tillet, Leysse, Sierroz, Belle-eau), torrents et cascades, drains et canaux artificiels • Spécificité du canal de Savières, lien hydrographique et patrimonial entre le Rhône et le Lac du Bourget 	<ul style="list-style-type: none"> • Un motif paysager qui est marqué par les interactions entre l'Homme et la Nature : usages récréatifs, usages économiques... • Un impact paysager des aménagements de cours d'eau : négatifs (endiguement), ou positifs (renaturations) • Des fossés drainants qui géométrisent le paysage (Chautagne notamment)



Illustration : Motifs paysagers « Paysages d'eau ». © Bruno CAGNON

Paysages forestiers

Motifs paysagers	Éléments de caractérisation	Éléments d'analyse / enjeux
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Faciès paysager le plus important du territoire en surface (> 40%) • Un motif paysager qui recouvre différentes vocations : production de bois, maintien des sols, accueil des publics, chasse, biodiversité... • Un paysage composé essentiellement de feuillus 	<ul style="list-style-type: none"> • Une couverture forestière qui constitue un front paysager de qualité en vis-à-vis avec un bassin urbain et lacustre • Des limites entre forêt et urbanisation s'estompent avec un empiètement progressif et conjoint sur les zones agricoles • Une grande diversité de faciès et d'ambiances (côteaux secs, côte sauvage à l'ouest du lac...)
Peupleraie	<ul style="list-style-type: none"> • Deux grandes peupleraies domaniales sur le territoire, en Chautagne (580ha) et dans l'Albanais avec la peupleraie de la Deysse (28ha). • Un paysage très géométrique (alignements d'arbres, fossés drainants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage singulier pouvant être remis en question (monotonie, géométrisation), actuellement en mutation avec une adaptation et une diversification de la morphologie forestière : comblement de fossés drainants, diversification des essences.



Illustration : Motifs paysagers « Paysages forestiers ». © Bruno CAGNON

Paysages agricoles et ruraux

Motifs paysagers	Éléments de caractérisation	Éléments d'analyse / enjeux
Vignes	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 145 ha de vignes en Chautagne et à Brison-Saint-Innocent • Implantation en milieu de coteau, sur le versant ensoleillé • Grande diversité des tènements : grandes parcelles ou petits linéaires jardinés à l'intérieur du motif urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité paysagère en reconquête • Des paysages menacés par l'urbanisation (attractivité des coteaux exposés au soleil en périphérie immédiate des cœurs de villages) • Un paysage patrimonial sous-valorisé
Paysages agricoles de plaine	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs secteurs de plaine présentant des héritages alluviaux (Chautagne, Deysse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages à la convergence d'enjeux (développement agricole, urbanisation, préservation des milieux naturels de plaine) • Des paysages fortement menacés par l'urbanisation des secteurs de plaine
Paysages agricoles de coteaux	<ul style="list-style-type: none"> • Un motif constitué de petits paysages agricoles aux vocations multiples : vigne, prairie, vergers... • Des paysages bien représentés dans le territoire avec 3 unités principales : coteaux du Revard de Saint-Offenge à Méry, coteaux de Chautagne, coteaux du Bourget du Lac à Bourdeau 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages essentiels comme transition entre l'urbanisation et les versants boisés • Des paysages fortement menacés : progressivement délaissés par l'activité économique (agricole), menacés par l'enrichissement et convoités par l'urbanisation
Paysages agricoles d'altitude	<ul style="list-style-type: none"> • Paysages en situation sommitale, maintenus ouverts par l'activité agricole • 2 grandes unités : les alpages du Mont Revard et les prairies de fauche de la montagne de Cessens 	<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages ayant une forte interaction avec des activités économiques à forte identité territoriale (production de tome des Bauges, pâturage des pistes de ski...)



Illustration : Motifs paysagers « Paysages agricoles ». © Bruno CAGNON

Paysages artificialisés

Motifs paysagers	Éléments de caractérisation	Éléments d'analyse / enjeux
Éléments de bâti remarquable	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire particulièrement riche de patrimoine bâti remarquable : édifices résidentiels, religieux, touristiques... • Un patrimoine bâti singulier : les sites palafittiques, vestiges des anciennes cités lacustres, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO • Certains éléments bâtis sont aussi des lieux patrimoniaux emblématiques du lac du Bourget, et des sites touristiques reconnus (Abbaye d'Hautecombe, Château de Thomas II et prieuré au Bourget-du-Lac...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une protection satisfaisante du patrimoine bâti (sites inscrits, monuments historiques...) • De petits patrimoines bâtis cependant délaissés et méritant d'être remis en valeur (petites chapelles, puits, fours...) • La question du bâti remarquable, en particulier dans une approche paysagère, soulève celle de la subjectivité du regard. Certains bâtiments labellisés (ex : gare de départ du téléphérique du Revard) sont sujets à controverse.
Cœurs anciens de bourgs, villes et villages	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande diversité de formes et de styles : immeubles et maisons en pierre de taille hérités de la Belle Époque du thermalisme (centre historique d'Aix-les-Bains), constructions hybrides habitation/grange en Chautagne, dans l'Albanais ou au Bourget-du-Lac. • A l'instar du patrimoine bâti remarquable, certains secteurs urbains peuvent faire l'objet d'une reconnaissance patrimoniale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains cœurs urbains constituent donc des éléments de patrimoine bâti « historiques », « de caractère » et valorisés comme tels (Aix-les-Bains, Chanaz) qu'il conviendrait de mieux valoriser • Une densification urbaine compliquée (aspects patrimoniaux, création de collectifs) qui se traduit par un desserrement urbain et une extension pavillonnaire
Franges urbaines résidentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Des extensions urbaines à dominante pavillonnaire très marquées sur le territoire • Dans les secteurs périurbains les plus denses, une forte implantation du petit collectif, aux formes très géométriques • Une urbanisation qui concerne à la fois les côteaux (exemple des piémonts du Revard, des côteaux du Bourget-du-Lac) mais également les secteurs de Plaine (ex : La Biolle, Entrelacs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une implantation résidentielle en périphérie qui résulte de plusieurs facteurs : confort résidentiel, accessibilité du foncier moins compliquée qu'en centre-ville ou centre-bourg, vue sur le grand paysage. • Une artificialisation du paysage qui est très visible sur les secteurs de côteaux et qui induit une forte vulnérabilité paysagère. • Une absence de cohérence du modèle bâti qui est perceptible et qui est à l'origine d'une confusion du paysage péri-urbain.
Zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Une implantation dans les zones de plaine avec des orientations 	<ul style="list-style-type: none"> • D'un point de vue paysager, ces zones d'activités consommatrices d'espace et leurs projets

	<p>économiques variées (services, industrie...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un paysage généralement composé d'une juxtaposition de volumes architecturaux simples. • Un paysage également marqué par une importante signalétique, publicitaire et circulaire. • Les zones d'activité constituent des éléments de mise en valeur économique du territoire et d'importants pôles d'emploi. 	<p>d'agrandissement renvoient à la nécessaire question de la densification et de la restructuration de l'existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des zones d'activités engendre des répercussions sur les mobilités. • La réflexion sur la rationalisation de l'espace, au sein des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) conduit à repenser les stratégies foncières des zones d'activités.
<p>Voies de communication et aménagements vaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de communication dense et varié : • Grands axes structurants Nord Sud (voie ferrée, A41), axes de desserte locale (RD), voies vertes, infrastructures portuaires, aéroport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes infrastructures sont utiles pour un territoire « paysager » : axes vitrine du SCoT, voies vertes et promenades pédestres, voie ferrée en bord de lac... • Des infrastructures qui présentent souvent des atteintes paysagères : fragmentation des continuums paysagers, nuisances sonores de l'aéroport, panneaux publicitaires et déchets le long des axes de circulation.

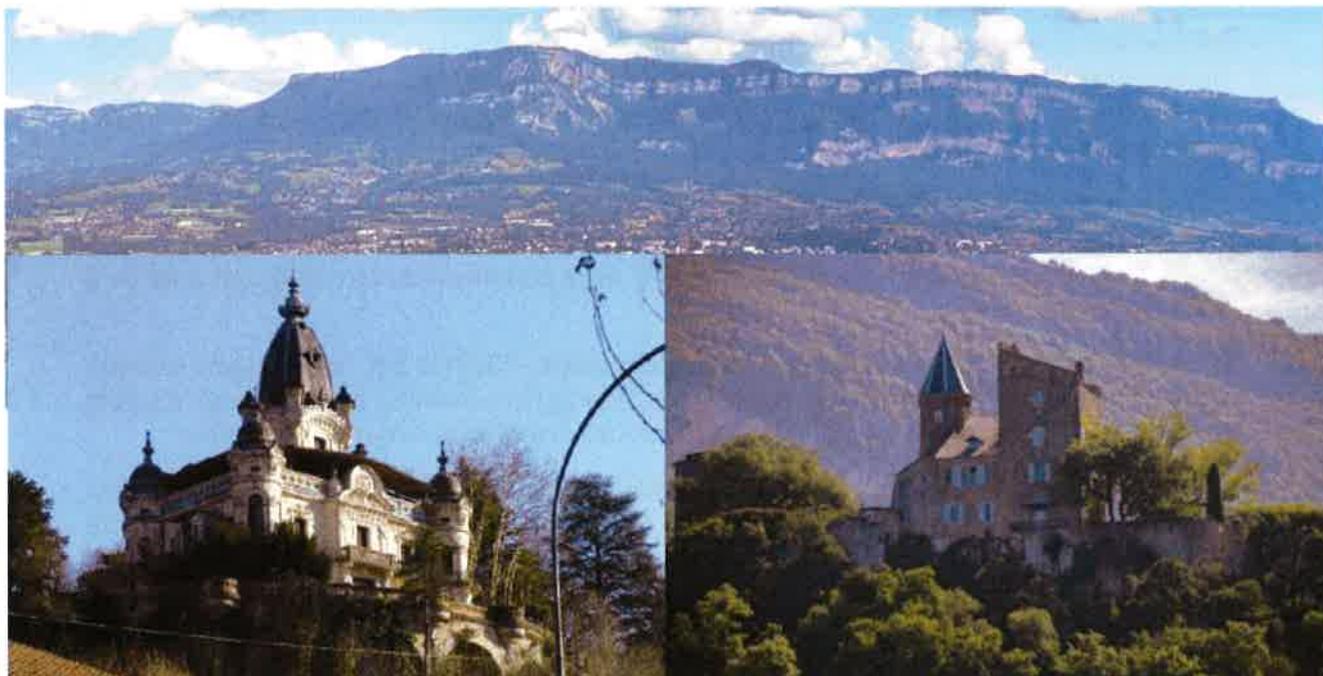
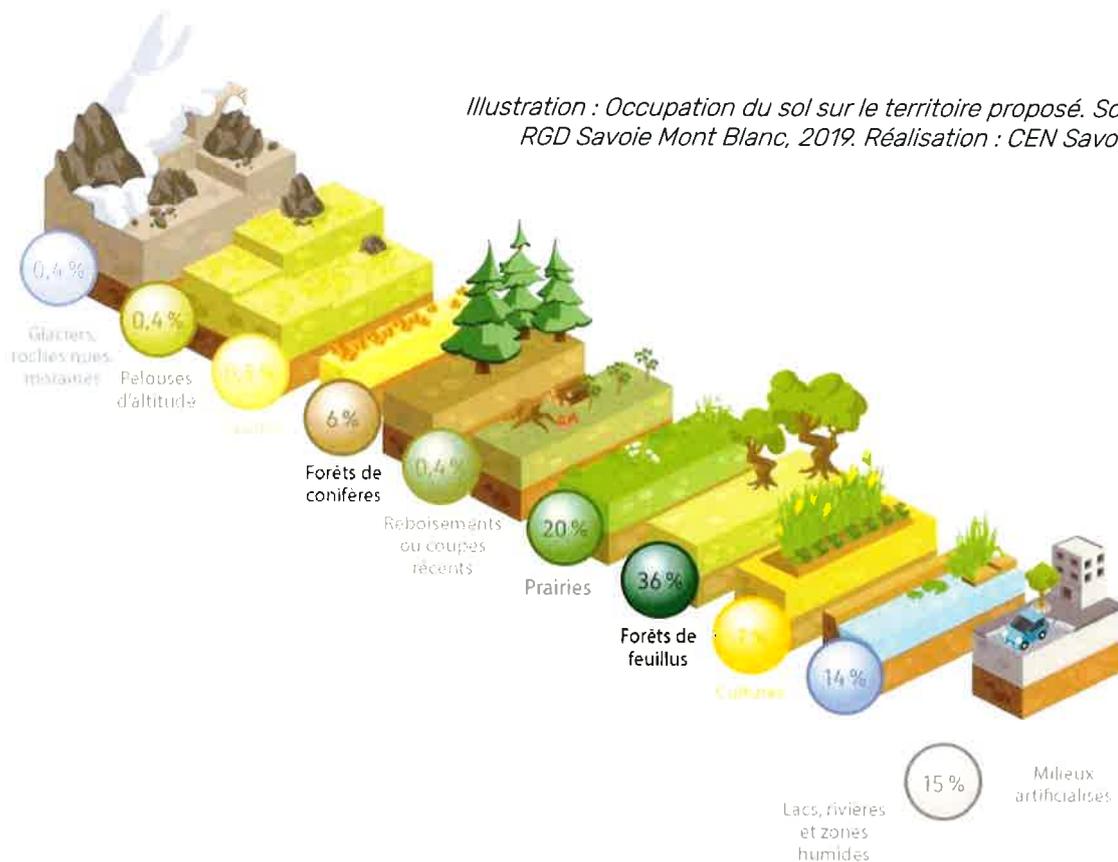


Illustration : Motifs paysagers « Paysages artificialisés ». © Bruno CAGNON

Décrivez les principaux écosystèmes et habitats



Sur une superficie relativement restreinte, la réserve de biosphère abrite une importante mosaïque d'écosystèmes et d'habitats. L'occupation du sol montre une prédominance des écosystèmes forestiers (40%), majoritairement feuillus. Les écosystèmes prairiaux représentent 20% du territoire, tandis que les écosystèmes aquatiques et humides représentent 14% du territoire. L'urbanisation du territoire est importante (15%), principalement en plaine.

Les écosystèmes et habitats aquatiques

Les écosystèmes aquatiques représentent 14% de la superficie du territoire, soit près de 4 918 ha.

Au sein des milieux lenticques (eaux douces stagnantes - CORINE 22), l'écosystème lacustre est particulièrement représenté avec le lac du Bourget et ses 4450 ha. Le Lac du Bourget présente différents habitats spécifiques et typiques des grands lacs naturels alpins.

A la faveur d'aménagements (station d'épuration, galerie de déviation des eaux post-traitement) et d'actions de préventions, la qualité des eaux du lac est en constante amélioration et a évolué au fil du temps d'un stade eutrophe à mésotrophe (CORINE 22.12). Aujourd'hui, le lac est caractérisé comme un écosystème oligotrophe, sans toutefois y avoir basculé complètement.

L'habitat constitué par la végétation aquatique (CORINE 22.4) est particulièrement emblématique du lac avec notamment près de 25ha de roselières aquatiques, constituées

en très grande majorité de phragmitaies (CORINE 53.11) et plus sporadiquement de scirpaies lacustres (CORINE 53.12) et de typhaies (CORINE 53.13). Elles jouent à la fois un rôle de filtre, de barrière, de zone d'alimentation, de reproduction ou de refuge pour la faune, avec une efficacité variable selon leur étendue et leur densité.

D'autres formations végétales, les **herbiers aquatiques**, sont également présentes sur la frange littorale du lac, à végétations enracinées flottantes (CORINE 22.43) comme les nupharaies ou bien immergées comme les herbiers à potamots et myriophylles (CORINE 22.42) ou les tapis immergés de characées (CORINE 22.44, IC). D'importants travaux ont été réalisés en 2000 et en 2023 par le CEN Savoie pour inventorier et cartographier les macrophytes.

Outre le lac du Bourget, différents **étangs et plans d'eau** sont également présents dans le périmètre de la Réserve de Biosphère, notamment les étangs des Aigrettes au Sud du Lac du Bourget ou encore les étangs de Crosagny, situés dans l'Albanais, à l'est du territoire. Ils jouent un rôle fonctionnel important (ex : halte migratoire pour l'avifaune) et présentent un intérêt patrimonial de premier plan.

Au niveau de l'embouchure de la Leysse ou du Sierroz se trouvent des bancs de sable qui émergent une partie de l'année, sous forme de delta. Cet habitat spécifique de vasières et bancs de sable (CORINE 22.2) abrite des espèces originales : petits limicoles migrants et plantes pionnières. La régulation du niveau du lac a cependant fortement contraint cette dynamique. Lors des épisodes quadriennaux de baisse des niveaux du lac, de grandes surfaces sont exondées et ces habitats retrouvent, l'espace de quelques semaines, toute leur richesse.

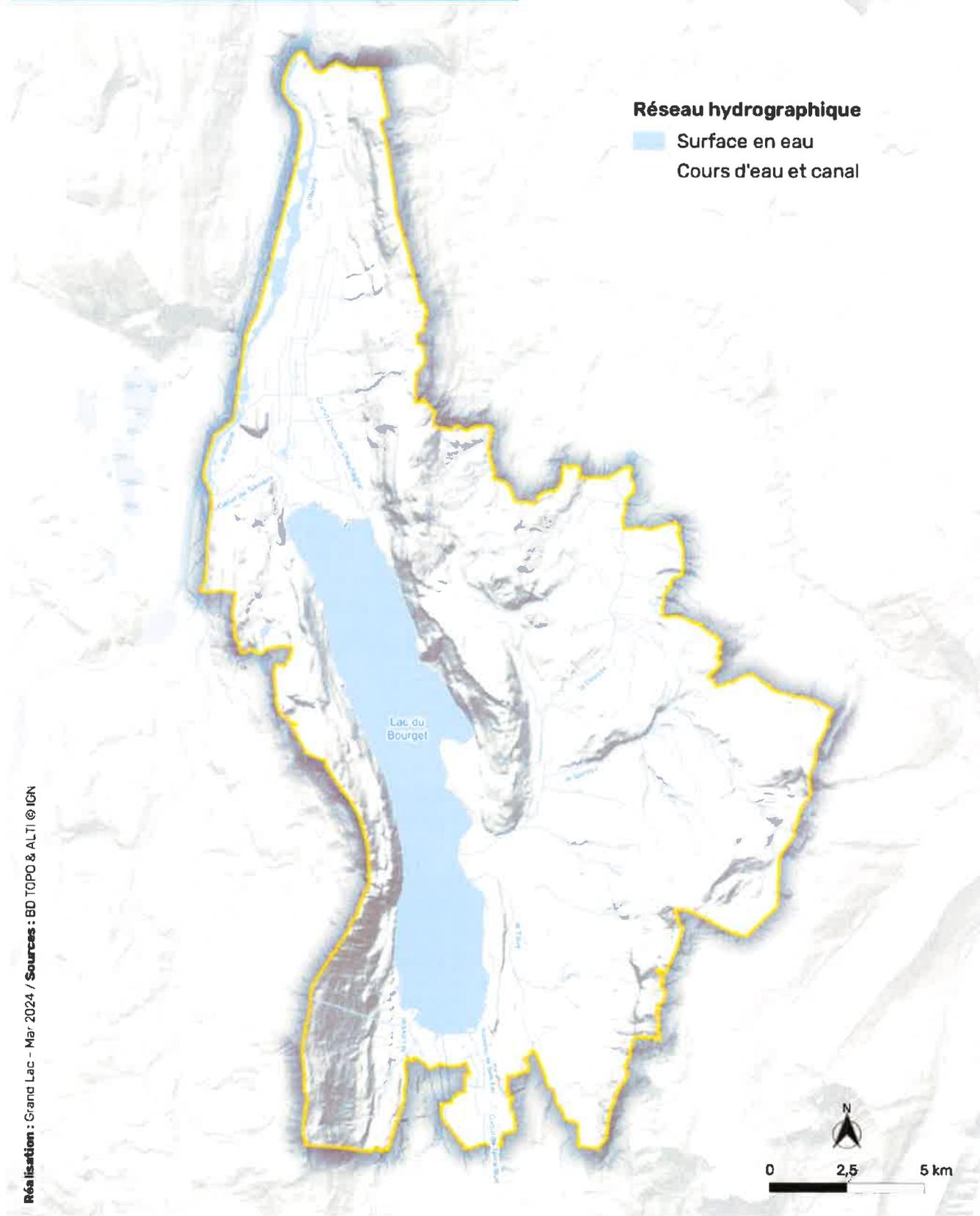
Concernant les **milieux lotiques (eaux courantes – CORINE 24)**, le territoire est situé dans l'hydro-écorégion Jura – Alpes du Nord. Il est marqué par un important chevelu de rus et torrents (également appelés nants) qui dévalent notamment les pentes du massif du Revard (Bauges) ou de l'Epine (Jura), ainsi que par la présence de nombreux canaux drainants (Chautagne, Albanais) et différents cours d'eau. 18 cours d'eau sont répertoriés sur le territoire, dont un tronçon du Rhône, pour un linéaire total de 80 km.

Outre le Rhône, les principaux cours d'eau sont les 5 tributaires du lac, qui drainent un bassin versant d'environ 588 km² :

- Leysse et Terre-Nue au sud,
- Tillet et Sierroz à l'est,
- le grand canal de Chautagne au Nord,
- le canal de Savières au Nord qui est l'émissaire du lac.
- et la Deysse, qui parcourt l'Albanais pour se jeter dans le Sierroz.

Nombre de ces cours d'eau ont subi au cours du temps différentes atteintes à leur morphologie, à travers la réalisation d'aménagements (seuils, digues, ...). Depuis 2011, de nombreuses actions de renaturation ont été entreprises : élargissement du lit par écartement des digues, démolition de seuils, élévation et diversification du lit, réouverture de zones busées, plantation de ripisylve...

Réseau hydrographique



Les écosystèmes et habitats humides

Interface entre les compartiments aquatique et terrestre, les **milieux humides** représentent sur le territoire de la réserve une surface totale de 3 590 ha²⁹. Ces zones humides présentent elles-mêmes une grande variété : tourbières de plaine, bas-marais, roselières aquatiques du lac et du Rhône. Décrivons quelques sites majeurs :

Le Marais de Chautagne, situé entre la partie nord du lac du Bourget et le Rhône. Cet écosystème représente une zone alluvionnaire de 1 500 ha et permet une continuité hydrologique et écologique complémentaire des deux milieux aquatiques. Le marais est faiblement anthropisé, avec peu de voies d'accès privilégiant ainsi les milieux naturels tels que les bois et les prairies tourbeuses. De ce fait, de nombreuses espèces végétales et animales y sont présentes. Plusieurs exploitations agricoles (ex : maïs) sont également présentes sur ce milieu. La **tourbière de Chautagne**, issue du comblement progressif de la partie septentrionale du lac issu de la dernière déglaciation, est la plus importante et la plus emblématique du territoire, tant par sa taille (1700 ha) que par les services écosystémiques qu'elle rend (cf. §12), ou encore par son patrimoine naturel de tout premier plan (cf. 14.2). Elle illustre également, à travers l'ampleur des travaux de renaturation qui ont été réalisés, la volonté du territoire de restaurer les écosystèmes dégradés et de les valoriser à travers des productions adaptées aux conditions du milieu naturel.

La Baie de Portout est une prairie humide oligotrophe de 29 ha abritant des bois, des roselières et des marais. Le site constitue un corridor écologique entre le lac du Bourget et le marais de Chautagne. Elle abrite également un large panel d'espèces comme le castor d'Europe ainsi que le crapaud commun.

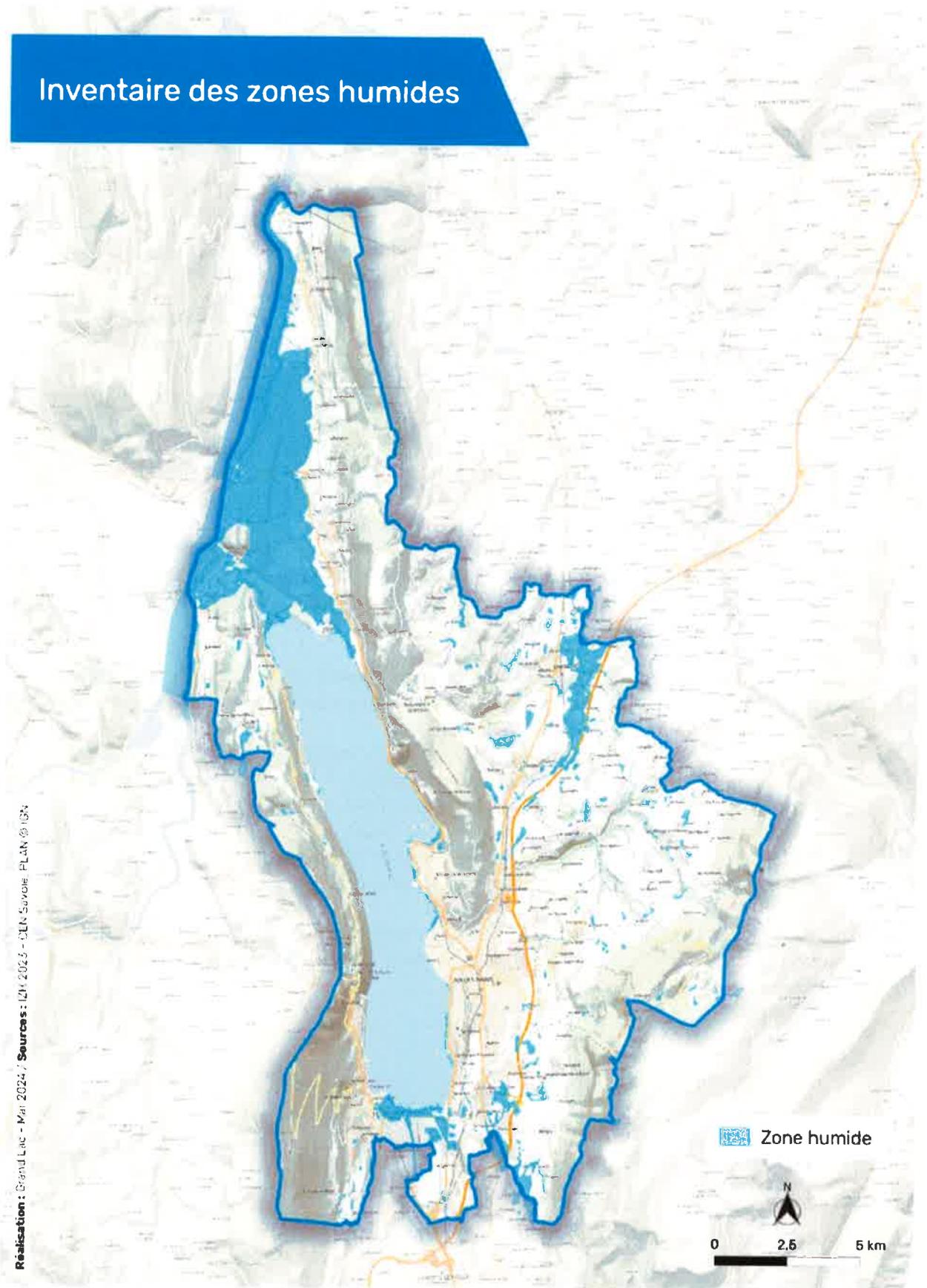
Hormis en Chautagne, d'autres massifs de roselières bordent les rives du Lac du Bourget : délaissés de Quissart et de Grésine, baie de Mémard, rive du Poète et rives sud du lac. Ils représentent un enjeu :

- **Naturaliste** : de nombreux oiseaux migrateurs s'y rendent, d'autres y passent l'hiver comme le foulque et le butor étoilé. Cet espace est le lieu de reproduction de 94 espèces dont le Blongios nain. C'est également le lieu qui a fait l'objet de la réintroduction de la tortue cistude à partir de 2000.
- **Pédagogique** : le site fait l'objet de sensibilisation auprès du public sur les enjeux écologiques et la préservation de ce milieu, ainsi que des espèces présentes.

Ces milieux humides présentent sur le territoire une belle diversité d'habitats, dont différents habitats d'intérêt communautaire : bas marais à Choin noir (CORINE 54.21), tourbières basses à *Carex davalliana* (CORINE 54.23), etc.

²⁹ Source : inventaire départemental des zones humides / CEN Savoie

Inventaire des zones humides



Les écosystèmes et habitats terrestres

L'organisation de la végétation est soumise aux différentes contraintes thermiques et topographiques du territoire. Le lac, par son rôle de volant thermique accentue l'étagement altitudinal de la végétation. Le territoire comprend ainsi plusieurs étages :

- L'étage collinéen : L'étage des cultures et des prairies de fauche, montant jusqu'à la limite supérieure de la vigne.
- L'étage subméditerranéen : sur les affleurements calcaires et coteaux très secs.
- L'étage montagnard : étage de la forêt de feuillus ou en mélange avec les résineux dans sa partie supérieure, la production sylvicole est importante dans ces zones.
- L'étage subalpin : région de la forêt de conifères, l'épicéa y est souvent favorisé. Les conditions climatiques et altitudinales ne permettent pas d'avoir les autres étages de végétation (alpin, nival) sur le territoire proposé.

Les écosystèmes forestiers représentent plus de 40% du territoire (contre 31% au niveau national). On distingue les forêts de feuillus, largement majoritaires (80%), principalement situées en plaine et sur les versants, des forêts mixtes ou de résineux, situées sur pentes ou les plateaux d'altitude.

Le tableau ci-contre montre la prédominance des feuillus (67%).

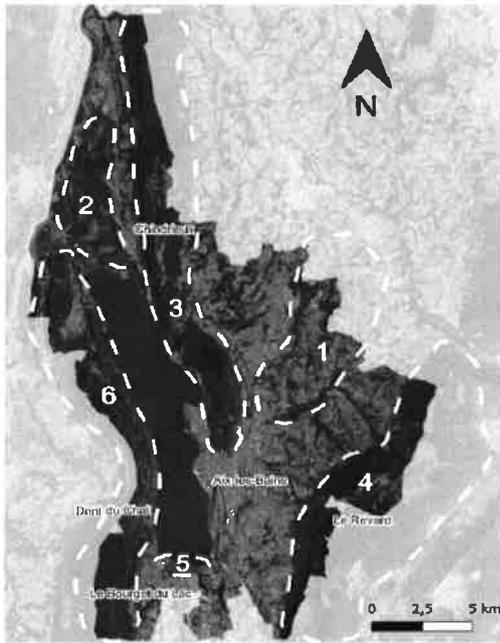
Le territoire est à l'intersection de 3 sylvo-écorégions : les préalpes du nord (massifs des Bauges), les premiers plateaux du Jura (Massifs de l'Épine et de la Chambotte) et les plaines et piedmont alpins (reste du territoire).

Ces trois secteurs se distinguent par leur origine géologique, la topographie, le type de sol et le climat. La variété de ces facteurs induit une diversité de peuplements et d'habitats forestiers dans les six massifs identifiés sur le territoire :

- **Massif de l'Albanais** : il se caractérise majoritairement par des bois de ravins et aulnaies intégrées dans le réseau dit des "Zones humides de l'Albanais" (aulnaie, frênaie, peupliers), mais aussi par un ensemble de haies boisées et taillis feuillus qui constituent un réservoir de bois, de biodiversité et de carbone. L'Albanais est soumis à une forte pression de l'urbanisation couplée à la mortalité des arbres due aux vieillissements et aux

Grand type de peuplement	Intitulés de l'inventaire forestier national	Pourcentage de la surface total de forêts (%)	Surface (ha)	
Feuillus	Autre feuillu pur	0,44 %	138,141	= 67%
	Châtaignier pur	0,09 %	28,069	
	Chênes décidus purs	0,46 %	144,947	
	Hêtre pur	2,69 %	844,478	
	Feuillus purs en lots	1,65 %	518,756	
	Forêt ouverte de feuillus purs	0,93 %	290,236	
	Mélange de feuillus	60,42 %	18957,478	
Peupleraie	Robinier pur	0,11 %	33,252	= 2%
	Peupleraie	2,22 %	695,751	
Mélange feuillus-résineux	Mélange de feuillus prépondérants et conifères	8,06 %	2527,823	= 14%
	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	0,09 %	27,218	
	Mélange de conifères prépondérants et feuillus	6,28 %	1970,139	
Résineux	Pin laricio ou pin noir pur	0,06 %	18,712	= 17%
	Pin sylvestre pur	0,31 %	97,116	
	Douglas pur	0,51 %	159,734	
	Sapin ou épicéa	15,18 %	4762,496	
	Conifères purs en lots	0,03 %	8,826	
	Forêt ouverte de conifères purs	0,08 %	23,833	
	Mélange de conifères	0,11 %	35,503	
	Mélange d'autres conifères	0,30 %	93,302	
<i>Intitulés IFN écartés de l'analyse : Jeune peuplement ou coupe rase ou incident ; Lande</i>				

Tableau : Grands types de peuplements forestiers du territoire de Grand Lac. Source : Inventaire Forestier National (IFN), 2021



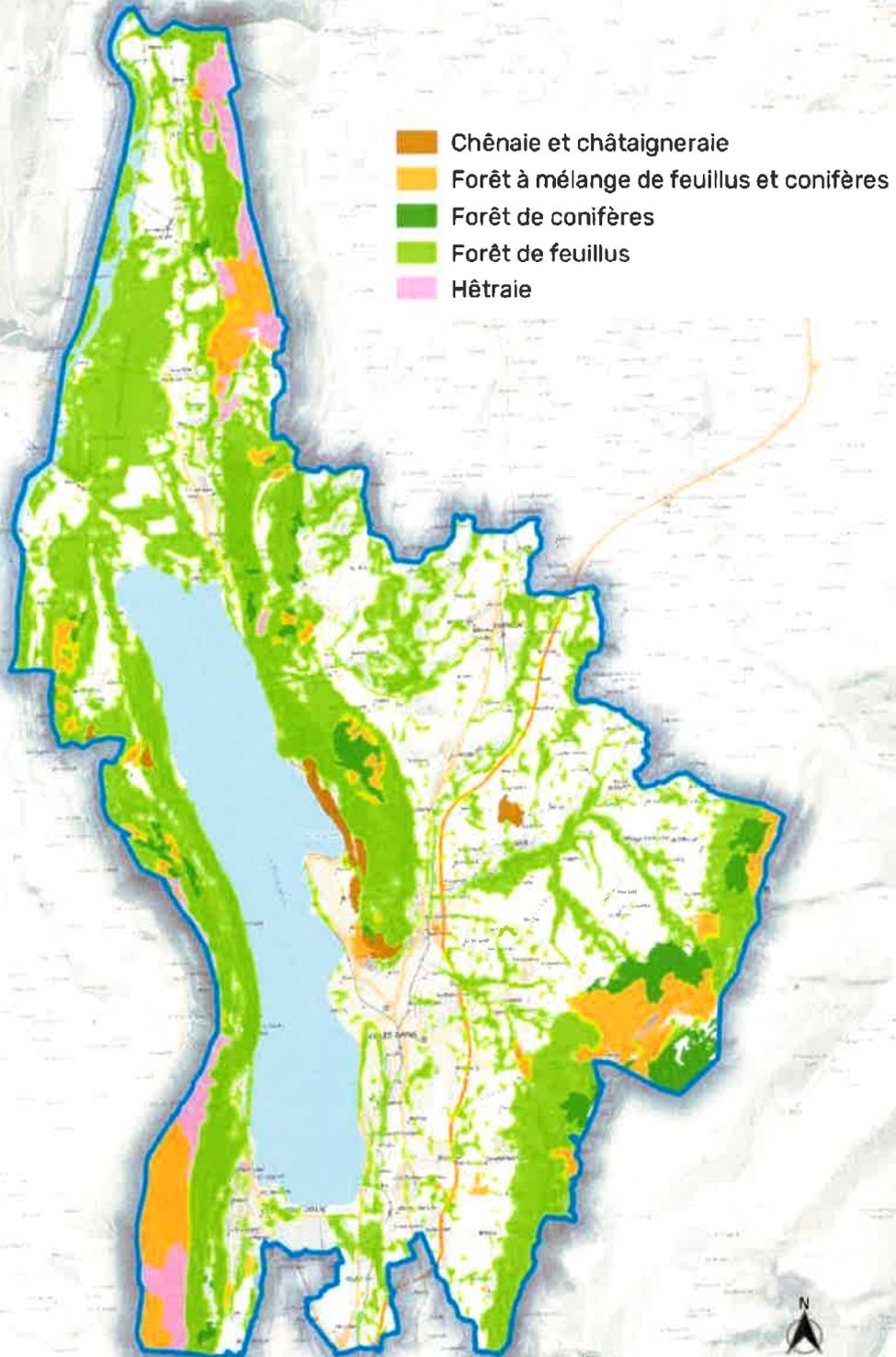
Carte : Grands massifs forestiers du territoire : 1. Massif de l'albanais ; 2. Massif de Chautagne ; 3. Massif du Clergeon ; 4. Massif du Revard ; 5. Massif du Sud Lac ; 6. Massif de l'Épine. Source : Grand Lac, réalisé par Steven PEUDON.

maladies. Le plan d'action du Contrat Vert et Bleu 2020-2025, porté par le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget, met en avant le paysage bocager et la nécessité de restaurer les haies et garantir leur continuité pour participer à l'équilibre écologique. L'Albanais est soumis à une forte pression de l'urbanisation couplée à la mortalité des arbres due aux vieillissements et aux maladies.

- Massif de Chautagne** : il est le siège de la grande peupleraie domaniale implantée dans les années 1936 à 1939, avec une surface en augmentation d'aulnaie – frênaie, à la faveur des projets de renaturation entrepris depuis 2019. Les peupleraies sont complétées par un taillis. La forêt de Chautagne comporte plusieurs intérêts : production de bois, protection contre les crues, habitats d'espèces protégées, équipement touristique (ViaRhôna). Le milieu est menacé par l'assèchement des différentes zones.
- Massif du Clergeon** : plus grand massif boisé du territoire de la Réserve, il est soumis au gradient altitudinal avec en son aval un taillis feuillu puis une forêt fermée mixte, et enfin, en partie sommitale, une forêt fermée de conifères. Le versant Est, constitue un lieu de production de bois d'œuvre, tandis que la zone de Corsuet est un lieu très fréquenté exposé au dérangement. Il présente également un enjeu fort de production d'eau potable. Il abrite différents habitats notamment de grandes chênaies-buxaies. Sa desserte est actuellement insuffisante pour assurer le renouvellement des forêts face au changement climatique, et la défense contre l'incendie. C'est un massif périurbain vulnérable.
- Massif Est (Revard)** : culminant à plus de 1500m, ce massif est composé pour ses hautes altitudes de forêt de futaies de résineux, tandis qu'à l'aval, le taillis assure un rôle de protection contre les chutes de bloc. Ce massif est soumis à la fréquentation touristique avec de nombreux itinéraires reliant verticalement la plaine au plateau du Revard. Les sollicitations sont aussi animales avec une forte pression des populations de cervidés sur les jeunes plants.
- Massif du Sud Lac** : massif le moins boisé du territoire, il joue néanmoins un rôle fonctionnel important, notamment en matière de corridor écologique : la trame boisée est à restaurer. Les principaux habitats forestiers sont les bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes (CORINE - 44.911), les bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes (Macrophorbioalnetum IC) ou encore les forêts galeries de saules blancs (Salicionalbae 44.13).
- Massif Ouest (Épine)** : ce massif s'étire des bords du lac jusqu'à l'étage montagnard (1500m), avec d'importantes surfaces de buxaies sur les pentes, ayant particulièrement souffert d'épisodes de prolifération de la pyrale du buis, et des forêts mélangées en altitude (hétraies-sapinières). Son caractère peu accessible (abrupt, réseau lâche de chemins) en fait un refuge apprécié pour la biodiversité (lynx, chat forestier...). Il joue un rôle de protection des biens humains en contrebas (villages). Le risque incendie y est reconnu. L'équilibre avec les herbivores est en tension.

Carte : Milieux forestiers du territoire proposé

Milieux forestiers



Les **écosystèmes prairiaux** sont également bien représentés (20% du territoire) et variés :

- Près de 350 ha de pelouses sèches sur les versants ensoleillés (Brison Saint Innocent, Motz, Chindrieux...), sièges d'une importante diversité spécifique.
- Différents ensembles de prairies humides (CORINE 37), dans les zones de plaine, et sur des rebord de zones humides,
- Des prairies mésophiles (CORINE 38), notamment sur le piémont du Revard.

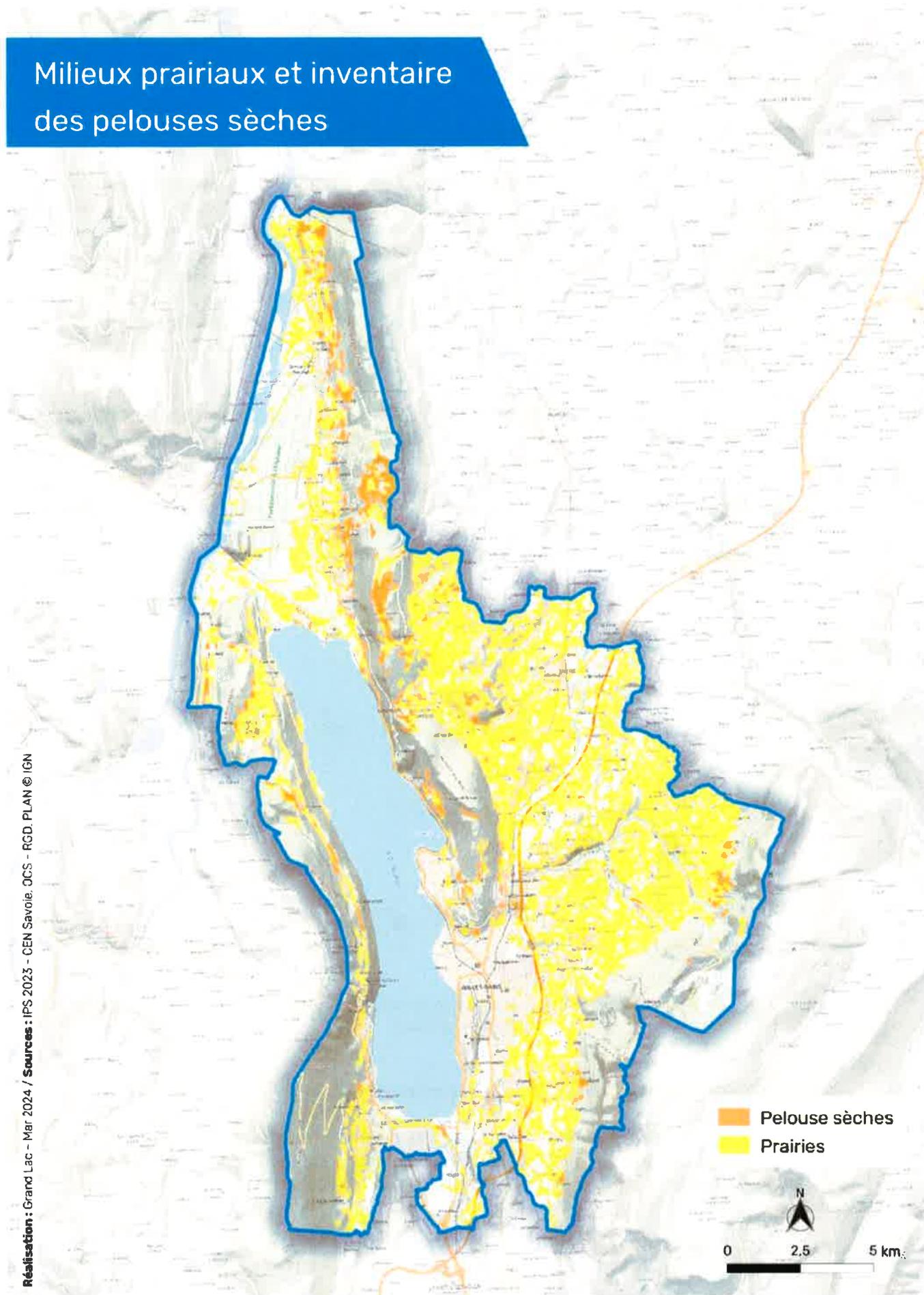
Le territoire abrite également différents habitats relevant des **pelouses calcicoles sèches et steppes (CORINE 34)**, notamment sur les versants ensoleillés des communes de Brison-Saint-Innocent, de Chindrieux, Ruffieux et Motz. Par exemple, le site de la Buffaz héberge les habitats rares et vulnérables suivants : pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (CORINE 34.32), prairies calcaires sub-atlantiques très sèches (CORINE 34.33), pelouses medio-européennes sur débris rocheux (CORINE 34.11).

Les **écosystèmes de falaises et d'éboulis** occupent environ 130 ha de roches nues (falaises du Revard, du massif de la Chambotte, zones d'éboulis du massif de l'Epine...) et comprennent plusieurs types d'habitats, notamment :

- Eboulis thermophiles péri-alpins (CORINE 61.31).
- Végétation des falaises continentales calcaires (CORINE 62.1).
- Dalles rocheuses (CORINE 62.3).

Les **écosystèmes agricoles** sont également bien présents sur le territoire : la viticulture sur les coteaux secs, parfois en compétition avec les pelouses sèches, et les cultures de plaine, (notamment le maïs). L'activité agricole joue un rôle dans la formation du paysage (cf. partie 15.3).

Milieux prairiaux et inventaire des pelouses sèches



Décrire l'état et les tendances des écosystèmes décrits ci-dessus et les facteurs humains et naturels qui interviennent

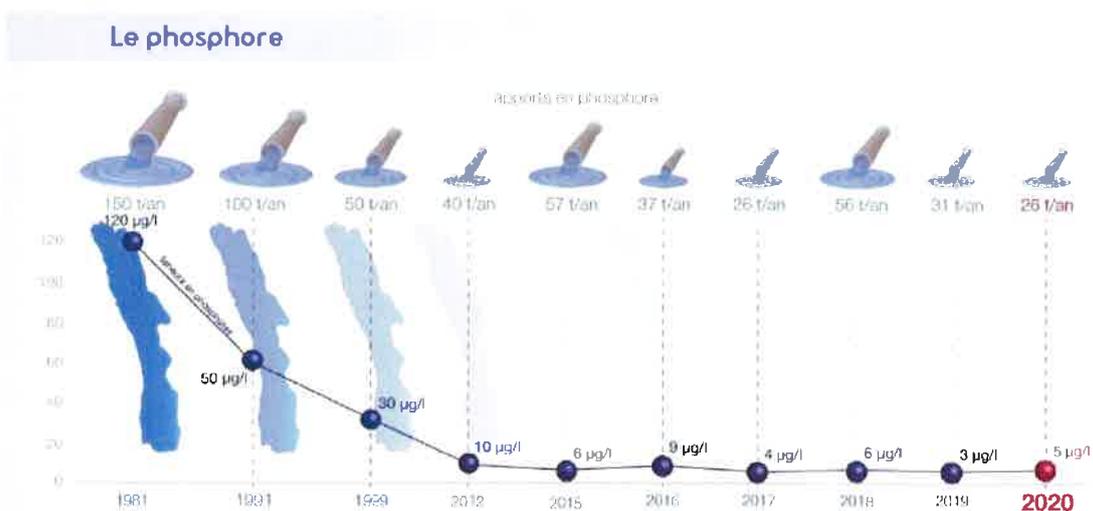
Ecosystèmes et habitats aquatiques

Une reconquête réussie de la qualité des eaux du lac du Bourget :

Au cours des années 60-70, le lac du Bourget a subi une eutrophisation de ses eaux qui s'est traduite par une production excessive de matière organique vivante (microalgues) et des phénomènes de désoxygénation. En cause, des apports importants de phosphore en provenance des tributaires du lac, qui véhiculaient des eaux usées non traitées. Une solution a été trouvée au début des années 70 en perçant une galerie dans le massif de l'Épine (mise en service en 1980) pour rejeter dans le Rhône toutes les eaux traitées par les stations d'épuration d'Aix-les-Bains, du Bourget-du-Lac et de Chambéry. Cette galerie a permis de diminuer drastiquement les apports de phosphore et d'azote au lac au cours des 2 décennies qui ont suivi et a contribué au sauvetage de l'écosystème lacustre.

Depuis 1980, les eaux du lac du Bourget font l'objet d'un suivi coordonné par le CISALB permettant de mesurer, entre autres, l'évolution du stock de phosphore et d'azote, de la transparence des eaux, de la production algale, de la température et de l'oxygène.

La transparence moyenne annuelle varie mais le constat est une augmentation significative de celle-ci en lien avec la ré-oligotrophisation du lac. On est ainsi passé d'une valeur moyenne annuelle « inférieure à 3 m » à « supérieure à 6 m » en 30 ans.



*Illustration : Evolution des apports et des concentrations en phosphore dans le lac du Bourget.
Source : CISALB*

Des cours d'eau présentant un état écologique moyen

Le CISALB effectue un suivi de l'état écologique des rivières à l'échelle du Bassin versant du lac du Bourget. Ce suivi écologique est effectué sur une périodicité quinquennale, permettant de mesurer les évolutions entre campagnes de mesure. Le suivi comporte des

indicateurs physico-chimiques (température, nutriments, oxygène et acidification) et biologiques (invertébrés, diatomées, poissons).

Les derniers rapports font état de résultats mitigés avec moins de 40% des stations qui affichent des résultats excellents ou bons et environ 60% qui affichent un résultat médiocre à mauvais sur la diversité du peuplement piscicole, indicateur important car intégrateur (bout de chaîne trophique).

La densité du réseau de stations ainsi que les polluants mesurés montrent des pollutions qui sont à la fois d'origine agricole (pesticides) mais également industrielle (polluants retrouvés en aval des zones d'activités). Ces altérations chimiques s'ajoutent à différentes altérations morphologiques enregistrées au cours du temps (endiguement, seuils...), renforcées par des étiages de plus en plus sévères et des sécheresses de plus en plus fortes et fréquentes.

Afin d'améliorer l'état écologique des cours d'eau, les acteurs publics (principalement) et associatifs ont engagé des politiques très ambitieuses, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse. Plusieurs cours d'eau ont fait l'objet d'importants travaux de restauration parmi lesquels, sur le territoire de la Réserve de Biosphère :

- Renaturation du Tillet par tronçons successifs (3 vagues de travaux entre 2011 et 2023).
- Renaturation du canal de Terre-Nue (Viviers-du-Lac).
- Restauration de la continuité piscicole sur le Sierroz avec l'aménagement et la suppression de 5 seuils infranchissables (Grésy-sur-Aix).

Ces travaux combinent plusieurs actions et techniques de génie écologique : suppressions de seuils, découverte de tronçons, diversification du lit avec des banquettes alternées, adoucissement de berges, plantations de ripisylve...

Ces travaux de génie écologique s'accompagnent de démarches collectives visant à réduire les pollutions chimiques :

- Depuis 2000, plusieurs « opérations collectives » avec des campagnes d'investissement pour réduire les pollutions chimiques d'origine industrielle.
- Des opérations visant à réduire l'usage de pesticides par les collectivités et les agriculteurs.

Des roselières en régression mais choyées :

La régression des roselières aquatiques est documentée par les analyses diachroniques. On estime une perte de moitié de surface de cet écosystème en 50 ans (de 50ha à 26ha).

La principale cause réside dans la régulation des niveaux du lac à des fins de navigation. Cette régulation a en effet engendré une disparition des périodes d'étiage du lac permettant une exondation de ses rives et la minéralisation de la matière organique assimilable par les rhizomes des roseaux. Une autre pression sur les roselières est constituée par les apports de flottants (déchets, bois flottés...), notamment lors des périodes de crue, qui peuvent engendrer un cisaillement des roselières.

Afin de pallier ces pressions, 2 actions majeures ont été entreprises :

- Une baisse artificielle (ou restauration d'étiages automnaux) des niveaux du lac, sur une base quadriennale. Une première opération a ainsi été conduite en 2017, une seconde en 2021. Des premières évaluations sur les effets de ces baisses ont été réalisées.

- La pose d'un piquetage autour des principaux massifs de roselières, permettant d'en condamner l'accès aux embarcations, mais aussi de contenir les gros flottants (troncs, grosses branches) et donc de protéger physiquement les roselières.

Les effets du changement climatique, visibles et préoccupants

Le changement climatique dans les Alpes et dans la zone du projet se traduit avant tout par :

- Une augmentation des températures, qui a atteint +2.3°C entre 1959 et 2019 sur les moyennes annuelles. Cette valeur tendancielle a fortement augmenté depuis 2014 : ces 6 dernières années figurent toutes dans le top 10 des années les plus chaudes.
- Des alternances de périodes plus sèches ou plus humides : la période 1977-2002 a été assez arrosée et on calcule une diminution de 40% des cumuls totaux entre les périodes 1977-2002 et 2003-2019, ce qui est considérable. Cette baisse concerne surtout l'automne et l'hiver, moins le printemps, mais pas l'été, contrairement à l'intuition. Cela s'explique par le fait que les sécheresses estivales connectées aux vagues de chaleur récentes s'expriment surtout dans l'augmentation de l'évapotranspiration (+12% en 30 ans), alors qu'il reste toujours des chutes de pluie, sous forme d'orage notamment.

Ces manifestations du changement climatique ont évidemment des répercussions importantes sur le compartiment aquatique du territoire, parmi lesquels :

- une diminution d'environ -30% du débit printanier des cours d'eau depuis 2003 ;
- un réchauffement de +1.5 °C des eaux de surface du lac du Bourget depuis 1984 ;
- un manque d'oxygénation des eaux profondes dû à une moindre solubilité de l'oxygène avec l'augmentation des températures.

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes concernent différents groupes biologiques. Les espèces présentes de manière significative sont : la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), le silure (*Silurus glanis*), la crevette rouge sang (*Hemimysis anomala*), la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), la moule quagga (*Dreissena bugensis*). Sur les berges du lac et du Rhône, la renouée du japon (*Reynoutria japonica*) est également présente ; une stratégie de lutte est développée sur l'ensemble du bassin versant du lac, avec des techniques différenciées selon les situations rencontrées.

Ecosystèmes et habitats humides

Une relation spécifique avec l'activité agricole

Certaines zones humides du territoire subissent des pressions liées à l'activité agricole, notamment le drainage pour la mise en culture, principalement de maïs. Ainsi, plusieurs zones humides du territoire souffrent d'un assèchement lié au réseau de drainage agricole.

A l'inverse, l'élevage extensif et les zones humides font plutôt bon ménage avec des pratiques de fauche qui constituent une modalité de gestion adaptée au milieu et, pour l'agriculture, une fourniture de biomasse sous forme de foin ou de litière, particulièrement appréciée lors des épisodes de sécheresse qui ont eu tendance à se multiplier ces dernières années.

L'urbanisation en plaine, une menace toujours prégnante pour les zones humides.

Sur le territoire de la Réserve de Biosphère, contraint par la topographie, la pression d'urbanisation sur les zones humides est particulièrement importante.

Les 2 principales zones d'activités du territoire, Savoie Hexapôle et Savoie Technolac, se sont historiquement implantées sur des zones marécageuses. Les extensions successives de ces zones d'activités ont conduit et conduisent encore au remblaiement de plusieurs hectares de zones humides.

Néanmoins, cette pression urbaine est davantage prise en considération. D'une part, le SCoT de métropole Savoie, lors de sa révision menée sur la période 2017-2020, a mis l'accent sur la préservation des zones humides pour assurer une bonne compatibilité avec le SDAGE. D'autre part, le PLUi de Grand Lac, qui concerne 19 communes de l'ex-communauté d'agglomération du lac du Bourget et qui a été approuvé en 2019, affiche des objectifs clairs en matière de préservation des zones humides.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Les marais du territoire n'échappent pas à la règle et la présence de nombreuses EEE est aujourd'hui avérée : renouée du Japon, solidage, balsamine de l'Himalaya...

Plusieurs leviers sont actionnés pour contenir leur progression sur les milieux naturels du territoire :

- Prévention par la formation des agents et techniciens afin d'éviter la dispersion.
- Programmes de lutte (chantiers d'éradication, double fauche, pâturage).
- Amélioration du fonctionnement des milieux naturels pour augmenter leur résilience (ex : réhydratation de zones humides pour favoriser un cortège de plantes hydrophiles au détriment du solidage).

Un bon niveau de préservation foncière et réglementaire des milieux humides

L'action foncière est un moyen adéquat pour la préservation des milieux humides. Le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels et les collectivités se sont engagés dans une politique ambitieuse en matière de préservation de zones humides, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau et dans le cadre de plans d'actions en faveur des zones humides.

Cet effort de maîtrise foncière est accompagné par un travail au niveau de la planification, avec des objectifs ambitieux de préservation des milieux humides inscrits dans les documents d'urbanisme.

Une forte dynamique de restauration de zones humides

A l'instar des cours d'eau, une politique active de restauration de zones humides a été conduite avec une approche partenariale (CISALB – CEN Savoie – Conservatoire du littoral – Grand Lac- services de l'Etat...).

Le projet de renaturation des marais communaux de Chindrieux, sur une surface de 60ha, est à ce jour un projet emblématique au niveau local, régional et national (prix du génie écologique 2020) avec près de 20 années d'études et de concertation, 23 km de fossés drainants comblés, une re-végétalisation assurée par des semences et des plants locaux.

Ecosystèmes et habitats terrestres

Des écosystèmes forestiers menacés par le changement climatique et ses conséquences.

Spectaculaire pour le public bien que ses conséquences soient limitées, la destruction de la buxaie par la pyrale du buis en 2016 sur le Corsuet et les versants de l'Épine a sonné l'alarme d'un phénomène plus vaste. Les forêts de versant sont globalement en bon état de conservation. Néanmoins plusieurs essences sont affaiblies par la succession combinée des canicules et sécheresses, dont ils peuvent mourir directement (embolies, pertes foliaires liées au stress hydrique, épuisement...) ou sous l'influence de maladies et parasites (chancre, scolytes) dont le développement est lui-même favorisé par les températures hivernales trop clémentes. Les boisements peu diversifiés sont particulièrement vulnérables lorsque les conditions locales ne conviennent plus aux essences en place. Les paysages forestiers du territoire sont concernés à toutes les altitudes par le changement : assèchement des peupleraies et chalarose du frêne en Chautagne ; mortalité des châtaigniers des haies et boisements de l'Albanais et du Clergeon ; scénario de dépérissement des sapins et épicéas en dessous de 1200m d'altitude sur l'Épine et le Revard... Autre conséquence du changement climatique : l'augmentation du risque de destruction directe par des incendies, favorisés par des conditions météorologiques extrêmes comme à l'été 2023, et la pénétration humaine dans les massifs.

Une forêt qui rend de multiples services...entre lesquels peuvent exister des antagonismes.

En gestion durable, les coupes classiques, qui conditionnent la fonction de production de bois, cherchent à respecter la multifonctionnalité par l'observation de règles et prescriptions adaptées (surface, fréquence, dates, essences, diamètres...). Néanmoins des coupes sanitaires, destinées à limiter la propagation des scolytes et régénérer la forêt, peuvent représenter des surfaces plus importantes potentiellement antagonistes aux enjeux locaux de préservation de la biodiversité et d'acceptation par le public.

En plaine, comme sur l'Albanais ou le sud du lac, où les massifs sont plus ténus, ils subissent également des pressions plus importantes notamment en forêt privée. Il existe en particulier une interférence entre les enjeux de protection des milieux naturels et ceux de mobilisation de la ressource en bois, notamment pour le bois-énergie. Ainsi, certaines forêts alluviales faciles d'accès peuvent-elles être davantage menacées par la surexploitation. Autres antagonismes, le rejet des coupes ou de la chasse par le public, ou le coût élevé des travaux de renouvellement des forêts à fonction de protection, peuvent constituer un frein à l'enjeu de régénération et d'adaptation progressive des écosystèmes forestiers.

Des prairies et pelouses sèches sous pression

Les écosystèmes de prairie et de pelouses sèches subissent 3 pressions sur le territoire :

- une pression d'aménagement, par exemple sur les côteaux du Revard et de Corsuet où l'urbanisation se fait souvent au détriment de prairies de fauche ;
- une pression agricole avec pour les pelouses sèches, une concurrence avec la viticulture, néanmoins très peu marquée sur le territoire de Grand Lac ; pour les prairies de fauche, l'enrichissement par épandage de lisier appauvrit leur biodiversité ;
- une pression liée... à l'absence de pression de pâturage ! Les pelouses sèches entretiennent en effet un lien étroit avec l'activité pastorale et sont menacées d'enfrichement en l'absence de pâturage.

Un territoire dense qui engendre une certaine fragmentation des habitats.

La fragmentation des habitats terrestres est également une problématique. Le cas du sud du Lac du Bourget, corridor écologique d'importance régionale et nationale (corridor Jura-Alpes), fragmenté par différentes infrastructures (route départementale, aéroport, principale zone d'activité du département) qui obèrent sa fonctionnalité, illustre cette problématique de manière particulièrement parlante.

Le baromètre de la nature, édité par le CEN Savoie, propose un indicateur de fragmentation. A l'échelle du territoire de la Réserve de biosphère, cet indicateur est particulièrement élevé avec un taux de 65% de fragmentation, c'est-à-dire que 65% du territoire se situe à moins de 250m d'une route, d'une voie ferrée ou d'un groupe de plus de 5 bâtiments.

Cette densité d'infrastructures peut également avoir des conséquences sur d'autres milieux naturels. Les zones de falaises et éboulis sont ainsi globalement préservées mais peuvent être soumises, lorsqu'elles surplombent certains axes routiers, à des aménagements pouvant altérer leur fonctionnement (pose de grillages anti-chutes de bloc).

D'une manière générale, de nombreuses actions correctives sont menées pour compenser ou corriger des forçages anthropiques antérieurs (drainage de zones humides, endiguement de rivières, étalement urbain...) mais le territoire présente une vulnérabilité accrue par le changement climatique.

Quels régimes de protection existent pour les aires centrales et les zones tampons ?

Les zones centrales

Les zones centrales combinent différents régimes de protection forte selon la nomenclature de la récente Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SAP). Le territoire articule deux types de protection forte : la protection réglementaire et la protection foncière.

a) Protection règlementaire :

• **Arrêtés de protection de biotope**

3 arrêtés de protection de biotope sont répertoriés sur le territoire et seront constitutifs d'une zone centrale :

- **AIPB des îles de Chautagne Malourdie** : créé en 1990 et d'une surface d'environ 600 ha, cet espace protégé est issu d'une mesure compensatoire lors de la création de l'usine hydroélectrique de Chautagne. Le site propose une belle mosaïque de milieux naturels organisés autour du Rhône : forêt alluviale, pelouses et landes steppiques, bras secondaires du Rhône (appelés Lônes) mais aussi zones de dépôts d'alluvions : galets, graviers, sables et limons... Parmi les espèces présentes, le castor d'Eurasie, le petit gravelot, le spirin (poisson), l'arctose cendrée (araignée), l'ophioglosse font partie de la biodiversité patrimoniale et/ou rare du site (2 espèces végétales et 152 espèces animales protégées inventoriées sur le site). A noter que cet AIPB bénéficie d'une signalétique entièrement rénovée pour faire face aux enjeux de sensibilisation et de maîtrise de la fréquentation et qu'un ambitieux projet de renaturation d'un casier d'emprunt (extraction de matériaux pour construire la digue du Rhône chenalisé) a été conduit en 2017. Un plan de gestion du site est en cours de mise en œuvre par la CEN Savoie et le Syndicat du Haut-Rhône.
- **APPB des Rives Sud du Lac du Bourget** : cette réglementation permet de protéger le dernier témoin d'un grand marais qui se prolongeait jusqu'à Chambéry et qui a été

victime de l'expansion urbaine. Il a été créé en 1988 sur une surface de 131 ha. Là encore, le site présente une très grande diversité de milieux naturels : forêt alluviales, prairies humides, roselières et herbiers aquatiques, roselières terrestres...

16 espèces végétales et 190 espèces animales protégées y ont été répertoriées, parmi lesquelles la cistude d'Europe, la rousserole verderolle ou encore la violette élevée.

Cet APPB bénéficie d'un foncier largement maîtrisé par le Conservatoire du littoral et sa gestion est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Le plan de gestion du site a été récemment actualisé. Ce site a également été ces dernières années un site test pour des travaux de restauration (méthode de lutte contre la Renouée par enfouissement des rhizomes, étrépage des roselières aquatiques, renaturation de 1100 mètres d'un cours d'eau situés dans le périmètre du site...). L'accueil des publics y est largement organisé mais sur une surface très restreinte, ce qui permet de limiter au maximum le dérangement des espèces. L'entretien des prairies humides est réalisé en partenariat avec un éleveur local, selon des modalités adaptées (fauche ou pâturage).

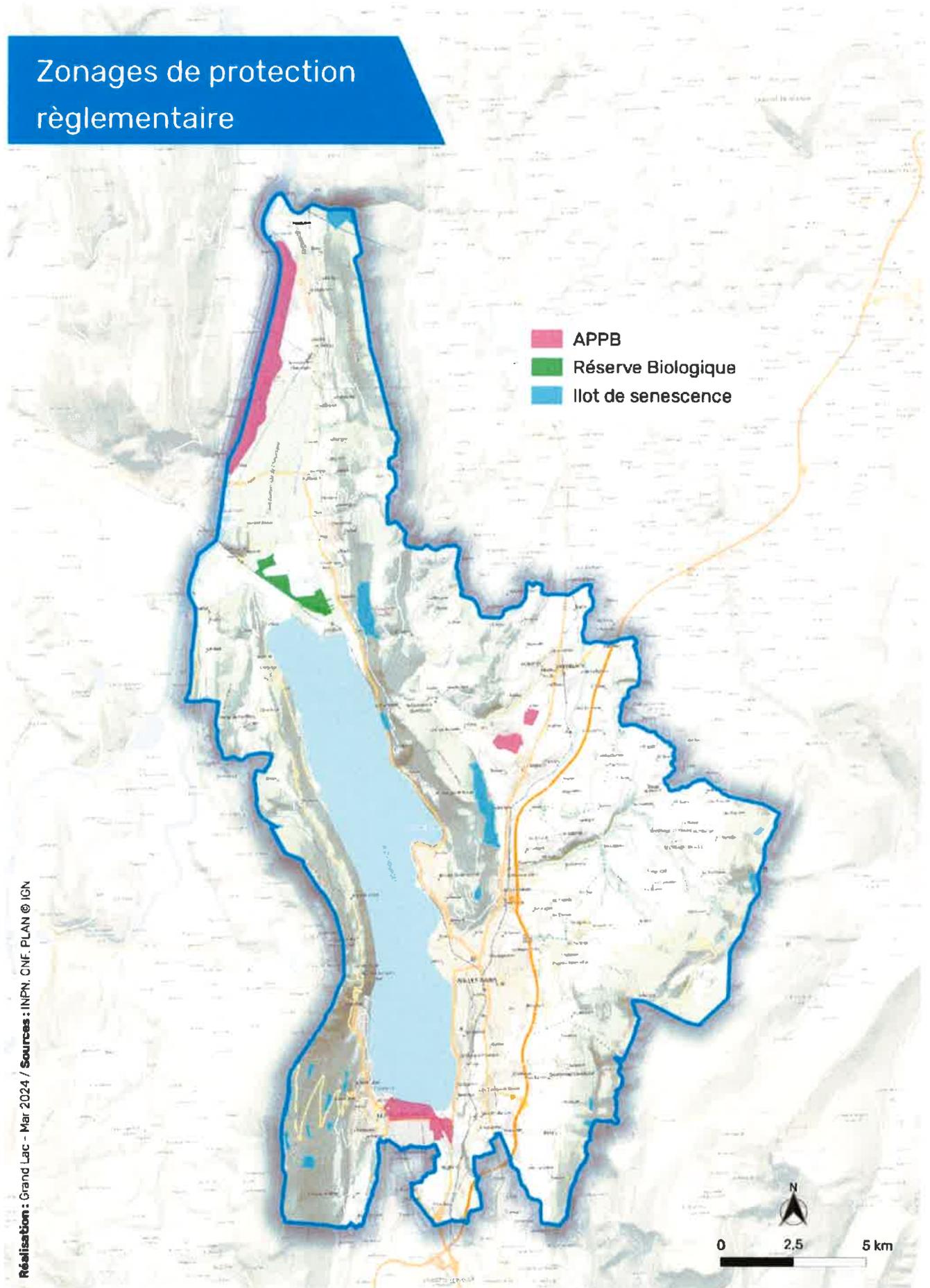
- **APPB des marais des Villards et du Parc** : de plus petite taille que les 2 précédents, cet APPB a été créé en 1992 pour une surface de 61 ha. Il regroupe deux zones marécageuses de la petite région de l'Albanais, le marais des Villards et le marais du Parc. Ces deux marais ne sont pas reliés entre eux mais alimentent tous les deux la Deysse, un cours d'eau qui se jette dans le Sierroz peu avant le lac du Bourget. 19 espèces végétales et 85 espèces animales protégées ont été répertoriées, parmi lesquelles le râle d'eau, le cuivré des marais, la renoncule grande douve ou encore l'hypne brillante, une petite mousse très rare dans les Alpes. Chacun de ces 2 marais bénéficie d'un plan de gestion établi et mis en œuvre par le CEN Savoie qui possède également la maîtrise foncière d'une bonne partie du marais du Parc, et dans une moindre mesure, du marais des Villards.

- **Réserve biologique mixte de Chautagne** : cette réserve biologique, actuellement en cours de création, porte sur une surface de 112,31 ha dont environ 57ha en Réserve Biologique Intégrale (RBI) et 56ha en Réserve Biologique Dirigée (RBD). Située sur sol tourbeux, la réserve comprend un ensemble de 9 parcelles de forêt domaniale, dont certains secteurs sont depuis plusieurs décennies en libre-évolution tandis que d'autres ont fait l'objet, dans les 5 dernières années, d'importants travaux de restauration : effacement ou vannage de 19km de fossés drainants, création de mares, extraction de peupliers et plantation d'essences feuillues locales et adaptées aux conditions, notamment hydrologiques, du milieu. La réserve jouxte des parcelles à gestion conservatoire conduite par le CEN Savoie, formant un grand ensemble cohérent (vocation écologique) et diversifié (alternance de milieux forestiers et prairiaux). Les peuplements sont pour partie constituées d'aulnaie-frênaie et pour autre partie de peupleraie (en libre évolution ou en conversion).

De nombreux inventaires ont été réalisés mettant en avant un patrimoine naturel riche et diversifié concernant différents groupes : mammifères (castor d'Europe, barbastelle d'Europe, grand murin, grand rhinolophe), avifaune (gorge-bleue à miroir, héron pourpré, râle d'eau...), herpétofaune, invertébrés ou encore flore patrimoniale : marisque, souchet jaunissant, euphorbe des marais, pigamon jaune, sanguisorbe officinale. Outre l'intérêt écologique de cette Réserve, sa dualité (mixité) permettra d'étudier et de suivre différents processus de gestion avec d'une part des interventions de renaturation poussées et parfois impactantes et d'autre part l'absence d'action anthropique. Le plan de gestion de la Réserve sera finalisé en 2024, sa création attendue pour 2025.

- **Les surface en évolution naturelle (dont îlots de sénescence) des forêts publiques**
 Les surface en évolution naturelle ne font pas l'objet d'exploitation. L'objectif prioritaire y est donc la conservation de la biodiversité. Ceci implique que les bois morts, au sol et sur pied, sont laissés sur place et l'intégralité du cycle sylvigénétique est ainsi conservé. Ces espaces abritent notamment les groupes d'espèces liées aux micro-habitats (cavités, blessures, excroissances...) et sont de vrais refuges de biodiversité. Parmi les boisements en libre évolution, les îlots de senescence constituent un renoncement, au profit de la biodiversité, à l'exploitation de boisements productifs. Ces îlots sont ainsi source de pertes de revenus pour les propriétaires. Ils reposent sur un cadre règlementaire solide : soumission au régime forestier, désignation pour 20 années dans le cadre d'un aménagement forestier faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Chacun des 3 massifs montagneux du territoire de projet bénéficie de plusieurs tènements en évolution naturelle :
 - ❖ **Massif de l'Epine** : les surfaces principales sont constituées des îlots de senescence de la forêt communale du Bourget du Lac. Ce groupement d'îlots de senescence se répartit de part et d'autre de la route du relais du Mont du Chat, et occupe une surface globale 54,42 ha. Il s'agit avant tout de boisements feuillus dominés par le hêtre.
 - ❖ **Massif de la Chambotte** : plusieurs îlots de sénescence ont été désignés sur différentes zones du massif. On retiendra principalement le grand ensemble formé par les zones en évolution naturelle des forêts communales de la Biolle (102,06 ha) et Brison Saint-innocent (10 ha), contigus à la propriété du conservatoire du littoral appelée Ferme Gigot (cf. ci-dessous). En forêt communale d'Aix les Bains (forêt de Corsuet), où la priorité écologique est clairement affichée dans l'aménagement, 47,47 ha sont laissés en évolution naturelle (dont 7 ha d'îlots de sénescence).
 - ❖ **Massif du Revard** : un premier groupe de boisements en libre-évolution est situé au sud du massif, sur les communes de Méry (19,17ha) et Drumettaz-Clarafond (18,32ha) avec une forte dominante de hêtraie. Un second groupe est situé au Nord du massif, sur la commune de Saint-Offenge avec 25,79 ha en libre-évolution dont 10,63 ha d'îlots de senescence.

Zonages de protection règlementaire



b) **Protection foncière :**

En complément ou en articulation avec la protection réglementaire, la protection foncière est un outil majeur de protection. Le territoire bénéficie de la présence sur son territoire de 2 acteurs majeurs de la protection foncière : le Conservatoire du littoral et le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CEN Savoie).

◦ **Sites du conservatoire du littoral (CDL) :** le CDL a compétence sur l'ensemble des communes du pourtour du lac du Bourget. Il a acquis, au fil des années, environ 600 ha de propriétés autour du lac du Bourget dans un objectif de préservation. Outre la majorité des terrains situés dans l'APPB des rives Sud du lac du Bourget, ses principaux sites proposés en zone centrale la Réserve de biosphère sont :

- **Le marais de Chautagne :** le marais de Chautagne ne bénéficie pas de protection forte d'ordre réglementaire mais d'un important parcellaire maîtrisé par le Conservatoire du littoral (environ 113 ha). A noter qu'en 2012, dans le but s'assurer un maximum de pérennité foncière aux propriétés qu'il avait acquises depuis plus de 20 ans, le CEN Savoie a « démembré » son foncier en Chautagne pour en conserver l'usufruit tout en transférant la nue-propriété de 84ha au Conservatoire du littoral. Un plan de gestion des marais de Chautagne est actuellement en cours de finalisation par le CEN Savoie. A noter que l'ensemble des prairies humides sont gérées en agroenvironnement avec des exploitants locaux, permettant d'une part l'entretien des prairies par fauche et d'autre part, pour les éleveurs, la fourniture de fourrage et de litière. Le patrimoine naturel de la Chautagne est extrêmement important avec par exemple la présence de la gorge bleue à miroir, de différents papillons menacés (azuré de la sanguisorbe, cuivré des marais, fadet des laïches, damier de la succise...), ou encore du sonneur à ventre jaune.
- **Les roselières du lac du Bourget :** le CDL est attributaire de la quasi-totalité des massifs de roselières du Lac du Bourget, à savoir : la roselière du Sud du Lac (Le Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac), la roselière de la rive du poète (Tresserve), la roselière de Mémard (Aix-Les bains), la roselière du délaissé de Grésine (Brison-Saint-Innocent), la roselière du délaissé de Quissart (Brison-Saint-Innocent), la roselière de Chatillon et de Portout (en partie sur Chindrieux). Après avoir fortement régressé pendant les 50 dernières années, ces roselières font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions, à la fois en matière de protection physique (piquetage renouvelé en 2022/2023), de régénération (baisse quadriennale des niveaux du lac), de nettoyage (campagne annuelle de ramassage des déchets organisée par le CEN Savoie) ou encore d'interprétation (étude complète réalisée en 2018 et mise en œuvre depuis par différents partenaires). Ces sites comportent également des herbiers aquatiques extrêmement importants, notamment pour leur rôle d'abri et de nurserie de différentes espèces, poissons notamment.
- **Les balcons de Brison-Saint-Innocent :** ce site de 55 ha, en cours d'extension, a fait l'objet d'une acquisition récente (2015) par le CDL. Malgré le caractère somme toute assez commun de ses milieux naturels (peu d'habitats d'intérêt communautaire), ce site abrite une faune et une flore exceptionnels sur le plan phytosociologique, par sa position de corridor écologique. Ainsi, les inventaires réalisés lors de l'élaboration du plan de gestion ont révélé la présence du Lynx boréal, du chat forestier ou encore du muscardin. Le plan de gestion réalisé en 2017 est mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. A noter une participation à l'acquisition et la gestion de ce site de la société des Eaux d'Aix-les-Bains (SEAB), filiale du

groupe Intermarché, car celui-ci est situé dans l'impluvium de sa source. Il s'agit d'une forme, encore assez innovante, de paiement pour services environnementaux.

- Sites du conservatoire d'espaces naturels de Savoie :

En dehors des zones d'intervention du Conservatoire du littoral, le CEN Savoie conduit une action foncière, principalement en direction des zones humides et des pelouses sèches, plus récemment des boisements. Cela se traduit par des acquisitions, des conventions d'usage ou encore des obligations réelles environnementales, qui permettent au CEN Savoie d'assurer la protection et la gestion du site. 2 sites gérés par le CEN Savoie sont intégrés dans la zone cœur du projet de Réserve de Biosphère :

- **Les étangs de Crosagny-Braille :** ce site d'environ 50 ha fait partie du réseau Natura 2000 « réseau de zones humides de l'Albanais » (FR8201772), situé en partie en Haute-Savoie et pour autre partie en Savoie. La diversité et la rareté des habitats de ce site (6 habitats d'intérêt communautaire) explique une importante diversité floristique (173 espèces recensées dont l'inule de Suisse ou la fougère des marais) et faunistique (notamment 154 espèces d'oiseaux, 24 espèces de mammifères dont 10 espèces de chauve-souris). Ce site bénéficie d'une gestion conjointe opérée par les Conservatoires d'espaces naturels de Savoie et de Haute-Savoie. La maîtrise foncière du site n'est pas totale mais elle est majoritaire et permet de conduire une gestion conservatoire.
- **Le marais Vuillerme :** cette zone humide de près de 200 hectares est située entre les agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry. Les travaux « d'assainissement » lancés autour de 1830, les activités agricoles (retournement des prairies pour semer du maïs et creusement de fossés de drainage) et l'extension de l'urbanisation ont eu un impact fort sur ce marais qui a justifié l'intervention du CEN Savoie. Suite à une animation foncière menée en 2012 et plus récemment à la mise en œuvre de mesures compensatoires (2022), environ 30 ha bénéficient aujourd'hui d'une gestion conservatoire. Plusieurs espèces rares ou patrimoniales, comme l'agrion de mercure, le cuivré des marais ou encore le martin-pêcheur fréquentent ce site. Le marais de Vuillerme présente également d'importants enjeux pédagogiques car il constitue un lieu de promenade pour de nombreux habitants. Enfin, son rôle de régulation des écoulements (cf partie 12 sur les services écosystémiques) est également à souligner car il est situé en amont de la ville d'Aix les Bains et constitue une zone d'expansion des crues. Cette importance est attestée par l'acquisition par l'agglomération d'Aix-les-Bains, dans les années 80, de plusieurs parcelles situées sur la commune de Sonnaz (agglomération de Grand Chambéry), à des fins de protection contre les inondations.

- Le lac du Bourget : une protection foncière, un cumul de protections contractuelles et une gouvernance éprouvée.

A l'instar des 2 autres grands lacs alpins français (Léman et Annecy), le lac du Bourget appartient au domaine public fluvial (DPF) de l'Etat. Ce régime de propriété particulier comporte de nombreuses spécificités par rapport à un régime plus classique de propriété. La délimitation de ce DPF est déterminée par arrêté préfectoral depuis le 7 avril 1999. Sur le DPF,

l'Etat veille à la bonne application de différentes réglementations, à travers notamment la police de la navigation. Une brigade nautique de la gendarmerie est composée de 6 agents.

Depuis plusieurs années, des opérations de police de la nature se tiennent sur le lac du Bourget, sous l'égide de l'Office français de la biodiversité (OFB), en lien avec la brigade nautique. Une à plusieurs fois par an, des missions inter-services Eau et Nature (MISEN) sont déployées sur le lac. Par ailleurs, différentes missions de sensibilisation des usagers à la réglementation sur la nature sont également assurées par le CISALB et le CEN Savoie.

Par ailleurs, pour permettre à tous de bénéficier d'un espace bien aménagé tout en garantissant un bon usage de l'eau et le respect de l'environnement, les services de l'État veillent au respect des règles d'occupation temporaire du domaine public fluvial. Ainsi, une charte d'utilisation et d'occupation du domaine public fluvial de l'État du lac du Bourget a été établie (via le COTECH présenté ci-dessous).

Depuis 2015, une gouvernance partagée autour du lac a été créée via 3 instances :

- Un Comité de lac : regroupant les maires des communes riveraines, les présidents des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, le CISALB, les services de l'Etat (préfet ou sous-préfet). Il se réunit une fois par an.
- Un Comité technique : animé par le CISALB, il est composé de techniciens des structures gestionnaires (techniciens de Grand lac ; CEN Savoie, CdL, Office de tourisme intercommunal, CISALB, et de la DDT de Savoie). Il est présidé par la VP Environnement de Grand Lac. Un COTECH est organisé tous les trimestres (la chargée de mission MAB en fait désormais partie). Beaucoup de sujets y sont évoqués : installation de restaurants, autorisation de certaines pratiques, lancement d'études (l'étude prospective Lac du Bourget 2030 a été lancée via cette instance). Cette instance sera intégrée dans la gouvernance de la future réserve de biosphère.
- Un Comité des usagers : il est constitué de représentants des associations de protection de l'environnement ; de clubs sportifs et nautiques ; de commerçants (hôtels restaurants, camping)... Il permet de débattre avec ces acteurs des problématiques rencontrées sur le lac. Il se réunit une fois par an. Une présentation du programme MAB a été faite par la chargée de mission au sein de ce comité en novembre 2022.
- Un comité technique Savières : piloté par le CISALB, et dédié à la gestion du canal de Savières, ce COTECH réunit des acteurs similaires à ceux présents dans le COTECH Lac : VP et agents de Grand Lac, Maires des communes concernées, Office de tourisme intercommunal, CEN Savoie, DDT 73, Département, CNR). Il se réunit 3 fois à 4 fois par an.

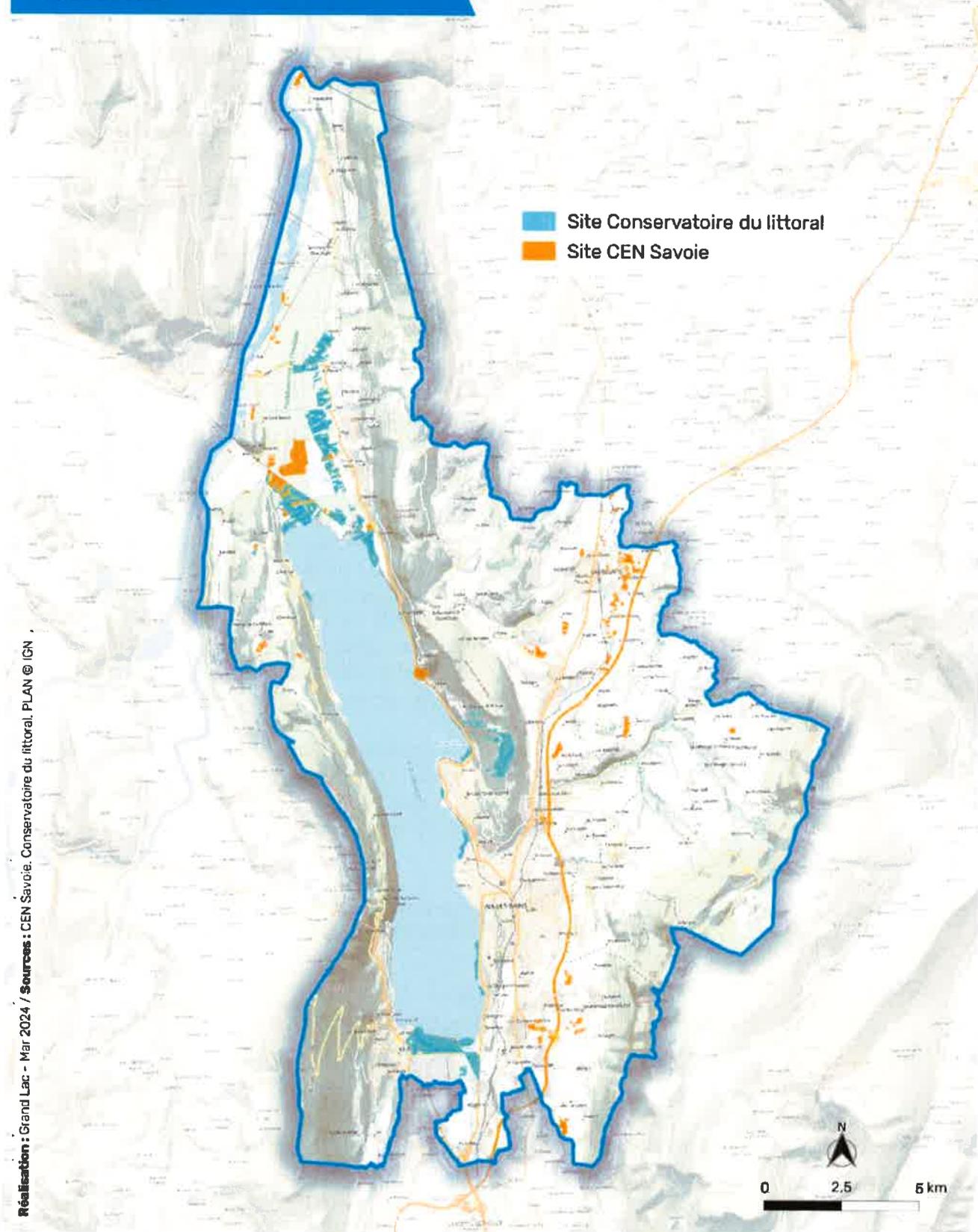
Outre cette domanialité, le lac du Bourget bénéficie de 3 classements qui relèvent du régime contractuel mais qui offrent néanmoins différentes garanties (ex : notice d'incidence Natura 2000, avis ABF en site inscrit...) :

- Site RAMSAR Lac du Bourget-Chautagne ;
- Site Natura 2000 « Lac du Bourget et Chautagne » (FR8202010) ;
- Site inscrit « Lac du Bourget et ses abords ».

La conjugaison de la domanialité du lac, des différents classements ci-dessus et de la gouvernance mise en place sous l'égide du CISALB constituent un socle solide qui conduit à proposer le lac du Bourget comme zone centrale de la future réserve de biosphère.

Carte : Zonages de protection foncière sur le territoire proposé

Zonages de protection foncière



Les zones tampon

La zone tampon bénéficie de protections dites « contractuelles ». Il s'agit notamment de :

- **Natura 2000 :**

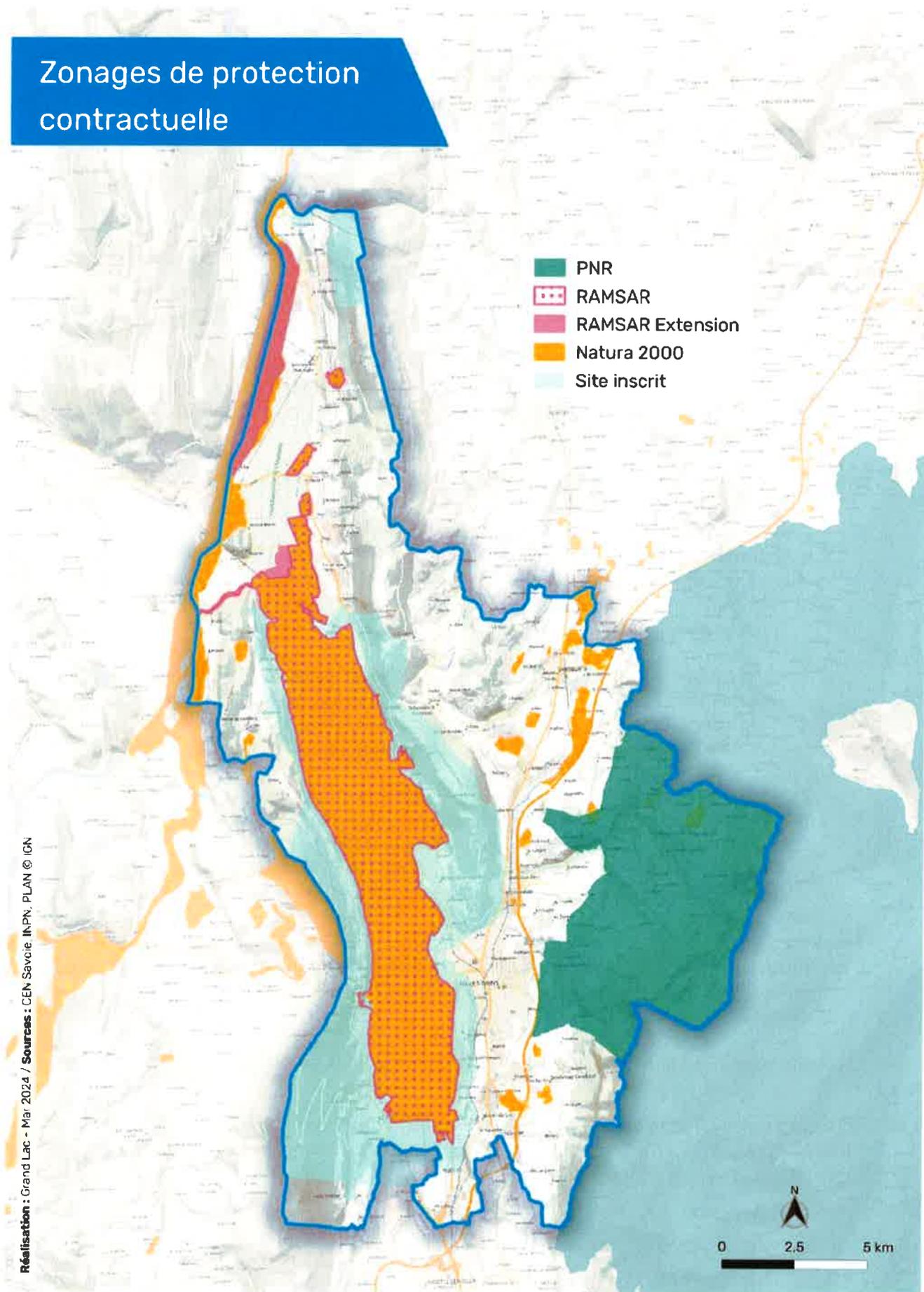
Le territoire proposé pour la réserve de biosphère comprend tout ou partie de 4 sites Natura 2000 :

- **Site Natura 2000 « Lac du Bourget et Chautagne » (FR8202010) :** d'une superficie de 5 462 ha, ce site Natura 2000 est intégralement inclus dans la zone du projet. Il englobe certaines zones prévues pour la zone cœur, par exemple les roselières du Lac du Bourget ou le marais de Chautagne.
- **Site Natura 2000 « Forêts alluviales et îles du Haut-Rhône » (FR8201771) :** ce site Natura 2000 au profil très longitudinal n'est que partiellement situé sur le territoire de projet. Il englobe néanmoins les îles de Chautagne-Malourdie, composante essentielle de la zone cœur du projet.
- **Site Natura 2000 « réseau de zones humides de l'Albanais » (FR8201772) :** le territoire de projet de Réserve englobe la totalité de la partie savoyarde de ce site interdépartemental. Outre les marais classés en APPB et figurant dans la zone centrale (marais des Villards et du Parc), ce site Natura 2000 intègre différents marais de grande importance patrimoniale : marais de la Deysse (Entrelacs, marais des Potis, des Bauches et des Saveux (Drumettaz-Clarafond) ou encore le marais de la Plesse (Saint-Offenge).
- **Site Natura 2000 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard » (FR8201770) :** le territoire de projet de Réserve contient une petite partie de ce site Natura 2000. Il s'agit de 2 marais de petite taille, le marais de Bange et le grand Marais, ce dernier étant contigu au marais du Puits d'enfer.
- **Sites Ramsar :** l'ensemble Lac du Bourget Chautagne et reconnue comme zone humide d'intérêt mondial à travers son inscription sur la liste des sites RAMSAR depuis 2003. Suite à une demande du Département de l'Ain et de la Réserve de Lavours, un dossier d'extension a été finalisé en 2023 pour intégrer les îles de Chautagne Malourdie ainsi que le site des marais de Lavours. Le périmètre du site Ramsar est proche de celui du site Natura 2000.
- **Site inscrit :** Depuis 1974, un périmètre important, comportant le lac mais aussi de larges pans de forêts en rive ouest du lac, constitue le site inscrit « lac du Bourget et ses abords ».
- **Site classé :** les gorges du Sierroz (2,6 ha) constituent le seul site classé du territoire.

D'autres zones tampon ont été proposées, ne faisant pas l'objet de protection contractuelle citée ci-dessus, mais d'un régime foncier ou d'une gestion permettant de les classer en tant que tel (jardin vagabond, bois vidual).

Carte : Zonages de protection contractuelle sur le territoire proposé

Zonages de protection contractuelle



14.2. A l'échelle de la diversité des espèces

La riche mosaïque de milieux naturels, la situation au carrefour des influences atlantiques, continentales et méditerranéennes, le gradient altitudinal (de 85 m dans les profondeurs du lac du Bourget à 1540 m au sommet du Revard), la présence de corridors écologiques d'intérêt national (Jura-Alpes) ou encore les différentes expositions liées à un relief largement organisé Nord-Sud laissent présager une diversité spécifique importante. Cette diversité a pu être en partie évaluée grâce à un réseau de professionnels et d'amateurs qui œuvrent sur le territoire.

Une construction originale, à laquelle le territoire de Grand Lac participe activement, est l'observatoire de la biodiversité de Savoie (OBS). Cette construction partenariale, animée par le CEN Savoie, regroupe près de 28 partenaires, associations naturalistes, Etablissements publics (ONF, Conservatoire du littoral...), collectivités locales (Département, intercommunalités), les services de l'Etat (DDT). Les données, actualisées annuellement, sont interconnectées avec l'INPN et les pôles régionaux.

Fin 2023, 6229 espèces animales et végétales ont été observées sur le territoire de projet de la Réserve de Biosphère. Parmi ces espèces, 82 espèces végétales et 35 espèces animales sont menacées, c'est-à-dire qu'elles figurent sur les listes rouges de l'UICN (y compris le statut « NT » d'espèce quasi-menacée). De très nombreuses espèces bénéficient par ailleurs d'un statut de protection.

La répartition de ces espèces par groupes figure dans le tableau ci-dessous :

Résultat :

Territoire choisi :	CA Grand Lac		
Nombre d'espèces :	6229 dont 42 espèces sensibles*	Exporter (format .csv)	
Nombre d'observations :	375608*	Vers l'indicateur...	
Nombre de prospections :	61658	Vers l'indicateur...	
Par groupe d'espèces :		Espèces	Observations
	Plantes à fleurs	1604	111988
	Ptéridophytes - Fougères	37	2179
	Autres plantes	254	3883
	Champignons	940	2225
	Lépidoptères - Papillons	1208	67739
	Odonates - Libellules	58	8862
	Orthoptères - Criquets, sauterelles, grillons	66	1375
	Coléoptères	837	2471
	Autres insectes	247	3716
	Arachnides - Araignées	212	913
	Crustacés	5	127
	Autres arthropodes	2	9
	Mollusques	111	906
	Amphibiens	14	1073
	Reptiles	13	1506
	Poissons	46	1751
	Oiseaux	302	157920
	Mammifères	67	5650
	Autres	206	1315

Partenaire(s) ayant participé aux observations : [CBNA](#), [CDZ3](#), [CEN73](#), [Dauphinelle](#), [EID](#), [FDC73](#), [FMBDS](#), [FSPPMA](#), [Flavia](#), [GMPS](#), [GRPLS](#), [IFN](#), [INPN](#), [LPO](#), [MNHN](#), [OFB](#), [OGM](#), [ONF](#), [OPIE](#), [ORB](#), [PIEH](#), [PNRMB](#), [PNV](#), [SHNS](#), [SMBRC](#), [UMSP](#)

Tableau : Répartition des espèces par groupes sur le CA Grand Lac. Source : Observatoire de la Biodiversité de Savoie.

Identifier les principaux groupes d'espèces ou les espèces d'intérêt particulier pour l'objectif de conservation de la biodiversité du milieu.

Même si de nombreux groupes ou espèces présentent un intérêt particulier pour l'objectif de conservation du territoire de projet de Réserve de Biosphère, nous avons priorisé quelques groupes :

• Les rhopalocères - papillons de jour

Les marais de Chautagne et du Sud du Lac du Bourget abritent une diversité importante de papillons de jour. Parmi eux, 5 espèces remarquables figurant à l'annexe II de la directive « Habitat », dont 3 figurent sur la liste rouge de l'UICN, font de ce territoire une véritable zone à enjeux pour ces espèces et pour les habitats humides auxquelles elles sont inféodées :

- Le damier de la succise (*Euphydryasaurinia*) ;
- Le fadet des laïches (*Coenonymphaedippus*) ;
- Le cuivré des marais (*Lycaenadispar*) ;
- L'azuré de la sanguisorbe (*Phengaristeleius*) ;
- L'azuré des paluds (*Phengarisnausithous*).

• Les coléoptères saproxyliques

Bien moins étudiés que d'autres invertébrés et que l'immense majorité des vertébrés, les coléoptères saproxyliques constituent néanmoins un enjeu fonctionnel et patrimonial de premier plan.

Sur le territoire de projet de la Réserve de Biosphère, 5 sites ont fait l'objet d'études spécifiques, fournissant une grande partie des 837 espèces de coléoptères observées sur le territoire. La diversité des forêts étudiées (2 forêts alluviales au Sud du Lac du Bourget et en bord de Rhône, 2 forêts de l'étage collinéen à Entrelacs et à Brison-Saint-Innocent et une forêt de l'étage sub-alpin à Trévignin) a conduit à une bonne diversité des espèces recensées. Parmi les principales espèces patrimoniales contactées lors de ces prospections, on citera le lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Lucanidae), la cétoine *Gnorimus variabilis* (Scarabaeidae), *Ampedus elongatulus* (Elateridae).

• Les oiseaux

A nouveau, la diversité exceptionnelle de l'avifaune du territoire de projet de Réserve de Biosphère est liée à la diversité des habitats : forêts alluviales, forêts de pente, pelouses sèches ou mésophiles, falaises et éboulis et bien entendu le lac du Bourget et ses marais attenants.

La diversité et le nombre d'oiseaux fréquentant le lac du Bourget, idéalement situé sur les couloirs de migration Nord-Sud, a justifié son inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar, cf § 14.1). Le lac du Bourget est à la fois un site d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour plus de 200 espèces d'oiseaux.

A noter encore que le territoire de projet accueille les 8 espèces de hérons de France, dont la majorité niche désormais de manière occasionnelle, à l'exception de la grande aigrette (*Ardea alba*) et du butor étoilé (*Botaurusstellaris*).

Tableau : Principales espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Oiseaux ») qui nichent dans le territoire de projet. Source : CEN Savoie.

Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Hibou Grand-Duc	<i>Bubo bubo</i>
Héron crabier	<i>Ardea ralloides</i>	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica</i>
Circaète Jean-le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		

• Les poissons

Le lac du Bourget abrite 28 espèces de poissons, dont 16 sont considérées comme réellement autochtones. La composition actuelle du peuplement piscicole du lac du Bourget témoigne d'un retour significatif d'espèces sensibles comme le lavaret (*Coregonus lavaretus*), l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*) et la lote (*Lota lota*), mettant en avant une amélioration de l'état des milieux aquatiques. Ces deux dernières espèces figurent par ailleurs sur la liste rouge des espèces menacées en France. La truite lacustre (*Salmo trutta* forme lacustris), si elle ne présente pas de différence génétique avec la truite de rivière, est également emblématique du territoire avec son cycle de vie particulier fait de migrations entre le lac et ses affluents et par la taille parfois impressionnante atteinte par certains spécimens.

• Les mammifères

Le territoire de projet présente différents mammifères d'intérêt communautaire et/ou figurant sur la liste rouge nationale. Sur les 17 espèces de chauves-souris observées sur le territoire, 7 figurent sur la liste rouge de l'UICN. Le Lynx boréal, régulièrement observé sur les massifs forestiers de l'Épine ou du Clergeon, figure également sur cette liste. Outre ces espèces particulièrement vulnérables, la présence du muscardin, du chamois des Alpes, du chat forestier ou encore du castor d'Europe, attestent de la diversité des milieux du territoire.

• Les amphibiens

14 espèces d'amphibiens sont présentes sur le site du projet de Réserve de Biosphère, toutes protégées, dont 5 figurent sur la liste rouge nationale des amphibiens.

Face à des populations présentant des effectifs réduits, le territoire présente une responsabilité particulière en matière de préservation ou de restauration d'habitats favorables. Depuis 2020, dans le cadre d'une contractualisation régionale, le CEN Savoie et la LPO Auvergne Rhône Alpes ont lancé un projet visant à la création de mares et ornières favorables aux amphibiens. Au total, près de 30 mares sont réalisées ou restaurées entre 2022 et 2024.

Parmi les espèces patrimoniales présentes sur le territoire, on relève le sonneur à ventre jaune, l'alyte accoucheur, les tritons alpestre et palmé.

• La flore des marais

Avec près de 3600 ha les milieux humides sont bien représentés sur le territoire. Ils abritent une grande partie des espèces floristiques protégées du territoire, certaines d'entre elles étant particulièrement rares à l'échelle du département. La planche photographique page suivante illustre quelques espèces menacées et/ou protégées inventoriées sur les différents marais du territoire de projet.

En complément, une espèce nous semble mériter d'être mise en exergue dans ce dossier de candidature.

- **La cistude d'Europe (*Emysorbicularis*)**

Cette petite tortue aquatique peut être considérée comme un emblème du territoire. En effet, elle présente une longue histoire sur le territoire et illustre de manière positive le fragile équilibre entre les activités humaines et la préservation des milieux naturels.

La présence de l'espèce sur le lac remonte aux temps préhistoriques (ossements découverts dans les carottages effectués sur les sites archéologiques du lac). L'installation de populations de cistudes y a été possible grâce à la fonction de corridor que le Rhône remplissait. La régression des milieux aquatiques et terrestres favorables à l'espèce sur le lac, conséquence des aménagements hydroélectriques du fleuve et de la régulation du lac, ont contribué à la quasi-disparition de l'espèce sur ce dernier par isolement des populations. D'autres facteurs humains ont concouru à l'effondrement des populations de cistude sur le lac : destruction de l'habitat de ponte, mortalités par pêche, capture ou circulation routière, etc.

Depuis les années 90, afin de restaurer les populations de cistudes, plusieurs actions ont été entreprises :

- Restauration d'habitats favorables au Sud du Lac du Bourget et au Nord (Chautagne) ;
- Réalisation d'opération de réintroduction puis de renforcement des populations depuis les années 2000 ;
- Opérations annuelles de collecte des tortues de Floride auprès des particuliers.

Aujourd'hui, avec des milieux restaurés et fonctionnels, des noyaux de population bien installés autour du lac, une bonne appropriation par les habitants du territoire des enjeux de ce petit reptile (enclos d'observation), on peut considérer que la réintroduction est un succès.

Illustration : de gauche à droite et du haut vers le bas : cuivré des marais, l'azuré de la sanguisorbe, fadet des laïches, l'azuré des paluds ; lucane cerf-volant, cétoine, ampedus elongatulus, aigle royal, martin pêcheur, grèbe huppé. Source : CEN Savoie.



Illustration : de gauche à droite et du haut vers le bas – lynx boréal, muscardin, castor d'Europe, chamois des Alpes, sonneur à ventre jaune, triton alpestre, lote de rivière, lavaret, truite lacustre, omble chevalier.



Illustration : de gauche à droite du haut vers le bas- sanguisorbe, grande douve, liparis de loesel, hypne brillante, violette élevée ; cistude d'Europe



Quelles sont les pressions sur les espèces clés ?

Les pressions sur les espèces animales et végétales sont multiples et recourent en partie celles qui s'exercent sur leurs habitats :

- **Destruction ou fragmentation des habitats**

La destruction et la fragmentation des habitats est particulièrement importante dans un territoire géographiquement « contraint » et qui se situe dans le « sillon alpin », avec une dynamique d'aménagement particulièrement marquée. Entre 2006 et 2019, 332 ha ont été artificialisés, en immense majorité en plaine.

Certains corridors écologiques comme le corridor Jura-Alpes au Sud du lac du Bourget sont particulièrement ténus et menacés par l'extension de l'urbanisation.

L'activité agricole peut également contribuer à la dégradation ou la destruction d'habitats. Le drainage des zones humides ou l'arrachage des haies sont des pratiques encore largement répandues sur le territoire.

- **Espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Plusieurs EEE ont été inventoriées sur le territoire du projet et font l'objet d'une surveillance par différents acteurs et de bonnes pratiques de prévention (Département) ou de lutte (gestionnaires d'espaces naturels).

Parmi les EEE bien identifiées sur le territoire :

- la tortue de Floride concurrence la cistude d'Europe ;
- l'écrevisse de Louisiane, avec des effets particulièrement importants sur les populations amphibiens ;
- la Renouée du Japon, très présente en bord de Rhône, colonise différents milieux naturels, souvent après dispersion par des travaux d'aménagement ou par les cours d'eaux.

- **Changement climatique**

Le changement climatique et ses conséquences affectent d'ores et déjà de manière très concrète plusieurs espèces.

Certaines essences forestières comme le hêtre ou l'épicéa voient les conditions d'humidité ou de température modifier leur aire de répartition.

Le changement climatique peut également faciliter la migration ou la prolifération de parasites (ex : pyrale du buis, scolyte).

Des épisodes météorologiques extrêmes, dont la fréquence accrue est une conséquence avérée du changement climatique, constitue également une menace pour certaines espèces (stress hydrique, chablis...).

L'ensemble de ces phénomènes peuvent bien évidemment se combiner dans le temps et dans l'espace, comme cela a été le cas sur le massif de l'Epine en 2023.

Dans les habitats lacustres, l'augmentation des températures et la désoxygénation des eaux liées au changement climatique, documentée dans une étude de 2021 conduite par l'INRAE, pourrait engendrer un risque pour différentes espèces comme l'omble chevalier.

* Dérangement

La multiplication et la diversification des activités humaines, notamment de loisirs, induit une pression accrue de dérangement sur certaines espèces, pouvant être particulièrement délétère à certaines périodes sensibles (nidification, hivernage).

Sur le lac du Bourget, le développement de la pratique individuelle du nautisme sur des embarcations légères (canoé, paddle), lorsqu'elle s'effectue trop près de la frange littorale, peut générer un dérangement important de l'avifaune.

Il en est de même pour la pratique de l'escalade avec un nombre croissant de falaises équipées pouvant occasionner un dérangement des espèces qui s'ajoute à celui occasionné par des travaux de sécurisation des infrastructures routières (pose de grillages anti-blocs).

Dans les massifs forestiers, notamment sur les côteaux du Revard, la densité du réseau de cheminements, la multiplicité des usages (promenade, trail, VTT, moto, chasse...) et la pratique du « hors sentier » induisent un dérangement de la faune sauvage.

La réflexion autour de zones de tranquillité de la faune sauvage, dispositif issu de la convention alpine et encore peu mis en œuvre en France, mériterait d'être étudiée dans le cadre du premier programme d'action de la future Réserve de Biosphère.

* Pollutions

Certaines pollutions sont bien documentées, ainsi que leurs effets sur la faune sauvage. Ainsi, la pollution chimique des cours d'eau, y compris les intrants agricoles, est aujourd'hui suivie dans le cadre du réseau de surveillance coordonné par le CISALB à l'échelle du bassin versant.

Un projet de recherche a par ailleurs été mené sur des milieux naturels pour évaluer le transfert des polluants entre les différents compartiments (eau, sol, air) lors du projet de restauration des marais communaux de Chindrieux (projet Dynamot).

D'autres pollutions sont moins documentées, tant pour leur quantification que pour leurs effets sur la faune sauvage.

C'est par exemple le cas de la pollution sonore, pour laquelle des travaux de recherche (projet Pollu'son) sont actuellement en cours.

C'est également le cas pour des micro ou nano plastiques issus de la décomposition des déchets plastiques qui affluent dans le lac lors des épisodes de crues de ses affluents.

L'amélioration des connaissances sur ces pollutions constitue un enjeu du premier plan de gestion de la future Réserve de Biosphère.

14.3. A l'échelle de la diversité génétique ?

Le territoire de projet joue également un rôle important en matière de diversité biologique.

Notamment, les corridors écologiques doivent permettre le brassage génétique de populations et maintenir la diversité génétique en évitant la création de petits îlots de population conduisant à de la consanguinité, un appauvrissement génétique et une moindre adaptabilité à des changements de l'environnement.

L'exemple le plus marquant sur le territoire est celui du lynx boréal, particulièrement menacé par son appauvrissement génétique et qui souligne à nouveau l'importance cruciale de maintenir des corridors écologiques fonctionnels entre les massifs des Alpes et du Jura. L'enjeu majeur pour le territoire est d'améliorer la circulation des espèces entre le massif des Bauges et les autres massifs du territoire, coupés par l'autoroute A41. L'instauration de passages à faune fera partie des actions à intégrer dans le plan de gestion. *La carte de la trame verte et bleue du territoire est en page suivante.*

Le compartiment lacustre possède également des enjeux en matière de diversité génétique.

Ainsi, l'histoire des lavarets est complexe du fait de la présence de diverses espèces endémiques d'un ou quelques lacs seulement de l'arc alpin, de multiples introductions et des évolutions de la systématique.

Le territoire a enregistré la disparition dans les années 1960 de la Bézoule (*Coregonus bezola*), déclaré éteinte à la fin du XIXème siècle par l'UICN.

Aujourd'hui, le lavaret (*Coregonus lavaretus*) est emblématique des lacs alpins européens et des recherches génétiques sont en cours pour définir les mécanismes de spéciation par rapport à l'espèce d'Amérique du Nord (*Coregonus clupeaformis*).

Les recherches génétiques menées sur la truite lacustre ont montré qu'il s'agissait de la même espèce que la truite de rivière (*Salmo Trutta*). Il s'agirait d'un écotype qui se serait différencié par isolement des lacs alpins lors des ères post-glaciaires.

Trame verte et Bleue

- Corridors principaux
- Reservoir de biodiversité
- Massif forestier structurant
- Corridors identifiés au SRCE

15. FONCTION DE DÉVELOPPEMENT

15.1 Potentiel s'agissant de promouvoir un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique

L'histoire humaine du territoire de GL est liée à la présence de l'eau et à son usage, que ce soit à des fins nourricières, de déplacement, de bien-être, ou économique / récréatives. Le territoire proposé est conscient que cette ressource en eau est précieuse et qu'il faut, à l'avenir, en faire un meilleur usage, en attestent les nombreux plans et politiques en cours de développement (cf. partie 14 et 9).

Depuis quelques années, le territoire connaît un essor économique et une dynamique démographique qui n'ont cessé de se renforcer. L'urbanisation est croissante, et les espaces naturels se sont réduits. La gestion de l'urbanisation pour préserver les milieux naturels mais aussi les espaces agricoles est une question de premier plan, apparaissant dans tous les documents politiques récents (Projet de Territoire, PLU, PAT...). A titre d'exemple, de nouvelles zones agricoles protégées vont être définies en 2024, et le territoire sera concerné par la démarche « Zéro Artificialisation Nette ».

Sur le plan agricole, le territoire s'est développé autour d'un modèle d'agriculture de niche : principalement de la production laitière, avec de petites unités, favorisant les pâturages extensifs. La diversification des types d'exploitation, l'instauration de circuits courts ou de méthodes favorisant la biodiversité (ex : test d'agroforesterie) sont autant d'enjeux pris en compte dans le cadre du Plan alimentaire territorial. Un certain nombre de démarches qualitatives ont aussi été développées : les AOP, HQE...

Le campus universitaire présent sur le territoire proposé est particulièrement à la pointe sur le domaine des énergies renouvelables ou encore de l'aménagement de la montagne. Il dispose d'un corpus de chercheurs et de laboratoires sur différentes disciplines en lien avec le programme Homme & Biosphère (sciences naturelles, sociales, économiques...), qui permettra d'accompagner des programmes de recherche ou des projets visant à un développement socio-économique durable.

Les deux principaux parcs d'activité de la Savoie (Savoie Hexapôle et Savoie Technolac) sont présents sur le territoire. Le syndicat mixte « Chambéry Grand Lac Economie » accompagne les entreprises dans leur aménagement et le suivi de démarches liées à la transition écologique. Par exemple, une démarche avec Savoie Hexapôle a été engagée aux côtés de FNE et LPO sur la façon de renforcer la biodiversité sur les deux parcs. Cela s'est traduit par des actions d'amélioration des plantations, de l'entretien paysager, de la sensibilisation des entreprises sur la pollution lumineuse...

Nous sommes également sur un territoire bénéficiant d'une attractivité touristique forte, permettant de tester de nouveaux modèles touristiques. L'Office de tourisme intercommunal s'est engagé depuis quelques années vers une transition de sa stratégie pour « équilibrer » l'activité touristique et favoriser un tourisme plus responsable, visant à prendre soin de l'environnement (cf. partie suivante).

15.2 Si le tourisme est très développé...

Le territoire de l'agglomération bénéficie d'atouts forts : qualité de l'environnement, histoire et activité du thermalisme et de la remise en forme, pratiques de plein air (sports nautiques, randonnée, escalade, VTT, sports d'hiver...), produits du terroir, qui constituent des arguments évidents pour la construction d'une offre autour du bien-être.

Le territoire a cumulé 3 102 425 nuitées touristiques lors de l'année 2022 sur l'ensemble des lits professionnels, de particulier à particulier et de résidences secondaires. Le pic de fréquentation est situé au mois d'août, qui représente 19,7% de l'ensemble des nuitées. Les retombées économiques pour l'année 2022 sont estimées 155 121 250 €. Les touristes étrangers génèrent en moyenne 10,4% des nuitées professionnelles sur l'année (les trois nationalités les plus représentées sont les Suisses, les Belges et les Néerlandais).

Les thermes d'Aix-les-Bains sont source d'attractivité touristique. Aix-les-Bains est actuellement la troisième station thermale de France, spécialisée dans le traitement des rhumatismes et des maladies oto-rhino-laryngologiques. Le nombre de curistes s'élève à 16730 en 2022³⁰ et l'activité génère 1 758 emplois. La meilleure prise en compte des enjeux de développement durable pour ce secteur économique du territoire est un enjeu à l'avenir.

Le territoire dispose aussi de plusieurs labels :

- Sites touristiques emblématiques
- France station nautique (géré par l'OTI)
- Vignoble et découverte
- Tourisme et handicap (Bureau d'Information Touristique du Grand Passage d'Aix-les-Bains)
- Patrimoine mondial de l'UNESCO pour 4 sites palafittiques
- Accueil Vélo

L'agglomération de Grand Lac aménage ses belvédères³¹, promenades du lac, gorges, espace muséographique, plages (9 au total) et ports. Pour le développement de la partie située dans le massif des Bauges, plus spécifiquement pour les sites de la Féclaz et du Revard, l'agglomération est partie prenante, avec Grand Chambéry, du Syndicat Mixte des stations des Bauges.

La coopération entre plusieurs communautés de communes depuis plus de 10 ans a abouti à la **création d'une marque touristique territoriale** à la suite de la fusion en 2017 (Loi Notre). La marque Aix Riviera des Alpes est portée par l'Office de Tourisme Intercommunal, renommé « Agence Aix Riviera des Alpes ». Cette marque repose sur le positionnement suivant : prendre soin de soi, des autres et de son environnement. Ces dernières années ont marqué un tournant dans le positionnement de l'agence et du territoire sur le tourisme. L'enjeu n'est plus d'augmenter le volume de l'activité touristique, mais plutôt d'étaler le tourisme sur l'ensemble de l'année (pour éviter les effets de pression et saturation en période estivale), et s'engager sur une forme de tourisme raisonné et respectueux de l'environnement. Les

³⁰ Source : Rapport d'activités 2022 de l'Agence Aix Riviera des Alpes.

³¹ 4 belvédères au total sont répartis autour du Lac : Ontex, la Chapelle du Mont du Chat, la Chapelle de l'Etoile, la Chambotte, le Revard.

habitants du territoire doivent devenir les premiers touristes. Mais l'agence a aussi une stratégie d'attractivité exogène : créer une dynamique pour avoir envie de venir s'installer sur le territoire. L'agence dispose de son propre projet de transition écologique, qui s'est inspiré des fiches actions du PCAET de Grand Lac. L'agence a également développé « les académies de la Riviera » il y a 4 ans : elles visent à créer des temps d'échange entre socioprofessionnels du tourisme une fois par mois (dont de la formation). Ces académies pourraient devenir un outil de formation et sensibilisation des professionnels du tourisme dans le cadre de la Réserve de Biosphère.

Description des sites touristiques majeurs

La Promenade du Lac fait partie du chemin lacustre, une voie verte le long du lac permettant de parcourir plusieurs kilomètres à pied, à vélo, en roller entre les ports d'Aix-les-Bains, la plage du Lido, et le site de loisirs des Mottets. C'est une promenade à même la berge, près des roselières et espaces verts, avec un champ visuel continu sur l'étendue du Lac du Bourget. Elle peut aussi permettre l'observation de nombreux oiseaux comme les cormorans, foulques, grèbes, cols verts ou cygnes tuberculés. L'accès à la réserve naturelle du Domaine de Buttet et du château Thomas II est sur ce parcours.

Située au cœur du PNRMB, la station de ski du Revard fait partie du domaine Savoie Grand Revard (domaine ski de fond le plus grand de France avec 150 km de pistes, 50km de piste de ski alpin, et 60 km de pistes à raquettes). La station constitue l'un des lieux les plus fréquentés du territoire, même si les chiffres sont en baisse depuis 2 ans du fait de la baisse du niveau d'enneigement (le nombre de skieurs est passé de 350 565 en 2022 à 182 073 en 2023 et 182 480 en 2024) . La station est consciente de la nécessité de réfléchir à la transition des activités, du fait d'un enneigement de plus en plus faible à l'avenir. Le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) exerce, pour le compte des communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, la compétence de développement touristique des stations de Savoie Grand Revard et des Aillons-Margeriaz, et plus particulièrement la réalisation et l'exploitation des aménagements et des équipements nécessaires ou connexes au développement et à la pratique des activités touristiques toutes saisons de sports et de loisirs de montagne.

Le belvédère du Revard offrant une vue plongeante sur le lac du Bourget et une vision des sommets du PNRMB et du Mont Blanc, est aussi l'un des sites les plus fréquentés du territoire. De manière plus large, le domaine Savoie Grand Revard regroupe les villages touristiques (stations) de la Féclaz, le Revard, Saint-François de Sales et Arith. Le plateau du Revard est l'un des plus beaux plateaux nordiques d'Europe, avec 150 km de pistes aménagées³² dans un cadre forestier exceptionnel. La pratique du ski alpin est aussi importante. L'été, les pistes se transforment en chemins de randonnée et de pratiques du VTT, et la forêt domaniale et les forêts autour sont des lieux très prisés en toutes saisons.

L'Abbaye d'Hautecombe est le premier site touristique de Savoie. La communauté religieuse du Chemin Neuf perpétue la vocation d'accueil et de prière de l'abbaye pour la Fondation d'Hautecombe, tout en veillant à l'entretien et la restauration du monument en lien avec les pouvoirs publics. L'Abbaye est partie prenante du projet « SavoiaExperience » (Projet

³² Le Revard fut l'une des toutes premières stations de France. Dès les années 1890, un train à crémaillère transportait le public d'Aix-les-Bains vers le sommet.

ALCOTRA), qui a pour objectif de mettre en lumière les demeures historiques de la Maison de Savoie en France et en Italie. Les 4 partenaires impliqués sont le Département de la Savoie, l'association Le Terre dei Savoia, le FAI – Fondo ambiente italiano et la Fondation d'Hautecombe. A l'occasion de cette coopération transfrontalière, ils unissent leurs histoires, associent leurs compétences tout en construisant une offre autour de ce projet de nouvelle destination. Cette collaboration vise également à encourager et à accroître la connaissance de l'espace transfrontalier en impliquant les acteurs du patrimoine, du tourisme et le grand public.

Le petit village de Chanaz (appelé « la Venise savoyarde »), qui accueille le musée Gallo-romain, est un également un site touristique d'importance du territoire.

Tableau : Sites touristiques majeurs de fréquentation

SITES TOURISTIQUES MAJEURS DU TERRITOIRE PROPOSE	Affluence en 2022 (Sources : rapport de l'Observatoire Savoie Mont Blanc 2023, bilan de l'éco-compteur de Grand Lac 2022, Syndicat Mixte Savoie Grand Revard)
Promenade du Lac	452 510 passages
Station de ski du Revard	350 564 skieurs (de fond et alpin)
Plages du Lac du Bourget	250 000 visiteurs
Site des Gorges du Sierroz	189 751 passages
Festival Musilac	82 000 visiteurs
Abbaye d'Hautecombe	70 998 visiteurs
Croisières sur le Lac du Bourget	60 554 visiteurs
Musée Faure	11 256 visiteurs
Musée gallo-romain (Chanaz)	7951 visiteurs
Visites guidées à Aix-les-Bains	7412 visiteurs

L'un des enjeux pour l'avenir est de développer une stratégie touristique de long terme, aucune n'existe à ce jour. L'élaboration d'un schéma des usages touristiques / de loisirs a d'ailleurs été proposé dans le cadre de la concertation. Il y a des enjeux en matière de réhabilitation des sites touristiques existants (nouveaux modes de gestion des espaces verts à adopter, rénovation des bâtiments, accessibilité...) et le développement de circuits courts entre les socioprofessionnels du territoire (ex : vente de vins de producteurs locaux dans les restaurants). Développer l'éco-tourisme est un objectif majeur pour les habitants et socioprofessionnels concertés lors de la candidature. **L'enjeu de la mobilité et de l'accès aux sites hors voiture** est également une question clé ces prochaines années. La récente crise sanitaire a fait découvrir ou redécouvrir l'intérêt de ces territoires de proximité. Les pratiques aqualudiques, dans un contexte de réchauffement climatique, auront encore plus d'attractivité. Mais ce regain d'intérêt pose également la question de la pression engendrée par la fréquentation touristique sur les milieux fragiles et riches de biodiversité, supports d'activités humaines importantes pour la vitalité économique du territoire. Des travaux sur la capacité d'accueil touristique et la mise en place d'un observatoire touristique / environnemental ont été proposés par le Groupe de travail scientifique de la candidature MAB.

Illustration : de gauche à droite et de haut en bas : village de Chanaz ; Promenade au fil de l'eau ; Musée gallo-romain ; Belvédère du Revard ; Station de ski la Féclaz ; Les gorges du Sierroz ; la Plage d'Aix-les-Bains ; le Musée Faure (Sources : Grand Lac, patrimoinessavoie.fr ; Aix-les-Bains Riviera des Alpes).

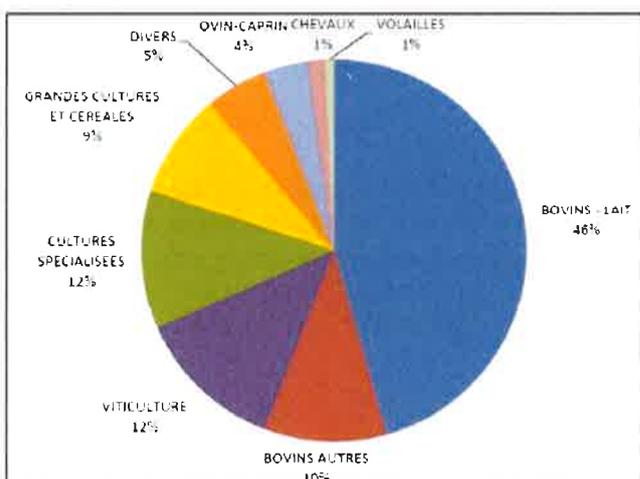


15.3 Agriculture

Une agriculture localisée et spécialisée, qui tend à se diversifier

L'espace agricole représente 26% de la surface du territoire proposé, soit près de 7 500 hectares et 202 exploitations en 2020³³. Entre 2010 et 2020, il y a eu une baisse globale du nombre d'exploitations : ce sont particulièrement les petites exploitations qui ont été impactées, avec une tendance à l'agrandissement (GAEC et EARL augmentent en nombre).

Les zones agricoles sont soumises à de fortes contraintes, avec des piémonts au nord, des zones montagne à l'ouest, et de ZSCN au sud-est.



Graphique : Proportion des exploitations par production. Source : Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 2017

Une grande partie des exploitations agricoles est située au nord-est et au sud. Le territoire s'est développé autour d'un **modèle d'agriculture de niche** : principalement de la production laitière, peu d'élevage intensif, avec de petites unités. En 2020, les exploitations laitières représentent 25% des exploitations du territoire (45 exploitations de vaches laitières et 12 de vaches allaitantes). Il est à noter que le système de production majoritaire dit « à l'herbe » assure non seulement des productions sous signe de qualité, mais également « l'image » du territoire, avec 6 784 ha de prairies. Des races de vaches (Abondance, Tarine et Montbéliarde) sont les

symboles identitaires de ce territoire tout comme les fromages.

Grandement complémentaire des filières « bovins laits » et « bovins viandes », les **exploitations dites céréalières** ont des productions venant alimenter le cheptel bovin du territoire. Sur la période 2010 – 2020, leur nombre se maintient à 37, pour une surface cultivée qui est passée de 882 à 762 hectares. Ces produits sont majoritairement destinés à l'élevage comme source de protéine.

La **filère bovins viande** connaît elle aussi une tendance à l'agrandissement avec 18 exploitations en 2010 pour 13 en 2020 contre 666 ha et 966 ha. Peu structurées, les exploitations combinent l'élevage avec des activités connexes comme la vente de foin ou de céréales. La structuration de cette filière face à la demande des consommateurs en produits locaux est un enjeu sur lequel le Conseil Départemental de Savoie a engagé un travail, pour identifier les pistes de développement.

L'évolution de la **viticulture** marque une baisse significative, tant en nombre d'exploitations, en passant de 52 à 37 (- 28 %), qu'en surfaces exploitées (-12%). Une dynamique récente

³³ Données issues du recensement général agricole sur Grand Lac - 2020

d'installations (moins de 5 ans) vient néanmoins nuancer ces chiffres. Le vignoble de Savoie est l'un des plus petits vignobles français, les crus de Savoie étant tous issus de petits secteurs de production. Les versants alentours et la vallée du Lac du Bourget rassemblent deux³⁴ des trois terroirs savoyards, de terres viticoles depuis des siècles. Autour du Lac, ce sont les cépages nommés « Altesse, Gamay, Jacquère, Molette, Pinot noir » qui donnent leurs caractéristiques à des crus ou appellations d'origine contrôlée. 4 AOC existent : le Vin de Savoie, la Roussette de Savoie, le Seyssel, Le Crémant de Savoie ainsi que l'IGP du Vin des Allobroges. ”.

Plusieurs vigneron proposent leur production via la « route des vins », passant de Ruffieux à Seyssel. Un label « vignobles & découvertes » a été mis en place sur le territoire pour récompenser les artisans viticoles tout en promouvant la destination oenotouristique “Vignoble de Savoie, Aix les Bains Riviera des Alpes. Par ailleurs, d'autres petites productions existent, et s'appuient sur une commercialisation de leur production en circuit local, afin d'assurer une bonne valeur ajoutée.

L'horticulture

Ce secteur d'activité représente un pourvoyeur important d'emplois. Le nombre d'ETP a augmenté de 71% pour atteindre 119 ETP en 2020 (1/3 des emplois agricoles du territoire). Cette activité, à forte valeur ajoutée, est en lien avec les secteurs dits « urbains » où elle trouve sa clientèle. Ces exploitations sont donc majoritairement implantées sur le secteur d'Aix les Bains. Cela peut interroger sur leur reprise, du fait de la pression foncière exercée sur ces secteurs.

Le maraichage

Une dynamique d'installation en maraichage est observée sur le territoire. Cette dynamique est à conforter dans la durée, nombreuses étant les exploitations n'ayant pas encore atteint le seuil dit « professionnel » (exploitants à titre secondaire). La surface exploitée en maraichage a très largement augmenté ces 5 dernières années, atteignant aujourd'hui environ 55 ha (multipliée par 4) avec le développement d'exploitations en légumes « plein champ ».

Ovins/caprins/volailles/porcs

Ces productions sont peu nombreuses, et sont globalement en baisse. En termes de cheptels, volailles, porcins et caprins sont toutefois en hausse sur la période 2010 – 2020.

Equidés

Le nombre d'exploitation équestre professionnelle (surface exploitée supérieure à 9 ha) est passé de 2 à 6 sur les 5 dernières années³⁵. Le développement de ce type d'activité va de pair avec le développement urbain et la demande des consommateurs associés. 100% du lait produit sur le territoire est transformé en fromage³⁶. 39 exploitations transforment leurs produits à la ferme notamment pour le lait, la viande et les fruits/légumes.

³⁴ Les terroirs du Lac du Bourget occupent les rives du Lac du Bourget, d'Aix-les-Bains, Brison-Saint-Innocent, Chindrieux, avec la plaine de Chautagne de Ruffieux à Mots, Serrières, Seyssel, Frangy, ainsi que les premiers coteaux du mont du Chat et ceux du versant du Rhône (Jongieux, Billème, Marestel, Monthoud).

³⁵ Source : Chambre d'Agriculture de Savoie – Etude sur le foncier agricole prioritaire – 2020.

³⁶ Elaborés suivant des recettes ancestrales, les fromages de Savoie sont produits au sein de fruitières. Autour du lac, ce sont de petits ateliers implantés localement qui assurent une production artisanale et journalière

Le territoire n'est pas autonome en matière de viande et légumes. La vente en circuits courts est en progression de 26% entre 2010 et 2020 atteignant 92 exploitations.

Les activités dites de diversification (activités annexes à la production agricoles) sont globalement en baisse (-16% passant de 25 à 21 exploitations). Dans le détail, ce sont les activités en lien avec l'accueil touristique qui ont largement diminué (-62%) ; le travail à façon et la production d'énergies renouvelables se sont à l'inverse développés, même si cela représente peu d'exploitations (respectivement 7 et 4).

Plusieurs démarches qualitatives développées

83 exploitations sont inscrites dans des signes officiels de qualité (hors bio) avec 50 exploitations en Appellation d'Origine Protégée et 47 en Indice Géographique Protégé. Trois appellations ont été développées sur le territoire concernant le fromage : Tomme de Savoie ; Tome des Bauges et Emmental de Savoie³⁷.

28 exploitations sont en agriculture biologique (soit 14%), avec une forte progression entre 2010 et 2020.

Plusieurs actions sont menées sur l'accompagnement au changement climatique des agriculteurs :

- Des tests en agroforesterie (conduits par l'ONF, le service agriculture de Grand Lac)
- Une étude eau et agriculture sur les secteurs prioritaires (conduite par le CISALB).
- Le développement de cultures favorables à la biodiversité (dans le cadre du Contrat Vert et Bleu piloté par le CISALB).
- Le CEN définit des mesures éligibles, explique les mesures aux exploitants, les accompagne au montage de contrats, e procède à une vérification et un rapportage annuel (réunion de restitution des résultats des suivis).
- Le PNRMB met en place un projet agro-environnemental et climatique sur la période 2023/2027 (en partenariat avec plusieurs acteurs tels que le CEN Savoie), construit en articulation avec les PAEC voisins.

En 2021, l'agglomération de Grand Lac s'est doté d'un **Plan Alimentaire Territorial** avec pour objectifs de : proposer des produits plus sains à la population locale, contribuer à une économie circulaire, améliorer les revenus agricoles, ou encore favoriser la diversification ou l'installation sur de nouvelles productions maraîchères. Il est en cours de révision et de prochaines concertations intégrant les enjeux de la Réserve de biosphère sont prévues en avril 2024.

Coopérations / formes organisationnelles

Les agriculteurs du territoire fonctionnent beaucoup sous forme de coopératives, notamment sur la filière « bovins-lait » (il en existe 3 à ce jour sur le territoire proposé). Les contacts directs avec les agriculteurs sont plutôt assurés par la Chambre d'Agriculture de Savoie.

Sur le volet foncier, des comités locaux à l'installation et au foncier ont été mis en place conjointement par Grand Lac et la Chambre d'agriculture. En effet, la problématique du manque de foncier pour pérenniser l'activité agricole est prégnante. Avec une meilleure maîtrise de l'urbanisme et la mise en place des trois PLUi, ce sont 400 hectares qui ont été

³⁷ Les fromages de Savoie sont des AOC, AOP, ou IGP

rendus à l'agriculture. En parallèle, d'importantes zones agricoles protégées (ZAP) ont vu le jour entre 2003 et 2019. En effet, près de 4 000 hectares, soit 53 % du foncier agricole, bénéficient d'un périmètre de protection renforcée. De nouvelles ZAP vont être définies en 2024.

Pour conclure, les enjeux pour le secteur agricole ces prochaines années sont les suivants :

- La reprise des exploitations du fait des départs en retraite (32% des actifs ont plus de 57 ans). Les exploitations sous statut individuel sont particulièrement concernées.
- Le maintien des outils coopératifs face à la baisse du cheptel.
- La préservation du foncier, tant en quantité / qualité qu'en fonctionnalité, face au développement urbain.
- L'adaptation des cultures au changement des régimes de précipitation (irrigation)
- La capacité de la filière « bovins-viandes » à s'organiser pour développer la valeur ajoutée (circuits courts par exemple).
- La pérennité de l'outil coopératif de la filière viticole face à la baisse de production et à l'arrêt de l'activité des non professionnels.

15.4 Autres types d'activités contribuant positivement ou négativement au développement durable local

Une activité de pêche en baisse

La présence du Lac du Bourget a favorisé le développement d'une activité halieutique autour de plusieurs espèces de poissons : le lavaret, la perche, la truite, l'omble chevalier, le brochet, le sandre, la lotte mais aussi la friture de perchot... La diversité de ces espèces permet une ouverture de l'activité de pêche toute l'année, pour le public ou les particuliers. Les produits sont revendus dans des restaurants du territoire ou aux poissonneries / marchés pour de la vente directe.

La pêche professionnelle exerce ses activités sur 4 lots de pêche (lots 1 à 4) représentant 80 % de la superficie du lac soit 3513 hectares. Après avoir été plus de 120 pêcheurs professionnels pluri-actifs entre 1950 et 1980, puis une trentaine d'actifs dans les années 80, il ne reste à l'heure actuelle que huit pêcheurs, nombre maximum de licences délivrées par la Direction Départementale des Territoires de Savoie (DDT73). Ces pêcheurs sont tous adhérents de l'AAIPPLA³⁸.

Les pêcheurs professionnels sont dans l'obligation de déclarer leurs captures annuellement auprès de la DDT73. Les captures des pêcheurs professionnels sont ainsi suivies depuis 1920. À la fin des années 90, un suivi scientifique des captures de la pêche professionnelle a été instauré par l'INRAE en même temps que le démarrage du programme de pacage lacustre. Depuis 2003, ce suivi est piloté par le CISALB. Il est axé essentiellement sur la population de lavarets.

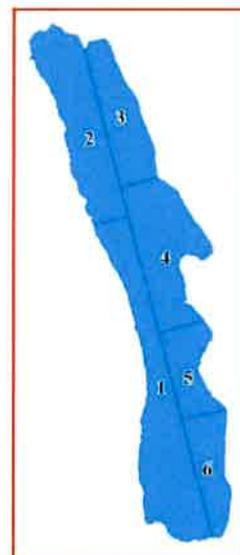


Illustration : lots de pêche sur le Lac du Bourget. Source : CISALB.

³⁸ Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains, qui regroupe les pêcheurs du Léman, d'Annecy et du Bourget.

Pour ce qui est de la pêche amateur, ce sont les Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Chambéry et d'Aix-les-Bains qui se partagent les 6 lots de pêche du lac du Bourget. Les lots 5 et 6 sont spécifiquement réservés à la pêche amateur (cf. carte ci-contre). La pêche à la ligne se pratique du bord (catégorie non suivie) ou depuis un bateau. Aucune statistique de la pêche amateur n'est disponible avant 1987. À partir de cette date, la catégorie pêche à la traîne a été suivie avec la mise en place d'un permis et d'un carnet obligatoire de déclaration des captures. L'évolution du nombre de permis traîne est restée relativement constante sur la période 1987-1994. À partir de 1995, ce permis est rattaché au permis de pêche en bateau afin d'être en accord du point de vue de la réglementation. Après une longue période de stagnation autour de 1500 pêcheurs amateurs en bateau, ce nombre tend à augmenter depuis 2010 et un record a même été atteint en 2016 avec plus de 2000 carnets vendus. Les statistiques de captures de la pêche amateur sont tenues par le CISALB depuis 2003. Depuis 2004, une vingtaine de pêcheurs des AAPPMA d'Aix-les-Bains et de Chambéry s'est portée volontaire pour remplir un carnet de capture spécifique et ainsi participer au suivi scientifique des populations de poissons exploités du lac du Bourget. Le carnet de captures volontaire se veut plus précis que le carnet obligatoire rempli par tous les pêcheurs en bateau du lac. Il permet de suivre principalement l'évolution des populations d'omble chevalier, de lavaret, de truite et de brochet. À chaque prise, le pêcheur reporte dans un tableau la date et la durée de la sortie de pêche, les espèces capturées, les techniques de pêche utilisées, la longueur de chaque poisson capturé (même ceux qu'il relâche), et le poids de chaque poisson conservé. Cette pratique est importante à conserver dans le cadre des années à venir.

Une économie locale dynamique

Nous constatons une **forte croissance des nouvelles entreprises** depuis 2017 sur le territoire proposé pour la Réserve de Biosphère. L'enjeu au cours des prochaines années sera d'accompagner ces entreprises, qui peuvent être en situation d'échec du fait d'un manque d'accompagnement lors de leur création. Il y a un enjeu de sécurisation de l'économie locale : en développant le lien avec les communes (problématiques de locaux vides, créer une

plateforme pour mettre en lien les chefs d'entreprises), en engageant de la formation auprès des dirigeants d'entreprise (numérique, gestion...). Au total, le territoire génère **28 450 emplois en 2019** et une **augmentation de 8000 emplois est prévue d'ici 2030³⁹**.

GRAND LAC = 6 768 établissements immatriculés au 31/12/2021 dont 6 376 TPE

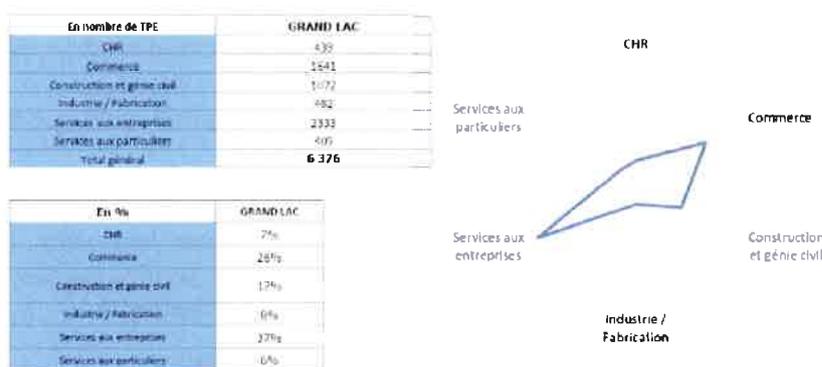


Illustration : Répartition des établissements inscrits au RCS/RM par type de secteur d'activités en 2021. Source : Grand Lac

³⁹ Source : Projet de territoire de Grand Lac

L'économie du territoire repose majoritairement sur les services et dans une moindre mesure, l'agriculture. Des filières emblématiques se sont développées ces dernières années, notamment la filière énergies décarbonées (solaire, hydrogène, méthanisation).

Les démarches d'économie circulaire sont traitées au niveau des deux agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry avec l'association SOLUCIR, qui travaille sur différents plans d'actions. Les filières les plus développées sur l'économie circulaire sont le prêt-à-porter, les bijoux, les accessoires, les friperies, la restauration. Il y a beaucoup de demandes pour développer l'économie circulaire dans les filières agriculture, alimentaire, matériaux (bois fer, fabrication et récupération du bois), mobilier, textile. Le Pôle Chambéry Grand Lac Economie réfléchit actuellement au développement d'une zone d'économie circulaire sur la zone de déchetterie de Grésy-sur-Aix.

De plus, une demande croissante émerge sur la mise en place de lieux de partage autour du fait main, des cosmétiques, de la décoration, de médecines alternatives. Quatre tiers lieux existent déjà en ce sens. Par ailleurs, la notion d'économie sociale se développe : la création de liens est recherchée via l'activité (ex : création de boutiques partagées).

Les compétences « économie » des agglomérations de Grand Lac et de Grand Chambéry ont été transférées au Syndicat Mixte « Chambéry Grand Lac Economie ». Cette organisation a trois missions : l'aménagement, le soutien à la création d'entreprises innovantes, et l'accueil des entreprises du territoire et leur accompagnement. C'est notamment via le pôle aménagement que les enjeux de biodiversité sont les plus abordés :

- Ce pôle accompagne l'aménagement de zones économiques, de parcs d'activités (commercialisation, travaux). Il conseille les entreprises sur l'entretien, la gestion, la mise en œuvre de mesures compensatoires avec la prise en compte des problématiques de corridors écologiques.
- Le pôle a également la charge du suivi des démarches d'extension de parcs ou de requalification de parcs, de démarches liées à la transition écologique (monopole de la commercialisation des terrains économiques publics). Il a par exemple engagé une démarche avec hexapole dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, en partenariat avec la FNE et la LPO, sur la façon de renforcer la biodiversité dans les deux parcs. Cela s'est traduit par des actions d'amélioration des plantations, d'entretiens paysagers. La démarche Zéro Artificialisation Nette est considérée comme une « opportunité » pour CGLE, qui axera son action sur de la compensation des terres imperméabilisées, une requalification de terres déjà imperméabilisées et l'arrêt de l'imperméabilisation de terres agricoles.
- Le pôle mène aussi des actions de sensibilisation des entreprises notamment sur la réduction de la pollution lumineuse.

CGLE dispose aussi d'un pôle « création d'entreprise » qui peut représenter un moyen important de capter de futurs éco-acteurs (pépinières d'entreprises, projets innovants...). CGLE a un rôle de communicant auprès des entreprises, en les informant des actions menées sur le territoire. CGLE est donc un partenaire clé pour la future Réserve de Biosphère.

Une volonté forte de développement des énergies renouvelables sur le territoire

Grand Lac affiche une volonté forte de développement des ENR via la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, et l'adoption d'un Plan de sobriété énergétique en interne en 2022. La communauté d'agglomération accentue ces actions au niveau de la production d'énergie

solaire, d'hydroélectricité mais aussi sur le développement des énergies issues de la biomasse et la géothermie. A ce jour, la majeure partie de l'électricité du territoire est produite via l'hydroélectricité (86%), et le photovoltaïque (14%)⁴⁰.

Sur le photovoltaïque, des projets d'installations sont prévus sur le patrimoine bâti de la collectivité. L'enjeu est aussi de développer le photovoltaïque sur le patrimoine des communes, au sein des entreprises privées et des exploitations agricoles. L'agglomération accompagne les entreprises, habitants, collectivités dans la mise en place d'actions de rénovation énergétique (programme « Je rénove Grand Lac » et « Prime chaleur renouvelable »).

Le sujet de l'autonomie énergétique au travers des énergies renouvelables est essentiel sur le territoire, mais aussi pour les territoires voisins. Ainsi, Grand Lac forme avec Grand Chambéry, Grand Anney et le PNRM un Territoire à Énergies Positives (TEPOS). Le TEPOS a pour but de réduire de 25% les consommations d'énergies entre 2015 et 2030. De plus, l'objectif serait aussi de doubler la production d'énergies renouvelables pour tendre à un équilibre à l'horizon 2050.

Un territoire moteur sur la question des déchets

Durant l'année 2022, 26 627 tonnes de déchets collectées par le service de la collectivité en régie ont été valorisées énergétiquement ou recyclées. Au sein des déchetteries, 18 384 tonnes de déchets ont été déposées et valorisées par la suite (Rapport d'activité de la CA, 2020 et 2022).

La communauté d'agglomération compte 5 déchetteries réservées aux particuliers. Tout un réseau est organisé autour de la collecte des déchets. Récemment, Grand Lac a souhaité mettre à disposition des composteurs gratuits pour les habitants disposant d'un jardin (400 distribués depuis 2020 et au total 7359 composteurs individuels remis aux habitants du territoire depuis 2005). De plus, une collecte de déchets alimentaires est faite en centre-bourg de certaines communes avec des points de collecte disponibles. Concernant les déchets de type végétal, la collectivité met à disposition des broyeurs pour les volumes importants.

Afin d'intensifier les actions mises en place, l'agglomération organise des ateliers de sensibilisation auprès du public ainsi qu'en milieu scolaire (600 élèves ont été sensibilisés depuis 2020). Le service "valorisation des déchets" présente des animations à destination des écoles primaires et collèges du territoire. Durant ces ateliers, différentes thématiques sont abordées : compostage, tri, recyclage, gaspillage alimentaire, déchetterie, consommation responsable...

De même, Grand Lac propose l'accompagnement d'événements responsables avec la mise à disposition de packs éco-manifs. Ce pack contient de la vaisselle lavable, des équipements type poubelles (trinomad ou totem) permettant d'organiser le tri et la gestion des déchets.

15.6. Valeurs culturelles et spirituelles, pratiques coutumières

Marqués par leurs traditions rurales, les villages du territoire proposé s'efforcent de maintenir pratiques et coutumes identitaires. Majoritairement paysans, les habitants travaillaient autrefois avec une matière première offerte par la terre afin de tendre vers une autonomie

⁴⁰ Source : DDRE, 2022

alimentaire et la production d'outils artisanaux. Les édifices publics où les savoirs-faires perdurent, permettent un maintien des coutumes, mais peuvent être mieux valorisés dans le cadre de la création de la réserve de biosphère.



*Four à pain de Lachat. Source :
Commune de Chindrieux*

Outre le fait qu'ils étaient autrefois essentiels pour la cuisson du pain, **les fours à pain** présents dans les villages permettent aujourd'hui la création d'un lien social tout en faisant vivre cet édifice. Si autrefois chaque famille réservait sa journée en inscrivant son nom sur une ardoise pour la cuisson de son pain, le four de Lachat, à Chindrieux, est aujourd'hui un bâtiment historique et emblématique de la commune. Les flammes se rallument pour faire cuire le pain lors de certaines occasions, notamment par les associations, où durant « la balade gourmande », journée festive et gustative à Chindrieux.

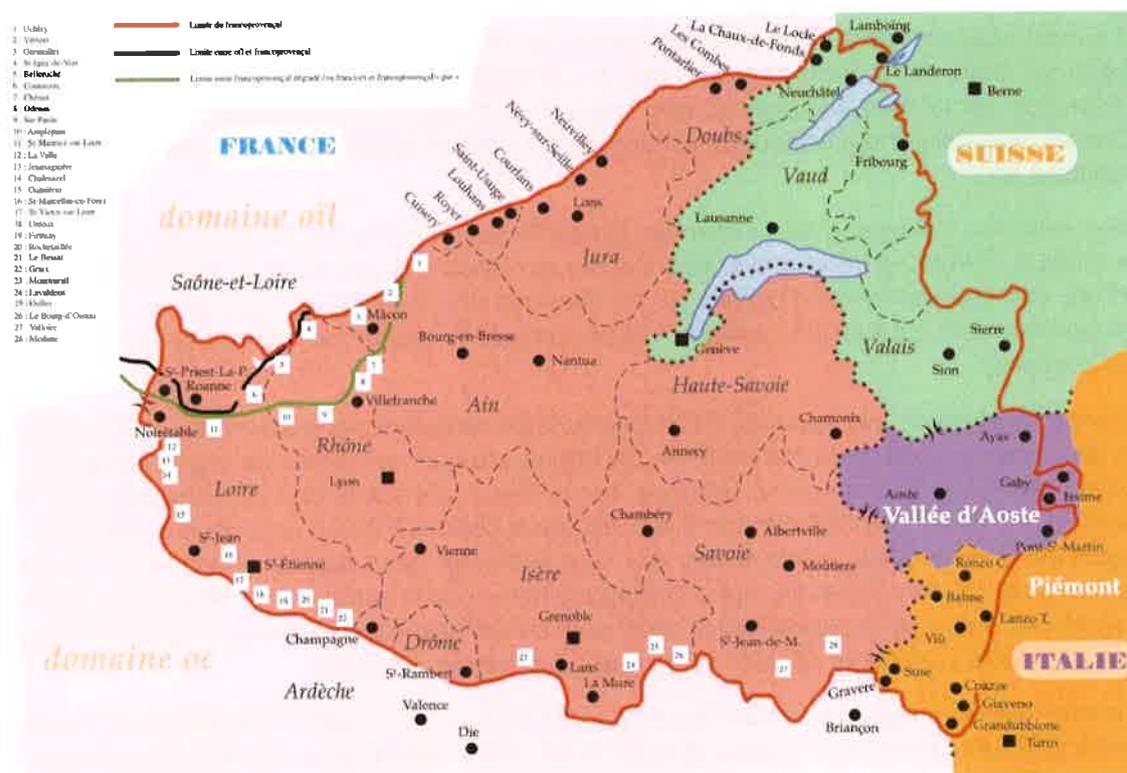
Au sein de la commune de Motz perdure un savoir-faire transmis de génération en génération pour la fabrication de petites corbeilles servant à la préparation du pain cuit au four. De leurs noms patois, les « bannetons, paillas et benons » sont élaborés à base de paille de seigle coupée à la faux et battue au fléau.

Dans le village de Chanaz, l'un des **3 moulins autrefois présents continue de fabriquer divers produits à base de noix et noisettes**. Construit en 1868, ce moulin à huile permet de faire perdurer des savoirs-faires par le biais de son moulinier qui travaille essentiellement avec des produits locaux, qu'il transforme et revend en Savoie et dans les départements alentours. Ouvert au public, les visiteurs peuvent découvrir un métier d'antan et toujours d'actualité. De plus, les particuliers peuvent apporter leurs propres fruits afin qu'ils soient transformés en huile, valorisant la production locale et le partage.

Un territoire marqué par plusieurs langues, du fait de son ancien statut de « duché » et des migrations

En Savoie, c'est lors du XIXe siècle que les patois parlés localement laissent peu à peu la place au français. En revanche, ces derniers n'ont pas disparu, et des associations contribuent au maintien de cette langue caractéristique à chaque village. C'est le cas des « **patoisants de l'Albanais** », une association locale visant à faire perdurer les traditions mais également le patois à travers différentes actions, notamment des chansons et poésies composées par Fernand TAVERNIER et Maurice VIVIAN. D'autres patois survivent dans les villages alentours comme au Viviers du Lac, où des poésies dans la langue perdurent encore.

Le territoire est aussi marqué par la langue franco-provençale, sans que toutefois les locuteurs soient actuellement très nombreux. La naissance du francoprovençal remonte à une époque comprise entre le Vème et le VIIIème siècle, selon les chercheurs, mais n'a été défini en tant qu'ensemble linguistique qu'en 1873. L'aire francoprovençale s'étend sur le territoire de trois pays, France, Italie et Suisse, dont le territoire proposé faisait partie.



Carte : Aire de répartition de la langue franco-provençale. Source : Centre d'études franco-provençales.

Enfin, du fait des migrations italiennes importantes au 19^{ème} et 20^{ème} siècle, la langue italienne est aussi une langue largement parlée sur le territoire proposé.

16. FONCTION D'APPUI LOGISTIQUE

16.1 Recherche et surveillance

Le territoire proposé abrite un panel important d'acteurs de la recherche. Plusieurs instituts de recherche et laboratoires sont présents, notamment lié à la présence du pôle économique de Technolac (230 entreprises et 1000 chercheurs⁴¹), incluant l'un des campus de l'Université Savoie Mont Blanc sur la commune du Bourget du Lac⁴². La recherche est portée par des laboratoires reconnus, labellisés et distingués, acteurs de partenariats étroits avec de grands

⁴¹ Savoie Technolac fédère un écosystème d'entreprises, de centres de recherche et d'enseignement supérieur tels que le CIH d'EDF, l'INES CEA, Energy Pool, une myriade de start up, l'Université Savoie Mont Blanc... pour faire des énergies un enjeu de développement économique. Le pôle propose un incubateur et un accélérateur de croissance d'entreprises innovantes sur un territoire applicatif qui atteindra 150ha à l'horizon 2030

⁴² En 2023, l'université compte environ 15 000 étudiants, dont 4710 sur le site du Bourget du Lac.

organismes (CNRS, CEA, INRA), des organisations internationales (CERN) ou d'autres structures (INES, Institut de la Montagne).

Parallèlement, plusieurs systèmes d'information sont d'importants relais sur les données scientifiques : l'Observatoire de la biodiversité de Savoie, l'Observatoire écologique du Lac du Bourget, ou encore l'Observatoire du littoral.

D'autres acteurs participent à la recherche sur le territoire : le Conservatoire Botanique National Alpin, dont l'antenne se situe à Chambéry, mène des études sur l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Il dispose d'un Conseil Scientifique regroupant des chercheurs en botanique, conservation de la flore et des habitats, etc.

Bien entendu, beaucoup de recherches sont effectuées sur le Lac du Bourget, que soit par le CISALB, l'INRAE, le CEN Savoie, ou le Conservatoire du Littoral : suivis écologiques annuels, effets des changements d'usages et du changement climatique, suivi de la dépollution, projet Pollu'son... La liste [non exhaustive] des projets de recherche référencés est disponible en annexes.

D'importants suivis des populations de papillons se déroulent dans les marais de Chautagne et de Lavours. La Réserve Naturelle étudie depuis plus de trente ans les papillons azurés du genre *Maculinea* (= *Phengaris*), ce qui a donné lieu à une thèse et à la réalisation d'un film scientifique. Quant au CEN Savoie, il met en place depuis 1999 un suivi de cinq espèces de papillons à forte valeur patrimoniale, que sont le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), l'azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius*), l'azuré des paluds (*Phengaris nausithous*) et le cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*). Les différents suivis sont réalisés sur la base d'un même protocole.

Le MAB est un programme scientifique qui vise à favoriser la recherche sur un territoire et entre différents territoires. Il apparaît comme un outil adéquat pour multiplier les travaux de recherches sur ces sujets d'adaptation au changement climatique, et favoriser la compréhension et la mesure de l'impact de nos actions sur notre environnement. La dimension de collaboration internationale, possible via le réseau MAB, est un véritable atout pour le territoire et pour le réseau.

Intégrer le programme MAB doit aussi permettre de développer les liens entre sciences naturelles et sciences sociales, en mettant en place des projets sur le changement de comportements (sciences comportementales), ou encore sur les capacités d'accueil des milieux. Les thématiques de recherche prioritaires ont été définies dans le cadre du groupe de travail scientifique, constitué dans le cadre de la candidature.

16.2 Education au développement durable et sensibilisation du public

Plusieurs acteurs clé mènent des actions d'éducation au développement durable sur le territoire proposé.

Le CISALB a déployé différentes actions autour de la ressource en eau :

- Laboratoire sur le traitement de l'eau accueillant des écoliers et étudiants ;

- Développement du musée Aqualis à Aix-les-Bains et de conférences / évènements de sensibilisation. Le musée invite à découvrir le lac et les enjeux autour de la ressource en eau à travers les sens, l'imaginaire et l'émotion.
- Partenariats avec les associations de pêche ou des écoles de voile pour organiser des ateliers découverte
- Travail avec une quinzaine de pêcheurs volontaires chargés de communiquer les données de capture, agrégées annuellement. Le CISALB a été approché par des plongeurs, qui souhaiteraient partager leurs observations lors des plongées.
- Sorties de sensibilisation des usagers du Lac du Bourget, en partenariat avec le CEN, sur la réglementation.

Le CEN Savoie a quant à lui développé, en partenariat avec le CISALB, l'agence de l'eau, l'Office de tourisme et la DDT de Savoie, une formation sécurité environnementale auprès des professionnels et usagers du lac du Bourget. Cette formation visait à les accompagner dans l'intégration des enjeux environnementaux dans leurs pratiques. En 2023, 13 structures ont été accompagnées (bateliers, loueurs de bateaux, représentants d'associations ou clubs de sport nautique). Lors de la réunion de bilan du 7 décembre 2023, il a été proposé que la Réserve de biosphère puisse reprendre le pilotage de ces formations dans le cadre du plan de gestion. En effet, ces actions de sensibilisation font pleinement partie des objectifs d'une réserve de biosphère, et sont aussi un bon moyen de structurer un réseau d'éco-acteurs. Le CEN travaille aussi sur la conception et la diffusion d'outils pédagogiques mis à disposition des animateurs du territoire : par exemple des malettes sur les corridors écologiques, sur la gestion des milieux humides ; un audiolivre sur la cistude d'Europe (utilisé dans des bibliothèques du territoire). Enfin, le CEN organise l'accès à différents observatoires sur le Lac du Bourget (Aigrettes et Château Thomas II).

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges est un acteur majeur de l'Education au Développement durable. Il conduit un programme annuel d'éducation vers les scolaires (28 825 élèves touchés dans les 64 communes du Parc), publie une lettre d'information biannuelle pour les enseignants, anime et forme un réseau d'éducateurs à l'environnement (réseau RePERE), crée des outils pédagogiques, organise des séjours en montagne pour les jeunes de milieu urbain, des journées de découverte des métiers du massif... Un partage de bonnes pratiques sera établi dans le cadre de la future Réserve de Biosphère pour étendre ces actions au-delà du périmètre du Parc. Le PNR est aussi impliqué dans le réseau Educ'alpes (réseau des espaces protégés alpins). Depuis 2014, il met en place deux équipes d'écovolontaires présents sur des sites à forte fréquentation du territoire du Parc (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage / Colombier / Bornette / Chéran). Par ailleurs, étant également un Géopark, plusieurs actions autour du géopatrimoine sont conduites (sensibilisation des communes) et seront développées au cours des prochaines années. La future Réserve de biosphère pourra relayer ou déployer ces actions de sensibilisation.

Le Conseil départemental de Savoie a un budget dédié à l'éducation au développement durable dans les écoles et collèges (25 000 euros par an). Il finance parfois des animations grand public (inventaires scientifiques et découvertes grand public sur des communes).

Certaines associations telles que la LPO et FNE mènent des actions de sensibilisation auprès du grand public (observation des espèces, animation d'ABC, 50 à 60 sorties par an autour du Lac, intervention auprès d'établissements scolaires, intervention dans le cadre d'évènements sportifs) ou accompagnent les agriculteurs à la prise en compte de la biodiversité (diagnostic environnementaux et accompagnement sur la plantation de haies). Cet accompagnement

reste à développer (notamment auprès des jeunes), mais nécessite plus de moyens humains. La LPO a également un programme de labellisation « refuge LPO » pour les particuliers, les communes et les entreprises. Les interventions de la LPO restent à développer davantage sur le territoire de Grand Lac (à ce jour, elle travaille uniquement avec les communes d'Aix les Bains et Le Bourget du Lac). D'autres associations mènent des actions de sensibilisation (l'École Buissonnière pour la forêt, ACCLAME, Société du Patrimoine de Savoie, AERMC, etc).

La Fédération des Chasseurs de Savoie propose des animations autour de la faune sauvage, de la flore... de la petite section maternelle au Master 2. La Fédération travaille notamment avec le centre Aqualis (CISALB) : observation des oiseaux du Lac du Bourget, sensibilisation sur le cerf élaphe et sa présence autour du lac.

L'ONF est aussi un acteur de l'éducation à l'environnement, au travers de sorties principalement dédiées aux scolaires des cycles 1 à 3, ainsi que d'événements sur des journées grand public spécifiques comme la Journée Internationale des Forêts. A proximité du territoire proposé, un Espace Pédagogique Forestier a ainsi été créé à St François de Sales au sein du PNRMB, sur le domaine de Savoie Grand Revard.

La communauté d'agglomération de Grand Lac joue un rôle sur ce sujet : le service Valorisation des déchets intervient auprès d'un grand nombre d'écoles et de collèges du territoire toute l'année (tri, compostage, recyclage, gaspillage alimentaire, déchetterie, consommation responsable, réduction des déchets...). 2004 élèves ont été sensibilisés en 2021 Il intervient aussi auprès de particuliers (fabrication de produits ménagers, couches lavables, etc).

Par ailleurs, 5 établissements scolaires du territoire ont obtenu le **label E3D** (École/Établissement en Démarche de Développement Durable). Cela les engage dans une démarche globale de développement durable pour apporter des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Le développement des **sciences participatives** sur le territoire reste un enjeu, notamment via les nouveaux outils tels que les Atlas de Biodiversité Communale, pilotés par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (pour le moment, seulement 3 communes ont engagé ces actions sur le territoire). L'appropriation des enjeux naturalistes par le grand public, les élus (et pas seulement les endroits jugés les plus spectaculaires) reste également un enjeu.

En ce sens un projet « pilote » de la réserve de biosphère a été développé : Fauna Flora 30x30. Ce projet d'éducation au développement durable vise à former 100% des élèves du territoire de Grand Lac sortant de l'enseignement primaire à reconnaître 30 espèces animales et 30 espèces végétales locales. Ce projet serait le premier projet de la future réserve de biosphère, si nous obtenons la désignation. En 2023, une expérimentation auprès de 3 écoles et un centre périscolaire est prévue, pour un redéploiement sur toutes les écoles d'ici 2026. La chargée de mission MAB est la coordinatrice interne du projet, et travaille avec un coordinateur externe (à l'origine du projet) et deux animateurs externes (dont l'un d'eux se situe sur le département voisin). Une convention avec l'Éducation Nationale a été passée

pour cette première année de mise en œuvre. Un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle est également en cours de construction autour du projet.



Illustration : sortie terrain avec les enfants de l'école du Sierroz, visant à présenter la truite lacustre dans le cadre du projet Fauna Flora 30/30. ©Régis DICK

16.3 Contribution au réseau mondial des RB

La diversité paysagère du territoire proposé (milieu lacustre, alpin, agricole, urbain, forestier...) et son potentiel de recherche (présence d'un pôle universitaire, de plusieurs laboratoires de recherche...) lui permettra de contribuer aux échanges entre réserves de biosphère sur différents domaines de recherche scientifique (sciences naturelles, humaines, sociales, économiques...).

Les territoires alpins sont soumis à des problématiques spécifiques en lien avec le changement climatique : fonte des glaciers, réchauffement des lacs alpins, fragilisation de la végétation d'altitude, transition des activités économiques de station... Pour faire face à ces enjeux, tester des solutions et les partager dans un réseau tel que le MAB est une véritable opportunité.

Notre territoire est le seul disposant d'un lac d'une telle envergure dans le réseau français des réserves de biosphère. Pour autant, nous partageons des problématiques similaires avec d'autres réserves qu'il sera intéressant de travailler ensemble : gestion des espèces exotiques envahissantes, gestion de l'eau, sensibilisation sur les zones humides, problématiques liées à la pêche, aux activités de loisirs et touristiques... Notre territoire est aussi particulièrement intéressé pour travailler avec d'autres réserves de biosphère étrangères lacustres. Nous avons d'ailleurs entamé ce travail en organisant **des entretiens avec les réserves de biosphère** suivantes au cours de l'année 2023 : Réserve de Biosphère Manicouagan-Uapishka ; Réserve de biosphère du Bras d'or Lake (Canada), et Réserve de biosphère du Lac de Vettern (Suède).

Nous sommes aussi sur un territoire « plus urbain », avec une activité touristique forte, et un secteur agricole spécifique (élevage extensif, production laitière exclusive...). Les questions de végétalisation des espaces urbains, de transition des activités vers des modèles adaptés au contexte climatique de demain sont prégnantes et font du territoire un lieu d'expérimentation intéressant pour le réseau MAB France.

Le territoire est **déjà partie prenante des activités du réseau national** (participation aux journées annuelles des réserves de biosphère en 2022 et en 2023, voyage d'étude dans la réserve de biosphère Lure Luberon, contribution à la lettre de la Biosphère...). Ces instants d'échange ont démontré les collaborations possibles à l'échelle du réseau national : partage de résultats de projets / expérimentations / recherches scientifiques ; montage de projet en commun ; échanges de bonnes pratiques...

Le territoire a attaché une importance spécifique à la mobilisation des jeunes dans le cadre de sa candidature (cf. partie 13), et souhaite continuer cette mobilisation dans la gouvernance même de la réserve de biosphère. En ce sens, l'un des étudiants ayant accompagné la chargée de mission MAB dans la concertation des jeunes sera mobilisé pendant un stage de 6 mois pour travailler sur le développement d'un projet avec des jeunes, dans le cadre de la future RB.

Par ailleurs, la création d'un réseau d'éco-acteurs semble être une approche tout à fait adaptée pour mobiliser les acteurs économiques du territoire. La chargée de mission a d'ores et déjà rencontré une dizaine d'entreprises de différents secteurs (industrie pharmaceutique, têtes de réseau d'entreprise, aménagement, éducation au développement durable), toutes intéressées pour contribuer aux actions du programme MAB. De plus, l'importante activité touristique et la capacité de réseau de l'office de tourisme intercommunal offre un potentiel de mobilisation des professionnels du tourisme dans ce réseau d'éco-acteurs.

16.4 Canaux de communication interne et externe et médias utilisés dans la RB

Existe-t-il un site internet pour la réserve de biosphère ? Si oui, quel son URL ?

Dans le cadre de la candidature, un site internet est en cours de création pour partager les grandes étapes et documents clés ([suivre ce lien](#)). Ce site aura vocation à évoluer vers un site internet spécifique de la future réserve de biosphère. Il a été créé en prenant en compte des critères d'éco-conception.

Au-delà de ce site, plusieurs moyens de communication ont été développés au cours de la candidature (plaquette d'information ; communiqué de presse ; dossier de presse ; affiches ; visuels web ; identité visuelle et logo spécifique, choisi en Comité technique avec les partenaires).

Existe-t-il un bulletin électronique ? Si oui, à quelle fréquence sera-t-il publié ?

Il est prévu de publier un bulletin électronique type « Lettre de la biosphère » tous les 3 mois. Ce bulletin reprendrait l'état d'avancement de projets portés ou accompagnés dans le cadre de la Réserve de biosphère, les recherches scientifiques sur un sujet spécifique, les activités du réseau MAB France ou du réseau éco-acteurs, un zoom sur l'activité d'un acteur spécifique du territoire... L'enjeu de cette lettre est d'apporter des éléments de connaissance aux lecteurs, mais aussi de mettre en valeur les actions des acteurs de la Réserve de biosphère.

La réserve de biosphère appartiendra-t-elle à un réseau social ?

Pendant le processus de candidature, les actions relatives à la réserve de biosphère étaient publiées sur les pages Facebook et LinkedIn de la Communauté d'Agglomération de Grand Lac, et relayés par les partenaires (CEN Savoie, CISALB, OTI, PNRMB). Une page Facebook et

Linkedin dédiée à la Réserve de biosphère sera créée et mise en valeur via les réseaux sociaux des acteurs précédemment cités.

17. GOUVERNANCE, GESTION ET COORDINATION DE LA RESERVE DE BIOSPHÈRE

17.1 Structure de gestion et de coordination

Statuts juridiques des aires centrales et des zones tampon

L'article 66 de la loi Biodiversité reconnaît l'existence de la Réserve de biosphère. Le choix du zonage s'est basé sur les mesures de protection et de gestion existant déjà sur le territoire.

Aires centrales :

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope Malourdie, créé en 1990, d'une surface d'environ 600 ha, cet espace protégé est issu d'une mesure compensatoire lors de la création de l'usine hydroélectrique de Chautagne.
- L'APPB Sud Lac : il a été créé en 1988 sur une surface de 131 ha.
- L'APPB des marais des Villards et du Parc : créé en 1992 pour une surface de 61 ha.
- La Réserve biologique mixte de Chautagne : cette réserve biologique portant sur une surface de 110 ha est en cours de création (validation attendue du Conseil Régional en 2025). Il est prévu une répartition égale entre réserve biologique intégrale et dirigée.
- Le lac du Bourget bénéficie de la protection au titre de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral adoptée en 1986, étant un lac de plus de 1000 hectares. Cette loi a un objectif de protection des équilibres biologiques et écologique, de lutte contre l'érosion de développement des activités économiques, et de maîtrise de l'urbanisation (opposable aux documents locaux d'urbanisme).
Le lac du Bourget relève également du domaine public fluvial naturel (article L2111-7 DU Code général de la propriété des personnes publiques).
- Propriété communale : l'une des parcelles appartenant à la commune de Chindrieux a été positionnée en zone centrale.

Zones tampon :

Le Code forestier français en forêts publiques, domaniales ou communales, régissant les pratiques et les objectifs.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie cadre l'urbanisme sur 102 communes, dont le territoire de Grand Lac. Il existe 3 plans locaux d'urbanisme sur Grand Lac (qui seront fusionnés dans le cadre d'un PLUi à horizon 2027), et les cartes communales établissent des règles relatives à l'urbanisme.

Autorités administratives compétentes sur les différentes zones de la réserve de biosphère.

La Communauté d'Agglomération de Grand Lac

Grand Lac est une communauté d'agglomération issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes de Chautagne, de la Communauté de Communes du Canton d'Albens, de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget. Elle représente plus de 75 000 habitants répartis sur 28 communes. Elle emploie plus de 450 agents pour gérer ses services au quotidien.

Elle intervient sur 3 grands domaines :

- Les services à la population : traitement des déchets, transport urbain, gestion de l'eau, ports et plages et des équipements sportifs d'intérêt communautaire ; services du CIAS dédiés aux personnes âgées ; relais Maison France Services.
- L'aménagement et le développement du territoire : urbanisme, habitat, aménagement touristique et agricole, voirie d'intérêt communautaire, politique de la ville, développement économique (confié à Chambéry Grand Lac Economie), Office de tourisme intercommunal.
- L'environnement. La Communauté d'Agglomération porte la candidature en tant que chef de file, et souhaite intégrer le futur coordinateur de la réserve de biosphère dans ses services.

La CA Grand Lac souhaite devenir l'instance administrative porteuse de la réserve de biosphère. La collectivité est propriétaire de certaines parcelles placées en zone tampon et agit activement sur la politique forestière, agricole, foncière, touristique... Un certain nombre de sujets qui concernent la réserve. Elle porte également le projet Fauna Flora, qui a vocation à devenir l'une des actions de la future réserve.

Les communes

Les communes participeront à la gouvernance de la réserve de biosphère, et à la gestion de sites. Certaines communes seront notamment propriétaires de parcelles placées en zones tampon ou zones centrales (ex : Chindrieux, Aix-les-Bains, etc) : alpages, prairies, forêts... Les services techniques seront associés aux éventuels projets développés dans le cadre de la RB.

L'Office National des Forêts

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial français chargé de la gestion des forêts publiques, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'ONF se consacre aux forêts publiques, soit près de la moitié des forêts du territoire proposé. Les enjeux de sa gestion sont nombreux : préservation de la biodiversité, protection contre les risques naturels, production de bois pour la filière locale, accueil des populations et contribution à l'offre touristique, production d'eau potable, entre autres. La RBI proposée en aire centrale sur le territoire de Chautagne sera gérée par l'ONF.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière AURA

C'est un établissement public créé pour promouvoir la gestion durable des forêts privées. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent gratuitement les propriétaires forestiers. Plus précisément il a vocation à :

- Accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local.
- Pour participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités.
- Être partie prenante de la filière forêt-bois.
- Participer à la recherche via son service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), pour répondre aux enjeux d'innovation technique et au défi climatique.

L'ensemble des massifs forestiers étant classés en zone tampon, cet acteur jouera un rôle important dans l'application du plan de gestion de la réserve de biosphère.

Le CISALB

Syndicat mixte, reconnu EPAGE à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget, le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget a pour compétences :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques
- La protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
- La mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques
- L'animation, y compris pédagogique, et concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations

Le CISALB est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence (compétence GEMAPI). Le CISALB est également animateur du comité de lac, réunissant différents acteurs (tourisme, représentants de l'Etat, gestionnaires d'espaces naturels, associatifs) pour prendre des décisions autour de projets en lien avec le lac du Bourget. Il est donc un acteur majeur sur plusieurs zones centrales et zones tampon du territoire.

Le CEN Savoie

Le CEN est une association départementale bénéficiant d'un agrément (Art. L. 414-11 du Code de l'environnement) délivré conjointement par le préfet de Région et le président de la Région Rhône-Alpes. Cet agrément, d'une durée de 10 ans, est fondé sur la mise en œuvre de plans d'actions quinquennaux, élaborés avec ses partenaires et dont la réalisation est soumise au contrôle des autorités publiques.

A ce titre, il est chargé d'une mission d'intérêt général visant à contribuer « à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional » et de mener « des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ». Ainsi, le CEN est gestionnaire ou propriétaires de plusieurs zones centrales et zones tampon proposées, et porteur de nombreuses actions.

Le Conservatoire du Littoral

Etablissement public administratif de l'Etat, il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Créé en 1975, il fait partie des organismes membres de l'IUCN. Il a pour but de mener une politique foncière, en partenariat avec les collectivités territoriales, de sauvegarde de l'espace littoral et de maintien des sites naturels et de l'équilibre écologique, par l'acquisition de sites fragiles et menacés, en vue de leur protection définitive. Le CDL a compétence sur l'ensemble des communes du pourtour du lac du Bourget. Il a acquis, au fil des années, environ 600 ha de propriétés autour du lac du Bourget. Il dispose de la majorité des terrains situés dans l'APPB des rives Sud du lac du Bourget, et d'autres sites proposés en zone centrale la Réserve de biosphère (ferme Gigot, zone centrale des Marais de Chautagne...).

La Direction départementale des territoires de Savoie

Les services déconcentrés de l'Etat sont présents au niveau départemental au sein de la DDT de Savoie.

Les missions de la DDT portent notamment sur :

- L'aménagement, la planification, l'urbanisme et l'ingénierie territoriale ;
- L'environnement, le développement durable et les risques ;
- Les transports et leur sécurité, l'éducation routière et la gestion de crise.
- La gestion du DPF et la mise en œuvre de la politique du littoral sur le Lac du Bourget : police de la navigation, aménagement (pontons, bouées...) et règles de navigation, inventaires...

Le Conseil départemental de Savoie :

Le Département de la Savoie dispose d'un service « Espaces naturels et Biodiversité » en charge de plusieurs thématiques : corridors, espèces exotiques envahissantes, droit de préemption ENS, subventions aux collectivités (AAP Espaces naturels et CVB), démoustication, AAP Education environnement. Il produit actuellement son futur Schéma des Espaces Naturels Sensibles. Selon les choix opérés, il jouera un rôle plus ou moins important sur les ENS, situés en zones tampon.

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges porte et anime le projet de territoire « Parc ». La création du Parc naturel régional en 1995, portée par les élus locaux, dote le territoire d'un outil cherchant à pérenniser cette double orientation agricole et touristique, prenant en compte la dimension environnementale et s'adaptant aux évolutions technologiques et sociétales pour faire du massif un pôle d'équilibre au cœur du sillon alpin. En 2011, le Parc obtient également le label Geopark en reconnaissance de son patrimoine géologique remarquable. Depuis 2020, le Syndicat mixte du Parc travaille à l'écriture de sa troisième charte pour un renouvellement du label Parc naturel régional. La nouvelle charte se décline en trois axes stratégiques définissant les orientations pour les 15 années à venir (2023-2038).

Il sera compétent sur les zones tampon et zones centrales situées sur les communes de son périmètre ayant adhéré à la Charte, ainsi que sur le site Natura 2000 S10, dont il a repris l'animation en 2024 (situé dans l'Albanais). Les trames de zones humides ressortent comme une priorité de la nouvelle charte. Le réseau de fonctionnement des zones humides des territoires de la réserve et du PNR étant liés, cela implique une collaboration dans le cadre

des actions (des axes similaires sont identifiés : transition des pratiques agricoles, éducation au développement durable, aménagement et renaturation de sites...).

La Compagnie Nationale du Rhône : depuis le 21 septembre 2022, la gestion du canal de Savières a été confiée à la CNR, qui assure les missions suivantes :

- l'exploitation ;
- l'entretien ;
- l'amélioration éventuelle ;
- l'instruction et l'établissement d'autorisation d'occupation temporaire.

La CNR fait partie du COTECH Savières. Elle sera un potentiel financeur / acteur des actions du Plan de gestion.

Régime foncier de chaque zone

Pour les aires centrales :

- Les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral relèvent du régime public.
- Les sites propriété du Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie sont en régime privé.
- Le lac du Bourget, et le canal de Savières (géré par la CNR) relèvent du Domaine public fluvial (régime public).
- L'APPB Sud du Lac relève du domaine privé du CdL en partie (domaine de Buttet, Triangle de Terre Nue) et autre une partie relève du régime public (propriété publique de Grand Lac – Les Blâches).
- L'APPB Iles de Chautagne - Malourdie relève du domaine public concédé à CNR.
- L'APPB des Marais du Villard et du Parc relève à la fois du régime privé (une mosaïque de parcelles appartient à des propriétaires privés, et au CEN Savoie), et de la propriété publique communale (quelques parcelles).
- Les ilots de senescence relèvent du code forestier (régime public).
- La RBI étant une forêt domaniale relève du régime public.
- Les étangs de Crosagny-Braille sont essentiellement constitués de terrains publics.
- Le Marais de Vuillerme est essentiellement constitué de terrains privés, dont 6ha en propriété du CEN Savoie.

Pour les zones tampons :

Les zones suivantes relèvent du régime public :

- L'ensemble des forêts publiques ;
- Le bois Vidal, le jardin vagabond (propriété communale) ;
- La plaine de la Coua (propriété intercommunale) ;
- Le site classé des gorges du Sierroz.

Y a-t-il un seul gestionnaire/coordonnateur de la réserve de biosphère, ou plusieurs responsables ?

La CA Grand Lac sera la coordinatrice de la réserve de biosphère.

Elle sera chargée de l'animation à la fois du Comité de pilotage et du Comité de gestion. Elle sera appuyée dans ces missions et dans la conduite des actions du plan de gestion par les partenaires clés : le CEN Savoie, le CISALB, l'ONF, et le PNR du Massif des Bauges.

17.2 Conflits au sein de la RB

Il n'y a pas de conflits ouverts ou cristallisés sur le territoire. Cependant, certaines zones font l'objet d'une attention particulière.

Au niveau du Lac du Bourget, des conflits entre usagers sont croissants, du fait de la multiplication du nombre d'activités et de personnes sur le lac ces dernières années. Par exemple, des conflits sont fréquents entre pratiquants de kayak et de bateau à moteur (excès de vitesse, non-respect des distances de sécurité...). Lors des concertations, plusieurs habitants ont fait part de leur mécontentement sur la pollution sonore engendrée par les bateaux en période estivale, mais aussi de plongeurs, kayakistes qui pénétraient dans les roselières. Certains pêcheurs amateurs relatent aussi leur mécontentement vis-à-vis de l'instauration de piquets sur certaines zones dans lesquelles ils avaient pour habitude de pêcher.

La Chautagne a également été un territoire de conflit ces dernières années. La population de sangliers y proliférait et engendrait des dégâts considérables sur les cultures. Des conflits étaient prégnants entre agriculteurs et chasseurs. Lorsque la commune de Chindrieux a choisi de récupérer la jouissance de sa parcelle pour entreprendre des travaux de restauration, il s'en est suivi un conflit entre elle et l'exploitant. Ce conflit a duré deux années (2014/2015). Des restaurations ont été effectuées par le CEN Savoie sur une grande parcelle de culture de maïs (la parcelle D705, visitée par la délégation du MAB France le 8 et 9 février 2024), pour être transformée en prairies humides (2018). Ces restaurations ont également fait l'objet de conflits entre les agriculteurs et l'équipe municipale de la commune de Chindrieux, à l'initiative de cette décision (manifestation sur le chantier). Depuis la disparition du maïs, les dégâts sont moindres et les conflits se sont réduits. A l'issue de cette démarche et du projet connecté de restauration de la zone humide en forêt domaniale de Chautagne par l'ONF, une convention multipartenariale (pilotee par Grand Lac) a été établie en 2018 entre la fédération de chasse, le milieu agricole, forestier, et le CEN pour construire une stratégie foncière et redistribuer les usages.

De manière plus générale, dans les massifs forestiers, des conflits peuvent avoir lieu entre usagers et chasseurs.

La Fédération des Chasseurs de Savoie a mis en place un plan d'actions nommé Natur'ensemble. Il vise à améliorer la coexistence des différents usagers de la nature. Dans ce cadre-là, différentes actions sont menées : rencontre avec les autres associations de pratiquants de loisirs de pleine nature, installation de panneaux d'information, mise en place d'application localisant les battues en temps de réel...

17.3 Représentation, participation et consultation de la population

Le processus de concertation et de construction de la candidature s'est voulu ouvert, comme explicité en partie 13.4. Les représentants de plusieurs types d'acteurs ont été associés à la candidature : habitants et jeunes, associations (environnement, loisirs, chasse, pêche...), gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales (Région, Département,

communautés de communes voisines, agents de l'agglomération Grand Lac), représentants de l'Etat (DREAL, DDT), acteurs économiques, scientifiques... Les ateliers multi-acteurs ont notamment permis de rassembler tous ces profils autour de thématiques spécifiques, pour travailler ensemble sur les actions du plan de gestion. Ces moments de partage et de prise de recul sont un réel bénéfice, soulignés par les acteurs eux-mêmes. La Réserve de biosphère visera à poursuivre ces temps de partage sur le long terme. Les séries de rencontres avec les habitants, ont aussi visé à co-construire les actions de la future réserve de biosphère. Les élus auront ensuite pour rôle d'arbitrer sur les actions proposées par tous ces acteurs.

Un évènement de clôture de la candidature est prévu en septembre / octobre 2024, et permettra d'officialiser le dépôt de la candidature à l'UNESCO auprès de tous les acteurs ayant contribué de près ou de loin au processus.

La gouvernance de la future réserve de biosphère visera à assurer cette représentation large d'acteurs (cf. partie 17.5).

17.4 Le plan ou la politique de gestion / coopération

Y a-t-il un plan / une politique de gestion / coopération pour la réserve de biosphère en tant que telle ?

Le plan de gestion de la réserve de biosphère est en cours d'élaboration. Il est le résultat du processus de concertation propre à la démarche de candidature MAB (14 rencontres habitantes ; 6 ateliers multi-acteurs ; 2 rencontres avec les acteurs économiques ; plusieurs réunions avec les élus ; 2 consultations numériques auprès des adultes et des jeunes ; 2 réunions avec le groupe de travail scientifique...). Le plan de gestion vise à être complémentaire avec les autres documents appliqués sur le territoire proposé, et construits également via une concertation large. Il intègre ainsi des actions issues :

- De documents produits par Grand Lac (Projet de territoire, Programme Alimentaire Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial ; Charte forestière).
- De documents produits par les partenaires : Etude prospective Lac du Bourget 2030, Plan de Gestion de la Ressource en Eau (CISALB), Charte du PNRMB.

Quels sont les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion ?

Les acteurs impliqués dans la préparation du plan de gestion sont détaillés en partie 13.

Les autorités locales approuvent-elles formellement le plan de gestion ? Les autorités locales en font-elles mention dans d'autres plans ou politiques ?

Au moment de la rédaction du présent dossier intermédiaire, le plan de gestion n'a pas encore été approuvé par les élus de la collectivité Grand Lac.

Évaluation du plan de gestion

Beaucoup de documents existent à ce jour, mais le plan de gestion a vocation à être le document cadre réunissant plusieurs d'entre eux, afin de donner une orientation politique

forte en matière d'environnement sur les dix années à venir. Il a vocation à orienter les décisions politiques de l'agglomération.

Pour donner du poids et de la légitimité à la Réserve de biosphère, et étant donné son caractère scientifique, il est essentiel de définir un système de suivi-évaluation structuré. D'ailleurs, Grand Lac ne dispose à ce jour d'aucun système de suivi-évaluation interne de ses politiques publiques. Le travail de définition des questions évaluatives et des indicateurs est une action à part entière du plan de gestion et devra être réalisé en partenariat avec les services internes de l'agglomération (service pilotage et performance, qui a vocation à créer un observatoire du territoire), mais aussi avec les partenaires externes (PNRMB, CEN, CISALB, ONF, etc). Ce travail sera réalisé en 2025.

Une évaluation intermédiaire du Plan de gestion sera réalisée à 5 ans, pour mesurer les avancées et les actions à renforcer ou à ajuster. Le Plan de gestion devra être pris en compte par les autres documents produits par l'agglomération (futur PLUi, PCAET, PAT...), mais l'évaluation intermédiaire prendra également en compte les évolutions de ces documents et de leurs objectifs (redéfinition d'actions).

Contenu du plan de gestion

Au moment de la rédaction du pré-formulaire, le plan de gestion n'est pas encore abouti et doit être examiné par les élus. Deux séries d'ateliers multi-acteurs et un travail en chambre (reprise des documents cadres) ont permis cependant de dresser une première version du Plan, structuré autour de 8 axes, constitués d'objectifs, déclinés en actions. Les sources des actions proposées sont indiquées systématiquement. Exemple :

- AXE 1 : PRESERVER ET REVITALISER LA TRAME VERTE / Objectif 1 : Préserver les continuités écologiques et principaux corridors / Action 1.1 1.2 Développer des passages à faune sur les lieux à enjeux (franchissement A 43, Aix-les-Bains, Le Bourget du Lac) / Sources : Concertation MAB ; Charte du PNR (PATNAT 1.2) ; Contrat Vert & Bleu CISALB.
- AXE 3 : VERS UN TERRITOIRE DE LOISIRS ECO-RESPONSABLES VALORISANT SON PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL / Objectif 7 : Veiller au partage des espaces de loisirs entre tous les usagers / Action 7.2 : Mettre en œuvre un schéma de gestion des sentiers / des usages (intégration des activités de pleine nature et de l'espace aérien) sur toute la RB / Source : MAB ; Projet de territoire ; Etude prospective Lac 2030 ; Charte du PNR (CONCIL 1.1).

La version détaillée est disponible en annexe. Le plan doit encore être travaillé, notamment pour identifier des sous-actions, des porteurs et des financements pour la mise en œuvre. Une priorisation des actions (à 5 ans / à 10 ans) devra également être effectuée.

Indiquer comment ce plan de gestion répond aux objectifs de la réserve de biosphère proposée

Le Plan de gestion a été structuré selon les trois fonctions des réserves de biosphère (conservation – développement – appui logistique). Ces trois fonctions ont été déclinées en thématiques, et les ateliers multi-acteurs ont eux-mêmes été structurés en fonction de 4

thématiques clés : Biodiversité & aménagement ; Patrimoine culturel et activités de loisirs ; Activités économiques ; Education au Développement Durable. L'axe « Recherche scientifique » du plan a quant à lui été travaillé par le GT scientifique.

Par ailleurs, le Plan de gestion a pris en compte les autres documents cadre d'importance sur le territoire, pour une question d'homogénéité mais aussi de cohérence : le plan de gestion vise à porter des actions déjà mises en œuvre par les acteurs du territoire, et déployer de nouvelles actions propres aux objectifs d'une réserve de biosphère.

Le plan est-il contraignant ? Est-il basé sur un consensus ?

Le plan de gestion ne doit pas être contraignant, mais doit reposer sur un contrat, un accord collectif à agir. Le fait qu'il repose sur un processus de concertation large, mais aussi sur des documents existants dans lesquels des concertations avaient également été réalisées lui donne une certaine légitimité. Ce document a vocation à devenir une charte d'orientation de toutes politique publique du territoire de Grand Lac, avec une ambition forte : que les acteurs du territoire aient le réflexe de se demander si tel projet ou telle politique mise en œuvre répond bien aux exigences fixées collectivement pour notre réserve de biosphère.

Quelles sont les autorités chargées de sa mise en œuvre, en particulier dans la (ou les) zones tampons et les aires de transition ?

La CA Grand Lac sera la coordinatrice de la mise en œuvre du plan de gestion sur l'ensemble des 28 communes du périmètre de la réserve de biosphère.

Les partenaires cités en partie 17.1, membres du comité de gestion auront également un rôle dans la mise en œuvre des actions du Plan de gestion.

Quels sont les facteurs favorisant ou défavorisant sa mise en œuvre ?

Le modèle proposé est quelque peu nouveau, puisqu'il est proposé de créer la Réserve de biosphère sur le périmètre d'une communauté d'agglomération. De ce fait, la future réserve de biosphère – et son plan de gestion – seront totalement imbriqués dans l'organisation de l'agglomération (création d'un service « MAB »), même si elle aura vocation à être portée par d'autres partenaires clés (CEN Savoie, PNRMB, CISALB, ONF, CRPF...). Cette spécificité est un facteur favorisant à plusieurs égards mais qui peut aussi générer certains facteurs défavorisant qu'il conviendra de bien anticiper.

Porter le plan de gestion à l'échelle de l'agglomération est un facteur favorisant car elle porte différentes politiques publiques en lien direct avec les thématiques de la réserve de biosphère : l'urbanisme, l'aménagement, la gestion de la ressource en eau, la gestion forestière et agricole, le tourisme... Elle a un pouvoir de décision et d'action fort sur ces sujets. Mais la collectivité est également compétente sur des politiques publiques sociales (services aux seniors, insertion...). La transversalité des politiques portées est un réel atout pour la mise en œuvre des actions d'une réserve de biosphère, qui se veut aussi transversale. Cela peut aboutir à la mise en œuvre de projets associant plusieurs objectifs de développement durable.

La prise en compte dans le plan de gestion des différents documents cadre de la collectivité est un atout majeur pour donner un réel pouvoir d'actions à la réserve. Par ailleurs, la collectivité dispose d'un service « Recherche de subvention » qui facilitera la recherche de financements pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion. La référente subvention accompagne d'ores et déjà la chargée de mission du processus de candidature en ce sens. Le statut même d'agglomération est un atout supplémentaire pour capter des financements d'actions.

Grand Lac est aussi un acteur intégré et reconnu dans le réseau d'acteurs environnementaux, économique et social du territoire. Le portage de la réserve de biosphère permettra de renforcer les relations de partenariat et le travail commun, que ce soit avec les partenaires externes, mais aussi dans les services internes. En effet, les questions de biodiversité restent encore le « parent pauvre » des politiques publiques. La création de la réserve et le plan de gestion viseront à infuser la prise en compte de ces enjeux dans toutes les politiques de l'agglomération, et influencer les partenaires externes en ce sens. Le futur coordinateur de la réserve de biosphère devra être placé stratégiquement au sein des services de l'agglomération pour favoriser l'appropriation du plan de gestion, la mise en œuvre des actions, et leur suivi (un travail sera fait en ce sens avec la direction générale des services au cours du printemps 2024). Enfin, le portage de la réserve de biosphère par l'agglomération est également une façon de favoriser l'appropriation du plan de gestion par les élus.

Cependant, à l'instar des RB portées par des Parcs, le plan de gestion doit être approprié par les élus et les services de la collectivité, sous peine d'une mise en œuvre partielle. Mais surtout, la réserve de biosphère peut être plus vulnérable aux changements de mandats politiques, pouvant influencer sur les financements de postes au sein des services, ou la mise en œuvre d'actions. De plus, l'agglomération ne dispose pas d'équipes spécialisées sur la gestion des milieux naturels, comme cela peut-être le cas pour un Parc ou un CEN. Pour palier à ces risques, il semble essentiel d'assurer une appropriation forte des actions du plan par les partenaires clés qui disposent de compétences en ce sens : le CEN Savoie, le PNRMB, l'ONF, mais aussi les instances institutionnelles telles que le département de la Savoie et la DDT de Savoie. Ces acteurs doivent devenir des partenaires permanents, des co-porteurs de la réserve de biosphère et de la mise en œuvre du plan de gestion. La culture opérationnelle et la coopération dont ils font déjà preuve est un avantage. La gouvernance doit donc être constituée de manière à contrer ces risques.

La réserve de biosphère est-elle intégrée dans des stratégies nationales / régionales ? A l'inverse, comment s'intègrent les plans locaux dans sa planification ?

Le projet de réserve de biosphère a été présenté dans le cadre du COPIL régional sur la Stratégie Nationale des Aires protégées, le 8 janvier 2024, au département de la Savoie. Il répond notamment aux objectifs 1, 4, 3, 5 et 7 de la stratégie, et les RB sont directement citées dans la stratégie « *Enfin, d'ici 2030, le nombre d'aires protégées faisant l'objet d'une reconnaissance au titre de plusieurs dispositifs internationaux, parmi lesquels les programmes « Man and Biosphere », « patrimoine mondial » et le réseau des réserves de biosphère portés par l'UNESCO, l'inscription sur la liste verte des aires protégées de l'UICN sera significativement augmentée pour valoriser la biodiversité exceptionnelle et la qualité* »

de la gestion des sites». La future réserve de biosphère participera ainsi à l'augmentation des surfaces d'aires protégées au niveau régional.

La réserve de biosphère et son plan de gestion seront intégrés aux plans locaux et intercommunaux. Comme énoncé précédemment, plusieurs documents ont été pris en compte pour définir les actions et objectifs du plan de gestion. De plus, les dispositifs déployés sur d'autres documents ont été mobilisés lors de la candidature et continueront de l'être : concertation des habitants via l'Atelier citoyen (Conseil Local de Développement de l'agglomération), concertations des agriculteurs dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du PAT. La création de la réserve de biosphère a également été citée dans le Projet de Territoire de Grand Lac (2022).

La participation et l'intégration du MAB dans les démarches en cours ou à venir des partenaires augure une appropriation de la démarche sur le territoire. Le MAB est désormais reconnu et cité pour porter certaines démarches :

- Intégration de la chargée de mission au COTECH et aux ateliers sur le futur schéma des espaces naturels sensibles de Savoie.
- Intégration de la chargée de mission au COPIL de l'Observatoire de la Biodiversité de Savoie. Dans le cadre de cette candidature, le territoire est fléché pour faire l'objet d'une prochaine programmation d'actions en 2025.
- Intervention sur la démarche lors des rencontres « forêts humides » organisées par le CEN Savoie le 19 octobre 2023.
- Intégration de la chargée de mission au comité technique Lac, regroupant les partenaires de l'aménagement et de la gestion environnementale du Lac du Bourget.
- Intervention de la chargée de mission lors des Universités du tourisme durable, organisées par l'Agence Aix Riviera des alpes, le 21 septembre 2023.
- Intervention de la chargée de mission lors de la visite du comité national Villes et Villages fleuris, le 12 juillet 2023.
- Intégration de la chargée de mission au COTECH Formation Sécurité environnementale des professionnels du Lac du Bourget et fléchage de la réserve de biosphère en tant que porteuse de la formation sur le long terme...
- Demande d'avis sur des projets d'aménagement et la prise en compte des enjeux de la future réserve de biosphère (extension de carrière, port des 4 chemins...).

Participations financières

Plusieurs types de financements ont été identifiés à ce jour (à valider pour le dépôt final du dossier) et discutées lors d'un Comité de financement le 11 janvier 2024 (CR de la réunion disponible en annexes) :

- L'auto-financement : le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de Grand Lac pour la période 2021-2027 s'élève à 96 millions d'euros. La priorité est donnée au développement durable et aux mobilités, qui représentent plus de 20% du PPI. L'auto-financement pourrait être une solution pour la question du financement du poste de coordinateur. En effet, la majorité des aides financières sont plutôt fléchées sur la mise en œuvre d'action, et peu sur le financement de poste.

- Le Fond de dotation de l'Agence Aix Riviera des Alpes : environ 100 000 euros tous les ans jusqu'en 2025 pour financer des projets de solidarité ou de développement durable.
- La Compagnie Nationale du Rhône développe des « Plans 5 Rhône » (revenus liés à la production hydroélectrique et reversés au territoire pour mener des actions en faveur de la navigation, de l'agriculture, etc). Ces plans sont quinquennaux (2022-2027) pour un montant global de 160 millions d'euros avec un axe spécifique à l'environnement de 35 millions d'euros. Le prochain plan quinquennal est composé de 5 axes, le MAB peut contribuer à plusieurs d'entre eux :
 - Contribuer à une agriculture durable et saine
 - Favoriser un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique
 - Accompagner les projets de territoires en lien avec le Rhône
 Une demande de financement a été déposée pour l'année 2023/2024 (attente de réponse).
- Le Mécénat d'entreprises : la RB ne doit pas exclusivement reposer sur ces fonds mais ils peuvent constituer des compléments importants, et une façon pour les entreprises du territoire de contribuer au fonctionnement de la RB. Certaines entreprises vont être contactées dans les mois à venir (ex : Crédit agricole, Général Electric).
- Le Contrat territorial de Savoie 2022/2028 dispose d'une enveloppe de 50 millions d'euros pour les 7 territoires savoyards. L'un des axes forts est le développement durable et l'adaptation au changement climatique à savoir : tous les projets portant sur la mobilité douce, l'agriculture, la forêt, l'alimentation et les circuits courts, l'environnement et la préservation de la biodiversité, la performance énergétique des bâtiments, ou encore l'assainissement et l'eau potable. Le contrat départemental du territoire de Grand Lac a défini une enveloppe de 7,7 millions d'euros. Un axe spécifique à la biodiversité a été développé et serait propice au financement d'un programme tel que le MAB :
 - « *Poste dédié à des projets stratégiques de dimension territoriale sur la biodiversité et la préservation des milieux naturels* »
 Le financement du poste du futur coordinateur pourra donc être envisagé via ce Contrat pendant une période d'un an.
- L'Agence de l'eau est favorable au financement de projets mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion.
- La DDT de Savoie a confirmé la possibilité d'un appui de financements de l'Etat sur le renfort d'actions de préservation et de missions de gestion pour la réserve de biosphère, et de la mise en œuvre des actions issues de l'étude prospective Lac 2030.
- Le Fonds vert : ce dispositif inédit aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Le fonds finance ainsi trois types d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ; leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des

bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants. Cela rentre pleinement dans les objectifs du programme Man and Biosphère. Le projet Fauna Flora est par exemple financé à 50% par ce dispositif. Il conviendra de déposer de nouvelles demandes dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

17.5 Gouvernance

Deux groupes de travail organisés le 12 décembre 2023 et le 5 février 2024 ont permis de définir le modèle de gouvernance envisagé pour la réserve de biosphère. Ces groupes de travail comprenaient les membres du Comité technique instauré dans le cadre de la candidature. Une étude préalable des modèles de gouvernance existants a été réalisée par la chargée de mission auprès de 12 réserves de biosphère françaises, pour en connaître les atouts et les limites. Ainsi, plusieurs points d'attention ont été pris en compte dans la définition de la gouvernance :

- Appuyer la gouvernance sur les instances décisionnelles existantes de la Communauté d'Agglomération et des partenaires (éviter la multiplication des systèmes).
- Instaurer une gouvernance favorisant les collaborations avec les territoires voisins.
- Permettre une gouvernance équilibrée entre élus, acteurs publics et para-publics, et habitants.
- Favoriser un mode de gouvernance souple et prenant en considération les instances existantes.
- Favoriser un mode de gouvernance qui assure la pérennité de la réserve de biosphère.
- Eviter les doublons dans la présence aux instances de gouvernance pour les petites structures associatives et les structures très organisées (ONF, Conseil départemental, Conseil Régional, DREAL).

Le modèle suivant, basé sur 3 instances, a été retenu :

Le Comité de Gestion

Il doit assurer la représentativité la plus large possible, instance opérationnelle d'application du plan de gestion de la réserve de biosphère. La composition doit être adaptée en fonction de l'ordre du jour, pour éviter une sur-mobilisation des acteurs.

Missions et rôle :

- Coordonne la mise en place opérationnelle du plan de gestion
- Propose des actions / projets au COPIL
- Pouvoir d'initiative et d'engagement des dépenses (après validation d'un plan de financement annuel en COPIL)
- Demande des avis au Conseil Scientifique / réceptionne les avis du CS
- Identifie et propose des groupes de travail thématiques
- Impulse des coopérations / synergies avec les territoires voisins

Composition :

- Présidé par le VP Environnement de Grand Lac
- Présence des VP Tourisme, Economie, Déchets, Urbanisme, Agriculture selon l'ODJ
- Adjoint au maire de la ville d'Aix-les-Bains en charge de l'environnement / du développement durable
- Des représentants techniques des principaux syndicats mixtes : CISALB, Syndicat du Haut Rhône, PNRMB, Métropole Savoie
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
- Office National des Forêts
- Des représentants des chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat)
- Des représentants d'associations clés (FNE, LPO) et des représentants d'autres associations / fédérations (chasse, pêche, randonnée...)
- Des représentants des services techniques de Grand Lac (tourisme, agriculture, air énergie climat, économie...) de l'OTI, et de la direction du CIAS
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires (service environnement)
- Un à deux représentants du Conseil Scientifique (président ou nommé) selon l'ordre du jour
- Un représentant de l'Atelier citoyen (à rémunérer)
- Le coordinateur de la réserve de biosphère

Le comité de gestion peut être ouvert selon les sujets aux acteurs suivants, via des groupes de travail thématiques :

- Des élus et techniciens (ex : chargé de mission EDD) des 5 territoires voisins
- Des élus et techniciens de Grand Lac (autre que les permanents)
- Un représentant du réseau d'éducation au développement durable
- Des techniciens de structures privées ayant en charge la gestion de ressources / milieux : Compagnie Nationale du Rhône

Fonctionnement :

- Les décisions prises en Comité de gestion sont validées en Bureau/conseil de Grand Lac lorsque cela le nécessite
- En cas de désaccord (principe du compromis), un vote peut être réalisé.
- Le Comité de gestion a la liberté de mettre en place des groupes de travail. Ces groupes peuvent être temporaires, éphémères (réunis une fois) ou permanents.

Les groupes permanents seraient :

- Le groupe « Communication » : la réserve de biosphère a vocation à communiquer sur les travaux des partenaires du territoire, que ce soit sur des projets, de la sensibilisation ou bien de la recherche scientifique. Il convient de constituer un groupe chargé de définir le planning de publications, une fois tous les semestres *a minima*.
- Le groupe « Forêt » : il n'existe pas de commission forêt réunissant des techniciens à ce jour. Au vu de la place importante de ce milieu naturel dans la réserve de biosphère, il apparaît important de constituer un groupe de travail spécifique à la forêt. Des groupes de travail par massif peuvent être

envisagés sur le long terme. Ces groupes de travail pourront être constitués de techniciens et d'élus.

- o Le groupe « Lac » correspondra au COTECH Lac existant. Ce COTECH réunit des techniciens et des élus de différentes thématiques (environnement, tourisme, aménagement, économie...) en lien avec le Lac du Bourget.

Fréquence des réunions : au moins une fois par trimestre + réunions des groupes de travail.

Le Comité de pilotage

Missions :

- Valide les orientations annuelles et projets à mener dans le cadre du Plan de gestion
- Valide le budget annuel
- Crée du lien avec le réseau MAB France et « entretient » la culture MAB : inviter un membre du MAB France, mettre en avant des actions du réseau...

Composition :

- Présidé par le Président de l'agglomération Grand Lac
- 15 Vice-Président de Grand Lac
- Adjoint au maire de la ville d'Aix-les-Bains en charge de l'environnement / du développement durable
- Les maires des 28 communes de l'agglomération
- Représentants (niveau direction/présidence) des principaux syndicats mixtes du territoire : CISALB, PNRMB, Syndicat du Haut-Rhône, SMAPS
- CEN Savoie (direction)
- DDT de Savoie
- Conservatoire du Littoral
- Conseil départemental de la Savoie
- Office Français de la Biodiversité
- Autres financeurs publics ou privés (Compagnie Nationale du Rhône, Agence de l'Eau...)
- Un représentant de l'atelier citoyen (représentant habitant)
- 3 représentants du secteur associatif (environnement, socio-culturel et économique)
- Les représentants (direction) des Chambres Consulaires
- Le Coordinateur de la Réserve de Biosphère
- Facultatif : un représentant du MAB France

Fonctionnement :

Vote du programme d'action annuel et du budget :

- un collège d'élus (VP de Grand Lac + maires des communes non détenteur d'un titre de VP + adjoint au maire de la ville d'Aix-les-Bains en charge de l'environnement / du développement durable si non membre du Bureau). Poids : 50%
- un collège d'experts (représentants des syndicats mixtes, du CEN, des institutions partenaires). Poids : 25%
- un collège habitants / secteur associatif. Poids : 25%

Fréquence des réunions : une à deux fois par an, intégré à un Bureau ou un Conseil Communautaire spécifique de l'agglomération de Grand Lac.

Le Conseil Scientifique

Missions :

- Identifie et valide le programme de recherche annuel
- Anime les échanges / travaux en son sein
- Définit un programme prospectif (ex : changement climatique, fréquentation)
- Répond aux sollicitations du Comité de gestion pour avis (ou d'autres demandes remontant des services techniques de l'agglomération / d'autres acteurs) et peut s'auto-saisir de certains sujets
- Contribue au suivi / évaluation du plan de gestion en lien avec les grandes problématiques identifiées à différentes échelles, du local au global
- Echange sur des projets scientifiques partagés dans le cadre du réseau MAB
- Conduit des recherches coordonnées avec d'autres réserves de biosphère

Composition (25 personnes maximum nommées pour 4 ans avec possibilité de faire plusieurs mandats) :

- Chercheurs / experts en sciences naturelles, sociales, économiques, de l'éducation. Le Groupe de travail scientifique actuel est une bonne base.
- Coordinateur de la réserve de biosphère
- Possibilité d'interventions/invitation de chercheurs externes sur un sujet / un projet (ex : représentants d'autres conseils scientifiques)
- Un représentant scientifique du CEN Savoie

Fonctionnement :

- Un à deux membres nommés pour représenter le conseil scientifique dans les autres instances de gouvernance de la réserve de biosphère
- Le conseil ne doit pas être « piloté »
- Règlement intérieur à rédiger pour définir un cadre

Fréquence de réunion : 2 à 4 fois par an, avec possibilité d'organiser des groupes de travail.

18. AUTRES CLASSEMENTS DU SITE

RAMSAR ; Sites Patrimoine mondial de l'UNESCO (sites palafittiques) ; Site classé (Gorges du Sierroz) ; Site inscrit (Lac du Bourget).



GRAND LAC
BIOSPHERE
CANDIDAT UNESCO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 22 : Approbation du projet de candidature au titre de " Réserve de biosphère " sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Grand Lac -

Date de transmission de l'acte : 15/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2024

Numéro de l'acte : d5103 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240709-d5103-DE

Date de décision : 09/07/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.8. Environnement

